LE DEVOIR

fais ce que dois

DUSSAULT

La grande librairie du
8955, BOUL. ST-LAURENT, MONTREAL
est ouverte, ce soir et demain soir

Vol. LXVIII - No 293 | Ennuagement. Maximum près de - 1. | Montréal, jeudi 16 décembre 1976 | Férie | 25 CENTS

CANDU: la GRC recherchera le mystérieux agent

par Paul Bennett

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de la Justice a décidé de confier à la Gendarmerie royale du Canada le soin de retracer le mystérieux agent impliqué dans la vente par l'Énergie atomique du Canada (EAC) d'un réacteur nucléaire CANDU à l'Argentine.

C'est ce qu'a annoncé, hier, aux Communes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie, qui était interrogé par l'Opposition conservatrice sur l'identité de cet agent "très secret".

M. Gillespie a expliqué qu'il était "impatienté" par le retard du partenaire européen de l'EAC dans cette transaction, la société italienne Italimpianti, à lui fournir les renseignements demandés, et qu'il avait conséquemment demandé à son collègue de la Justice, M. Ron Basford, de saisir la GRC de cette affaire.

Plus tard, à sa sortie des Communes, M. Gillespie a précisé qu'il avait effectivement reçu une réponse de la société italienne cette semaine, mais que celle-ci ne l'avait pas "satisfait".

Dans son dernier rapport, le Vérificateur général du Canada, M. James Macdonell, signalait qu'un paiement de $2.4 millions avait été fait par l'Énergie atomique du Canada dans un compte de banque suisse pour couvrir les honoraires d'un agent "inconnu" chargé de promouvoir la vente d'un réacteur CANDU à la Commission de l'énergie atomique d'Argentine.

Selon le Vérificateur général, ce paiement, effectué en janvier 1974 par l'entremise de l'Italimpianti, était "insuffisamment justifié", tout comme l'était à son avis un autre paiement de $8.1 millions dans le cas de la vente d'un réacteur à la Corée du Sud.

Entre-temps, un grand quotidien de Buenos Aires révélait que deux ex-ministres du gouvernement Peron, aujourd'hui en exil, étaient soupçonnés par le nouveau gouvernement argentin d'avoir reçu des pots-de-vin en relation avec cette transaction.

Cette information fut confirmée lorsque les autorités argentines demandèrent la semaine dernière, au président de l'EAC, M. Ross Campbell, et ses principaux collaborateurs de se rendre en Argentine afin de tirer cette affaire au clair.

M. Campbell dut cependant décliner cette invitation puisqu'il avait bien d'autres "chats à fouetter" dans la Capitale fédérale. Il comparait en effet régulièrement, depuis deux semaines, devant le Comité des comptes publics des Communes, qui examine cette transaction. Il s'est toutefois engagé à se rendre à Buenos Aires dès que possible.

Bien que les membres du Comité des comptes publics se soient vu remettre, mardi, une liasse de documents relatifs à cette transaction ainsi qu'à celle concernant la Corée du Sud, ils n'ont toutefois pas réussi à obtenir certains renseignements jugés essentiels à une reconstitution au moins vraisemblable des faits.

L'identité toujours cachée de l'agent chargé de la vente d'un réacteur à l'Argentine, est une de ces pièces qui manquent au puzzle. Sans cette information, l'usage qu'a fait cet agent des $2.5 millions que lui a versés l'AEC demeurera un mystère. Et, selon les mots mêmes du président de la société de la Couronne, des soupçons continueront de planer sur le rôle de l'EAC dans cette affaire, nuisant ainsi à sa "bonne réputation".



Hibernation

En attendant que le gouvernement du Québec prenne une décision relativement à la construction du mât du stade olympique, les ouvriers doivent veiller à maintenir les constructions existantes durant l'hiver. Ci-haut, ce qui apparait comme une montagne de glace et de béton sur les flancs de laquelle s'acharnent quelques alpinistes n'est autre que la base de ce qui devrait servir de mât. Les ouvriers doivent briser la glace qui recouvre les structures. Plusieurs autres travaux devront se poursuivre, notamment l'étanchéité des sections de l'anneau technique, de manière à éviter les ravages du gel. Présentement les seuls frais d'"hibernation" de ce que le ministre Claude Charron appelle l'éléphant blanc se chiffrent par $50,000 par jour.

(Photo PC)

L'école anglaise sera fermée aux immigrants

• *En attendant, la loi 22 continuera de s'appliquer*

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Ouverte tant aux Québécois francophones qu'aux enfants d'immigrants par le biais des tests linguistiques, l'école anglaise sera dans un proche avenir réservée strictement aux enfants dont la langue maternelle est l'anglais. Les Québécois francophones et les enfants des nouveaux immigrants, même ceux dont la langue maternelle est l'anglais, devront obligatoirement fréquenter l'école française.

C'est là l'un des principaux éléments qui présidera à la révision en profondeur de la loi 22 confiée par le gouvernement au ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, révision qui dans son ensemble vise à faire du français "une langue utile, rentable et nécessaire à tous les Québécois".

Annoncé hier après-midi à l'issue de la réunion du Conseil des ministres par le premier ministre M. René Lévexque et M. Laurin, le remaniement de cette loi se veut être à long terme une solution aux problèmes de la langue au Québec conformément au programme du Parti québécois et des déclarations qui ont été faites durant la dernière campagne électorale, alors que l'on cherchera par des mesures temporaires à solutionner les problèmes d'application que pose cette même loi, particulièrement dans la région de Montréal.

Ces problèmes d'application, ce sont plus particulièrement ceux que posent le cas des 920 enfants qui ayant échoué les tests linguistiques occupent depuis le début de l'année scolaire des écoles de la région de Montréal, ainsi que le cas des 250 enfants qui n'ont pu passer les tests pour diverses raisons.

Et pour le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, responsable de l'application de la loi 22 à cet égard, tant que la loi 22 n'aura pas été abrogée, les parents de ces enfants doivent comprendre que tous sont tenus de s'y soumettre, et au cours d'une "déclaration ministérielle" devant l'Assemblée nationale, il les invite en termes à peine voilés à inscrire leurs enfants à l'école française.

M. Morin qui propose diverses mesures temporaires pour solutionner ces deux problèmes particuliers insiste d'ailleurs sur le caractère temporaire de ces mesures, soulignant qu'au cours des prochains mois, une nouvelle législation linguistique, "tenant compte des choix récemment exprimés par la population du Québec", sera présentée à l'Assemblée nationale.

En fait, le mandat confié à M. Laurin et au comité interministériel qu'il préside prend fin le 15 février. C'est dire qu'à ce moment, la refonte et la revision de la loi 22 devraient être terminées, et que la présentation d'une nouvelle loi devrait suivre peu après.

Le premier ministre, au cours de la rencontre avec la presse à l'issue du Conseil des ministres a précisé que ce sont tous les chapitres de la loi 22 qui seront révisés.

On veut revoir tous les aspects de cette loi, notamment le statut de la langue française, l'affichage, le commerce, l'administration publique, la langue de travail, et même ce qu'on appelle la fran-

Voir page 6: La loi 22

Le CAD

Un vide "qui n'est pas malsain"

QUÉBEC (par Bernard Descoteaux) — Si le Centre d'analyse et de documentation (CAD), qui aux yeux de certains apparaissait être la version québécoise de la CIA en matière de renseignement et d'information, doit continuer d'exister sous le nouveau gouvernement, tous les paramètres de cet organisme seront connus.

C'est la promesse qu'a faite le premier ministre, M. René Lévesque, alors qu'il rencontrait un groupe de journalistes de la colline parlementaire hier midi.

Depuis son assermentation à titre de premier ministre, M. Lévesque n'a guère eu le temps de se préoccuper du CAD qui sous le gouvernement Bourassa, était défini officiellement comme un service de "clipping" sophistiqué. Plus d'une douzaine de personnes y travaillaient ayant à leur disposition en 1974 un budget d'environ un quart de million de dollars. Un équipement des plus modernes et des plus perfectionnés permettait à ces personnes d'enregistrer électroniquement toute une série d'émissions de radio et de télévision de façon simultanée. On y "découpait" bien évidemment tous les jounaux, mais on se préoccupait aussi de bien d'autres choses. Le mystère était cependant bien gardé sur ces autres activités.

Le premier ministre a toutefois levé un coin du voile hier lorsqu'il a confirmé qu'au CAD on avait établi un certain nombre de dossiers sur des fonctionnaires. Pour l'instant, ces dossiers sont rendus au ministère de la Justice.

Il y avait aussi d'autres dossiers qui ceux-là concernaient strictement le Parti libéral et ses membres. Ceux-là, le gouvernement libéral en quittant le "bunker" pour laisser la place au nouveau gouvernement les a emportés. Du moins, il n'en reste plus trace.

Enfin, divers autres dossiers, laissés sur place ceux-là, concernaient diverses affaires reliées au gouvernement. Placés sous bonne garde, ils n'ont pas encore été inventoriés.

Pour M. Lévesque, il n'est pas anormal ou dangereux qu'un certain nombre de dossiers soient ainsi disparus. En ce domaine, "le vide ne me paraît pas malsain", a-t-il souligné.

L'existence du CAD pose pour le premier ministre toute la question de ce que doit être le "renseignement". Et si le CAD doit continuer d'exister, il sera certes un organisme moins mystérieux puisque M. Lévesque promet que tous les paramètres d'une politique du renseignement seront connus. Et pour satisfaire la curiosité de chacun, il promet en surplus de se faire accompagner par la presse lorsqu'il ira visiter pour la première fois la version québécoise de la CIA, qui, disait-on, faisait de M. Robert Bourassa un premier ministre "extrêmement bien informé", selon ses propres mots.

"Oui" massif espagnol aux réformes de Suarez

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Il apparaissait de plus en plus, hier soir, au fil du dépouillement des suffrages, que les Espagnols ont répondu massivement "oui" au programme de réformes démocratiques du gouvernement Suares.

En dépit d'un combat d'arrière-garde de l'extrême-droite qui jusqu'au bout a préconisé le "non", le pourcentage des "oui" atteignait vers minuit 95 pour cent contre un peu plus de deux pour cent de "non".

D'autre part, l'appel de la gauche à l'abstention semble avoir été assez peu entendu puisqu'à la même heure le pourcentage d'abstention par rapport aux inscrits n'était que de 18 pour cent.

Des troubles divers se sont produits ici et là toute la journée et notamment peu avant la fermeture des bureaux de vote à Madrid et près de Bilbao dans le pays basque.

La police est intervenue pour disperser des manifestants et a procédé à plusieurs arrestations. Quatre gardes civils ont été légèrement blessés au cours des heurts dans la banlieue de Bilbao, où la police a tiré des balles en caoutchouc et lancé des bombes fumigènes en direction des manifestants qui prônaient l'abstention.

A Pampelune, dans le nord du pays, la police a indiqué qu'elle avait arrêté 14 personnes qui tentaient d'empêcher les électeurs de se rendre aux urnes. Dans la soirée, les forces de l'ordre ont tiré des balles en caoutchouc dans le centre de la ville pour disperser des groupes de mani-

Voir page 6: L'Espagne

Six ans après l'enquête d'Anjou

Plusieurs personnages restent intouchables

par Jean-Claude Leclerc

Six ans après l'enquête d'Anjou, plusieurs des personnages qui y ont été trouvés mêlés à des affaires de corruption municipale n'ont jamais été traduits devant les tribunaux et semblent toujours à l'abri des poursuites du ministère québécois de la Justice.

Outre en effet les deux accusés célèbres, l'ex-maire Ernest Crépeault, en appel des condamnations qui viennent d'être portées contre lui, et l'ex-urbaniste Charles-Edouard Campeau, dont l'emprisonnement a été confirmé par la Cour d'appel, ainsi que l'ex-gérant municipal Jean-Paul Pilon, dont le procès n'a pas encore commencé, plusieurs personnes ont fait l'objet de sévères recommandations, le 5 août 1970, dans le rapport d'enquête du juge André Surprenant et du commissaire Gaston Laurent pour diverses affaires où elles ont présumément trempé entre 1962 et 1969, période examinée par les enquêteurs spéciaux de la Commission municipale de Québec.

Il s'agit notamment de MM. Max Schuchmann, Émile Asselin, Roland Beauregard, André Laporte, Maxwell Gordon, Norbert Rand, Alexandre Grondines, Réal Lamontagne, et de Mlle Colette Saucier, ex-greffier d'Anjou. Aucune de ces personnes n'a été accusée à la suite de l'enquête, même si, outre le rapport Surprenant, un mémoire confidentiel de la Commission municipale de Québec, en date du 5 août 1970, préparé par Me Jacques Bellemare pour le ministère de la Justice, indiquait à la lumière de la preuve alors disponible, quelles accusations le ministère pouvait porter contre plusieurs d'entre elles.

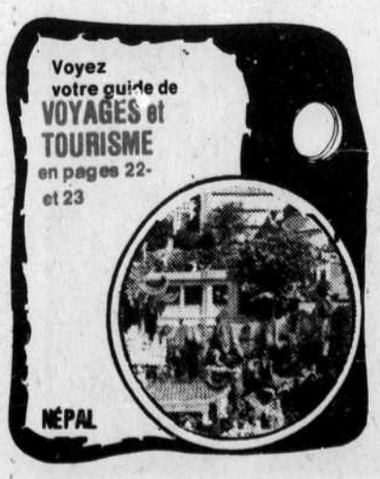
Dans leur rapport, le juge Surprenant et le commissaire Laurent recommandaient au ministère de la Justice d'étudier sérieusement la possibilité de porter contre MM. Max Schuchmann et Emile Asselin, présidents respectivement des compagnies immobilières *East End Development Corporation* et *Les Entreprises Lafleur Limitée* des plaintes de conspiration et de corruption municipale "en regard de toutes les transactions où il était prévu qu'une commission était payée à Ernest Crépeault Inc., ladite commission constituant une ristourne ou pot-de-vin." Telles plaintes ne furent jamais portées.

Sans qu'il soit accusé par la Couronne, le nom de Max Schuchmann fut néanmoins inscrit au chef d'accusation retenu le 28 juillet 1972 par le juge H.-M. Loranger au terme de l'enquête préliminaire de C.E. Campeau, dans une affaire de corruption municipale, où le président de East End Development Corporation avait convenu d'un "bénéfice" de $0.0175 le pied carré pour le développement de certains terrains et de 20% de leur prix de vente à l'adresse de l'urbaniste, affaire pour laquelle celui-ci fut condamné.

Sans qu'il soit non plus accusé, le nom d'Emile Asselin fut retenu par le juge Loranger dans le chef de conspiration avec C.E. Campeau porté contre l'ex-maire Crépeault, affaire pour laquelle le prévenu n'a pas encore subi son procès, et où le président des Entreprises Lafleur Limitée aurait convenu d'un "bénéfice" de $150,000 en échange de faveurs pour sa compagnie immobilière.

De plus, dans l'affaire dite de la terre De Foy, où le ministère public avait porté contre MM. Crépeault et Campeau des accusations de conspiration "avec d'autres personnes" en vue de donner au maire un "bénéfice" de $14,749, le juge H.-M. Lo-

Voir page 6: Anjou



au sommaire

- Claude Charron ne veut pas voir Drapeau dans son comité — page 3
- Un double aveu d'impuissance: un éditorial de Michel Roy
- Le comité post-olympique: un commentaire de Jean-Claude Leclerc
- Il y a quarante ans aujourd'hui: un bloc-notes de Claude Ryan — page 4
- Les Gens de l'air se présenteront, lundi, devant la Cour fédérale — page 13
- M. Jacques Parizeau aura besoin de $338 millions pour boucler l'année — page 24

GRAND CORDAY
BRUT
CODORNIU
VIN BLANC MOUSSEUX · METHODE CHAMPENOISE ·
Grand vin à prix modéré
Pour toutes festivités
$4.30 S.A.Q. 591C

PLUS RIEN de MINI à la MINI!

Mini Loto

NOUVELLE STRUCTURE DE PRIX
4 FOIS PLUS DE GAGNANTS

4 grands prix

$50,000 chacun

UN DES 4 NUMÉROS COMPLETS, SANS LA SÉRIE, EN ORDRE $1,000

3 DERNIERS CHIFFRES DES 4 GRANDS PRIX, EN ORDRE $25

SÉRIE ET NUMÉRO COMPLET EN ORDRE

TOUJOURS

50¢

Un danger pour la couche protectrice d'ozone

Ottawa devrait interdire l'usage des aérosols

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures immédiates en vue de réglementer l'utilisation des gaz servant d'agents propulsifs dans les aérosols et de réfrigérants en vue d'en réduire le dégagement dans l'atmosphère.

Telle est la recommandation du rapport préliminaire du comité consultatif sur la pollution stratosphérique, chargé d'étudier les conséquences que peut avoir sur l'environnement l'utilisation de chlorofluorométhanes (CEM), comme agents propulsifs dans les aérosols et comme réfrigérants.

Disant ne tenir compte que des preuves scientifiques, le comité soutient que la poursuite des dégagements de CEM présente réellement un danger pour la couche protectrice d'ozone de la Terre.

Parmi les conséquences envisagées, le comité cite:

- un effet sur le climat dont l'ampleur est incertaine;
- une augmentation de la fréquence des cas de cancer de la peau;
- un effet sur les plantes et les animaux qu'il est impossible de protéger contre les rayons ultraviolets dangereux;
- d'éventuels changements dans les écosystèmes.

Le rapport souligne toutefois qu'en raison de sa situation géographique, le Canada est plus sensible aux effets climatiques, mais moins touché par l'augmentation des cas de cancer de la peau que les pays situés plus au sud.

"Le Canada doit néanmoins participer aux efforts dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la législation préventive en vue de protéger la couche d'ozone, car la pollution stratosphérique est de nature globale", affirme le comité.

L'ozone joue un rôle important dans le bilan thermique de l'atmosphère et dans le filtrage des rayons ultraviolets dangereux du soleil, précise le rapport.

L'oxyde nitrique contenu dans les gaz d'échappement des aéronefs supersoniques de transport détruit également les molécules d'ozone dans l'atmosphère, mais le dégagement des CEM semble représenter un danger plus grand encore, ajoute le rapport.

En 1974, ces substances rejetées dans l'atmosphère se chiffraient par près d'un million de tonnes métriques, et, jusqu'à récemment, on a enregistré une augmentation de plus de 10% par année, indique-t-on.

Le rapport explique par ailleurs qu'il faut plus de 15 ans aux CEM pour atteindre la stratosphère et commencer à détruire la couche d'ozone.

"Par conséquent, même s'il était mis fin à la production de CEM, la diminution de la quantité d'ozone continuerait à augmenter pendant 15 années encore, et il faudrait presque 100 ans avant que la concentration d'ozone ne soit de nouveau égale à ce qu'elle était avant l'arrêt des dégagements de CEM", dit le rapport.

Le comité estime d'autre part qu'on peut évaluer de 2 à 20% la réduction prévue d'ozone, mais qu'on sera en mesure d'ici quelque temps, de fixer un chiffre plus précis.



Le Dr Henry Morgentaler et son avocat, Me Claude-Armand Sheppard (à droite), étaient tout sourire hier dans la métropole. Le médecin venait d'accepter un chèque de $24,000., aussitôt remis à l'avocat, de la part de son comité de défense légale. (Téléphoto PC)

Morgentaler disposé à pratiquer des avortements "dans la légalité"

par Marie Laurier

Redevenu un homme libre, le Dr Henry Morgentaler a déclaré hier qu'il est disposé à pratiquer des avortements "dans la légalité" avec d'autres médecins et professionnels de la santé à qui il enseignerait sa technique, éprouvée comme étant la plus efficace et la plus sécuritaire pour ce type d'intervention. Il a réitéré l'invitation qu'il faisait il y a trois ans au gouvernement québécois de "mettre sa clinique au service du ministère des Affaires sociales pour que soit reconnu le droit des femmes à recourir à des avortements pratiqués dans les meilleures conditions sanitaires sans qu'elles soient obligées de s'exiler à 500 milles du Québec".

Après six ans et demi de démêlés avec la justice et trois procès retentissants où il fut acquitté autant de fois par ses pairs, le médecin vient de se voir levé de toute autre poursuite légale par le ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard. Cet événement a été souligné de façon tangible hier après-midi par un groupe de sympathisantes qui a remis au médecin un chèque de $24,000, fruit d'une souscription publique destinée à aider le spécialiste à défrayer ses frais de cour qui s'élèvent à $111,000. Le Comité pour la défense légale du Dr Henri Morgentaler a annoncé qu'il poursuivra sa campagne jusqu'à l'effacement complet de cette dette. Le récipiendaire a aussitôt remis son chèque à son avocat, Me Claude-Armand Sheppard. Ce dernier, visiblement mal à l'aise de ce geste officiel, a souligné qu'il n'a "jamais été payé de façon aussi spectaculaire" et que le total de ses honoraires comprend une partie très importante, la moitié environ, de déboursés et de frais divers encourus pendant les années consacrées à la défense de son client. L'homme de loi a tenu aussi à rendre hommage aux jurés à qui il attribue le bénéfice de cette victoire: "Ce sont ces 36 personnes qui ont fait triompher la vérité", a-t-il ajouté.

Dans un texte lu devant les caméras de télévision, le Dr Morgentaler s'est dit prêt à reprendre "dans la légalité cette fois et en compagnie d'autres médecins" la pratique des avortements selon sa méthode d'aspiration, "la meilleure au monde", afin de procurer aux Québécoises des services professionnels décents et dignes d'elles quand elles décident d'interrompre leur grossesse "durant le premier trimestre". Rappelant que la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada ont reconnu récemment le recours à la "défense de nécessité" dans des cas d'interruption de grossesse, le Dr Morgentaler a souhaité que cette évolution aille encore plus loin jusqu'à ce que la loi canadienne soit abrogée de façon à accorder aux citoyennes le droit à l'avortement sans risques.

Pour sa part, le Comité pour la défense légale du Dr Henry Morgentaler abonde dans ce sens et réclame l'avortement libre et gratuit, de même qu'un réseau d'information publique sur la planification des naissances. Le comité s'appuie sur la déclaration récente du Dr Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, qui a reconnu cette semaine le droit fondamental à toute femme d'interrompre une grossesse non désirée. Il exprimait cette opinion "personnelle" sur les ondes de Radio-Canada.

Le porte-parole du comité a rappelé aussi que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a recommandé dès 1970 l'abrogation de la législation actuelle sur l'avortement. "Le gouvernement fédéral s'est néanmoins limité à la création d'un autre comité dirigé par le Dr Robin Badgley chargé d'évaluer la mise en oeuvre de la législation canadienne relative à l'avortement. Mais pour nous, la décision du ministre Bédard vient de rendre ce comité quasi inutile et à cet effet nous demandons le dépôt immédiat du rapport Badgley et l'abrogation de la loi."

Une autre intervenante a décrit la situation discriminatoire qui règne dans certains hôpitaux montréalais francophones qui refusent systématiquement de pratiquer des avortements thérapeutiques admis par la loi. Le problème est encore plus aigu dans les milieux ruraux et les centres éloignés de la métropole, si bien que les femmes se voient forcées de se rendre à New York pour subir une intervention, quand elles peuvent se permettre cette dépense onéreuse. Dans le cas contraire, elles ont encore malheureusement recours à des "charlatans", ce qui représente un risque très grave pour leur santé. De fait, 96% des avortements thérapeutiques sont pratiqués dans cinq hôpitaux anglophones au Québec.

Au moment où se déroulait la conférence de presse, la Cour provinciale prenait en délibéré un appel interjeté par le Dr Henry Morgentaler contre une suspension d'un an de son droit de pratique. Un comité de discipline de la Corporation des médecins professionnels du Québec avait ordonné cette suspension en janvier dernier. Cette décision avait été prise à la suite de la publication du jugement de la Cour d'appel du Québec, en 1975, renversant un verdict d'acquittement par jury et reconnaissant le médecin coupable d'avoir pratiqué un avortement illégal. L'interdit de pratique n'a toutefois jamais été officiellement appliqué du fait que le médecin en avait immédiatement appelé de cette décision.

Le Dr Morgentaler était représenté hier par Me Yvan Bolduc qui a plaidé en faveur d'un abandon de cette suspension pour des raisons de "simple logique et de justice".

Les déclarations de l'enquête déposées au procès de Shanks

par Bernard Morrier

L'ex-député libéral de Saint-Henri à l'Assemblée nationale, M. Gérard Shanks, présumément impliqué dans une fraude municipale, a commencé à subir son procès hier devant le juge Roger Vincent.

Toutefois, aucun témoin n'a été appelé, le procureur du prévenu, Me André Villeneuve, ayant consenti à déposer devant le tribunal les déclarations sténographiées d'une demi-douzaine de personnes entendues lors de l'enquête préliminaire, qui s'est déroulée en février dernier.

Toujours avec le consentement de son collègue de la défense, le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, a également versé au dossier quelque 70 pièces retrouvées lors de perquisitions effectuées par l'escouade de la fraude de la Sûreté du Québec, lorsqu'avait éclaté cette affaire dont le personnage central, on s'en souvient, serait l'ex-urbaniste Roger Gagnon.

Dans tous les cas, les témoignages remis à la Cour portent surtout sur les documents également déposés devant le juge Vincent.

Parmi ces derniers, on trouve certains chèques et autres effets bancaires qui, à titre de preuves, détermineront qui a versé quoi à qui, à un certain moment.

On retrouve également dans cette paperie des lettres que l'accusé Shanks aurait échangées avec des responsables de la Société d'habitation du Québec et deux ministres successifs des Affaires municipales, MM. Maurice Tessier et Victor Goldbloom. Celles-ci seraient en fait des "suggestions" de certains projets "d'amélioration de l'habitat", dans des localités aussi différentes que Saint-Antoine-de-

Voir page 6: Shanks

Charron ne veut pas voir Drapeau dans son comité

QUEBEC (Le Devoir) — Le ministre responsable des installations olympiques, M. Claude Charron, ne veut pas du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, au sein du comité de cinq membres dont il avait annoncé la création la semaine dernière et qui sera chargé d'étudier le dossier complet de toutes les solutions possibles au parachèvement du stade olympique.

Dans un communiqué, M. Charron a fait savoir hier que "M. Drapeau est le principal et constant promoteur d'une des hypothèses que le comité est chargé d'étudier. Sa présence permanente au sein du comité ne permettra pas à celui-ci de conserver le caractère de neutralité et d'objectivité qui est essentiel à son fonctionnement".

Ce comité de cinq membres est composé, outre M. Charron, de MM. Claude Rouleau, président de la Régie des installations olympiques, Michel Caron, du Conseil du trésor, Jean Gérin-Lajoie, directeur québécois des métallos. Le cinquième membre devait être un représentant de la ville de Montréal.

Mardi soir, le comité exécutif de Montréal avait désigné le maire, M. Drapeau, pour le représenter au cours des travaux de ce comité. M. Drapeau avait accepté, en annonçant qu'il avait "l'esprit ouvert" et qu'il n'avait pas d'idée préconçue.

Le ministre responsable des installations olympiques a précisé que les autres membres du comité avaient été choisis parce qu'ils étaient impartiaux.

Répétant qu'il fallait trouver à ce problème la solution la plus justifiable au plan social et la plus raisonnable au plan économique, M. Charron a insisté sur le fait qu'il était essentiel que les membres du comité ne soient liés à des solutions particulières.

Il a invité le maire Drapeau à faire connaître ses suggestions au comité et fait savoir à Montréal qu'il espérait toujours accueillir son représentant au sein de ce comité.

aujourd'hui

À 14 h au 3,737 est, rue Sherbrooke, assemblée publique du conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

●

À 16 h à la Place d'Armes, fêtes d'illumination de Noël organisées par l'Association des hommes d'affaires de la Place d'Armes.

●

À 17 h au Salon rouge de l'Assemblée nationàe, le ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, dévoilera les noms des récipiendaires des prix scientifiques 1976.

●

Cliniques de sang de la Croix-Rouge: à **Mont-Rolland**, salle municipale, de 14 h à 17 h et de 18 h 30 à 21 h; à **Montréal**, société Radio-Canada, 1,400 est, boul. Dorchester, de 9 h 30 à 16 h 30; à **Boucherville**, Canada Permanent Trust, 280, Fort Saint-Louis, de 14 h à 21 h.

●

Il y a cliniques de vaccination contre la grippe porcine aux endroits suivants:

Montréal: clinique aux voyageurs, 2,031, rue Amherst, CLSC Saint-Louis-du-Parc; **Westmount**: clinique municipale; **Côte-Saint-Luc**: clinique municipale, 8,100, Côte Saint-Luc, Catherine Booth Hospital; **Greenfield Park**: commission scolaire; **Verchères**: 634, boul. Marie-Victorin; **Laprairie**: 235, rue Notre-Dame.



Quand il est 5h 10 au Club 21 de New York...

C'est le temps de Baume & Mercier

BAUME & MERCIER
GENEVE
1830
montres exclusives

400 ouest, boul. de Maisonneuve, suite 555
Montréal, Québec H3A 1H4. Tél. (514) 842-6623

l'aviso

Le rhum du meilleur homme

L'Aviso blanc, un rhum maintenant plus raffiné produit ici même au Québec. L'Aviso brun, importé de la Guyane et mis en bouteilles par la Société des alcools du Québec. Procurez-les-vous sous leurs nouvelles étiquettes dans tous nos magasins.

Honni soit qui mal y boit.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

éditorial

Un double aveu d'impuissance

Du nouveau ministre de l'Éducation, on attendait mieux qu'un double aveu d'impuissance devant les difficultés réelles que fait naître pour le gouvernement l'application de la Loi 22 dans le domaine de l'enseignement.

M. Jacques-Yvan Morin était saisi de deux problèmes concrets et immédiats: d'abord comment traiter les 250 jeunes enfants qui ont demandé en septembre leur admission à l'école anglaise, mais qui, n'ayant pas subi les tests linguistiques, n'ont pu entreprendre leurs études? Ensuite, qu'adviendra-t-il des quelque 900 enfants dont les parents ont refusé le verdict des tests linguistiques et qui, irrégulièrement, se trouvent depuis plus de deux mois dans les locaux de certaines écoles anglophones?

Pour résoudre ces deux questions, le ministre se retranche d'abord derrière le principe selon lequel les lois et les règlements, quels qu'en soient les faiblesses, les difficultés d'application et, dans le cas présent, le caractère injuste, doivent être respectés aussi longtemps que le législateur ne les a pas modifiés. Voilà une attitude rigide et légaliste qui, loin de corriger ce qui doit l'être, contribue plutôt à aggraver la situation à laquelle on voudrait remédier.

Le principe étant posé, M. Morin reconnaît qu'il y a plusieurs manières d'appliquer une loi et ses règlements. Il décide, par conséquent, que les 250 enfants qui n'ont pas subi les tests devront s'y soumettre. Mais l'épreuve sera assortie de conditions nouvelles qui, paraît-il, en atténueront la rigueur: les parents seront présents à titre d'observateurs et des équipes spéciales chargées d'administrer l'examen devront se conformer à des normes pédagogiques plus respectueuses des sujets.

Quant au deuxième groupe, il paraît "nécessaire" au ministre, avant d'arrêter son attitude, d'attendre les résultats de l'intervention du Protecteur du citoyen auquel avait eu recours le précédent gouvernement. Mais il invite les parents récalcitrants à bien réfléchir à la portée "du geste qu'ils ont posé". Ce geste, rappelons-le, c'est d'avoir refusé le verdict des tests, c'est aussi d'avoir conduit leurs enfants vers des écoles anglaises, c'est encore d'avoir protesté durant de longues semaines contre un système de vérification dont beaucoup de spécialistes ont dénoncé le principe même, les modes d'application, les méthodes d'application.

•

En somme, M. Morin n'a rien réglé. Il renvoie le premier groupe à la salle d'examen en assurant seulement que les vérificateurs seront plus humains; il invite le second groupe à patienter jusqu'au jour où le Protecteur du citoyen aura statué, en l'incitant d'autre part à "réfléchir" sur le danger de défier un mauvais règlement en démocratie.

En revanche, on l'aura noté dans sa déclaration reproduite ci-contre, M. Morin tient à souligner que sa décision d'aujourd'hui ne préjuge en rien de l'attitude qu'adoptera le gouvernement lorsque la Loi 22 sera modifiée. Il ne s'agit, a-t-il indiqué ailleurs, que d'une réponse "provisoire et partielle", que de "mesures transitoires". Le gouvernement s'emploie à revoir la mesure, comme l'a indiqué de son côté le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, dans une déclaration où il annonce que le critère principal retenu par le gouvernement pour la langue d'enseignement sera celui de la langue maternelle. C'est un excellent principe et on ne peut qu'approuver cette décision.

Mais, dans ce contexte d'une révision complète de la Loi 22, en particulier de son chapitre V, comment expliquer la double décision de M. Morin?

Pendant toute la campagne électorale, le Parti québécois a dénoncé avec raison les tests linguistiques que M. Lévesque tient pour "odieux". Pendant toute cette campagne. le président du Parti québécois s'est engagé à revoir cette loi dont l'application au secteur scolaire présente d'énormes obstacles, sources d'injustices. Il est même allé plus loin: les enfants de parents allophones établis depuis peu au Québec allaient être, à toutes fins utiles, dispensés de l'obligation de fréquenter l'école française; la loi n'allait s'appliquer qu'aux "futurs" immigrants. Devant ces déclarations, les diverses communautés ethniques de Montréal avaient toutes les raisons de penser que le PQ, s'il était appelé à former le gouvernement, s'efforcerait au moins de résoudre dans l'immédiat le problème des 250 enfants ayant échappé aux tests et celui de 920 dont les parents en ont refusé les résultats. Les péquistes laissaient presque entendre, en fin de campagne, qu'ils accorderaient la liberté de choix aux enfants des groupes ethniques arrivés depuis peu au Québec. À plus forte raison devait-il alors régulariser le cas des "victimes" du testing.

Réponses provisoires et mesures transitoires, déclare M. Morin, mais décision qui, il faut bien le dire, trahit la confiance que les communautés ethniques ont accordée au Parti québécois.

Si, comme l'envisage M. Camille Laurin, le gouvernement va bientôt refaire complètement la Loi 22, il serait au moins équitable qu'il n'accable pas, entre-temps, les écoliers qui ont été victimes de ses règlements.

•

En somme, l'équipe qui vient d'accéder au pouvoir devait tenter de trouver une solution provisoire à une situation de fait dont il ne porte pas la responsabilité. Il ne pouvait, comme l'explique le ministre de l'Éducation, modifier à la hâte une loi qu'il faudra réexaminer avec soin, ni transformer une réglementation au sujet de laquelle l'article 100 lui assigne de longs délais.

Mais rien ne l'obligeait à conclure, comme le fait M. Morin, que la loi doit être respectée et ses règlements, observés. Car si les tests étaient mauvais et "odieux" pendant la campagne, ils n'ont pas cessé de l'être aujourd'hui, quelles que soient les "conditions nouvelles" dans lesquelles on voudrait les administrer. On ne comprend pas que le gouvernement, à moins qu'il n'y soit poussé par ses fonctionnaires "spécialisés" du ministère de l'Éducation, s'acharne à perpétuer des tests que le président du PQ et M. Morin lui-même ont si justement dénoncés avant le 15 novembre.

Quelle solution peut-il alors appliquer qui soit à la fois juste et conforme à la loi et réaliste?

M. Morin pouvait et peut encore, non pas adopter de nouveaux règlements — ce qui nécessiterait un préavis de 90 jours — mais suspendre l'application du ou des règlements dont la mise en oeuvre est à l'origine du gâchis actuel.

Puisque, de toutes manières, le gouvernement va bientôt s'employer à repenser le chapitre V, il serait insensé qu'il soumette deux groupes d'enfants à un traitement injuste durant quelques mois au nom du "respect de la loi". Il n'a pas à changer la loi, ni à édicter de nouveaux règlements. Il ne lui est demandé que de suspendre l'application d'un règlement. Ce n'était pas la peine de faire un sermon sur le respect des lois, fussent-elles injustes, et d'inviter les contrevenants à "bien réfléchir".

Ni, surtout, de renvoyer au Protecteur du citoyen un dossier brûlant comme si le gouvernement actuel, à la manière du précédent, voulait s'engager dans la ronde des tergiversations et attendre d'une institution extérieure des solutions qu'il ne peut ou ne veut inventer lui-même.

Michel ROY

Les enfants de parents insatisfaits

Des mesures transitoires en attendant la révision complète de la Loi 22

par JACQUES-YVAN MORIN

■ Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a fait connaître hier à l'Assemblée nationale les mesures qu'il a décidé de prendre afin de faire face au problème posé par les quelque 1,170 enfants de parents montréalais insatisfaits de l'application de la Loi 22. Voici le texte intégral de la déclaration que M. Morin a faite à ce sujet.

Le moment est venu pour le gouvernement de régler un certain nombre de difficultés liées à l'application de la Loi 22 dans le domaine de l'enseignement. Nous avons pris soin, avant de déterminer notre attitude, de consulter les parties concernées par les événements que nous avons vécus depuis la rentrée scolaire et j'en ai discuté personnellement avec le Conseil supérieur de l'Éducation dont la loi fait, à juste titre, mon principal conseiller.

Chacun se souviendra que, durant la récente campagne électorale, le Premier ministre et moi-même avons déclaré à plusieurs reprises que notre Parti, s'il était porté au gouvernement, procéderait au cours des mois suivants à un remaniement important de la Loi sur la langue officielle. Notre attitude est demeurée la même et les travaux préliminaires ont déjà commencé en vue de revoir cette loi.

Toutefois, des problèmes se posent de façon immédiate, dont la solution ne saurait attendre la nouvelle législation. Qu'advient-il en effet des enfants dont les parents ont refusé d'accepter le verdict des tests linguistiques et qui se trouvent de façon illicite dans les locaux de certaines écoles anglophones? Et comment agir à l'endroit des quelque 250 enfants qui ont demandé pour une première fois leur admission à l'école anglaise et qui, n'ayant pas encore subi les tests mis au point par l'ancien gouvernement, n'ont pu entreprendre leurs études?

Ces questions sont d'autant plus pressantes que la loi actuelle ne saurait être modifiée de façon improvisée et que, selon l'article 100, même les règlements adoptés pour la compléter et la mettre en oeuvre ne peuvent être changés sans qu'une consultation n'ait eu lieu, laquelle s'étend sur trois (3) mois.

C'est donc une réponse provisoire et partielle que j'entends apporter à des problèmes concrets. Mon intention n'est pas de laisser présager par cette réponse ce que seront les solutions permanentes que le gouvernement voudra proposer à cette assemblée en matière linguistique.

En effet, tous comprennent que nos objectifs dans ce domaine dépassent largement la langue d'enseignement. Dans notre esprit, ce sont toutes les sphères de la vie québécoise qui doivent être francisées: le travail, l'administration publique, les affaires, l'exercice des professions, les communications. Le choix de la langue de l'école, c'est en quelque sorte la résultante de tout cela: si la vie se déroule en français, alors les citoyens enverront tout naturellement leurs enfants à l'école française.

Cette clarification des objectifs du Québec nous paraît essentielle: les problèmes soulevés par la langue de l'école ne pourront faire l'objet d'un large accord social qu'une fois qu'il sera établi hors de tout doute que la langue française est, dans les faits comme en droit, la langue de travail au Québec. Certes, cet objectif fondamental est parfaitement réconciliable avec la connaissance par les individus d'une seconde et d'une troisième langue, mais il doit être perçu dès maintenant comme entraînant des changements importants dans la vie socio-économique du Québec. Tous les Québécois, de quelque origine qu'ils soient, ayant compris cela, il paraîtra tout naturel, tout en étant d'accord pour le maintien de l'école anglophone pour les Québécois de langue maternelle anglaise, que l'école française soit normalement fréquentée par la très grande majorité des Québécois et particulièrement, par ceux qui viendront se joindre à nous en provenance de pays étrangers.

Ces choses étant dites, je reviens aux mesures transitoires que nous entendons prendre dans le domaine scolaire en attendant la nouvelle législation.

Le premier principe qui doit nous guider est celui du respect des lois et règlements qui sont en vigueur pour l'instant. Dans un pays démocratique, tant que la loi n'est pas modifiée, elle demeure et tous les citoyens doivent la respecter, comme j'ai eu l'occasion de l'affirmer clairement lors de l'assemblée du Consiglio educativo, le 7 novembre dernier.

Dans l'application de la loi, nous voulons, par ailleurs, nous montrer soucieux de pédagogie et non traiter les enfants pris dans cette querelle comme s'ils étaient des adultes.

Il y a de multiples façons de faire respecter les lois. C'est avec soin que nous avons cherché celles qui tiennent compte des principes de la psychologie et de la pédagogie.

Guidés par ces principes vers une application équitable de la loi, nous avons donc pris les décisions que voici.

En premier lieu, quant au groupe d'enfants au nombre d'environ deux cent cinquante (250) qui, pour diverses raisons, n'ont pas encore passé les tests, mon ministère et les commissions scolaires concernées sont invités, dans les jours qui viennent, à prendre les mesures nécessaires pour qu'ils puissent les passer comme la majorité l'ont déjà fait et que l'application des tests se déroule dans les meilleures conditions pédagogiques possible. Ces mesures auront donc pour objet de faire respecter les conditions suivantes:

1) des équipes spéciales ont été mises sur pied et des instructions données afin que tout se déroule selon l'esprit que j'ai indiqué;

2) les parents seront admis, à titre d'observateurs, à accompagner leurs enfants.

Notre décision d'appliquer les tests aux enfants qui ne les ont pas encore passés est fondée sur le souci de ne point privilégier un groupe d'enfants par rapport à un autre. Je tiens à préciser, cependant, que cette décision ne préjuge en rien de l'attitude que nous adopterons lorsque la loi sera modifiée.

En second lieu, quant aux parents dont les enfants n'ont pas réussi le test linguistique et qui ont choisi de les mener quotidiennement dans les locaux de certaines écoles anglophones de la région de Montréal — il y a environ neuf cent vingt (920) élèves dans cette situation à l'heure actuelle dont presque tous sont du niveau de la maternelle — il me paraît nécessaire, avant d'arrêter l'attitude du ministère, d'attendre le résultat de l'intervention du Protecteur du citoyen. Cette décision fondée sur le respect de la compétence du Protecteur, dont l'intervention est d'ailleurs prévue à l'article 94 de la Loi sur la langue officielle, est d'autant plus indiquée que celui-ci a déjà découvert une dizaine de cas d'erreurs administratives.

Cependant, dès maintenant, j'invite les parents à réfléchir à la portée du geste qu'ils ont posé. Comme je viens de le rappeler, tant qu'une loi adoptée démocratiquement n'a pas été abrogée ou modifiée, tous les citoyens sont tenus de s'y soumettre. Un tel comportement est d'autant plus indiqué que l'évolution récente du Québec démontre que l'affirmation du fait français et, en particulier, la marche vers la francisation du milieu de travail sont des phénomènes irréversibles. De surcroît, nos nouveaux compatriotes doivent être conscients du fait que la société québécoise s'est généralement montrée accueillante à leur endroit et qu'il est dans l'intérêt de tous de poser des gestes aptes à en faire des citoyens québécois à part entière.

En terminant, je veux souligner à nouveau le caractère transitoire des mesures que j'ai indiquées quant à l'application des tests linguistiques. Au cours des mois qui viennent, le gouvernement et particulièrement le ministre d'État au Développement culturel ainsi que le comité interministériel qu'il préside ne ménageront aucun effort pour présenter à cette assemblée une législation linguistique qui tienne compte des choix exprimés récemment par la population du Québec.

bloc-notes

Le comité post-olympique

Le ministre responsable des installations olympiques a frappé un noeud quand, invitant la ville de Montréal à nommer un représentant sur son comité d'étude, le comité exécutif désigna nul autre que le maire, M. Jean Drapeau. Celui-ci, à son tour, vient de frapper un noeud, M. Claude Charron opposant son veto à la nomination du fidèle admirateur de l'architecte Roger Taillibert. Aux Jeux de Moscou, il faudra désormais inscrire l'épreuve du tir aux poignets.

Le comité d'étude créé et présidé par le nouveau ministre ne va pas trancher la question du parachèvement et de la vocation des installations olympiques; c'est le cabinet provincial qui devra assumer cette responsabilité délicate entre toutes. Les recommandations du comité, cependant, qu'elles soient unanimes ou donnent lieu à un rapport minoritaire, auront un poids certain dans l'opinion publique et une influence non négligeable sur les délibérations finales du gouvernement en la matière. On comprend dans ce contexte que le maire de Montréal ait voulu aller lui-même au coeur de "l'étude", comme il était allé avec succès en plein milieu des "audiences" des commissions parlementaires sur les Jeux.

En ouvrant aussi largement la porte à la Ville, qu'il sait pourtant dominée par le maire, le ministre a commis une erreur. Il aurait dû désigner lui-même le représentant municipal, ayant d'autant plus le choix que M. Jean Drapeau a toujours prétendu qu'il ne manquait pas de hauts fonctionnaires compétents et indépendants pour prendre l'intérêt de la municipalité dans le dossier olympique.

En fonçant de la sorte, le maire a également commis une erreur, car il aurait dû laisser le ministre présider le comité de "fonctionnaires" auquel un représentant du grand public a été invité à se joindre, et se réserver pour le moment proprement politique du débat qui suivra la remise du rapport du comité et de ses recommandations au cabinet.

Bref, le comité est mal parti. En disant non au maire Drapeau, le député de Saint-Jacques récoltera certes, pour avoir fait montre de fermeté et de célérité alors que ses prédécesseurs avaient affiché depuis le début une performance pitoyable à cet égard, une bonne main d'applaudissements. Le ministre devra cependant effacer l'impression qu'il s'est trouvé à donner de vouloir écarter du dossier olympique celui qui en fut le principal intéressé.

Comme la Ville de Montréal est toujours inscrite au dossier, le comité que préside le ministre ne saurait démarrer sans qu'elle y ait un représentant. Or, qu'il s'agisse du service des Sports et Loisirs, qui est normalement intéressé aux installations, du service des Travaux publics, dont la "division technique des Jeux olympiques" dirigea les travaux de construction avant la Régie, ou du service des Finances, qui doit mesurer les coûts, plusieurs hauts fonctionnaires municipaux pourraient être candidats au poste qu'il reste à pourvoir. M. Charron n'aura que l'embarras du choix.

Ou encore il pourra inviter le vice-président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, qui présida naguère un comité sur les coûts de l'aménagement à la Communauté urbaine, à moins qu'il ne préfère l'ancien vice-président, le conseiller Gerry Snyder, ex-membre du COJO, dont l'intérêt pour les sports professionnels contre-balancerait l'intérêt "social" que doit défendre M. Jean Gérin-Lajoie, le directeur des Métallos.

Le comité devra cependant se faire un point d'honneur d'inviter et d'entendre le maire de Montréal. Le temps est venu pour lui, en effet, d'étaler ses études de rentabilité, d'expliquer le genre de clientèle qu'il envisage pour le Village olympique, et de dévoiler les formules d'autofinancement qui n'auraient pas encore été mises à l'essai.

Jean-Claude LECLERC

Il y a quarante ans aujourd'hui

L'histoire politique de Montréal a été si fortement dominée par la personnalité du maire Jean Drapeau depuis vingt ans que l'on oublie facilement d'autres acteurs qui, dans des circonstances souvent très difficiles, contribuèrent aussi très utilement à l'essor de la métropole. Or, l'actualité veut que l'on consacre aujourd'hui quelques lignes à l'un de ceux-là, l'ancien maire Adhémar Raynault, qui célèbre ce jour même le quarantième anniversaire de sa première élection au poste de premier magistrat de la métropole en 1936.

D'abord échevin de Préfontaine au Conseil municipal de Montréal de 1934 à 1936, M. Raynault s'était distingué par son attention aux problèmes de ses commettants et son intérêt pour les problèmes administratifs de la métropole, qui traversait alors en raison de la crise économique une période financière très difficile. Élu à l'Assemblée législative comme député de L'Assomption, sa région d'origine, M. Raynault eut tout juste le temps d'y fournir une utile contribution à l'étude des questions de taxation municipale et à la réforme du Code municipal. Mais Montréal l'attirait bien davantage que la Vieille Capitale. Aussi, dès l'année de son élection comme député, réussissait-il l'exploit peu commun de se faire élire maire de Montréal contre nul autre adversaire que le redoutable Camillien Houde, sans parler d'un adversaire de seconde zone, un certain Candida Rochefort, que Maurice Duplessis avait suscité contre lui.

En 1938, Camillien Houde avait retrouvé sa popularité. Ne pouvant compter sur les appuis dont il avait besoin, M. Raynault préféra se tenir à l'écart de la lutte, que remporta facilement le célèbre tribun. Dès le début de la seconde guerre mondiale, Houde laissait cependant tomber les célèbres paroles sympathiques à l'endroit des régimes totalitaires, qui lui valurent de longues années d'internement dans un camp de concentration. Cela permit à M. Raynault de se faire ré-élire à deux reprises à la mairie de Montréal, soit en 1940 et en 1942. Après quoi ce fut la fin de la guerre et le retour triomphal de Houde, qui rentrant à l'Hôtel-de-ville avec une majorité écrasante, mis un terme à la carrière municipale de M. Raynault.

Ce dernier n'eut jamais la couleur de son illustre adversaire, dont l'ombre flotta toujours sur sa propre carrière municipale. Il dut aussi présider aux destinées de la métropole dans une période de crise économique, puis de guerre, au cours de laquelle la marge de manoeuvre des administrateurs municipaux était forcément très restreinte. Il était enfin plus administrateur qu'homme de parti: aussi n'eut-il jamais pour appuyer ses initiatives l'appui solide et indéfectible d'un parti comme celui que Jean Drapeau devait se donner par la suite.

Mais pendant les années où il fut maire, M. Raynault donna à la métropole une gestion digne et honnête dont il n'eut jamais à rougir. Autodidacte, il avait une distinction naturelle qui faisait parfois sourire ses adversaires mais faisait honneur à ses concitoyens. En plus de l'intérêt qu'il portait à sa profession d'assureur et aux affaires municipales, M. Raynault vouait également un intérêt assez inusité aux choses de l'esprit.

Fidèle disciple des Semaines sociales du Canada, où il fut souvent un auditeur docile, on le vit même, à l'occasion d'une série de leçons donnée à l'Université de Montréal par le célèbre philosophe Jacques Maritain, suivre attentivement la série complète des conférences, de la première à la dernière.

Alors étudiant, le signataire de ces lignes s'amusait volontiers de la présence à ces leçons savantes d'un maire dont la rose qu'il portait continuellement à la boutonnière était plus familière que son présumé goût pour la philosophie. Mais M. Raynault, comme devait le prouver la suite de sa carrière, ne négligeait jamais la moindre occasion d'enrichir son bagage intellectuel.

M. Raynault est aujourd'hui un respectable octogénaire. Malgré une vue défaillante, il continue néanmoins de se tenir à l'affût de tout ce que les journaux et les media électroniques racontent sur la politique et la vie de son milieu. On a même vu, ces dernières années, qu'il est encore capable de vigoureuses interventions publiques et que, loin de ramollir, son langage est plus vert et plus dru qu'autrefois. Dans l'esprit des Montréalais qui n'en sont pas à leurs premières années "en ville", il reste l'une des figures les plus pittoresques et les plus attachantes de l'histoire politique de la métropole. A l'occasion de l'anniversaire qu'il célèbre aujourd'hui, nous lui adressons notre souvenir cordial et nos voeux de bonne santé et de longue vie.

Claude RYAN

Noms de noms!

En fait et en droit, ma femme aurait pu porter le nom de Ginette Thériault-Martin, puisque Martin est également le nom de sa mère, dûment inscrit aux registres de l'état civil de sa paroisse. De même, j'aurais pu porter le nom de Jean-Claude Leclerc-Bornais, car Bornais est aussi le nom de ma mère, légalement enregistré aux registres civils.

Me mariant, aurais-je dû porter le nom de Jean-Claude Leclerc-Bornais-Thériault-Martin? Je soumets respectueusement à la Commission des droits de l'homme, pardon: de la personne, que ma famille et moi hésitons encore beaucoup à l'idée d'une telle réforme de l'identité.

Mon fils en effet, s'il devait porter pareil nom, devrait, le jour de son mariage, s'il marie une femme également portée sur les noms, s'appeler désormais Mathieu Leclerc-Bornais-Thériault-Martin-Gadouas-Ladouceur-LeBorgne-Dandurand, car il prendrait les noms de sa longue moitié. Leurs enfants hériteraient alors de huit noms qui deviendraient seize le jour de leurs noces.

Problème: advenant que le rejeton Leclerc - Bornais - Thériault - Martin-Gadouas - Ladouceur - LeBorgne-Dandurand s'éprenne d'une jolie Thibodeau-Rinfret-Gérin-Leclerc-Pagé-Thériault-LeBlanc-Fullerton, devra-t-il, prenant femme, se charger des seize noms ou jouira-t-il du privilège de compter pour deux les quatre Thériault-Leclerc, la confusion des noms étant reconnue par la loi au même titre que la confusion des patrimoines?

En ce tournant de 1977, en tout cas, la question se pose avec acuité, puisque le vice-président de la Commission des droits, payant de sa personne et du nom de son épouse, écrit désormais dans les gazettes sous le nom de Maurice Champagne-Gilbert.

Certes, pour protéger la personne contre la carte d'identité, jugée trop dangereuse, l'idée d'un nom personnel prenant avec les générations le format d'un dictionnaire Drouin des noms de familles auxquels, mesure supplémentaire de protection, pourraient s'ajouter d'aussi nombreux prénoms, surpasse toutes les astuces à ce jour connues.

Songeant toutefois à nos chers enfants et aux coûts et confusions qui en résulteraient pour eux, au fur et à mesure que les générations se suivraient sans dorénavant se ressembler, je tremble pour leur identité autant que pour leur personne. M'est avis que je suis aussi bien de garder le nom de mon père.

Jean-Claude L.

lettres au DEVOIR

Des procédés suicidaires

M. Gilles Robert,
directeur général de l'IPIC
Montréal.

Je viens de recevoir votre lettre m'annonçant que le conseil d'administration de l'IPIC m'a expulsé comme membre de cette association parce que j'aurais eu une conduite ou me serais livré à des activités jugées nuisibles à la corporation qu'est l'Institut.

Du même souffle vous m'annoncez que "cette décision est finale et sans appel".

La présente a pour but de protester contre le fait que vous me priviez de mon droit d'appel devant l'assemblée générale des membres. C'est là un procédé pour le moins antidémocratique qui est l'apanage des groupes à mentalité totalitaire.

Même si j'ai eu une confrontation avec vous-même et certains employés de votre corporation je croyais être en droit de faire valoir mon point de vue devant l'ensemble des membres.

Quant au fond, je constate que pour les gens de votre mentalité le simple fait de différer d'opinion mérite la peine capitale. C'est là un autre trait du totalitarisme. Inutile de mentionner que le droit à la dissidence, dans un contexte comme celui que vous faites prévaloir à l'IPIC, n'a aucun droit de cité. C'est ce qui vous perdra...

Par ailleurs, laissez-moi vous dire que vous n'avez en rien trouble ma sérénité, même lorsque vous m'avez décrit comme un "futur agent de la CIA" dans les journaux. Mes vingt années de militantisme syndical, mes dix années de travail dans les coopératives et mes activités dans de nombreuses autres organisations progressistes sont un témoignage irrécusable que le fiel le plus perfide ne pourra détruire. Aux dernières nouvelles, mon employeur, la CSN, me faisait encore confiance et je continuerai au Secrétariat d'action politique à travailler du mieux que je peux à l'organisation politique des travailleurs en vue de la mise sur pied, quand le moment sera venu, d'un parti qui, je l'espère, instaurera au Québec un socialisme démocratique à visage humain.

Mais ce but ne pourra s'atteindre sans des étapes nécessaires. Vouloir saboter des institutions coopératives comme Cooprix, au nom d'une idéologie mal digérée, est une attitude suicidaire qui nous fera rater l'objectif à long terme. La mission de l'IPIC était d'améliorer Cooprix, de le forcer à mieux défendre les consommateurs et non à le saboter par des procédés hypocrites parce que ces coopératives bien qu'imparfaites sont une étape nécessaire vers la société dont nous rêvons.

C'est dans cet esprit que je me suis opposé à vos procédés. Mais rien ne me réjouirait davantage si l'IPIC revenait à ses objectifs d'antan; avant qu'elle ne tombe sous la botte d'un petit groupe de militants sans doute bien intentionnés mais qui, par leurs méthodes d'action et leur stratégie compromettent gravement l'atteinte de l'objectif commun.

Je vous salue donc, sans animosité aucune, espérant qu'un jour, comme depuis 1972, nous pourrons encore travailler ensemble.

Unis, nous vaincrons!

Paul CLICHE

Montréal, le 11 décembre 1976.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Lettre ouverte au ministre de l'Éducation

Les besoins criants de la recherche scientifique au Québec

M. Jacques-Yvan Morin,
ministre de l'Éducation,
Québec

Vous n'ignorez certainement pas l'état de détresse dans lequel se trouve la recherche scientifique au Canada. Cela s'applique aussi bien aux sciences de la nature, à la chimie, la physique, la biologie qu'au domaine médical. La politique scientifique du gouvernement Trudeau a été désastreuse. Pour le comprendre, il faut remonter à une dizaine d'années. A cette époque, le gouvernement des États-Unis constatant que certaines choses étaient allées trop loin commençait à limiter ses dépenses dans le domaine de la recherche scientifique. S'il y avait eu un bon gouvernement à Ottawa à ce moment-là, il aurait dit: voilà l'occasion historique pour prendre la première place dans quelques secteurs au moins; si les Américains diminuent les crédits alloués à la recherche, nous les augmenterons. Ce n'est pas ce qui a été fait: le gouvernement a simplement suivi l'exemple américain.

Or, l'état des sciences était très différent au Canada, — et au Québec — de ce qu'il était aux États-Unis. Notre science était plus jeune. Alors que la science américaine avait atteint un plateau, la science canadienne était encore en pleine montée. Elle s'approchait rapidement de sa maturité; les représentants de la science canadienne étaient de plus en plus en demande aux grands congrès internationaux, leurs résultats devenaient de plus en plus significatifs. Le coup de barre du gouvernement fédéral a été donné au pire moment. Quelles qu'aient été ses intentions, ceux qui un jour écriront l'histoire des sciences au Canada devront conclure que ce gouvernement a retardé la science canadienne d'une dizaine d'années au moins. Les chercheurs sont découragés: ils travaillent avec un équipement qui, dans la plupart des cas, est sur le point de devenir désuet; dans les laboratoires le nombre des chercheurs et des techniciens est nettement insuffisant.

Le gouvernement a fondé un ministère de la Science et de la Technologie, mais les moyens financiers restaient sous le contrôle du ministère du Commerce. Le ministère des Sciences est resté un portefeuille mineur: trois fois de suite, on y nommait un titulaire qui n'avait aucune expérience des sciences. Les commissions et comités qui ont été chargés d'étudier l'état des sciences n'ont pas fait avancer les sciences non plus. Ils ont mis l'accent sur le problème pur ou appliqué: ce qui est un faux problème. Tous ceux qui connaissent la nature de la recherche scientifique savent que pur et appliqué sont étroitement liés; il n'y a pas de choix à faire. Il faut aider toute bonne recherche qu'elle soit pure ou appliquée.

Le public a de la difficulté à comprendre l'importance et la nature de la recherche scientifique. Ce n'est pas étonnant, il n'en voit les résultats que de l'extérieur et avec un grand retard. Il y en a même qui commencent à assimiler la science à la pollution confondant la science avec l'industrie et les voitures qui circulent dans les rues... Ils oublient que la vie moyenne d'un homme qui était d'environ 24 ans au début de notre siècle est d'environ 70 ans maintenant et que c'est la recherche scientifique et médicale qui nous a permis d'obtenir ce résultat.

La science essaie de comprendre les lois de la nature pour ensuite créer des choses nouvelles à notre échelle. Quand Newton a établi les lois des mouvements, il n'avait aucune application en vue; pourtant nos architectes seraient incapables de construire des bâtiments modernes sans la connaissance de ces lois. Sans les lois de la thermodynamique, pensons à Carnot, à Gibbs, on ne pourrait construire ni voitures, ni avions. Quand Becquerel et les Curie ont découvert la radioactivité, ils faisaient des recherches sur la fluorescence des sels d'uranium. Pourtant, c'était le début du chemin qui mène à l'énergie nucléaire dont l'exploitation pacifique reste un grand espoir de l'humanité.

par

CAMILLE SANDORFY

■ L'auteur de cet article est professeur au département de Chimie de l'Université de Montréal.

Bohr voulait connaître l'arrangement des électrons dans les atomes et comprendre certaines régularités dans leur spectre; Louis de Broglie scrutait la relation intime entre matière et lumière. Rien d'appliqué dans tout cela; pourtant notre connaissance moderne de la matière serait impensable sans les idées de ces savants. La découverte du laser est due au désir de quelques savants de produire la preuve expérimentale de l'émission induite de radiation, phénomène depuis longtemps prédit par Einstein.

Tout cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas concentrer les efforts dans un but déterminé. Le nylon, les "plastiques", les voyages dans l'espace en sont des exemples. "Pur" et "appliqué" sont intimement liés. Il n'y a jamais eu de confrontation entre scientifiques "purs" et "appliqués". Le problème a été inventé par ceux qui ne connaissent pas la nature de la recherche scientifique. La science a toujours une motivation sociale à sa base: tous les bons scientifiques croient dans leur for intérieur que tôt ou tard leurs recherches serviront au bien de l'humanité. L'histoire leur a donné cent fois raison.

Le rôle des gouvernements est clairement indiqué par là: il faut appuyer, encourager tout effort scientifique. En plus, quand le pays a besoin de recherches dans un secteur déterminé, alors, il faut y mettre des moyens accrus.

Des demandes somme toute modestes

Notre communauté scientifique demande-t-elle beaucoup? On semble s'ingénier à brouiller les idées du public là-dessus. On lui parle de millions sans jamais dire si c'est peu ou beaucoup. Voyons quelques nombres! Le Conseil des Recherches Médicales distribue environ 50 millions de dollars par an dans tout le Canada, le Conseil National de Recherches pour les autres sciences environ $80 millions. (Bien sûr, je ne peux connaître que les chiffres approximatifs.) La chimie reçoit environ $8 millions et il y a quelque 600 professeurs de chimie au Canada... Des appareils majeurs dont le prix est généralement entre 50 et 150 mille dollars, un professeur d'université ou deux peuvent en recevoir chaque année.

Comparons ces chiffres à ce qu'on dépense dans d'autres secteurs. L'aéroport de Mirabel a coûté un milliard cinq cent millions de dollars. C'est-à-dire qu'avec ce qu'a coûté Mirabel, on pourrait financer la recherche médicale pendant 30 ans au taux actuel, et la recherche en chimie pendant presque 200 ans. (Qui plus est l'opération Mirabel est déficitaire et cela entraine une prolongation effective de deux heures de la durée du voyage de Montréal à Paris, par exemple.) On pourrait en dire autant des Jeux olympiques qui, je crois, ont également coûté plus d'un milliard. Espérons qu'un jour cela produira des dividendes.

Dernièrement, les chercheurs médicaux ont demandé une augmentation de deux millions afin de remédier au moins en partie aux effets de l'inflation. La requête a soulevé d'énormes difficultés. On peut trouver n'importe quelle sorte de recherche aux États-Unis disait un ministre fédéral. Nous avons lu par la suite que les ministres fédéraux ont dépensé environ trois millions en trois ans pour leurs voyages officiels; l'un d'eux aurait dépensé $740,000 à lui seul. Même ces $740,000 nous feraient beaucoup de bien! On pourrait rééquiper grâce à eux bien des laboratoires.

Je sais bien que certains objecteraient à ce propos: "ce sont des secteurs tout à fait différents, cela n'a rien à voir avec le financement de la recherche". En dernier ressort, pourtant, l'argent, dans tous les cas, vient des ressources du pays et de la poche des contribuables. Il s'agit de prendre l'argent de l'une des poches de notre veston et de le mettre dans l'autre.

Il y a, bien sûr, des moyens pour fausser ce tableau. On peut dire par exemple qu'un partie des salaires des professeurs d'université sert les buts de la recherche, mais c'est faux. La grande partie de la recherche se fait dans les universités parce que la recherche a un but éducatif. C'est avec cela qu'on forme les scientifiques, c'est par là qu'on obtient des grades supérieurs. Il n'y a pas d'enseignement supérieur sans recherche. On peut aussi faire passer sous la rubrique "recherche" des activités comme le contrôle de la qualité des produits alimentaires ou pharmaceutiques, etc. C'est bon et nécessaire mais ce n'est pas de la recherche. Si l'on inclut encore les sommes dépensées pour le développement d'avions supersoniques ou des usines à eau lourde, on peut arriver au milliard, mais c'est induire les gens en erreur. Ce qu'on dépense vraiment pour la recherche, ce sont des sommes relativement modiques. Ceux qui ont trouvé mille cinq cent millions pour Mirabel ou pour les Jeux olympiques pourraient trouver quelques millions pour les sciences. Ce n'est pas l'argent qui manque, c'est l'échelle des valeurs qui est fausse.

Il y a bien d'autres priorités; nous sommes en période de difficultés économiques, nous le savons, mais il ne s'agit pas des augmentations de salaire. Nous demandons des moyens nécessaires à notre travail, à nos laboratoires. La recherche est le meilleur investissement à long terme.

La responsabilité de Québec

Mais que peut faire le Québec? Pour être juste, disons que, du point de vue de l'appui à la recherche, la performance du gouvernement provincial a été meilleure durant les dernières années que celle du gouvernement fédéral. Les subventions aux actions concertées du ministère de l'Éducation sont devenues une partie importante et indispensable des crédits de recherche de nos laboratoires. Les laboratoires d'Hydro-Québec, de l'Institut National de Recherches Scientifiques du Québec (INRS) ont été mis sur pied et se sont affirmés.

Le problème de la recherche au Québec n'est pas résolu pour autant. Nous ne sommes pas vraiment en position d'atteindre les premières lignes. Pour faire de la recherche, on a besoin d'hommes, de chercheurs, de techniciens, d'appareils et de crédits de fonctionnement. Nous sommes loin d'en avoir assez.

Nos laboratoires sont généralement petits et le professeur y est seul avec de jeunes étudiants qui y passent deux ou trois ans. La continuité n'est pas assurée. La vie de ces laboratoires est marquée par l'éternel recommencement, le manque de chercheurs expérimentés qui pourraient assurer la suite dans les travaux. Quant aux techniciens, les départements en ont un minimum, généralement surchargés de travail causant de longues périodes d'attente. Les appareils? c'est presque sans espoir. Il y a vingt-cinq ans, les Européens nous enviaient; maintenant, c'est nous qui les envions. Des crédits: Voyons quelques exemples.

Avoir des subventions de $20,000 par an pour un professeur, c'est supérieur à la moyenne. Engager un boursier postdoctoral coûte environ $10,000, un étudiant de doctorat à peu près $5,000. Donc si un professeur veut avoir un postdoctoral et deux étudiants de recherches, il ne lui reste rien pour acheter de l'équipement ou même pour gérer les affaires courantes. Certes, il y a des étudiants qui ont leur propre bourse, mais il n'y en a pas assez. La situation des jeunes professeurs qui voudraient fonder un laboratoire est dramatique. Souvent ils n'ont pas assez d'argent pour payer le salaire d'un étudiant de maîtrise, ils ne peuvent pas percer. On perd les meilleurs talents, les plus instruits, les plus dynamiques souvent.

Il nous faut des moyens. Le gouvernement devrait nous prêter main forte pour que nous puissions remonter la pente.

Je crois qu'il existe une manière qui a fait ses preuves. Il faudrait fonder un C.N.R.S. québécois. Le Centre National de la Recherche Scientifique en France, les Instituts Max Planck en Allemagne (et des institutions analogues dans d'autres pays) ont permis à ces pays de se remettre aux premiers rangs après l'éclipse relative que leur a causée la deuxième guerre mondiale. En dehors de ses propres laboratoires, le C.N.R.S. québécois devrait entretenir des chercheurs dans les laboratoires universitaires déjà existants, y créer des postes de chercheurs permanents et développer un système de bourses postdoctorales. Augmenter le volume des actions concertés aiderait à l'acquisition d'équipement majeur et mineur.

Les exemples sont là, l'opération peut réussir. Ce n'est pas de bâtiments nouveaux ou de comités que nous avons besoin, mais de chercheurs et d'équipement. Avec des moyens adéquats nous aurions une chance véritable de servir les intérêts de la communauté.

Monsieur le ministre, aidez-nous! Si vous ne me croyez pas, venez nous voir dans nos laboratoires. Vous y serez le bienvenu. Les professeurs et les étudiants vous parleront.

ÉLÉGANTS ET "DANS L'VENT"



HARRIS TWEED
Boute-en-train
(Swinger)
$22.95 à $30.40

PRÉSIDENT
$40



STETSON

Magnifiques chapeaux, du meilleur style, en feutre de fourrure de castor canadien pur. Vaste choix de couleurs.

Assortiment complet de pointures

Prix s'échelonnant de $20.00 à $45.00

Vaste choix de chapeaux, de tous genres et modèles
Chapeaux initialés sur demande

HENRI HENRI LIMITÉE

255 est, rue Ste-Catherine, Montréal
Le seul chapelier exclusif de Montréal
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin
288-0109

CHARGEX

lettres au DEVOIR

J'ai une question

L'enfermement mathématique auquel se conjure ce que l'on se plaît à nommer dans certains milieux la science économique, favorise-t-il vraiment la compréhension articulée des complexes mouvements économiques contemporains? Après la théorie classique et l'hédonisme utilitariste, l'option "rationalité économique" prédomine, mais le fouillis indescriptible dans les remèdes que proposent les économistes persiste.

Est-il décent de croire à une théorie "objective", absente de valeurs? Peut-on croire qu'il existe des soins universels applicables à volonté? Une analyse sommaire nous indique une réponse négative. Le but de la recherche économique étant totalement basé sur la maximisation constante de la "satisfaction" et la rationalité du consommateur, la science économique tombe donc si ses bases sont prouvées fausses. Or elles le sont.

En effet, on constate que cette course à "l'équilibre" nous emprisonne dans un univers unidimensionnel. Or, la vie, c'est autre chose que l'argent. On ne peut pas expliquer les faits économiques que par des formules de physique, pour être caricaturiste. Tant qu'à emprunter à une science dite exacte, la biologie serait un choix plus sain puisqu'elle ne parle pas de développement à tout prix mais d'épanouissement harmonieux.

Ainsi, on s'apercevrait peut-être que la pollution n'est pas une déséconomie externe, mais interne au système économique. La pollution, l'engorgement des centres-villes, l'asphyxie et la tension du tissu urbain ne sont pas externes à l'économie mais plutôt une conséquence directe des politiques urbaines.

En fixant comme but ultime la production à profit maximum (revenu marginal = coût marginal), la science économique prend non seulement position (donc perd son objectivité), mais elle incite au développement anarchique frénétique.

Conscients de l'atteinte d'un équilibre multidimensionnel (qui demanderait à la science économique une ouverture vers les autres sciences sociales: psychologie, sociologie, philosophie, etc.), M. André Raynauld n'aurait pas proposer l'élimination des barrières tarifaires dans le textile (qui causerait naturellement un taux de chômage astronomique au Québec, mais qui réduirait le prix des vêtements sur nos marchés...) et M. Harberger, copain de Milton Friedman, n'aurait pas indiqué au général Pinochet pour assainir l'économie de réduire la masse monétaire de moitié... qui provoqua malheureusement la multiplication par six du taux de chômage au Chili.

L'avertissement de Kant était pourtant clair: on ne devait pas considérer l'Homme comme un moyen mais plutôt comme une fin.

A l'heure où s'engage de pied ferme la science économique dans l'analyse mathématique par le dogme de la rationalité... j'ai une question.

Alain DANEAU

Montréal-Est, le 23 novembre 1976.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

À MONTRÉAL

Depuis le 18 octobre, début du conflit qui oppose le Syndicat des professeurs à l'Administration,

✓ la Direction de l'UQAM est payée;

✓ le personnel-cadre de l'UQAM est payé;

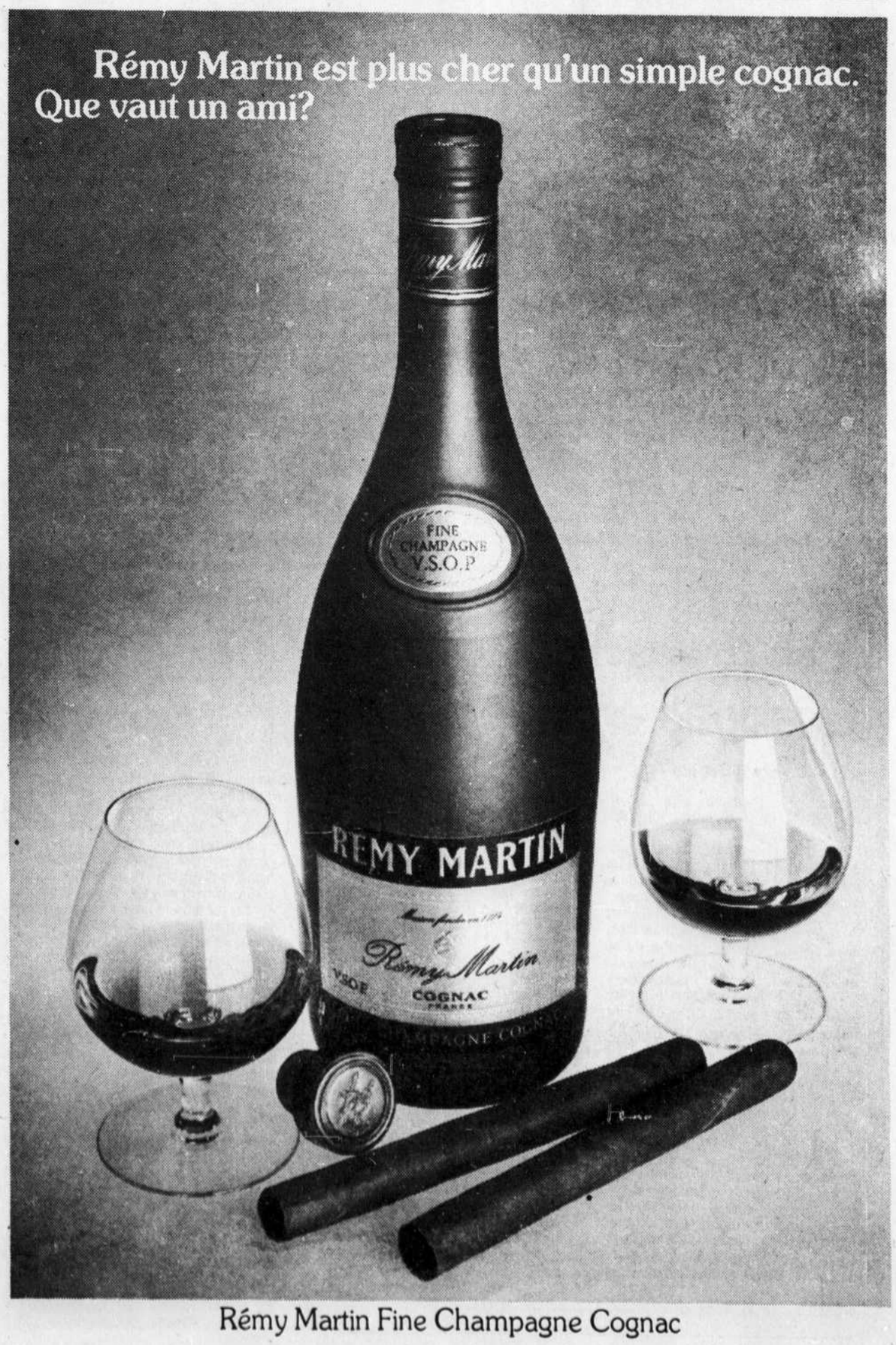
✓ les 600 employés syndiqués de l'UQAM **ne sont pas payés.**

C'EST DE LA DISCRIMINATION

LES EMPLOYÉS RÉCLAMENT AU MÊME TITRE QUE LA DIRECTION ET LE PERSONNEL-CADRE, LE SALAIRE QUI LEUR EST INJUSTEMENT RETENU DEPUIS NEUF (9) SEMAINES.

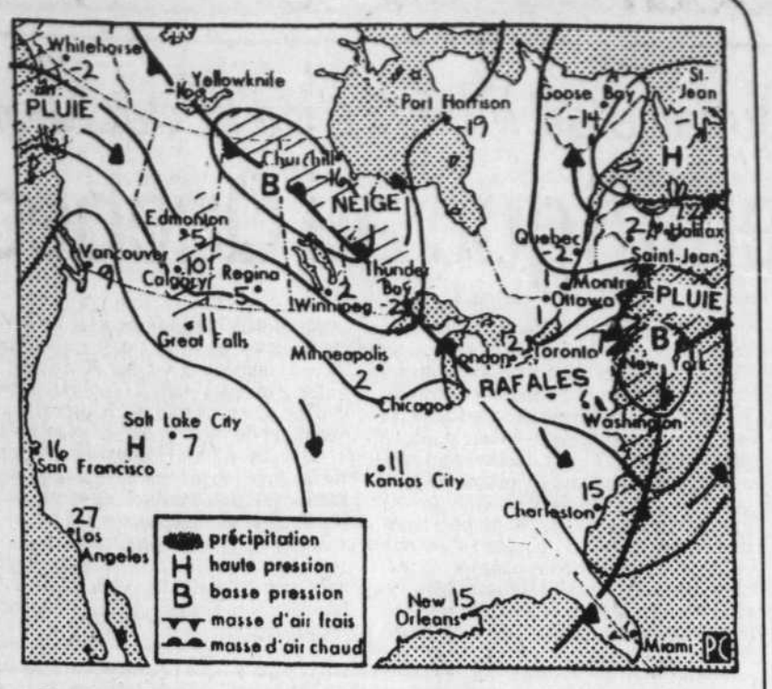
Le Syndicat des employés de soutien de l'Université du Québec à Montréal (SEUQAM-SCFP)

Rémy Martin est plus cher qu'un simple cognac.
Que vaut un ami?



Rémy Martin Fine Champagne Cognac

la météo



Une haute pression en provenance de l'ouest permet un ciel clair sur le Québec et la plupart de ses régions aujourd'hui. Une dépression sur la côte américaine ennuagera les régions du sud de la province.

●

Montréal, Outaouais: ennuagement. Maximum près de −1. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Abitibi, Nord de la Haute-Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de −8. Aperçu pour vendredi: ennuagement.

●

Chibougamau: ensoleillé. Maximum près de −8. Aperçu pour vendredi: ennuagement.

●

Sud de la Haute-Mauricie, Pontiac-Témiscamingue, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de −4. Aperçu pour vendredi: ennuagement.

●

Québec, Trois-Rivières: ensoleillé suivi d'un ennuagement. Maximum près de −4. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Lac Saint-Jean, Baie-Comeau, Gaspésie: ensoleillé suivi d'un ennuagement. Maximum près de −4. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Sept-Iles, Rimouski: ensoleillé. Maximum près de −4. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Cantons de l'Est: ennuagement. Maximum près de −4. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

La priorité pour Laval: compléter ses infrastructures

par Clément Trudel

A un an des élections municipales à Laval, le maire Lucien Paiement a commenté hier en entrevue le malaise au service de police et la perspective qui lui semble juste dans sa dernière année de mandat.

M. Paiement concède que le service de police est son "mal de tête", son "épine dans le pied" mais il se défend de prendre panique puisqu'il n'est pas le seul maire à avoir éprouvé des difficultés avec cette section des services de Laval.

Depuis 1970 en effet, pas une négociation avec les policiers de Laval ne s'est réglée autrement que par un arbitrage.

En 1976, rappelle M. Paiement, nous avons négocié et conclu des conventions avec les mécaniciens de machines fixes, les cols bleus, les cols blancs et les pompiers, et ce "dans un climat serein". Pourquoi en va-t-il autrement lorsqu'il s'agit des policiers? Le maire dit ne pas savoir exactement mais déplore que, même si le comité patronal de négociation avec les policiers a été remanié, on en soit venu au "même résultat". Il y a là notamment un problème d'échelle de salaires, avoue-t-il, mais ce n'est pas parce que l'on a un revolver en mains que les conditions économiques vont changer et le maire Paiement soutient que si une portion des salariés de sa ville obtient des "avantages différents", plus rien ne tient.

Quant à l'absence d'un chef en titre au service de police de Laval, M. Paiement tend à en minimiser l'importance et vante le travail accompli par le chef Charbonneau, désigné par intérim après la démission du chef Lequin.

Sur d'autres points de la vie à Laval, le maire ne se cache pas de vouloir postuler un autre mandat comme premier magistrat de la deuxième ville du Québec. Il accuse même ses opposants de se livrer à de mesquines manoeuvres (par le biais de lettres anonymes) et accueille favorablement la présence d'oposants, ce qui permettra "de nous juger sur nos actes".

L'équipe Paiement, tient-il à souligner, a comme priorité le développement économique et croit qu'une économie forte à Laval constitue le meilleur moyen de répondre aux préoccupations sociales contemporaines. Si on m'annonçait par exemple que $5 millions sont disponibles sur-le-champ, je verrais à accélérer la mise en place de certaines infrastructures nécessaires au développement du commerce, de l'industrie et du secteur résidentiel.

M. Paiement a fait préparer un amendement à la charte de la ville de Laval en vue d'acquérir le contrôle complet de la Commission des transports de Laval, dont le conseil de ville doit éponger une partie du déficit sans vraiment être mis au courant de ce qui s'y trame. Si nous exigeons ce contrôle, c'est qu'il s'agit là d'un outil important pour l'aménagement de notre territoire. Nous ne voulons pas taxer les Lavallois et payer les frais de la CTL sans vraiment leur présenter un profil excat de ce qui s'y passe...

Ce budget que nous déposons est "politique" au bon sens du terme, soutient le maire Paiement. Pour se faire élire ou réélire, il est important de dire que l'on a fait des bons coups et ne pas laisser nos adversaires éplucher tout ce que nous n'avons pas pu faire. Je n'ai aucun scrupule à ce que l'on prenne mon programme électoral de 1973 et qu'on le compare à ce qui s'est fait depuis. C'est ainsi que nous entendons conserver notre crédibilité, ajoute le maire qui pense que le rayonnement de Laval est tout-à-fait grandi depuis quelques années, que la gestion y est devenue moins paternaliste et que les Lavallois ont cessé d'avoir le complexe d'une ville-dortoir houspillée par d'autres agglomérations.

Il y a même, aux dires du maire, un certain "snobisme de bon aloi" à se dire Lavallois de nos jours, ce qui serait dû en partie aux efforts déployés pour emmener les citoyens à s'identifier à une ville où il fait bon travailler, se récréer, se reposer — non plus comme au temps des "14 villages" maintenant fusionnés.

Ce qui pourrait survenir de plus triste à Laval? "L'assimilation à une grande métropole", répond le maire qui tient fortement à favoriser le sentiment d'autonomie des Lavallois, lesquels ont encore à lutter contre tout ce qui pousse les citadins à s'enfermer dans l'anonymat.

Au nombre des problèmes à résoudre à long terme, dans une ville comme Laval, se retrouvent "l'information et la participation," de dire le maire Paiement qui rêve, devant une maquette du "Carré Laval" à ce futur centre ville surbaissé, dans l'ancienne carrière Lagacé. La ville aimerait s'en faire l'instigatrice...si Québec, Ottawa et l'entreprise privée marchaient. Cette agora, cette place publique deviendrait le coeur véritable d'une ville originale qui aurait appris à "occuper sa place au soleil," avec ses 257,000 habitants dont l'âge moyen est présentement de 28 ans à peine.

M. Paiement croit avoir réussi à persuader à ce jour les Lavallois qu'il fallait "densifier" l'occupation au sol, seul moyen pour ceux qui tiennent à leur bungalow de continuer à se payer un luxe qui autrement leur serait ravi.

Lucien Paiement croit-il à "l'image publique" soigneusement entretenue? Si vous voulez dire ces moyens sophistiqués de "vendre" un homme politique, je n'y crois pas vraiment. "Les gens t'achètent comme tu es", dira M. Paiement, c'est le PPBS ou budget-programme présenté de façon analytique au suprême. Il n'en fait pas le sujet d'entretiens quotidiens avec ses électeurs mais il voudrait bien que chacun apprenne à découvrir pour qui et pour quoi les deniers publics sont engagés.

Une question-test: combien de dollars sont-ils consacrés aux diverses promotions (commerciales ou socio-culturelles) coordonnées par la firme Promedia au nom de Laval? Le maire fait venir un cadre qui l'aide à rechercher, dans un amas de chiffres, les $433,000 destinés à la firme et à ses publications.

suites de la première page

LA LOI 22

cophonisation des entreprises, au lieu de la francisation des entreprises. L'accent sera particulièrement mis sur la langue de travail puisque c'est par ce biais que l'on croit pouvoir faire du français une langue qui soit utile, rentable et nécessaire à tous les Québécois.

M. Morin de son côté devait expliquer devant l'Assemblée nationale que les objectifs du gouvernement pour trouver une solution permanente en matière linguistique dépassent largement la langue d'enseignement.

"Dans notre esprit, ce sont toutes les sphères de la vie québécoise qui doivent être francisées: le travail, l'administration publique, les affaires, l'exercice des professions, les communications. Le choix de la langue de l'école, c'est en quelque sorte le résultat de tout cela: si la vie se déroule en français, alors les citoyens tout naturellement enverront leurs enfants à l'école française", a-t-il déclaré.

Il ne faut cependant pas pour autant croire que le gouvernement reviendra à la liberté de choix de la langue d'enseignement. Au contraire, M. Lévesque a indiqué clairement que le secteur scolaire anglophone ne devra plus être un moyen d'intégration à la communauté anglophone. C'est alors qu'il a précisé que l'école anglaise sera réserver aux enfants dont la langue maternelle est l'anglais. Pour les enfants de tous les nouveaux immigrants, même ceux dont la langue maternelle est l'anglais, ce sera l'école française. L'attitude qui sera adoptée pour les enfants d'immigrants qui ne sont pas encore citoyens canadiens mais qui résident au Québec n'est pas encore définie. Ce sera au groupe de travail qui sera constitué à le préciser.

Pour M. Morin, les problèmes soulevés par la langue de l'école ne pourront faire l'objet d'un large accord social qu'une fois établi hors de tout doute que le français est dans les faits comme en droit la langue de travail. A son avis, cet objectif est parfaitement conciliable avec la connaissance par les individus d'une seconde et d'une troisième langue. Cependant il doit être perçu comme entraînant des changements importants dans la vie socio-économique du Québec.

"Tous les Québécois, de quelque origine qu'ils soient, ayant compris cela, il paraîtra tout naturel, tout en étant d'accord pour le maintien de l'école anglophone pour les Québécois de langue maternelle anglaise, que l'école française soit normalement fréquentée par la très grande majorité des Québécois et particulièrement par ceux qui viendront se joindre à nous en provenance de pays étrangers", a-t-il poursuivi, avant d'aborder les mesures transitoires qu'il désire mettre en application dans le domaine scolaire en attendant la nouvelle législation.

Il a énoncé deux principes qui guideront son action à cet égard. Tout d'abord le respect des lois et des règlements actuellement en vigueur, puis un souci de pédagogie. A son avis, il faut éviter de traiter les enfants pris au coeur de cette querelle comme s'ils étaient des adultes.

C'est ainsi qu'il a invité son ministère et les commissions scolaires à prendre au cours des prochains jours les mesures nécessaires pour faire passer aux 250 enfants qui n'avaient pu encore le faire les tests linguistiques. Et pour que l'application des tests se déroule dans les meilleures conditions possible il a promis de constituer des équipes spéciales chargées d'appliquer les tests, et de laisser les parents accompagner leurs enfants à titre d'observateurs.

Quant aux 920 enfants qui n'ont pas réussi les tests linguistiques et qui quotidiennement occupent les locaux de certaines écoles anglophones de la région de Montréal, M. Morin n'a pas voulu prendre une décision avant de connaître le résultat de l'intervention du Protecteur du citoyen. Cette attitude est fondée sur le respect de la compétence du Protecteur du citoyen dont l'intervention est d'ailleurs prévue dans la loi 22, dit-il, et elle est d'autant plus indiquée que celui-ci a déjà découvert une dizaine d'erreurs administratives.

Il ne reste plus aux parents de ces enfants que de respecter la loi 22. Un tel comportement est d'autant plus indiqué que "l'évolution récente du Québec démontre l'affirmation du fait français," dit-il tout en les invitant à réfléchir à la portée du geste qu'ils ont posé.

Plus tard, en dehors de la chambre, il a rappelé que 85 pour cent de ces enfants étaient de niveau de la maternelle. Si les parents ne veulent pas les inscrire à l'école française, ni les garder à la maison, il a demandé aux parents de cesser de perturber le fonctionnement des écoles comme ils le font depuis le début de l'année scolaire. Quant à ceux de ces enfants qui sont du niveau élémentaire, il croit qu'ils n'ont d'autre choix, dans le respect de la loi, de les inscrire à l'école française.

Pour l'Opposition officielle, c'est l'ancienne présidente de la CECM, Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui a donné la réplique à M. Morin sur le contenu de la "déclaration ministérielle". S'en tenant aux mesures temporaires élaborées par le ministre de l'Éducation, elle s'est dite surprise de voir qu'on avait recours encore une fois aux tests alors que la loi prévoit pour le ministre d'autres recours.

"Si on a administré, même avec les meilleures intentions, une mauvaise potion à un certain nombre de patients, je ne crois pas qu'on soit justifié d'étendre les dégâts en répétant l'erreur qui a été commise", a-t-elle déclaré. Elle croit notamment qu'on aurait pu remplacer les tests par des entrevues.

16 décembre

par la PC et l'AP

Oliver Cromwell s'arrogeait le titre de lord-protecteur d'Angleterre il y a 323 ans aujourd'hui, le 16 décembre 1953, après près de cinq années de régime républicain. A la tête de son régiment, les "Côtes de fer", il avait mis fin par la force des armes au "Parlement croupion" et l'avait remplacé par un autre qui l'investit de pouvoirs dictatoriaux. Cromwell étouffa une rébellion, décréta des lois ani-catholiques et remporta des succès militaires contre l'Espagne. Il mourut en 1658.

1975 — Mort de Kang Sheng, vice-président du Parti communiste chinois.

1974 — A Rambouillet, les grandes puissances industrielles occidentales décident de coordonner leurs politiques énergétiques.

1971 — L'armée indienne s'empare de Dacca et l'armée du Pakistan oriental se rend.

1970 — En Pologne, six personnes trouvent la mort au cours d'émeutes pour protester contre l'augmentation des prix.

1967 — Accord à l'ONU pour le sauvetage des astronautes en cas d'accident.

1966 — Le Conseil de sécurité de l'ONU vote des sanctions contre la Rhodésie.

1944 — Début de la contre-offensive allemande dans le saillant des Ardennes.

1916 — Assassinat de Raspoutine.

1538 — Un édit de François 1er marque le début des persécutions contre les protestants français.

Il est né un 16 décembre: Noël Coward, auteur-compositeur britannique (1899-1973).

ANJOU

ranger écrivait, en page 29 des notes de son enquête préliminaire:

"La preuve a identifié le nom des "autres personnes", soit: MM. Ben Lamarre, Émile Asselin, Alphonse Couture et Max Schuchmann. Tous sembleraient, d'après la preuve, impliqués dans cette transaction; tous connaissaient le double titre de MM. Crépeault et Campeau et la double qualité en laquelle ils agissaient. Même s'ils n'ont pas été directement appelés à répondre de ce chef de conspiration, il n'est que juste que leurs noms respectifs apparaissent à la plainte qui est modifiée en conséquence".

Aucune accusation n'a été portée contre aucun des quatre hommes d'affaires, ni contre un cinquième, M. Maxwell Gordon, dont le nom est également mentionné dans plusieurs des chefs de conspirations pour lesquels la Couronne a poursuivi le maire d'Anjou, l'urbaniste et le gérant municipal.

Dans leur rapport, en page 72, le juge Surprenant et le commissaire Laurent croyaient devoir signaler le cas de M. Maxwell Gordon aux autorités provinciales dans les termes suivants:

"Nous tenons à souligner le rôle actif et constant de M. Maxwell Gordon dans toutes et chacune des transactions envisagées ou complétées par C.E. Campeau, Camclair Inc. et Les Urbanistes Associés. Monsieur Maxwell Gordon a été un rouage essentiel, utile et indispensable de toutes les opérations. Il joue même un rôle qui ne peut être qualifié de négligeable dans l'activité professionnelle de monsieur Campeau".

"C'est pourquoi, concluaient les enquêteurs, nous croyons nécessaire de suggérer au ministère de la Justice d'étudier la possibilité de porter contre monsieur Maxwell Gordon des plaintes de complicité parallèlement et en relation avec toutes et chacune des plaintes qui pourraient être portées contre monsieur C.E. Campeau".

Dans son mémoire confidentiel au ministère de la Justice en date du 5 aout 1970, Me Jacques Bellemare, procureur de la Commission municipale du Québec, en page 34, concluait dans le même sens.

En outre, MM. Surprenant et Laurent, commentant les réponses données à l'enquête par M. Gordon, qui fut actionnaire et administrateur dans les compagnies alors impliquées, Camclair Inc., Les Urbanistes Associés, Astra Technical Services, écrivaient en page 69 de leur rapport:

"Ses nombreux témoignages ne sont qu'un tissu de faux-fuyants, restrictions mentales et parjures qui dénotent chez cet homme un souverain mépris des principes élémentaires de la justice et de la vérité".

Dans le cas de deux transactions de terrains avec les compagnies Sun Oil et B.P. Canada Limited, le juge et le commissaire avaient conclu qu'il y avait lieu pour le ministère de la Justice d'étudier la possibilité de porter des plaintes de parjure. Le rapport Bellemare recommandait également de porter, dans l'affaire Sun Oil, une accusation de parjure contre Maxwell Gordon.

Aucune accusation d'aucune sorte n'a jamais été portée contre Maxwell Gordon en rapport avec les affaires d'Anjou.

De même, le rapport Surprenant recommandait au ministère de la Justice d'étudier des plaintes de complicité ou de conspiration, dans plusieurs affaires de corruption municipale en rapport avec des transactions de stations de gazoline, contre MM. Roland Beauregard et André Laporte, présidents respectivement des compagnies immobilières Les Immeubles Reno Inc. et Les Immeubles Versailles Inc.

Les plaintes portées dans l'une de ces affaires, la transaction Sun Oil, contre les trois hauts fonctionnaires d'Anjou, pour laquelle déjà MM. Crépeault et Campeau ont été condamnés, mentionnent certes, sans les accuser, les noms des deux hommes d'affaires déjà cités, MM. Maxwell Gordon et Ben Lamarre, mais ne désignent pas avec quelles "autres personnes" la conspiration eut lieu. MM. Beauregard et Laporte ne firent pas davantage que MM. Gordon et Lamarre l'objet de plainte dans cette affaire, ni dans aucune autre.

Ni le rapport Surprenant ni le mémoire Bellemare ne recommandaient explicitement de plainte contre M. Ben Lamarre. Néanmoins il fut nommé comme coconspirateur dans trois des chefs d'accusation pour lesquels l'ex-urbaniste Campeau fut trouvé coupable et condamné, ainsi que dans deux des trois chefs pour lesquels également l'ex-maire Crépeault, sujet à appel, vient d'être trouvé coupable et condamné. Dans aucun cas, M. Ben Lamarre n'a fait l'objet de plainte de la part du ministère de la Justice.

Enfin, le rapport Surprenant et le mémoire confidentiel de la Commission municipale de Québec avaient trouvé, en 1970, qu'il y avait également lieu d'étudier des plaintes de conspiration contre Mlle Colette Saucier, ex-greffier d'Anjou, et M. Norbert Rand, de la compagnie Grosvenor Estate Corporation en rapport avec une transaction de terrain et un changement de zonage à Anjou.

Ces personnages de moindre importance ne firent l'objet d'aucune plainte, non plus que l'organisateur politique Alexandre Grondines et l'entrepreneur Réal Lamontagne contre qui les rapports de 1970 suggéraient également au ministère de la Justice d'étudier des plaintes en rapport avec une ristourne de 10% sur les contrats octroyés à Anjou Paving par Ville d'Anjou.

L'ESPAGNE

festants qui hurlaient des slogans en faveur de l'abstention.

Les résultats du référendum portant sur le tires des suffrages mettent en évidence la disparition à peu près totale du franquisme activiste, qui recueille moins de 2,5 pour cent des voix, la gravité du problème régionaliste, principalement au pays basque, où l'abstention a été la règle, et à un degré moindre en Catalogne, et enfin un pourcentage de l'Opposition de gauche inférieur aux prévisions puisqu'il ne dépasserait pas 20 pour cent.

Communistes et socialistes avaient mené une active campagne pour l'abstention. En général, on prévoyait un chiffre d'abstention d'au moins 25 pour cent. Il est bien inférieur à ce pourcentage et en ce sens, s'il se confirme, on peut parler d'une échec de la gauche. Mais dès avant le vote, les porte-parole du parti communiste, dont l'économiste Ramon Tamanes, avaient rejeté les résultats officiels en affirmant que le gouvernement pouvait manipuler a volonté à Madrid les données de l'ordinateur centralisant les résultats.

Dans l'ensemble, alors que 34 pour cent des suffrages sont connus, le pourcentage de la participation, objectif premier du gouvernement, comme le pourcentage écrasant des "oui", a été plus fort qu'on ne l'attendait. Les "oui" représentent 94,8 pour cent des suffrages exprimés contre 2,3 pour cent de "non" et 2,6 pour cent des bulletins blancs.

La participation au pays basque et particulièrement en Biscaye a été plus faible qu'on ne le prévoyait. Le nombre des votants n'atteindra probablement pas 50 pour cent des inscrits dans cette province, où, dans un village, deux électeurs sur 85 se sont présentés au bureau de vote. Dans beaucoup de circonscriptions, les scrutateurs ne sont pas venus. En Catalogne, la participation a été plus forte qu'au pays basque mais est restée beaucoup moins importante que dans le reste du pays.

La faiblesse relative de la gauche, si l'on en juge par le nombre des abstentions, s'explique par l'ambiguïté aux yeux de certains militants de la position défendue par les États-majors des partis communistes et socialistes et suggérée, mais sans conviction, par les libéraux et démocrates-chrétiens.

Il est certain que des partisans de la gauche ont voté en faveur d'une réforme qui, en décidant l'élection au suffrage universel d'un parlement, constitue à leurs yeux la "rupture" avec le franquisme.

On estime que l'enlèvement de M. Maria de Oril a pu modifier l'attitude de nombreux partisans de la gauche effrayés par la menace d'un retour du terrorisme. Ils ont considéré que devant cette menace une participation active à la consultation en votant en faveur d'un projet somme toute acceptable se justifiait plus dans les circonstances nouvelles créées par cette opération de commando que l'attitude passive de l'abstention recommandée pour raison de "morale politique" par les communistes et socialistes.

Lors du dernier référendum franquiste, en 1966, la participation électorale avait été de 88,85 pour cent, contre 79,9 pour cent hier. Le pourcentage des oui avait alors été de 95,90 pour cent.

Le ciel gris et bas qui recouvre Madrid et l'Espagne n'a pas contribué à donner à cette journée le lustre qui aurait pu accompagner la première consultation populaire de la monarchie.

Un facteur a pesé également, au moins à Madrid, sur le climat politique: l'incertitude continue à régner sur le sort de M. Antonio Maria de Oriol y Urquijo, président du conseil d'État enlevé samedi par un commando de GRAPO (Groupes de résistance antifasciste du premier octobre). Le pessimisme qu'affichaient mardi les milieux officiels, reflété dans le discours de M. Adolfo Suarez le soir, a été confirmé dans l'après-midi d'hier.

Une cinquième lettre écrite à la main en lettres majuscules venant de l'organisation maoiste est parvenue à la rédaction d'un journal du soir, attachée à une pierre lancée de la rue dans l'immeuble.

Le texte n'en a pas été rendu public mais, selon certains versions, le GRAPO aurait lancé un ultimatum au gouvernement. Il exigerait en échange de la vie de M. de Oriol, la libération des quinze prisonniers politiques dont la liste a été communiquée, dans un délai de 48 heures.

Le gouvernement a fait savoir depuis le début qu'il refusait de traiter sur la base d'échanges de prisonniers. Pendant ce temps la police intensifie ses recherches sans résultat. L'un au moins des prisonniers dont la libération a été demandée Balmon Caster, membre du "Parti communiste reconstitué", a été interrogé pendant deux jours à la sécurité.

D'après des proches, la famille de M. de Oriol tentait de négocier directement avec les ravisseurs, membres du "groupe de résistance anti-fasciste du premier octobre", nommé ainsi en référence à l'assassinat de quatre policiers, à Madrid, le 1er octobre 1975. L'action du groupe a été dénoncée par toute la gauche espagnole, y compris par le Parti communiste.

En lançant, mardi soir, un appel à voter "oui" au référendum, M. Suarez a indiqué que le gouvernement n'acceptera pas la libération de détenus politiques, tous condamnés à de longues peines de prison pour terrorisme.

SHANKS

Suite de la page 3

Rivière du-Loup, Louiseville, East Angus, Iberville, Beauharnois et Gatineau.

La formalité de déposition des documents étant complétée, Me Côté a demandé un ajournement de quelques semaines, afin d'établir si d'autres admissions pourraient être également soumises à la défense et acceptées.

Quant aux témoins dans toute cette affaire de présumée corruption, la Couronne entend les convoquer devant le tribunal pour le 3 février et on croit que le procès pourrait s'étendre sur deux ou trois jours.

Quant à Gérard Shanks lui-même, le témoignage qu'il avait donné lors de la préenquête pourrait être invoqué contre lui, puisqu'il n'avait pas à cette occasion demandé la protection de la Cour, à ce qu'on laisse entendre.

S'étant retiré officiellement de la vie politique québécoise, lors des élections du 15 novembre, l'ex-député a repris ses anciennes fonctions d'employé municipal à l'hôtel-de-ville de Montréal.

Attentat au ministère argentin de la Défense

BUENOS AIRES (Reuter) — Une bombe à fragmentation a explosé hier soir dans une salle de cinéma du ministère de la Défense. Une dizaine de personnes, craint-on, ont été tuées et une trentaine d'autres ont été blessées, déclare-t-on de source proche de la police.

L'engin a explosé alors qu'un responsable militaire s'adressait à un groupe de personnes réunies dans la salle située au troisième étage d'un immeuble du centre de Buenos Aires.

On ignore combien de personnes se trouvaient dans la salle. La police a bouclé le bâtiment tandis que de nombreuses ambulances arrivaient sur les lieux et en repartaient avec des blessés.

Le 17 octobre dernier, une bombe déposée dans un petit cinéma privé du club des forces armées argentines à Buenos Aires par les guérilleros urbains avait fait au moins 50 blessés dont plusieurs grièvement. L'attentat coïncidait avec un anniversaire péroniste.

En juillet dernier, les guérilleros avaient parallèlement placé une bombe au quartier général fédéral des forces de sécurité. L'engin avait tué une vingtaine de personnes et fait plus de 60 blessés.

Chacun fera la prière qu'il entend

QUEBEC (PC) — Une prière, traditionnellement faite au début de chaque séance de l'Assemblée nationale, a été remplacée hier par une "période de recueillement".

Au lieu de lire le texte consacré de la prière, le président de l'Assemblée et député de Montmorency, M. Clément Richard, a invité les députés à garder un moment de silence.

Cette décision a soulevé les protestations de la députation libérale. Le porte-parole du parti, le député de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, a souligné qu'on brisait une tradition et a souhaité que "cette prière devrait être continuée".

M. Richard a justifié son geste de deux manières: d'une part, le règlement de la Chambre, à l'article 32, stipule que c'est "un moment de recueillement" et non une prière qui est observé au début des séances.

De plus, M. Richard a expliqué qu'il respectait ainsi la croyance religieuse de chacun des députés.

"C'est par respect pour cette Assemblée que j'ai choisi un mode de prière que je laisse à la liberté de chacun. Chacun aura le loisir, au moment de la période de recueillement, de faire la prière qu'il entend", a répondu M. Richard, longuement applaudi par les députés péquistes.

au fil des mots

Changements de sens

par Louis-Paul Béguin

Quand il avait fini son temps, le soldat romain rentrait, comme sont censés le faire tous les soldats du monde, d'hier et d'aujourd'hui, dans ses foyers. On l'appelait alors "emeritus". On lui disait ainsi qu'il avait bien mérité de la patrie en servant dans l'armée. Retraité, désormais, l'ancien soldat devenait un soldat émérite. Plus tard, le mot signifia en français qui a une longue pratique de quelque chose. On s'en tint là longtemps. Et puis Balzac y mit le nez. Cet adjectif, qu'il lut un beau jour dans une grammaire lui plut énormément. De là à l'employer il n'y avit qu'un pas, facile si l'on en avait saisi le sens... Or, Balzac, hélas, crut qu'émérite voulait dire: éminent, de mérite. Il s'en servit, et mal, et fit perdre à ce valeureux adjectif le sens qu'il avait gardé de son usage latin.

De nos jours, émérite se dit (voir le Larousse) de quelqu'un qui est d'une grande compétence, d'une grande habileté. Ainsi le sens de mots change. L'usage, même s'il est roi, et comme tous les rois d'ailleurs, n'a pas toujours raison. Mais il règne. Ce n'est donc plus une faute de parler de danseuses émérites, sans attendre qu'elles vieillissent et qu'elles aient accroché depuis longtemps, leurs petits souliers de satin.

A propos de soulier, un mot le concernant (était-ce vraiment une pantoufle?) se trouve dans un conte de Perrault. Cendrillon doit chausser le soulier très petit qu'elle a perdu en s'enfuyant du bal, à minuit, et qui fut ramassé par le Prince amoureux. Comment était-il, ce petit soulier? Petit, fin, élégant et, selon la mode de l'époque, en VAIR. Qu'était le vair? Une fourrure d'écureuil de couleur grise mouchetée de blanc très prisée par les élégantes d'alors. La couleur du vair était connue dans le langage héraldique. La robe de Cendrillon était de lamé, ses souliers ne pouvaient être de verre comme on l'a dit plus tard, quand le vair fut passé de mode, et remplacé par le vison. La jeune fille était habillée richement, mais normalement. Des souliers de verre l'eussent fait remarquer. Même s'il était un rat changé en cocher, ce dernier était un véritable gaillard de cocher. Le carrosse, ancienne citrouille, avait l'air d'un carrosse (avec deux "r", attention). Et puis peut-on danser avec des souliers (ou des pantoufles) de verre? Non, le pied de Cendrillon si menu qu'il fût, les eût brisés au premier pas, tandis qu'en VAIR, riche fourrure, ils sont dans le ton.

La CSN constitue un "dossier noir de la sécurité à la CTCUM"

par
Louis-Gilles Francoeur

Le Syndicat du transport de Montréal, section entretien (CSN) a porté hier de sérieuses accusations de "collusion" contre le service d'inspection du ministère du Travail, qui aurait suspendu à toutes fins utiles les règlements sur la santé pour ne pas contrarier les autorités de la CTCUM en dépit de leur non-respect flagrant des normes gouvernementales dans les garages d'autobus.

Étayant ces accusations par un document de 40 pages, farci de citations au texte, de lettres et de documents patronaux et gouvernementaux, le syndicat a demandé une intervention immédiate du ministre du Travail pour faire appliquer "à tout le moins" la loi dans toute sa rigueur. En outre, les syndiqués ont demandé au ministre de repenser la formule d'inspection en vigueur.

À l'heure actuelle, les inspecteurs constatent les accrocs et exigent des améliorations. Par contre, les comités de sécurité paritaires, créés par la loi, n'ont aucun pouvoir lorsque les employeurs se décident à les mettre sur pied.

Les syndiqués, pour leur part, proposent de s'occuper eux-mêmes de leur sécurité. Ils réclament le droit de visite permanent des lieux de travail par le comité de sécurité prévu par la loi; et aussi le droit pour les délégués syndicau d'arrêter au besoin la production en cas de danger et ce, sans perte de salaire pour les ouvriers. Enfin, ils exigent que les employeurs soient tenus de verser à leurs employés leur plein salaire jusqu'à la conclusion de l'enquête de la Commission des accidents de travail chargée de définir le montant des compensations.

Plus loin, M. Beaulieu ajoute que son ministère pourrait éventuellement songer à un stratégie de négociation "rigide" avec la CTCUM, voire à la "coercition", si on démontrait la mauvaise volonté de la CTCUM. Les représentants du syndicat n'ont pas été tendres à l'endroit du ministère: rien n'est fait à la suite d'un rapport précis et on songe tout au plus, un an plus tard, à appliquer la loi "si jamais" la CTCUM n'a pas bougé. Ce type de "collusion" du ministère avec les employeurs doit cesser, ont dit les dirigeants syndicaux.

Le "dossier noir" dresse par ailleurs un sombre bilan des conditions de sécurité et de santé dans les garages de la CTCUM.

Le "Dossier noir de la sécurité à la CTCUM" justifie, lettres à l'appui, les accusations portées par le syndicat.

En avril 1974, l'inspecteur Benoit Carrier, du ministère du Travail, visite les garages à la demande du syndicat. Quelque temps après, il avise la direction de la CTCUM de se conformer à l'article 10.0.1 de l'arrêté en conseil 3787, sur la qualité de l'air dans les lieux de travail. Le délai: trois mois.

Un an plus tard, c'est-à-dire, le 25 mars 1975, le syndicat s'informe auprès du ministère des suites éventuelles du rapport Carrier. Le 7 avril suivant, M. Léopold Beaulieu, chef de division du service d'inspection du travail et des lieux publics répond que les parties ont une connaissance suffisante du dossier et que la stratégie "d'information" du ministère devrait normalement suffire pour améliorer la situation.

C'est pourquoi, dit-il, "Nous fermons le dossier du rapport Carrier".

Au chapitre de la santé, les syndiqués opposent aux rapports "presque convainquants mais néanmoins secrets" de la CTCUM la mort de ces nombreux pigeons asphyxiés au plafond des ateliers. Quant aux rapports, ils voudraient bien les examiner de plus près mais la CTCUM considère qu'il s'agit là de documents de régie interne.

Ils reprochent à la direction de faire fonctionner les moteurs d'autobus à l'intérieur des garages depuis qu'un règlement municipal, appliqué par la police, interdit de les laisser au ralenti à l'extérieur plus de quatre minutes. Les bouches d'aération destinées à l'alimentation de l'air crachent de la suie, comme le démontre une photographie remise à la presse. Les syndiqués, qui demandent un grand nombre d'améliorations à la cafétéria, exigent de plus un faux plafond pour mettre fin à la pluie d'excréments de pigeons dans leurs assiettes.

De son côté, la CTCUM propose de recourir à la procédure de griefs pour regler les problèmes. Les syndiqués ont perdu confiance en ce recours car, pour eux, un problème de pollution ou d'insécurité nécessite des correctifs immédiats. À l'heure actuelle, non seulement les griefs s'accumulent-ils en grand nombre, mais le syndicat a énuméré un grand nombre de cas où des travailleurs ont été congédiés, suspendus ou menacés pour avoir rouspété contre les conditions insalubres de travail. Le dernier cas, au garage Frontenac, où le plafond s'est effondré en partie à trois reprises, a provoqué des arrêts de travail collectif.

La sécurité aux ateliers se compare aux conditions de la ventilation, qui est nulle dans les ateliers où sont concentrés les acides, et dans l'atelier général, où le service de santé de la CTCUM a décidé de retirer les machines distributrices pour protéger leurs produits contre les gaz nocifs de l'air ambiant.

Le rapport du syndicat révèle que la moyenne des accidents dans les garages de la CTCUM est quatre fois plus élevée que la moyenne provinciale. Les chiffres sont corroborés par les procès-verbaux du comité paritaire sur la sécurité.

Le syndicat n'a obtenu qu'en juillet dernier les rapports internes sur les accidents de travail à la CTCUM. La loi fait pourtant une obligation au comité paritaire sur la sécurité d'analyser les accidents survenus dans l'entreprise. Mais d'abord, un tel comité doit-il commencer par exister. Celui de la CTCUM a été créé par l'article 29 de la convention collective de 1967. Mais il a commencé à fonctionner sept ans plus tard, deux semaines après l'incendie du 23 janvier 1974 à la station Rosemont.

Le rapport Leboeuf, du nom d'un enquêteur nommé à la suite de la loi spéciale d'octobre 1975 qui ordonnait le retour au travail des grévistes de la CTCUM, parle des "propositions fort intéressantes" du syndicat en matière de sécurité. Un an après le départ de ce rapport, qui relatait les causes profondes du conflit de 1975, aucune des propositions syndicales n'avait été discutée même si celles-ci ne visaient en général qu'à faire observer les règlements provinciaux.

Et depuis, la liste des problèmes s'allonge en même temps que le syndicat se lance dans une campagne d'information, qui pourrait éventuellement déboucher sur une nouvelle grève.

La semaine dernière, les syndiqués refusaient de débrayer pour obtenir la réintégration de deux collègues congédiés pour avoir protesté contre l'insécurité de leurs lieux de travail. La direction syndicale, réputée pour être une des plus à gauche de la CSN, se lance néanmoins aujourd'hui dans une "intense" campagne d'information qui devrait déboucher "sur une nouvelle mobilisation des travailleurs", a dit hier M. Jacques Beaudoin, président du syndicat.

Un succès, dit la CSN

Les 2/3 des syndiqués ont suivi le mot d'ordre

par Marie Laurier

Pour la Fédération des affaires sociales (FAS), la journée d'étude tenue hier dans les établissements du réseau a été un "véritable succès" avec une participation des deux tiers des 58,000 employés syndiqués. Ils ont étudié les effets de l'application des coupures de budget dans les soins de santé et cet arrêt de travail s'est déroulé dans un climat serein, sans paralyser le fonctionnement normal des CLSC, des hôpitaux, des CSS, des centres d'accueil et d'hébergement.

À certains endroits, surtout en province, la période de la pause-café a suffi pour analyser les documents préparés par la FAS pendant qu'à d'autres, la réunion a été de très courte durée. Dans des établissements de taille plus considérable la session s'est prolongée parfois jusqu'à deux heures.

À Montréal même, 15,000 travailleurs sur le total de participation des 38,000 ont évalué les répercussions des coupures de budgets sur la qualité et la quantité des soins dispensés à la population et sur leur propre charge de travail qui s'est accrue à la suite de ces contraintes, prétendent-ils.

Le président de la FAS, M. Donatien Corriveau, a tenu à rappeler que ces assemblées ne constituaient pas en soi des moyens de pression mais se voulaient plutôt une façon de brosser le portrait global des fermetures de lits et de postes et d'en tirer les conséquences au niveau de chaque établissement. Un conseil fédéral spécial de la FAS a été convoqué pour les 19, 20 et 21 janvier afin d'étudier plus amplement la situation et décider cette fois des moyens de pression à prendre pour que les postes laissés vacants soient affichés et comblés, que le personnel congédié soit réambauché.

Le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, a déclaré la semaine dernière que les restrictions budgétaires imposées par son prédécesseur ne seraient pas levées avant le 1er avril 1977 et il devait inviter les établissements à "s'ajuster à cette conjoncture". Le ministre a promis aussi de ne pas effectuer de mises à pied massives et arbitraires mais plutôt de réduire le niveau actuel des effectifs d'une manière progressive, "à la faveur des départs et du roulement normal du personnel".

Les syndiqués ne l'entendent pas tout à fait de la même oreille. Ils estiment en effet que le fait de ne pas remplacer le personnel — il y a un roulement de 22% dans les effectifs — constitue une façon détournée de faire des mises à pied. "Le gouvernement devrait plutôt s'attarder à faire des coupures dans des départements où il y a vraiment du gaspillage, a soutenu hier un représentant de la FAS". Et M. Nelson Cerat, un employé de l'Institut Pinel, souhaite une vigilance plus forte de la part du MAS sur le contrôle des achats et l'adjudication des contrats de service.

La FAS a rappelé de nouveau qu'une enquête effectuée lors de son dernier congrès révélait que sur une échantillon de 70 établissements, on comptait 285 lits d'hôpitaux fermés, 1,356 postes abolis et 86 mises à pied. Sur un budget de $1.2 milliard, le MAS veut réaliser des économies de $34 millions et, pour ce faire, a décidé de ne pas combler les postes vacants, comme le préconisait le train des mesures de M. Claude Forget, l'ancien ministre des Affaires sociales. "Or, a-t-on souligné en conférence de presse, cette contre-réforme amène des situations illogiques. Ainsi, certains hôpitaux, à cause du manque de personnel, ferment des urgences. D'autres, comme l'Institut Doré à d'Hungtindon, après avoir effectué des achats d'équipement et rénové l'institution, procèdent à des mises à pied et ferment des lits, dilapidant ainsi inutilement l'argent des contribuables".

Devant tous ces faits "réels vécus", M. Corriveau estime que les travailleurs de la FAS ont démontré hier qu'ils n'entendent pas payer pour les déficits budgétaires de la province. Et il demande que "le nouveau gouvernement revienne à la situation qui prévalait avant l'application de la réforme Forget".

A l'Hôpital général de Sorel où la contestation a commencé la veille, soit mardi, tout est rentré dans l'ordre avant la nuit, à l'issue d'une rencontre entre la direction et le syndicat, le soir. Ce dernier a participé au débrayage général d'hier, comme ailleurs, mais continue de croire que l'hôpital est un "volcan en pleine activité". Les employés disent vivre des heures pénibles et même si les deux cas en litige — un congédiement et une suspension — qui avaient provoqué le débrayage spontané de mardi ont été discutés et réglés par les parties, on s'attend à ce que d'autres arrêts de travail surviennent. Les syndiqués reprochent à la direction des décisions qui vont à l'encontre de la convention collective.

20,000 suicides au Vietnam

PARIS (PC) — Expulsé du Vietnam après 18 ans de travail missionnaire, un jésuite canadien a évalué à 15,000 ou 20,000 le nombre des suicides qui ont suivi l'arrivée des communistes.

Le père André Gélinas a raconté que le nouveau gouvernement avait gelé les comptes de banque, le 19 juin 1975, et avait annoncé, en septembre, que les habitants avaient 12 heures pour aller déposer tout l'argent qu'ils avaient. Après ce court délai, l'argent ne serait plus valide.

"C'est alors, a dit le prêtre, que les suicides se sont répandus en chaîne. Ils ont compris qu'ils ne pourraient plus vivre à Saigon et qu'il leur faudrait se rendre dans les nouvelles zones économiques."

Le père Gélinas base ses chiffres de 15,000 à 20,000 suicides, au cours d'une période de trois semaines, sur des confidences que lui ont faites des employés d'hôpitaux et des survivants de pactes de suicide. Plusieurs se seraient empoisonnés en mettant du DDT dans leur soupe.

Les communistes, après la prise du pouvoir, ont aussitôt lancé une campagne contre l'Église, a ajouté le prêtre, en se servant de la propagande soviétique.

Ils ont fait courir la rumeur que le pape Paul VI préparait un contre-offensive pour "libérer" le Vietnam et qu'il avait l'appui d'Israël.

Mais, malgré cette campagne, les églises sont encore remplies au Vietnam.

On cherche à quitter le pays de toutes les façons. La meilleure est encore d'avoir une "épouse" dans un autre pays et $6,000 pour acheter la complicité d'un fonctionnaire communiste.

En plus des suicides, selon le jésuite canadien, la population du Vietnam du Sud doit subir l'exécution d'un grand nombre de militaires et de guérilleros qui ont combattu les communistes.

Les révélations du père Gélinas, qui ont été faites à la revue française l'Express, n'ont provoqué aucun commentaire de la part des représentants du Vietnam à Paris.

vient de paraître

Gabriel Sagard
Le grand voyage du pays des Hurons
Introduction par Marcel Trudel

éditions hurtubise hmh
380 ouest st-antoine montréal

Accrochez ces disques sur l'arbre de Noël

Profitez de ces prix spéciaux

SO-25503 - Tout l'Monde est malheureux - Claude Gervaise loue Gilles Vigneault. Spéc. 4.99

SP-19909 - Edith Butler Spéc. 4.99

GVN-1007 - Gilles Vigneault - J'ai planté un chêne - Gens du pays. Spéc. 4.99

KD-907 - Jean Lapointe - "Démocratie". Spéc. 4.99

TWK-6511/12 - Ginette Reno - Collection d'or - 2LP. Spéc. 4.99

DB-5 - Guy Lemaire - Point d'orgue - Nostalgie. Spéc. 4.99

SP-44252 - André Gagnon - Neiges. Spéc. 4.99

KD-915 - Gaston Brisson - Spéc. 4.99

PA-7015 - Timer/Reverberi - Spéc. 5.49

SPAM-67376 - Charles Dumont - L'or du temps. Spéc. 5.49

EFM-8005 - Autour du Célèbre Canon de Pachelbel Spéc. 5.99

SZS-5507 - Salsoul Orchestra - Christmas Jollies. Spéc. 4.99

TAM-27001 - Le Rêve du Diable Spéc. 5.49

LUL-505 - Les Petits Violons - La légende du feu Spéc. 5.49

XDEF-140 - Nicole Croisille - Olympia 76 Spéc. 5.49

NBLP-7038 - Donna Summer - Four Seasons of Love Spéc. 4.99

PFS-90385 - Séguin - Festin d'amour. Spéc. 4.99

KD-916 - Petula Clark Spéc. 4.99

TAM-357 - Chansons et Comptines de Grand-Père Caillou Spéc. 3.99

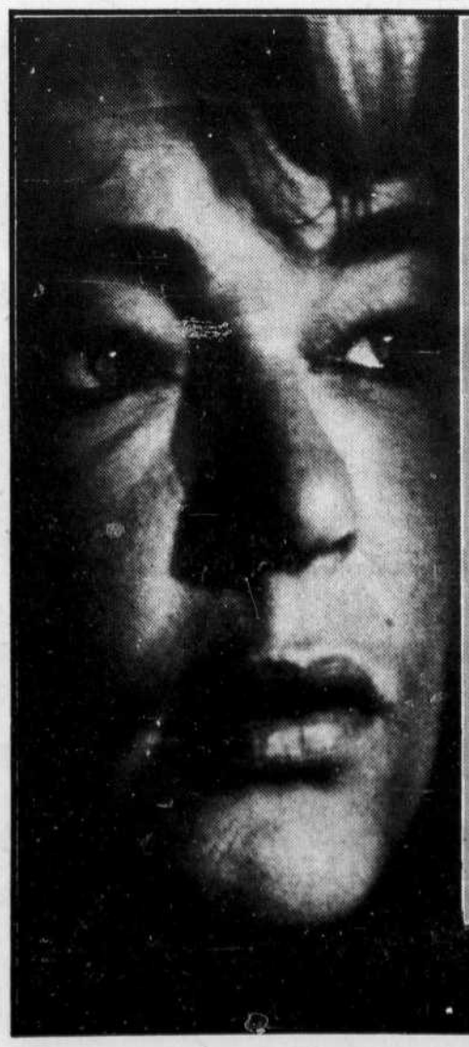
GS-230 - Louise Forestier - On est bien chez vous Spéc. 5.49

Le magasin de musique le plus complet au Canada

Ed Archambault INC.
500-est, Ste-Catherine / Berri — Tél. 849-6201

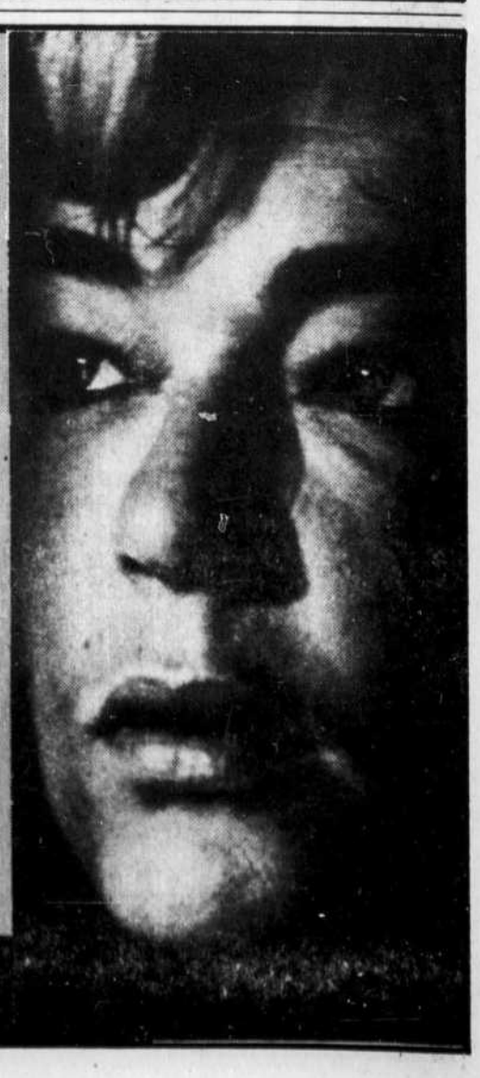
COMMANDES POSTALES
Dans la province de Québec, S.V.P. ajouter les frais postaux suivants:
1 microsillon: 36'. 2 microsillons: 70'. 3 microsillons: 85'. 4 microsillons: 1.05. 5 microsillons: 1.20.
S.V.P. Ajouter 15' sur commandes jusqu'à 10.00 et 25' sur commandes de 10.00 à 50.00.
pour assurance postale.

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
849-6201
Livraison gratuite de toute commande de 25.00 ou plus, partout sur l'île de Montréal et la banlieue immédiate.



Le Livre de
Simone Signoret
La nostalgie n'est plus ce qu'elle était

"... Ce livre qui se dévore avec gourmandise témoigne d'un authentique talent d'écrivain".
Marie Laurier — Le Devoir



Un volume - 384 pages
$14.75
Éditions du Seuil

Distribution aux librairies
Diffusion Dimédia
Tél.: (514) 336-3941

West-Island: fusion de trois postes de police

par Bernard Morrier

Bonne nouvelle pour une partie des résidents du West Island. En effet, dans le cadre de l'unification des forces policières sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, les populations des municipalités de Beaconsfield, Baie d'Urfé, Kirkland, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue seront maintenant desservies par un seul poste de police, à compter de 16 h vendredi.

En annonçant l'événement, l'inspecteur Léopold Roy, officier commandant de ce nouveau poste, qui portera le numéro 37, a précisé que les anciens postes 37 (Beaconsfield), 38 (Senneville) et 39 (Sainte-Anne-de-Bellevue) se trouvent ainsi à disparaître et que tous les policiers desservant ces secteurs se rapporteront désormais au 16,895, boul. Hymus, à Kirkland.

Par ailleurs, l'inspecteur Roy a tenu à informer les populations intéressées qu'elles n'auront plus désormais qu'un seul numéro de téléphone à composer pour atteindre la police, soit 697-5222, au lieu de trois numéros.

Notons d'autre part que ce nouveau local mettra enfin un terme à la situation intenable dans laquelle se trouvaient tout particulièrement les policiers de Beaconsfield. Ceux-ci en effet avaient évacué leur ancien local, en juillet dernier, et logeaient depuis dans une roulotte installée à proximité. Plus d'une quarantaine de policiers étaient incommodés par cette situation et c'est la Fraternité des policiers de la CUM qui avait forcé le Conseil de sécurité publique à apporter un correctif temporaire, en attendant que celui-ci se décide enfin à agir.

Le nouveau poste 37 comptera au total 95 policiers, tandis que le nombre d'officiers a été diminué. C'est ainsi que cinq sergents devront se rapporter dès vendredi aux postes 4, 14 et 17.

L'inspecteur Roy a révélé que, très prochainement, des policiers de la Section d'aide à la jeunesse seront rattachés au nouveau poste 37, tandis que quatre patrouilles et deux ambulances sillonneront sans arrêt les cinq municipalités. Il s'agit en fait d'une augmentation de trois véhicules identifiés, à qui se greffera également un véhicule fantôme. La Sûreté de son côté disposera de quatre automobiles.

Il y a lieu également de souligner que le système de communication pour les cinq villes sera désormais unifié, ce qui constituera une protection de plus à la fois pour la population et pour les policiers.

De plus, le nouvel immeuble étant pourvu d'une salle de détention et de deux cellules, les policiers ne courront plus le risque de voir s'échapper des individus qu'ils détiennent.

Bien que cette fusion ne s'inscrive qu'en partie dans le Plan d'allocation des ressources humaines et physiques (Plan Daigneault), l'inspecteur Roy a déclaré qu'en fin de compte, la différence entre le plan et la réalité se situe plus au niveau de la phraséologie qu'à celui de la pratique.

Il s'est dit tout particulièrement enchanté du nouveau local, à cause de son aménagement intérieur et surtout de son site. Le nouveau poste 37 est en effet situé dans un district commercial, à quelque mille pieds de la route transcanadienne. "Ainsi, a souligné M. Roy, personne ne pourra se plaindre que la police dérange la population la nuit par le va-et-vient qu'occasionne toujours un poste de police."

Laval: Paiement dépose son budget de $93 millions sans hausse de taxes

par Clément Trudel

Les Lavallois bénéficieront en 1977 d'une baisse du taux de la taxe foncière à $1.50 (elle était de $1.55 en 1976 et de $1.75 l'an dernier). La ville augmente son budget de 17.5% qui prévoit des revenus de $93,440,500.

Ce sont les salaires qui représentent la plus forte portion de la hausse des dépenses en 1977: 21.6% de plus que cette année. La masse salariale forme maintenant à Laval 34.25% du budget total.

C'est hier soir que le conseil de ville de Laval était appelé à voter sur le quatrième budget de l'administration Paiement, portée au pouvoir en 1973. Ce budget prévoit $500,000 pour les dépenses d'élections (novembre 1977) et $95,000 pour l'entretien ou la plantation d'arbres. Il est marqué surtout de l'addition de 102 fonctionnaires ce qui portera le nombre des employés de cette deuxième ville du Québec, à 1,701.

Le maire Paiement a souligné que 34 personnes s'ajouteraient à l'équipe des travaux publics et 40 personnes au service de police — il y aura 386 salariés à ce service de police, dont 324 policiers.

L'équipe Paiement a décidé d'affecter quatre personnes à un nouveau service de vérification interne (c'était là le dernier des engagements électoraux à remplir) et de réorganiser son service de trésorerie en y nommant 13 autres fonctionnaires.

$100,000 sont prévus au budget pour la révision du plan directeur du réseau d'égouts, plan qui remonte aux années '60. Une fois complété ce plan sera défrayé à 50% par la SCHL.

Avant 1975, le taux de la taxe foncière variait suivant que le Lavallois demeurait dans l'une ou l'autre des 14 municipalités qui avaient connu la fusion. Ces taux pouvaient aller de $1.70 à $2.16 pour l'année 1974 mais ils furent uniformisés l'année suivante.

Il va de soi que le rôle d'évaluation subit une hausse qui vient compenser la baisse nominale de la taxe foncière. M. Paiement souligne dans son discours du budget que la charge fiscale s'améliore tout de même pour les Lavallois qui, de 1972 à 1976, ont subi une "hausse raisonnable de taxes" qui n'atteint pas la courbe ascendante du coût de la vie pour la même période.

Pour une maison unifamiliale, la hausse fut en moyenne de 29.2%, pour les bifamiliales de 10.7%. Par contraste, suivant une étude effectuée par Laval, la hausse subie dans la région métropolitaine se situait à 52.2% pour une maison unifamiliale et à 26.6% pour une bifamiliale. Le maire attribue ce succès à trois facteurs: augmentation de l'efficacité administrative, développement économique mieux planifié et plus rentable et dialogue positif avec tous les paliers de gouvernement.

Autres aspects du budget qui réjouissent l'administration: le service de la dette ne compte plus que pour 29.7% du budget (c'était 40.1% il y a cinq ans) et la dette obligataire n'est plus que de 8.78% de la valeur imposable (elle était de 15.2% de la valeur imposable, en 1971). Laval, au 31 décembre 1976, a un rôle d'évaluation imposable d'environ $2 milliards et une dette obligataire nette de $176 millions.

De plus, la valeur déclarée des permis de construction en 1976 fut de $170 millions, comparativement à $50 millions en 1972. La répartition, par catégories, de la valeur des nouvelles immobilisations, tend à corriger un état de fait qui à Laval pouvait être inquiétant; le secteur résidentiel prend 73.3% de cette valeur et le commercial et l'industriel combinés, 26.7%. On s'achemine lentement vers un "équilibre" 60-40 souhaité par l'administration Paiement.

Laval compte percevoir en 1977 quelque $16,6 millions en taxes de vente et taxes sur les repas (ce revenu était de $6 millions en 1972.

Ce fait ajouté à d'autres courants a fait doubler en quatre ans le revenu de transfert à Laval, soulageant d'autant le fardeau fiscal des Lavallois puisqu'en 1977, 31.2% proviendront de revenus de transferts (subventions diverses et financement d'une partie de la dette de la Commission des transports de Laval).

Sous le ministère de Marcel Léger

Les 6 millions de Québécois seront des inspecteurs de l'environnement

par André Tardif

Sous un ministère provincial de l'environnement actuellement en gestation, six millions de Québécois devront apprendre à devenir eux-mêmes des inspecteurs de l'environnement, afin que la nature puisse "reprendre les droits qui lui ont été si souvent enlevés par le passé".

C'est ce qu'affirmait cette semaine M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, lors de l'inauguration des locaux de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs, dans l'édifice du Secrétariat des organismes de loisirs du Québec, au 1415 est, rue Jarry.

"Les initiatives d'animation et d'organisation qui existent déjà sous la formule de programmes collectifs d'aménagement, et dont l'exemple le plus frappant est l'excellent programme d'assainissement des eaux des lacs dont vous êtes tous et chacun les instigateurs, devront être reprises et amplifiées dans tous les autres domaines où elles pourront s'appliquer", a-t-il dit aux responsables de la FAPEL.

Selon M. Léger, si ces programmes collectifs issus de la population n'ont pas toujours été prisés des gouvernements précédents, c'est parce qu'ils provenaient de la base, "avec le dynamisme et la spontanéité des choses qui sont planifiées à l'échelle du "vécu" et qui peuvent alors déranger les schèmes administratifs bien établis".

"Il faudra dorénavant privilégier et officialiser ce mécanisme de protection de l'environnement et insuffler aux services administratifs, qui seront nécessaires à cet appui gouvernemental, le même dynamisme et la même spontanéité".

M. Léger soutient qu'il faudra aussi penser à un mécanisme "qui permettrait au simple citoyen d'obliger un organisme public à examiner une situation où il est physiquement affecté par une atteinte à son environnement, à faire en sorte qu'une population concernée par un problème d'environnement puisse déclencher un processus de consultation d'elle-même sans avoir besoin de l'intervention du gouvernement".

En brossant un tableau de ce que sera son ministère, le député de Lafontaine a également abordé les relations fédérale-provinciales. Il prétend qu'Environnement Canada "bénéficie de beaucoup de ressources financières et désirerait accroître sa part de responsabilités".

Selon lui, les Services de protection de l'environnement, qu'il dirige présentement, ont déjà refusé de signer un accord avec le fédéral parce qu'on avait jugé que celui-ci outrepassait ses pouvoirs en s'adjugeant une juridiction sur la pollution de l'eau par le biais de la Loi sur les pêcheries.

"Il est évident qu'avec mon collègue des Affaires intergouvernementales (M. Claude Morin), il faudra réévaluer tout ce dossier et chercher à mettre en oeuvre les prises de positions susceptibles de faire récupérer au gouvernement du Québec certaines sommes d'argent qu'il pourrait mieux utiliser que son homologue fédéral, tout en assurant la prépondérance québécoise dans le domaine de la protection de l'environnement".

Panne d'antenne à Radio-Canada

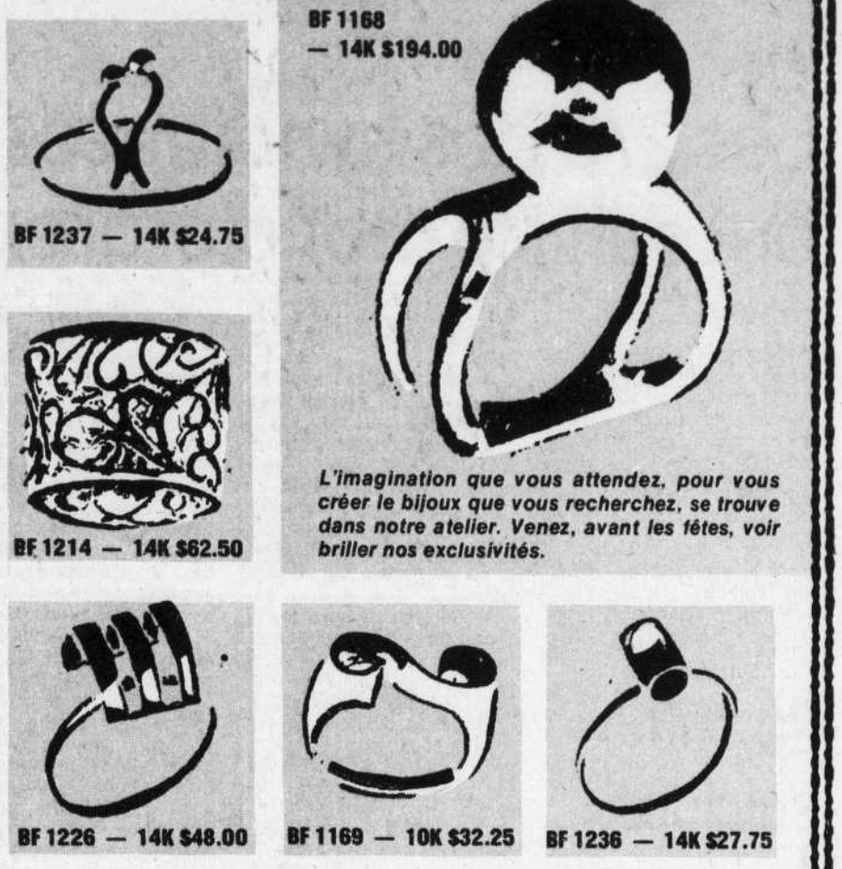
par Gilles Constantineau

Il suffira de multiplier le nombre de récepteurs radio que chacun possède à domicile: très souvent deux, parfois trois et même quatre, par le nombre de foyers où tous les matins, dans la région montréalaise, les gens de tout âge et de tout sexe se syntonisent sur CBF et mâchonnent les nouvelles, la météo et l'état des routes avec quelques tasses de café, pour se faire une idée de la multitude de questions qui sont venues hier matin à l'esprit de milliers de Montréalais: à 690, sur le cadran des postes, c'était le grand silence blanc, sans même l'habituelle musique d'appoint qui signale les débrayages.

Mais ni le secteur ni les récepteurs n'étaient en cause. La simple réalité, déclarent les relations publiques de Radio-Canada, c'est que CBF était entré en ondes de façon tout à fait normale, à 6h., et que deux minutes plus tard l'antenne de la station, aux émetteurs de Verchères, cessait de fonctionner, nul ne savait au juste pourquoi. Les techniciens de la maison mirent peu de temps à diagnostique un court-circuit dans le câble d'antenne.

Ce câble coaxial de trois pouces de diamètre, lourdement gainé de métal, suspendu à un mètre du sol, fait toutefois près de 200 mètres

Voir page 12: Panne



L'Atelier de Bijoux
André Gratton Inc.
6979 St. Hubert, Mtl. Tél. 273-2188



A la bonne heure avec l'une de ces trois merveilleuses montres électroniques de Birks!

Elles portent le nom de Birks, c'est tout dire! Ces montres à quartz transistorisées sont de première qualité. Chaque modèle a été minutieusement examiné par nos horlogers. Elles sont tellement sûres et précises que Birks garantit leur module pour 3 ans.

Les trois modèles ont un écran de cristal et un mécanisme de contrôle de la luminosité. Deux de ces montres peuvent être commandées soit par bouton, soit par un mouvement du poignet. Les trois indiquent le jour, symbolisé par 2 lettres, la date, l'heure, les minutes et les secondes.

A gauche, de ton or, avec affichage de 12 ou de 24 heures, $195.
Au centre, de ton or, à commande facultative du poignet, $185.
A droite, de ton or, à commande facultative du poignet, $175.

BIRKS JOAILLIERS

MEMO...
de GINETTE LABELLE et de MADELEINE TREMBLAY...
une invitation SPÉCIALE à la femme qui s'y CONNAÎT, qui AIME le beau, le chic, le nouveau et qui SAIT ÉCONOMISER!

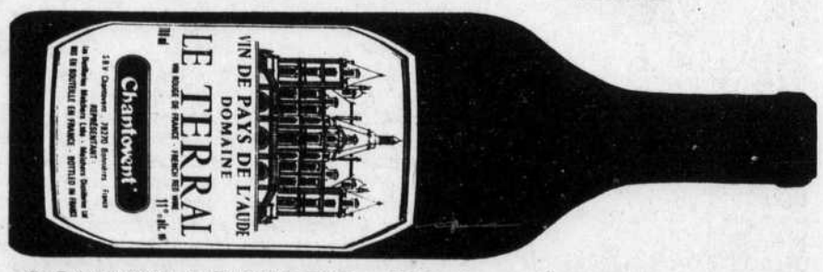
Voir notre vente SPÉCIALE d'avant Noël
50% et plus de rabais sur les vêtements

Robes chemisiers en jersey de laine	rég. $60. spécial $25.
Jupes en gabardine ou en velours	rég. $30. spécial $15.
Cardigans et pull-over pure laine/mixte	rég. $30. spécial $ 8.
Robes chasubles de fin lainage et doublées	rég. $69. spécial $30.
Manteaux de cuir quantité limitée	rég. $149. spécial $75.

Sacs à main en cuir — 20% de réduction
Haute Couture Carla Inc.
521 rue Bélanger — sortie sud — métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182



CÔTES DU RHÔNE A.C. 670-C $2.70



DOMAINE LE TERRAL 626-D $2.30



CORBIÈRES V.D.Q.S. 626-B $2.40



CHÂTEAU DE GOURGAZAUD 626-F $2.65

CHANTOVENT
LES GRANDS VINS
DES PETITES OCCASIONS

Agents exclusifs: Les Distilleries Melchers Limitée
Bureau des ventes: 4480 chemin Côte de Liesse, Ville Mont-Royal, Québec H4N 2P7 (514) 731-3676

Pour obtenir un prêt important du FMI

G-B: réduction de $4.1 milliards des dépenses publiques

LONDRES (Reuter) — Deux milliards et demi de livres sur deux ans (plus de $4.1 milliards), tel est le montant de la réduction des dépenses publiques que le gouvernement britannique se propose de réaliser à compter du prochain exercice budgétaire commençant le premier avril.

Ce programme a été annoncé à la Chambre des communes hier par M. Denis Healey, chancelier de l'Échiquier. La fin de son intervention de trente-cinq minutes a été saluée par des cris de "Démission, démission", poussés à la fois par les conservateurs et par l'aile gauche du Parti travailliste.

Les mesures annoncées n'ont pas impressionné les marchés financiers et la livre a perdu deux cents à 1,6650 dollar, ce qui reflète la déception de certaines places étrangères devant des décisions jugées insuffisamment énergiques.

La réduction des dépenses publiques — un milliard de livres en 1977 et un milliard et demi en 1978 — permettra de faire passer le déficit budgétaire de onze milliards de livres environ actuellement à 8,7 milliards l'an prochain et à 8,6 milliards l'année suivante.

Les mesures annoncées par M. Healey sont nécessaires à l'obtention par la Grande-Bretagne d'un crédit de 3,9 milliards de dollars du Fonds monétaire international.

Le ministre a déclaré que M. Johannes Witteveen, directeur du FMI, a exprimé son appui aux mesures du gouvernement et est prêt à recommander l'octroi du prêt, à raison de 1,15 milliard de dollars actuellement et un autre milliard avant la fin 1977.

Le porte-parole conservateur pour les affaires financières, Sir Geoffrey Howe, a déclaré qu'il s'agissait d'un "budget du FMI" et de la dernière chance de survie pour le cabinet travailliste. Le secrétaire général du Trades Union Congress, M. Len Murray, a déclaré pour sa part que "le gouvernement a visiblement travaillé dur pour minimiser les réductions et leur impact déflationniste".

"Les syndicalistes comprendront que si la Grande-Bretagne n'obtenait pas un prêt du FMI, l'alternative serait bien pire," a-t-il ajouté.

M. Max Madden, un des représentants de la gauche travailliste, a estimé que les mesures auront "un effet préjudiciable sur l'emploi et augmenteront le coût de la vie". Il a ajouté qu'elles ont été dictées par "des forces extérieures à la Grande-Bretagne et sont donc inacceptables."

M. Max Madden, un des représentants de la gauche travailliste, a estimé que les mesures auront "un effet préjudiciable sur l'emploi et augmenteront le coût de la vie". Il a ajouté qu'elles ont été dictées par "des forces extérieures à la Grande-Bretagne et sont donc inacceptables."

Les économies annoncées touchent notamment la construction de routes et d'écoles, la fonction publique, le logement et l'éducation, l'aide à l'étranger sera réduite de 50 millions de livres par an, la taxe sur les tabacs et alcools augmentera de dix pour cent et le budget de défense sera réduit de 100 millions de livres en 1977 et 200 millions en 1978.

Cette dernière disposition a provoqué une vive préoccupation chez les stratèges de défense de l'OTAN à Bruxelles, où l'on craint qu'elle amoindrisse le rôle de la Grande-Bretagne au sein de l'Alliance atlantique.

Le gouvernement vendra une partie des actions à la British Petroleum qu'il a acquises de la Burmah Oil Company. Mais la participation du gouvernement et de la Banque d'Angleterre à la BP sera maintenue à au moins 51 pour cent. Les réserves de la Grande-Bretagne seront renforcées par un prêt d'un demi-milliard de dollars du Trésor américain et du Federal Reserve Board. La Banque fédérale allemande a pour sa part offert une ligne de crédit supplémentaire de 350 millions de dollars.

Pour compléter ce tableau de sévères mesures, le gouvernement laisse encore prévoir aux Britanniques: une augmentation du prix du gaz à partir du mois d'avril 1977, une hausse des produits alimentaires de base (beurre, lait etc.) en conséquence d'une réduction des subventions qui leur sont accordées. L'indice des prix de détail ne devrait cependant n'en subir un relèvement que d'un quart à un pour cent.

M. Healey a laissé en contrepartie envisager une diminution possible de l'impôt sur le revenu à la condition que le contrat social de limitation des salaires avec les syndicats soit renouvelé en août prochain. Les indemnités de chômage seront maintenues, d'autre part, sans changement à 120 millions de livres en 1977-1978 et l'aide à l'industrie prévue, de 80 millions de livres pour chacune des deux années à venir, sera intégralement octroyée.

La commission du Marché commun s'est félicitée de l'étendue des mesures prises qui "permettront de rétablir l'équilibre interne et externe de l'économie britannique en libérant des ressources nécessaires en faveur de la balance des paiements et des investissements productifs." Le communiqué de la commission ajoute que "de ce fait, elles contribueront aussi à une meilleure convergence des économies à l'intérieur de la Communauté et au développement des échanges internationaux."

À New York, on s'est dit déçu dans les milieux financiers de Wall Street que les réductions de dépenses n'aient pas été aussi draconiennes que prévu. Le cours de la livre s'en est quelque peu ressenti, perdant un cent à 1,658 dollar. Pourtant M. William Simon, secrétaire au Trésor, a estimé que les mesures étaient "excellentes" et il a annoncé que les États-Unis "vont soutenir vigoureusement la demande de prêt de la Grande-Bretagne auprès du FMI".

Schmidt: réélection de justesse qui annonce des lendemains ardus

BONN (AFP) — Le chancelier sortant Helmut Schmidt a été réélu chef du gouvernement fédéral par 250 voix contre 243, une abstention et un bulletin nul. Il a ainsi obtenu une voix de plus que la majorité absolue, mais il n'a pas fait le plein de voix de la coalition SPD-FDP, alors que tous les députés de l'opposition ont voté contre lui.

Depuis le premier Bundestag qui s'était constitué le 7 septembre 1949, aucun chancelier — de Konrad Adenauer à Helmut Schmidt — n'a pu réunir sur son nom la totalité des suffrages de la coalition gouvernementale. M. Helmut Schmidt, dont l'image de marque a été quelque peu ternie ces derniers jours et qui avait suscité un vif mécontentement par l'affaire des retraites et pensions de 11 millions d'ayant-droit, peut, moins que tout autre de ses prédécesseurs, s'en étonner.

La RFA, îlot de stabilité économique et politique en Europe va-t-elle, elle aussi, connaître le sort de ses voisins et partenaires placés devant un avenir politique incertain? Si le chancelier Schmidt a été réélu, il ne l'a été qu'avec une voix de plus que la majorité absolue, plaçant la vie politique ouest-allemande devant de nombreuses incertitudes et impondérables. Le refus de M. Walter Arendt de reprendre le portefeuille du Travail et des Affaires sociales en est une première illustration.

Ce vote reflète en tous les cas une nouvelle fois le déclin enregistré actuellement par les sociaux-démocrates européens du Suédois Olof Palme à l'Allemand Helmut Schmidt en passant par les difficultés du gouvernement néerlandais de M. Joop Den Uyl. Ce déclin dû essentiellement aux difficultés économiques et au virage à droite survenu dans plusieurs pays européens, avait été sanctionné une première fois en RFA par les élections législatives du 3 octobre dernier, remportées par la coalition social-démocrate libérale avec seulement dix voix de majorité.

Le chancelier est prafaitement conscient de la fragilité de sa position. Immédiatement après le vote, il a déclaré "qu'il savait depuis le 3 octobre que sa majorité n'était pas confortable mais qu'elle suffisait pour légiférer", et "que la cohésion de la coalition était plus forte que celle de l'opposition". Tel n'est pas l'avis de M. Helmut Kohl, chef de la CDU/CSU. Pour lui, la coalition n'a jamais été placée devant une situation aussi difficile d'autant que "sa majorité n'ira pas en s'élargissant".

Les tâches qui attendent le chancelier Schmidt sont considérables. Il devra principalement réduire le nombre des chômeurs (plus d'un million), l'inflation qui, bien que la plus basse d'Europe (4 pour cent) derrière la Suisse (1%) rappelle toujours de mauvais souvenirs aux Allemands, et régler définitivement le problème des retraites qui a failli lui coûter sa réélection.

Bien qu'il puisse s'attendre à voir les rangs de son parti et sa coalition de resserrer dans l'adversité, il va devoir cependant maintenir la balance entre l'aile gauche du SPD et le parti libéral (FDP). Au Parlement, il devra lutter contre une opposition chrétienne-démocrate qui, malgré les allures tragi-comiques de sa récente réunification, n'en constituera pas moins un groupe uni.

On a appris par certaines indiscrétions provenant de la coalition gouvernementale que le chancelier va réaffirmer aujourd'hui dans sa déclaration la nécessité d'aider financièrement la Grande-Bretagne et l'Italie. Il présenterait également un catalogue de réformes sociales portant sur le logement, les universités et l'environnement.

Quoi qu'il en soit, le chancelier va devoir tout mettre en oeuvre s'il veut continuer à faire entendre la voix des sociaux-démocrates ouest-allemands dans son pays et à l'étranger. Le chancelier Helmut Schmidt en est maintenant réduit à naviguer à vue.

Par ailleurs, le nouveau gouvernement du chancelier Schmidt n'a que peu changé par rapport au précédent. Ne comportant que trois nouveaux ministres à part entière, la répartition des portefeuilles a été encore faite en fonction de l'importance des deux partis de la coalition gouvernementale, sociaux-démocrates (SPD) et libéraux (FDP). Sur les 15 ministres, il comprend en effet quatre ministres FDP (Affaires étrangères, Agriculture, Intérieur et Économie) contre 11 ministres SPD. Deux femmes ministres figurent dans le nouveau gouvernement contre une précédemment. Il s'agit de Mme Maria Schlei, nouveau ministre de la Coopération économique, et de Mme Antje Huber, ministre de la Jeunesse et de la famille.

Le nouveau ministre homme est M. Herbert Ehrenberg (50 ans) qui remplace au ministère du Travail et de la santé M. Walter Arendt.

Rosé des Cigales
VIN ROSÉ DE FRANCE
AUX COMPTOIRS
S.A.Q.

Nouveau pousse-café
...dans la plus pure tradition

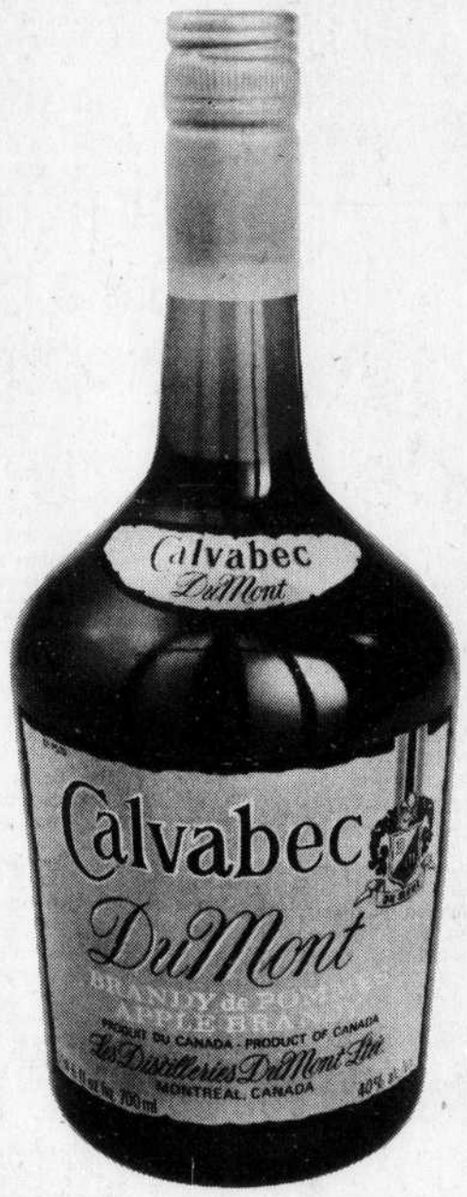
Calvabec est une eau-de-vie de pommes de chez nous, vieillie plusieurs années durant dans de petits fûts de chêne, aux *Distilleries DuMont* de Rougemont.

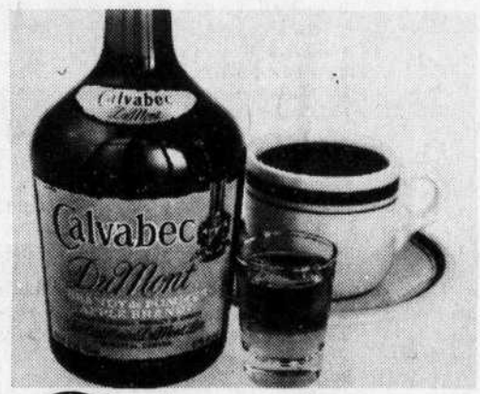
Le nouveau Calvabec vous fera un pousse-café dans la plus pure tradition québécoise.

- Préparer le café selon votre méthode, compter 1¼ once de Calvabec pour chaque tasse.
- Verser le Calvabec dans le café bouillant ou pendant l'infusion.
- Sucrer au goût et servir très chaud.

Les *Distilleries DuMont* vous offrent entre autres:

CALVABEC	161-A-$9.95
LIQUEUR DE CAFÉ FRÈRE JACQUES	208-B-$6.95
MENTHE BLANCHE FRÈRE JACQUES	208-C-$6.60
MENTHE VERTE FRÈRE JACQUES	208-D-$6.60





Calvabec
"Cul-sec" ou pousse-café

DU NOUVEAU POUR LES FÊTES:

Le Calvabec des Distilleries DuMont.

Il y a trois ans, les Distilleries DuMont enfermèrent de l'eau-de-vie de pommes de chez nous dans de petits fûts de chêne. Aujourd'hui, nous pouvons goûter au résultat: un brandy de pommes pur, vieilli à point, maturé dans les mêmes conditions qu'il y a quatre siècles en Normandie, terre de nos ancêtres ripailleurs et bons vivants. Nombre de connaisseurs ont déjà adopté la Liqueur de Café *Frère Jacques* et les Crèmes de Menthe *Frère Jacques*, digestifs raffinés que nous devons également aux Distilleries DuMont.
DuMont, un nom que les Québécois n'ont pas fini d'inviter à leurs tables comme à toutes les circonstances où ils aiment se retrouver et célébrer.

dictionnaire actif nathan

CADEAU IDÉAL POUR LES FÊTES



FRANK MARCHAND

un vrai dictionnaire de l'enfance

Le Dictionnaire Actif Nathan présente **un univers de référence concret,** qui donne la priorité aux domaines qui intéressent les enfants: animaux, plantes, métiers, circonstances de la vie quotidienne, univers des mythes auxquels ils ont accès, aussi bien par les contes que par les illustrés, la télévision...
(mythologie du Far Wést par exemple)

tout en couleurs

Le Dictionnaire Actif Nathan propose, pour illustrer chacun des 1000 mots, plus de 1200 planches et dessins, tour à tour, réalistes, précis, humoristiques, tendres, selon la nature des thèmes à illustrer.

pratique et amusant

Le Dictionnaire Actif Nathan n'utilise jamais de définition abstraite; les mots sont employés dans des phrases claires et simples, à la portée des enfants.
La lettre recherchée figure en haut des pages, nettement répérée au sein de l'alphabet, facilitant ainsi l'usage du dictionnaire.
Des jeux, des activités et des enquêtes passionneront les enfants et feront de ce dictionnaire «un ouvrage de loisir»

$9.95

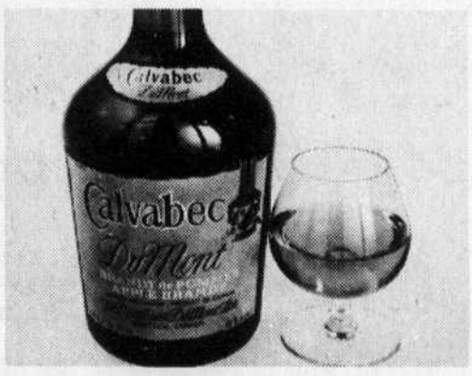
En vente dans toutes les bonnes librairies et CHEZ

LES ÉDITIONS FRANCE-QUÉBEC INC.

3550 est, rue Rachel, Montréal **Tél.: 526-5951**



Calvabec
"Cul-sec" ou pousse-café



Calvabec convient parfaitement comme digestif. Versez 1 once par verre que vous prendrez « cul-sec », en le vidant d'un seul trait.

Si vous préférez siroter, Calvabec fera très amical.

Le Calvabec est produit chez nous par les *Distilleries DuMont.* Il est vieilli plusieurs années dans de petits fûts de chêne, d'où ce goût franc, étonnant alliage de finesse et de velouté.

Les *Distilleries DuMont* vous offrent entre autres:

CALVABEC	161-A-$9.95
LIQUEUR DE CAFÉ FRÈRE JACQUES	208-B-$6.95
MENTHE BLANCHE FRÈRE JACQUES	208-C-$6.60
MENTHE VERTE FRÈRE JACQUES	208-D-$6.60

Nouveau digestif
...à prendre "cul-sec"!

Ils étaient 35,000 en 1973 mais 13,000 en 1975

Les Juifs soviétiques émigrent par le Chopin Express

VIENNE (Reuter) — Tous les jours, quand le "Chopin Express" (le train en provenance de Moscou et Varsovie) fait son entrée tôt le matin dans la Gare du Sud, à Vienne, la même scène à peu près se répète sous la surveillance de la police autrichienne.

A leur descente du train, les émigrés juifs sont accueillis par un jeune Israélite qui, bientôt, va les répartir en deux groupes. D'un côté, il y aura ceux qui partiront pour Israël, de l'autre ceux qui ont choisi une autre destination: les États-Unis.

Les premiers seront conduits vers un centre de transit de la Croix-Rouge, où ils se reposeront un court moment avant de s'envoler pour Tel Aviv. Quant aux seconds, après une courte escale à Vienne, ils poursuivront leur voyage pour Rome où ils attendront plusieurs semaines pendant que les autorités américaines examineront leurs demandes d'entrée aux États-Unis.

En fait, depuis 1973, le pourcentage de ceux qui choisissent de ne pas prendre le chemin d'Israël a augmenté considérablement: il était d'un peu moins de 5 pour cent, et aujourd'hui, c'est presque la moitié des émigrés juifs. Il a même été de 58 pour cent et 54 pour cent en octobre et novembre derniers. Les autorités israéliennes s'inquiètent de plus en plus de cette situation pour diverses raisons.

D'abord parce qu'elles craignent que le nombre accru d'émigrés qui prennent le chemin des États-Unis n'entraine une nouvelle baisse du nombre de Juifs que l'Union soviétique autorise chaque année à émigrer. Ce nombre a déjà beaucoup baissé en trois ans — de 35,000 en 1973 à 13,000 l'an dernier.

Ensuite, les Israéliens ne voient pas toujours d'un très bon oeil les émigrés juifs les plus qualifiés préférer les États-Unis à Israël. Aussi, pour essayer de redresser la situation de l'émigration en faveur d'Israël, des discussions secrètes ont eu lieu à New York entre quatre responsables israéliens et quatre représentants des organisations juives américaines, en particulier la Société hébraïque d'aide aux immigrants (HIAS).

Il semble que ce soit une évolution plus réaliste de la situation israélienne, avec ses risques, en particulier depuis la guerre d'octobre 1973, qui amène aujourd'hui davantage d'émigrants à choisir les États-Unis.

Mais la fermeture du camp de transit de Schoesnau, près de Vienne, à la fin de 1973, a joué aussi un rôle important dans le choix différent des émigrés. C'est le chancelier Bruno Kreisky qui, pour sauver la vie d'otages retenus par des commandos palestiniens, avait ordonné la fermeture du camp, mettant fin du même coup à un contrôle pratiquement total des Israéliens sur les opérations de transit en Autriche.

Depuis trois ans, l'Autriche n'a plus cessé d'insister, malgré la pression des Israéliens, sur le fait que tous les émigrés doivent rester libres de choisir leur destination finale en arrivant en Autriche.

Le chancelier Kreisky l'a lui-même répété en octobre dans une interview à une revue juive où il a déclaré: "Nous veillons à ce que les émigrés soient libres de choisir leur destination, et à ce qu'ils puissent rester à Vienne jusqu'au moment où ils auront obtenu leurs visas pour le pays où ils désirent se rendre. Et l'Autriche continuera à apporter son aide si ce droit est garanti".

C'est pourquoi, face au ferme refus des Autrichiens de changer quoi que ce soit au système actuel, les Israéliens prient instamment les organisations juives américaines de demander à la HIAS de ne plus agir en Autriche.

Selon un représentant israélien à Vienne, la HIAS se comporte exactement comme une agence de tourisme, attirant vers les États-Unis des émigrants qui, autrement, partiraient pour Israël.

Mais les Israéliens reconnaissent tout de même en privé que presque tous les émigrants ont fait leur choix avant d'arriver à Vienne. Le nombre de ceux qui changent d'avis, une fois arrivés à Vienne, est très peu élevé.

En outre, un responsable de l'agence juive, qui s'occupe du contingent des émigrés, est présent dans les bureaux de la HIAS pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de "détournement" abusif des émigrants. Les relations entre les deux organisations sont d'ailleurs qualifiées de bonnes en Autriche. Les émigrants eux-mêmes qui choisissent les États-Unis se défendent d'être des "lâcheurs" ou des "déserteurs".

Un nombre de plus en plus élevé de ceux qui quittent l'Union soviétique sont des Juifs diplômés et intégrés à la vie des grandes cités, sans motifs religieux ou sentimentaux particuliers à l'égard d'Israël. Leur principale raison d'émigrer n'est pas d'aller vivre en Israël, mais d'abord de sortir d'Union soviétique.

"Je savais que je n'irais pas en Israël, et les autorités soviétiques le savaient aussi", déclare un Juif de Leningrad qui s'est installé à Vienne. Comme d'autres, il n'a pu quitter la Russie que muni d'un visa israélien, officiellement pour rejoindre des membres de sa famille en Israël.

En délivrant des visas seulement pour Israël, le Kremlin court le risque de déplaire à ses alliés arabes, mais en même temps, il lui est plus facile d'expliquer un cas à part.

Quant à l'absence de relations diplomatiques entre Moscou et Tel Aviv, elle oblige Israël à compter entièrement sur des intermédiaires pour l'émigration juive. C'est l'ambassade néerlandaise à Moscou qui délivre les visas aux émigrants, au nom d'Israël, mais il est certain que c'est surtout l'action des États-Unis — en particulier l'aide des organisations américaines et du Congrès — qui rend possible une émigration juive d'Union soviétique.

Neuf PC réunis à Sofia contre l'eurocommunisme

VIENNE (Reuter) — Les neuf partis du bloc soviétique, Mongolie et Cuba compris, ont envoyé des délégués à une conférence sur le renforcement de la coordination idéologique qui a débuté hier à Sofia, et qui durera trois jours. De source communiste, on déclare que la convocation de la conférence est motivée par la crainte éprouvée par l'URSS et ses fidèles alliés face à la contestation grandissante à laquelle ils se heurtent au sein du mouvement communiste mondial, et les risques de contagion idéologique en provenance d'Europe occidentale. Une réunion préparatoire a eu lieu à Sofia en septembre.

L'agence bulgare BTA annonce que les partis communistes représentés sont ceux d'URSS, de Cuba, Mongolie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie, Pologne et Allemagne de l'est. Les délégués ne sont pas de rang élevé, mais l'agence déclare qu'il s'agit d'une importante réunion des partis.

A l'ordre du jour figurent la coexistence, le processus révolutionnaire mondial et la lutte idéologique, entre autres. La conférence a été inaugurée par M. Alexandre Lilov, membre du bureau politique bulgare chargé de l'idéologie.

L'indépendance de tous les partis communistres a été reconnue et approuvée à la conférence communiste européenne de Berlin-Est, en juin. Mais les partis du bloc soviétique n'ont pas caché qu'à leurs yeux, le "communisme national" était suspect. La presse d'Europe de l'Est a publié des séries d'articles soutenant le principe "d'internationalisme prolétarien" — considéré par les partis ouest-européens comme un euphémisme pour la reconnaissance de la primauté de l'URSS.

Rabotnitchesko Delo, organe du parti bulgare, a publié à l'occasion de l'ouverture de la conférence un éditorial demandant "une lutte irréconciliable contre l'antisoviétisme" les critiques de l'URSS se fondent en général sur des positions nationalistes, écrit-il. Il faut résister à toute forme d'antisoviétisme, sans répit et sans aucune concession, affirme le journal bulgare.

Le mois dernier, Nova Msyl, organe idéologique du parti tchécoslovaque, citait comme exemple de l'antisoviétisme "le communisme national, le socialisme démocratique et le socialisme pluraliste".

Arménie: pétition pour l'indépendance

MOSCOU (Reuter) — Trois contestataires arméniens, soutenus par quinze autres dissidents soviétiques emprisonnés dans un camp de travail de Russie, à Mordovo, ont adressé une lettre au gouvernement de leur république demandant la légalisation d'un parti d'opposition, et l'organisation d'un référendum d'autodétermination en Arménie.

De source contestataire, on apprend que la lettre a été adressée au présidium du Soviet suprême d'Arménie le 5 décembre, journée de la constitution en URSS. La constitution stalinienne prévoit le droit des républiques soviétiques à la sécession de l'URSS.

RIVE GAUCHE
SUPER VENTE
50%
de
rabais
sur toute la marchandise
1254 ouest, rue Sainte-Catherine
Coin de la Montagne
Nous acceptons
les cartes Chargex et Master Charge

Voici le plus PETIT
des radios-réveil AM/FM
à lecture directe
que vous ayez jamais vu!



Il est plus petit que votre téléphone—seulement 5" x 6" x 3½". Néanmoins, il fonctionne à merveille et son style est de toute beauté. Garantie d'un an.
En voici les principales caractéristiques:
1. Une pendule entièrement transistorisée qui fonctionne sans bruit, sans déclic, ni bourdonnement.
2. Une radio AM/FM comportant 10 transistors, 7 diodes et un haut-parleur de 3 pouces.
3. Des indicateurs lumineux qui font apparaître les symboles AM ou FM selon le cas, et qui indiquent si l'appareil est réglé pour le réveil ou le repos.
4. Un réveil couvrant 24 heures qui peut vous éveiller au son de la radio ou d'un signal sonore.
5. Un bouton de contrôle "snooze" qui vous accorde 9 minutes supplémentaires de répit au réveil.

Le cadeau idéal pour la chambre à coucher, le vivoir ou le bureau. Noir ou bleu pâle.

$64.50

BIRKS
JOAILLIERS



Le rosé Royal de Neuville, un vin pétillant "d'appellation contrôlée" qui est élaboré selon la tradition des grands vins. Les connaisseurs l'ouvrent à l'occasion d'une soirée entre amis, d'un tête-à-tête, d'un dîner d'affaires, d'une fête ou d'un événement qui leur est cher.

Accompagnés d'un Royal de Neuville, vos poissons, rôtis de boeuf et tournedos, ou encore vos fromages, vous feront connaître les plaisirs de la bonne table.

Le Royal de Neuville est élaboré selon l'authentique "méthode champenoise", un procédé de vieillissement naturel. La nature fait bien les choses.

Royal de Neuville.
C'est tous les jours dimanche.

542G – $4.95
Représenté par Gabriel Boussion Inc.

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

Vente de disques
Valable jusqu'au
24 décembre



ANDRÉ GAGNON - Neiges - Wow - Tu samba - Neiges Dédéthoven - Petit concerto pour Carignan, etc London SP 44252 Prix sugg 7.98

8005 - AUTOUR DU CÉLÈBRE CANON DE PACHELBEL - Johann PACHELBEL Georg Philip TELEMANN, Antonio VIVALDI Prix du manufacturier $7.98

MONIQUE LEYRAC CHANTE NELLIGAN - La Romance du vin - Le mal d'amour - Soir d'hiver - Le tou - 2 disques - 9001 - Prix sugg 12.98

BACH - Tocate et fugue en ré - BWV 565 - Trio sonate no 2 en do mineur - Prélude et fugue en ré majeur - Fantaisie et fugue en sol mineur - Karl Richter - Deutsche grammophon 138907 - Prix sugg $8.98

J.-S. BACH - Concerto brandbourgeois 1-6 interprété par Mikalous Harnoncourt, instruments originaux Telefunken - SAWI 9459 60 Prix sugg mfg $15.98

BIZET - Opéra Carmen - Régine Crespin Carmen Orch Phil. delStrasbourg Dir Alain Lombard Erato-Stu 70900-1-2 - 3 disques Prix sugg $26.98

BEETHOVEN - Symphonies no 9 et symphonie no 8 avec l'orch Philarmonique de Berlin dirigé par Herbert Von Karajan Polydor - DGG-2707013 Prix sugg mfg $17.96

STEVIE WONDER - Songs in the key of life, Love's in need of love today, Sir Duke, Summer Soft, I wish, etc. T-340 U2 - Prix sugg $16.98

BACH MESSE EN DO - Bwv 232 - Choeur de Vienne - Cond. par Hans Gillesberger Orch Wiener Sangerknaben - Dir musical Nikolaus Harnoncourt - Telefunken 3 disques SKH20 Prix sugg $23.98

JULIE AREL - Merci à toi - Évangeline et Gabriel - Le miracle de la jeunesse - Kamouraska - On finit toujours par se rejoindre Prix sugg $7.98

JOE DASSIN - Et si tu n'existais pas - Le moustique - Salut les amoureux - L'Amérique - Si tu t'appelles mélancolie - Prix sugg $6.98

L'HEPTADE - HARMONIUM - Comme un fou - Chanson noire - Comme un sage - 2 disques PGF 90348 Prix sugg 9.98

CENTRE DU DISQUE MONTROSE
3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL H1Y 1B5
TÉL.: 729-2831

VENTES D'ANTIQUITÉS
de 10% à 50% de RÉDUCTION
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE
Toute notre fine collection d'antiquités Canadiana ainsi que nos importations sont en réduction

Armoires, commodes, tables, buffets, chaises, berceuses, berceaux, sculptures sur bois, gravures, lampes, chandeliers, poteries Port-Neuf, verreries Canadiennes.
Une occasion d'acquérir des pièces de collection à des prix très bas. Rappelez-vous qu'une antiquité achetée aujourd'hui peut devenir une sécurité pour demain. Les pièces de collectionneurs ont pris dans les 20 dernières années de 10 à 15 fois leur valeur.

Dans les 10 dernières années leur valeur a quintuplé.

Les antiquités deviennent un investissement en plus d'être une fierté pour de longues années à venir.

Spécialiste de beaux meubles canadiens depuis plus de 50 ans

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 21h

Fournisseurs des principaux collectionneurs et musées
SAMUEL BREITMAN ANTIQUES LTD.
1353 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 937-0275

Cisjordanie: grève générale et couvre-feu

JERUSALEM, (AFP) — Le couvre-feu a été levé hier en fin d'après-midi dans les villes de Ramallah et Kalandya en Cisjordanie, où il avait été imposé en fin de matinée, à la suite de violentes manifestations de lycéens et d'étudiants. Seul demeurait en vigueur, à 18 heures locales le couvre-feu à Naplouse.

Pratiquement tous les magasins de Cisjordanie ont obéi à l'ordre de grève qui avait été lancé par les chambres de commerce, afin de donner plus d'unité aux mouvements de protestation.

De même, les autobus cisjordaniens sont restés dans leurs garages, et nombre d'entreprises israéliennes employant des travailleurs cisjordaniens ont dû assurer elles-mêmes le transport de ces derniers.

Dans l'ensemble, le trafic de marchandises a été également suspendu. La situation est critique à Naplouse où, depuis plusieurs jours déjà, les camions citernes n'arrivaient pas, les chauffeurs craignant de se faire lapider par les manifestants. Or la centrale électrique alimentant la ville est au bout de ses réserves.

A Jérusalem-Est, (partie arabe de la ville) les chambres de commerce, dont la réunion a été différée à plusieurs reprises ces jours derniers, pensent pouvoir se réunir aujourd'hui, afin de décider de l'attitude à observer à l'égard de cette grève générale motivée en particulier, par le refus des commerçants cisjordaniens d'appliquer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est une taxation israélienne.

La police de Jérusalem a, dès mardi, averti les commerçants de Jérusalem-Est qu'elle ne tolérerait pas de grève. Pendant toute la journée d'hier, l'activité commerciale a été normale dans le secteur arabe de la capitale.

Plusieurs adolescents et jeunes gens ont été appréhendés au cours des violentes manifestations de la matinée. Il n'y a eu qu'un blessé: un adolescent légèrement blessé au pied par une balle perdue. Les forces de l'ordre ont essentiellement fait usage de gaz lacrymogènes.

Attentat et occupation de journaux

Le ton monte entre Damas et Bagdad

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — L'occupation hier soir à Beyrouth par des soldats de la "force de dissuasion" de trois journaux pro-irakiens, survenant après l'explosion d'une valise piégée à Bagdad attribuée par la radio irakienne à la Syrie, a accru une nouvelle fois la tension déjà sérieuse entre l'Irak et la Syrie.

Des soldats syriens de la force arabe de dissuasion ont perquisitionné dans les bureaux de deux quotidiens Al Moharrer et Beyrouth. L'information donnée par une station de radio phalangiste a été confirmée par des membres du personnel des journaux, qui sont l'un et l'autre pro-irakiens, le premier étant surtout connu pour ses attaches avec le mouvement palestinien.

Selon des sources diplomatiques, l'hebdomadaire Al Destour, de même tendance, a été également l'objet d'une perquisition. Le personnel des quotidiens a indiqué que les unités de la force arabe de dissuasion, principalement composée de Syriens, avaient encerclé leurs bureaux et occupé les ateliers d'impression.

Des employés des trois journaux ont indiqué que ces actions ont été conduites par des éléments armés ne dépendant pas directement du commandement de la force arabe de dissuasion. Les premières informations avaient fait état d'une occupation par des unités appartenant à la force de dissuasion, essentiellement syrienne.

Selon des employés du Beyrouth, les éléments armés qui occupent les locaux du journal ont "saccagé les bureaux, pris le coffre fort et battu un rédacteur et un photographe". On apprend d'autre part que dans la soirée des éléments armés ont réquisitionné un grand nombre de numéros d'un troisième quotidien pro-irakien paraissant à Beyrouth, Al Yom.

De bonne source, on précise que des contacts sont en cours entre le commandant de la force arabe de dissuasion, le colonel libanais Ahmed el Hajj, le premier ministre libanais, M. Selim al Hoss, et les responsables des trois publications, qui désirent connaître les raisons de ces occupations.

Le 31 janvier dernier, Al Moharrer et Beyrouth avaient été attaqués aux armes lourdes par des commandos de l'organisation palestinienne d'obédience syrienne Saika. Cette attaque avait fait sept morts, dont le rédacteur en chef du Moharrer et de nombreux blessés. Le journal de Bagdad Al Saoura, proche du parti Baasiste irakien, avait accusé le "régime suspect" de Damas d'avoir "téléguidé cette attaque".

En outre, après un long silence, l'Irak a confirmé hier qu'une explosion était survenue la veille sur l'aéroport international de Bagdad et a accusé la Syrie d'en être responsable.

Selon une source autorisée citée par Radio Bagdad, l'attentat a fait trois morts, deux Irakiens et un Séoudien, treize blessés graves et de nombreux autres plus légèrement atteints parmi les passagers et les employés de l'aéroport. Les blessés sont Egyptiens, Syriens, Palestiniens, Libanais, Japonais, Ouest-Allemands et Grecs, rapporte l'agence irakienne de presse.

Le colis piégé, une valise contenant un détonateur et environ huit kilogrammes d'explosifs, a explosé dans le hall de la douane de l'aéroport international. L'enquête a prouvé que la valise n'appartenait à aucun des passagers de l'appareil d'Egyptair qui venait d'arriver du Caire, via Damas, a précisé l'agence.

A Londres, British Airways a annoncé avoir appris la mort de six personnes lors de l'attentat. Trois cents à quatre cents personnes auraient en outre été blessées, surtout par des éclats de verre. De source diplomatique arabe à Paris, on chiffrait à quatre ou cinq le nombre des tués. Un spectateur du drame dont le témoignage est parvenu à Amman a déclaré que l'engin a explosé sur la desserte à bagages du hall de douanes de l'aéroport. De cinquante à cent personnes, ont été blessées, la plupart par des éclats de verre.

De source autorisée, irakienne, on a accusé les autorités de l'aéroport de Damas d'avoir mis la valise dans l'appareil à l'insu de l'équipage et des passagers.

Mardi, déjà un porte-parole du parti "baas" pro-irakien avait accusé la force de dissuasion, composée en majorité de Syriens, d'entraver le processus de paix au Liban en procédant à l'arrestation de plusieurs membres de ce parti.

Carter éprouve des difficultés à compléter son gouvernement

PLAINS (AFP) — Le président élu Jimmy Carter annoncera aujourd'hui au cours d'une conférence de presse à Plains, Georgie, les noms de trois autres membres de son gouvernement.

Selon son porte-parole, M. Jody Powell, il s'agirait d'un membre du cabinet et de deux ou trois postes assimilés au cabinet. Bien que M. Powell ait refusé de donner des précisions, les postes les plus fréquemment mentionnés sont ceux de secrétaire à l'Agriculture avec M. Robert Bergland, fermier et représentant démocrate du Minnesota, de conseiller national pour la sécurité avec M. Zbigniew Brzezinski, professeur à l'université Columbia à New York, de principal conseiller économique du président avec M. Charles Schultze, spécialiste des questions financières et économiques.

M. Carter pourrait aussi annoncer la nomination de M. Andrew Young représentant démocrate noir de Georgie, comme ambassadeur des États-Unis à l'ONU. Mais M. Powell n'a pas voulu dire si M. Young avait fini par accepter ce poste pour lequel il aurait posé un certain nombre de conditions.

Le porte-parole du président élu a indiqué pour la première fois que M. Carter pourrait ne pas avoir complété son gouvernement avant Noël, contrairement à ce qu'il avait déclaré mardi à sa conférence de presse.

"Noël ne doit pas être considéré comme une date magique", a dit M. Powell en ajoutant que s'il le fallait, le nouveau gouvernement ne serait nommé qu'après le premier de l'an.

Sans vouloir confirmer que M. Carter ait rencontré des difficultés, M. Powell a cependant admis que le président élu devait tenir compte des objections faites dans certains secteurs aux nominations qu'il envisageait.

A ce propos, M. Powell a dit que la rencontre d'hier du président élu avec le sénateur démocrate de l'État de Washington, M. Henry Jackson, avait porté essentiellement sur les problèmes de l'énergie.

M. Jackson, de son côté, a dit que l'un de ces problèmes était la création d'un nouveau poste de secrétaire à l'énergie, avec des pouvoirs étendus. Ce nouveau poste pourrait être confié à M. James Schlesinger, ancien secrétaire à la défense.

M. Jackson, qui a déjà fait savoir à M. Carter qu'il préférerait que M. Schlesinger reprenne son poste au Pentagone plutôt que d'y nommer, comme le président élu le souhaiterait, M. Harold Brown, président de l'institut de technologie de Californie, pourrait accepter cette solution comme un compromis.

Dans ce cas, l'un des principaux obstacles que M. Carter doit surmonter avant de pourvoir un des postes-clefs de son gouvernement aurait été levé. Le président de la puissante centrale ouvrière AFL-CIO, M. George Meany, "épervier" notoire est également en faveur de M. Schlesinger.

Ce n'est pas la seule difficulté qui contrarie les efforts de M. Carter pour mettre sur pied son gouvernement. Il a du mal à trouver des Noirs et des femmes pour les postes qu'il leur propose.

Ainsi M. Andrew Young, à qui M. Carter a offert le poste de représentant des États-Unis à l'ONU, hésite encore et pose des conditions. Mme Jane Cahill Pfeiffer qui a renoncé, pour des raisons personnelles, à accepter le poste de secrétaire au Commerce, sera probablement remplacée par un homme.

Deux femmes noires que M. Carter tient à inclure dans son gouvernement, Barbara Jordan, représentante démocrate du Texas, et Patricia Harris, professeur de droit, ne seraient pas satisfaites par les postes secondaires que M. Carter leur a proposés.

JOYEUSES FÊTES
DITES-LE AVEC CE QU'IL Y A DE MIEUX
NOS CERTIFICATS-CADEAUX
POUR UN RÉGAL AUX FRUITS DE MER INOUBLIABLE



Le Pavillon de l'Atlantique

MONTRÉAL
1454A PEEL
285-1636

OTTAWA
243 SLATER
232-4895



Anjou QUÉBEC
Le pionnier de
La Boucherie Charcuterie française à Montréal
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"
Maison fondée en 1953
Veau extra, agneau frais de l'Ouest canadien,
Boeuf marque rouge qualité A1, volailles.
Lapins, canards, pintades, faisans, perdrix et cailles.
CHARCUTERIE FINE
CHOUCROUTE GARNIE CUITE
. . . Fabrication Maison exclusive . . .
SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE
Produits d'importation, fromages, pain français, bière
Livraison à domicile: 272-4065 - 272-4086
807 est, rue Laurier, Métro: Station Laurier
PERSONNEL COMPÉTENT
ACCUEIL COURTOIS

Pour avoir la paix durant les fêtes...



Faites tout de suite provision de lait longue conservation Grand Pré!

Du lait frais qui reste frais sans réfrigération grâce à sa pasteurisation améliorée et à son emballage spécial. Vous pouvez le conserver n'importe où pendant des semaines, pourvu que le contenant ne soit pas ouvert.

Si commode pendant les Fêtes.
Vous ne manquerez jamais de lait. Même s'il arrive de la "visite" inattendue... même si les magasins sont fermés pendant trois jours... même si la ribambelle de jeunes neveux ou cousines vient vider le réfrigérateur... Vous aurez toujours du bon lait frais en réserve.

Pas de problèmes: la belle paix!

GRAND PRÉ
Reste frais... sans réfrigération.

Barton & Guestier vous libère des préjugés sur la chèreté des vins français.

par H. R. Barton

Barton & Guestier a visité tous les vignobles de France à la recherche de vins de haute qualité mais à prix abordables. En voici trois qui ne craignent pas de s'affirmer à votre table malgré leur petit prix.

Prince Blanc
Cet authentique Bordeaux blanc, au goût du beau raisin sauvignon, provient de vignobles sélectionnés. Sec et rafraîchissant, il est le compagnon tout indiqué du veau et des fruits de mer. De plus, son bouquet agréable et sa robe élégante conviennent parfaitement à toutes les occasions. Servez-le frais, comme apéritif, nature ou mélangé à du sirop de cassis. Vous ravirez vos invités.

Côtes du Luberon
Sous le soleil caressant du Luberon, on cultive la vigne depuis la Rome antique. Noblesse et tradition.

Le Côtes du Luberon est un vin rouge plein du soleil du midi. Légèrement corsé, il rehausse subtilement les plats simples de chez nous. C'est le parfait compagnon des ragoûts et des viandes braisées.

Costières du Gard
Près de Nîmes, caressés par l'air marin de la Méditerranée et le chaud soleil du sud, poussent les vignobles qui produisent le Costières du Gard.

Le Costières du Gard est un vin rouge, robuste et amical. Plus moelleux que le Côtes du Luberon, il accompagne généreusement tous les plats, depuis le boeuf à la bourguignonne jusqu'à la tourtière, en passant par les pâtes d'Italie.



Barton & Guestier: une garantie de qualité
Depuis 1725, Barton & Guestier est célèbre pour la qualité de ses vins. C'est pourquoi nous pouvons nous moquer des préjugés et vous offrir ces vins français à prix modiques. Si leur étiquette est signée Barton & Guestier c'est qu'ils sont forcément de qualité.

#955 G: $6.25 1500 ml*
Prince Blanc #408 A: $2.65 750 ml*
#408 B: $1.70 375 ml*
Côtes du Luberon #627 H: $2.55 750 ml*
Costières du Gard #627 F: $2.55 750 ml*
*Ces prix sont sujets à changement.

La Compagnie Internationale des Vins et Spiritueux Limitée

160, rue St-Amable
Montréal, Québec

Montréal: (514) 878-3367
Trois-Rivières: (819) 379-4192
Québec: (418) 658-1201
Hull: (613) 746-1934

Radio-Canada redescend le Mont Logan

par Gilles Constantineau

"Opération Descente du Mont Logan": c'est le nom qu'a donné la Société Radio-Canada à son programme de réaménagement gaspésien, dont elle a annoncé mardi le lancement officiel en dévoilant le fait qu'elle avait, ce dernier week-end, saisi le CRTC (le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) de huit requêtes de permis "visant, explique-t-elle, à rapprocher les antennes de diffusion des localités desservies jusqu'à maintenant depuis ce célèbre sommet".

Ainsi donc Radio-Canada redescend le mont Logan pour remonter son service gaspésien. Dans un sens ou dans l'autre, l'Opération n'a rien d'une sinécure. Côté descente, il faut savoir que la célébrité de ce sommet tient en bonne partie à son élévation et à son éloignement. Le mont Logan, qui appartient à la chaîne des Appalaches, a 3,725 pieds de hauteur; c'est au Québec le 10e des sommets les plus élevés. Il n'est éloigné que d'une cinquantaine de milles de Matane, mais il faut faire, pour y parvenir, une trentaine de milles à l'intérieur des terres (façon de parler: à l'intérieur des forêts), dans des sentiers *AD HOC*.

L'antenne et les émetteurs sont là, à près de 4,000 pieds d'altitude, depuis 1961. Ils y avaient été aménagés à l'époque par les particuliers propriétaires de la station affiliée, connus à Matane comme "les frères Lapointe". La motoneige n'existait pas encore et il fallait durant l'hiver, en ce temps-là, faire la liaison ou le ravitaillement par hélicoptère, quand le temps le permettait. Les entrepreneurs avaient conséquemment dû construire, en même temps que l'abri des émetteurs, des quartiers d'habitation pour trois ou quatre personnes.

Toutes ces données ont un petit aspect excessif, le moindre n'étant pas celui de l'alimentation électrique des installations du mont Logan. Les émetteurs sans lesquels serait privé de télé couleur près du quart du territoire habité d'un Québec à l'hydroélectricité plantureuse sont alimentés par un groupe électrogène à moteur à essence... En fait la légende s'en mêle déjà; on raconte qu'un technicien de service qui avait fait visiter les lieux à son épouse, un week-end d'octobre du début des années 60, avait été contraint de passer là avec sa femme un hiver arrivé à l'improviste.

A la légende se conjuguent divers éléments de folklore. Avant l'investissement du mont Logan, par exemple, la région de Matane recevait la télévision de Radio-Canada d'une antenne située à sept ou huit milles de la ville, à Saint-Adelme plus précisément. Mais même à Matane, la qualité du signal n'avait rien d'extraordinaire, ce qui permet de soupçonner ce qu'elle devait être à Baie-Comeau, de l'autre côté du fleuve. L'antenne du mont Logan avait peut-être résolu les problèmes de Baie-Comeau, et en partie ceux de Matane, mais les difficultés qu'elle était censée résoudre, dans un plus long rayon, ne s'étaient pas toutes effacées, loin de là.

La topographie "à cuvettes" de la péninsule, explique le titulaire du dossier "Opération Descente" aux relations publiques de la Société, M. Jean-Louis Tanguay, et le type un peu "broche-à-foin" de certains aménagements techniques, rendaient souvent la réception difficile, sinon impossible à toutes fins utiles, dans des dizaines de localités.

Dans tous les sens, et pas les moindres: Sainte-Anne-des-Monts, entre autres, et Mont-Louis, et Murdochville, et Grande-Vallée, et Causapscal, ainsi que d'innombrables petits villages regroupés autour de ces centres. Mais si Radio-Canada entend remédier à ces difficultés en redonnant le sommet du mont Logan à sa solitude enneigée, ce n'est que pour revenir... à Saint-Adelme. Évidemment, le régime ne sera plus le même. Les liaisons, notamment avec Baie-Comeau, se feront désormais par micro-ondes en faisceaux dirigés, et les antennes des réémetteurs seront pour la plupart réaménagées, là où il en existe, ou soutenues par de nouvelles installations réémettrices. A Mont-Louis, entre autres, on fera d'une pierre deux coups: on modernisera le réémetteur qui avait donné à la population de la région, depuis des années, la conviction que l'hiver à la télévision était une neige éternelle, et on en montera un deuxième, pour le secteur le moins favorisé. Et l'hiver redeviendra saison.

C'est pourquoi le retour à Saint-Adelme n'a pas fait grimacer les ingénieurs de Radio-Canada. La hauteur de l'emplacement est fort convenable: 1,000 pieds exactement, et parce qu'il semble bien qu'on veuille faire de l'Opération Descente une entreprise d'envergure, on dotera les habitants de Petite-Matane, à quelques dizaines de milles de là, d'un réémetteur qui leur épargnera tout "effet-cuvette".

Le projet de Radio-Canada, que les services d'ingénierie et de planification de la société ont mis trois ans à établir et à parfaire, sera pris en examen par le CRTC, espère-t-on, lors des audiences que le Conseil tiendra à Rimouski dans un peu plus de deux mois. Et si le CRTC acquiesce aux plans de Radio-Canada, comme il le fait généralement avec célérité, il est à prévoir que celle-ci se mettra à l'oeuvre sans délai.

L'un des effets bénéfiques du réaménagement gaspésien, signale tout particulièrement le directeur adjoint des services de planification, M. Paul-Emile Carrier, sera de dispenser les habitants de la péninsule, et sans doute ceux du Bas-du-Fleuve, de la nécessité de s'abonner à divers réseaux, tous plus ou moins coûteux, de câblodiffusion. Ces réseaux, en fait, sont en état de prolifération depuis quelques années, dans tout le territoire en cause. Les ingénieurs de Radio-Canada font secrètement le voeu, en croisant les doigts, que la nouvelle réalité hertzienne, dans un an ou deux, soit à la hauteur de leurs savants calculs.



Si le CRTC y consent, la Société Radio-Canada supprimera à jamais, d'ici un an ou deux, ses émetteurs "trans-gaspésiens" situés au sommet du mont Logan, à près de 4,000 pieds d'altitude, en même temps qu'elle réaménagera en les rehaussant tous ses services de télévision dans cette partie du territoire québécois.

PANNE

Suite de la page 8

de longueur en plein champ, entre l'abri des émetteurs et la tour d'antenne. Le diagnostic ne précisait pas où, à l'intérieur du câble, s'était produit le court-circuit. Et ce n'est que vers 3h. hier après-midi que les quatre ingénieurs dépêchés le matin sur les lieux parvenaient à le localiser exactement, ce qui ne réglait rien encore. On estimait quand même, chez les techniciens de la Société, que tout serait rétabli avant la fin de la journée.

En ce qui concerne la cause possible de ce contretemps, on n'a retenu dans l'intervalle qu'une hypothèse: celle des variations aiguës de température qui ont ces jours derniers fait passer les matériaux du câble par des contractions et des dilatations successives qui en auraient provoqué la rupture.

Dans l'histoire de CBF, c'est-à-dire depuis 1931, c'est la première fois semble-t-il que se produit un accident semblable.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

OFFRE DE LIQUIDATION (vente à l'unité ou en lot) 250 lits pliants, avec matelas 4 pouces; ont servi 2 semaines durant les Olympiques. Livraison. Tél: 364-0600 20-12-76

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANIMAUX À VENDRE

AIREDALE: chiots, 9 semaines, un mâle, une femelle, tatoués, enregistrés, vermifugés. Tél: 632-7628 24-12-76

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITÉES ACHETONS ANTIQUITÉS de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 687-0774 J.N.O

APPARTEMENT À PARTAGER

CÉLIBATAIRE BOUGON échangerait accès à sa villa dans des Laurentides en retour pour accès à appartement du centreville. Écrire à Dossier 368, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 21-12-76

APPARTEMENTS À LOUER

2½, près de l'Université de Montréal, non meublé, du 1er janvier au 31 août avec possibilité de renouvellement. Tél: 733-8535 entre 4 et 10 p.m. 20-12-76

CHOMEDEY: sous-location 3½ $130. chauffé, eau chaude, cuisinière et réfrigérateur fournis. Propre. Tél: 681-5732 17-12-76

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin ouest. Tél: 336-4797. 12-3-77

ARTISANATS

BOUTIQUE COUP D'OEIL: 3443 St-Denis. Tél: 845-4896 Artisanat québécois à bon prix, douce laine du pays pour tricot et tissage. Ouvert les samedis avant Noël de 13 à 17 heures 20-12-76

AUTOS À VENDRE

VOLVO, AUSTIN, MG, TRIUMPH, aux prix des plus compétitifs. Un service compétent et intégral. Une maison qui veut bien vous servir. Fort Chambly Auto: 658-6623 18-12-76

FORD Élite, 1976, moteur 400, 4,000 milles. Prix: $4,500. Tél: 679-6483 20-12-76

TORINO 1971, 2 portes, V8, transmission automatique, servofreins et direction, radio, dégivreur, 44,000 milles. Bonne condition mécanique. Prix raisonnable. Tél: 336-6285 20-12-76

CHALETS À LOUER

BROMONT: 5 pièces, eau chaude, foyer naturel, douche, près pentes de ski et autoroute. Tél: 273-0198 18-12-76

CHALET SUISSE, 2 milles du Mont Orford, 3 chambres, salon, dînette meublé et chauffé. Location saison. Tél: jour: 388-0065, soir: 256-8265 20-12-76

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Pour l'enseignement du français à temps partiel, à des cadres de compagnie;

Qualifications:

- Certificat L.F.I.
- Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes;
- Toutes les qualifications de base d'enseignement;
- Français comme langue maternelle;
- Personnalité très dynamique;
- Age de 25 à 40 ans.

Veuillez téléphoner à:

849-6237 18-12-76

DEMANDES D'EMPLOI

ÉTUDIANTE ALLEMANDE, 24 ans, qui aime les enfants, voudrait travailler au pair dans une famille francophone, pour 9 mois, commençant juillet 1977. Écrire à: Elisabeth Orgass, Alsterdorfer Str 24, 2000 Hamburg 60. Allemagne. 20-12-76

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES: McKenna près Fendall, chauffé, 7 pièces, rez-de-chaussée, sous-sol aménagé, garage; libre 1er janvier. $650. par mois. Pour rendez-vous 667-8850. 20-12-76

INSTRUMENTS - MUSIQUE

GRAND PIANO A QUEUE "Len Pratte", très bon état. Tél: 634-2132 17-12-76

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

STE-AGATHE SUD: 3 chambres, foyer, très beau site, très privé. $1,000 pour la saison.. Tél: 288-2845 21-12-76

OEUVRES D'ART

JEAN-PAUL LEMIEUX 9½ x 16", huile, tête d'adolescent, 1952, collection privée, $6,000. Écrire à: C.P. 5106, Succursale St-Laurent, H4L 4Z7 20-12-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE LÉGALE, expérience, bilingue. Appeler: 866-8881. Mlle Laurie 23-12-76

Département du Regisstraire d'une importante institution privée de formation recherche une

SECRÉTAIRE

parvaitement bilingue

possédant le dictaphone, sténo pas obligatoire bien qu'utile.

Le salaire offert variera selon l'expérience et s'ajouteront des bénéfices marginaux intéressants.

Prière de contacter:

Mme R.S. Schwartz
878-3148 20-12-76

DACTYLO DEMANDÉE

- Excellente connaissance du français écrit et parlé;
- Bonne connaissance de l'anglais;
- Intérêt pour le domaine linguistique et la documentation;
- Expérience du dictaphone.

Conditions de travail très intéressantes.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 366,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

23-12-76

PROFESSEURS DEMANDÉS

Le département de sociologie espère disposer d'un ou de plusieurs postes au début de septembre 1977. Les postulants de tout niveau seront pris en considération mais préférence sera donnée aux postulants juniors. On tient davantage compte d'excellentes qualités dans la recherche et l'enseignement que des domaines de spécialisation. Les candidats doivent avoir satisfait à toutes les exigences requises pour le PH.D. en août 1977. Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur curriculum vitae et les noms de trois personnes auquelles il peut être fait appel pour des lettres de recommandation à **Audry Wipper, Chair, Recruitment Committee, University of Waterloo, Waterloo, Ontario. N2L 3G1**

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852 et à Québec: 843-7037 J.N.O.

POUR DEVENIR MEMBRE du Cercle des Amis du Cinéma, appeler à 621-6927 en soirée. 17-12-76

SERVICES DIVERS

POUR GROUPES ET ASSOCIATIONS/ réveillon dans le bois, 2 jours minimum. Gîte et couvert, animation dans de rustiques chalets, à 2 heures de Montréal. Tél: Trappe-Québec 332-4193 28-12-76

SERVICES DIVERS

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau de Noël original. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL: 4½ en co-propriété (condominium). Construction en béton, insonorisé, très grand terrain paysagé, potager. Grand balcon, dépôt privé, salle de lavage, déneigement, service d'entretien, à 2 pas CTCUM. $29,900. Particulier: 679-9506 ou 679-2630, poste 319. 23-12-76

CANTONS DE L'EST

Bromont

A proximité des pistes de ski et du club de golf. Brique, 4 chambres à coucher. Dessin d'architecte. **Peter Dobbin: 861-6253 ou soir: 1-263-1568.**

IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.

courtier 17-12-76

OFFRES D'EMPLOIS

RÉDACTRICE DEMANDÉE

pour BSA Publicité & Associés, Montréal

Dû à des promotions internes un poste de rédactrice est ouvert chez BSA Publicité.

La personne que nous cherchons doit avoir une bonne expérience d'agence de publicité. elle doit avoir travaillé à la rédaction et conception de campagne publicitaires majeurs dans tous les média. Elle doit avoir une certaine connaissance de l'anglais afin de pouvoir communiquer avec son homologue anglais.

Toute rédactrice d'expérience intéressée doit communiquer avec:

Patricia Carbray
à 387-3715

22-12-76

SCIENCES ET TECHNIQUES APPLIQUÉES

Équipement motorisé

C-76-12-431

TECHNICIEN DEMANDÉ

Possédant expérience pertinente et diplôme d'études collégiales en équipement motorisé.

Salaire: $9,555. à $15,506.

Faire parvenir demande et curriculum vitae, avant le 23 décembre 1976, au:

Directeur du personnel
255 est, rue Ontario
Montréal, Qué.

17-12-76

Cégep du Vieux Montréal

Le Projet d'Organisation Populaire d'Information et de Regroupement (POPIR) recherche les services d'un (e):

ANIMATEUR (TRICE)-QUARTIER ST-HENRI

Tâches:

— Responsabilité du Front - conditions féminines (élaboration d'un projet de garderie, information sur les statuts de la femme, regroupement des problèmes: viol, femme battue, avortement, etc.);
— Travail d'information, de recherche et d'animation sur les problèmes du quartier.

Exigences:

— Expérience et connaissance pertinentes en animation;
— Expérience et connaissance pertinentes dans le domaine de la condition féminine;
— Facilité de communications et de travail en équipe;
— Expérience de milieux populaires
— Disponibilité de travail pour heures irrégulières.

Salaire: $8,000. par année.

Toute demande avec curriculum vitae devra parvenir d'ici le 5 janvier 1977, à l'adresse suivante:

POPIR Inc.
4271, ouest rue Notre-Dame
Montréal, Qué.

20-12-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BERNARD

Lignée de champions. Prêts à partir. Adaptés à la neige. Propres. Conforme au code d'éthique du Club Canin de Montréal. Très beau masque.

Tél: **622-5696** 20-12-76

Montréal Trust

ST-BRUNO

Épargnez temps et énergie ! Bungalow 3 chambres, garage. Près des commodités. Condition irréprochable. **Daniel Vêtu: 653-2496 ou 653-1766.**

Super bungalow, 8 pièces, décoration de bon goût, salle à manger, grande cuisine, salle familiale, foyer, garage double. Terrain bien paysagé. Prix: $48,900. À voir ! **Geneviève Renaud: 653-2496 ou 653-8505.**

ST-BASILE

Les taux hypothécaires baissent. **Magasinez maintenant en commençant par ce bungalow.** Dépôt $3,000. suffirait. **Jeannine Lacelle: 653-2496 ou 653-9282.**

courtier en immeuble 17-12-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Exclusif

Bien situé, **joli triplex attaché** en brique, 2 x 5 et 1 x 6, modernisé, toit avec garantie, filage électrique neuf 110-220 entrées séparées, chauffé par locataires. Un logement libre pour occupation immédiate. Prix demandé: $37,000. **Yvonne Leblanc: 733-8713 ou 739-3265.**

TRUST GÉNÉRAL.

courtier 17-12-76

IMMEUBLES Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal

CÔTE-DES-NEIGES

Ridgewood, **copropriété 3½,** très grandes pièces, ascenseur, garage, grand jardin, balcon, magnifique vue de la montagne. **Lise St-André: 687-1840 ou 738-3372.**

courtier en immeuble 17-12-76

BROSSARD

Bungalow secteur "M", **8 pièces,** près de tous les services. Idéal pour professionnels. Communiquer avec **Marielle N. Lacourse 672-6450 ou 871-9753 ou 692-4687.**

Bungalow 5 pièces, sous-sol fini, garage. **Décor de bon goût.** Très propre. Communiquer avec **Marielle Lacourse: 672-6450 ou 871-9753 ou 692-4687.**

MONTRÉAL TRUST *courtier* 17-12-76

SPORTS

VACANCES DE SKI DE FOND, raquette, trappe, randonnées, veuillées avec Trappe-Québec en agréable compagnie vous trouverez gîte et couvert, pistes et guides dans un site sauvage et très beau. Tél: 332-4193 4-1-77

TERRAINS À VENDRE

ST-BRUNO

Sommet Trinité, 22,000 pi. ca. $1.00 pi.ca. Très belle vue. **J. Jacques Robitaille 671-0978 ou 672-6450.**

MONTRÉAL TRUST *courtier* 17-12-76

TERRAINS INDUSTRIELS À VENDRE

Terrains zonés **"INDUSTRIE LOURDE",** sortie #88, autoroute 30. Très bonne facilité de transport. Situé à mi-chemin entre Montreal et Sorel. Bonnes grandeurs de disponibles. M.L.S. **C. Pigeon-Trudeau: 655-9400 ou 652-2307.**

Immeubles Triton (1976)

courtier 17-12-76

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

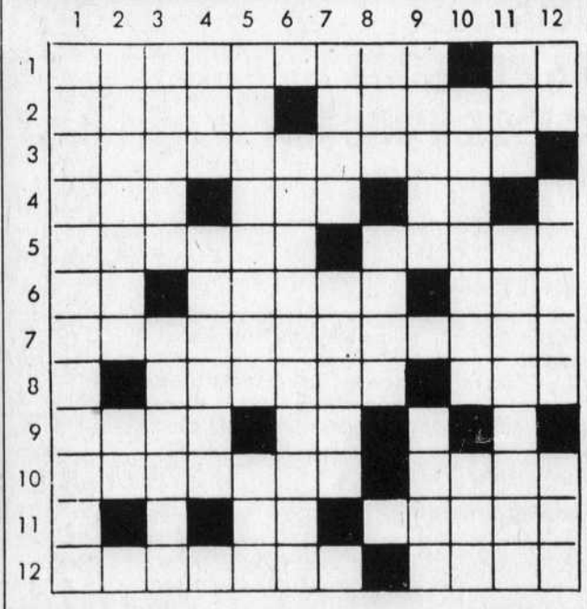
TRAVAIL DEMANDÉ

HOMME DE MAINTENANCE ferait menus travaux de menuiserie et peinture. Références. Tél.: 486-2601. 17-12-76

ANNONCEZ DEMAIN DANS LE DEVOIR QUELQU'UN VOUS LIRA

Le Robert — Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Secousse violente. — Connu.
2—Clarté faible. — Action de ruer (plur.).
3—État de celui qui est arrêté.
4—Grande vallée. — Genre de légumineuses. — Considéré.
5—Conseillère secrète mais écoutée. — Changes l'air.
6—Cela. — L'un des trois éléments de l'os iliaque. — Rivière alpestre d'Europe centrale.
7—Faculté de comprendre.
8—Petite rue étroite. — Époque.
9—Oiseau de l'ordre des échassiers. — Lui.
10—Prudence. — Extrémité.
11—Usages. — Preste.
12—Former. — Vrai.

Verticalement

1—Personne qui joue du clavecin.
2—Tempête violente. — Baryum.
3—Oiseau. — Grondin.
4—Change de poil, en parlant des animaux. — Sorte de mouette.
5—Espèce de lichen. — Liquide qui s'extrait des viandes.
6—Garnisse de treillis.
7—Te rendras. — Potage d'origine espagnole.
8—Terme de tennis. — Être spirituel.
9—Ingénue. — En Bretagne, vallée envahie par la mer.
10—Maladie grave et contagieuse propre aux équidés. — Tente avec audace.
11—Unité monétaire d'Extrême-Orient. — Recouvre d'une croûte.
12—Usages. — Lichen filamenteux. — Pareil.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	M	P	E	R	I	S	S	A	B	L	E
2	N	O	U	S	■	F	O	U	L	O	I	R
3	E	D	I	T	E	■	N	■	O	R	N	E
4	X	E	N	O	P	H	O	B	I	E	■	T
5	T	R	E	M	I	E	R	E	■	E	U	H
6	I	N	■	A	E	R	E	R	A	■	B	I
7	R	I	S	Q	U	E	■	■	P	U	E	S
8	P	S	■	U	R	S	I	D	E	S	■	M
9	A	T	R	E	■	I	N	U	T	I	L	E
10	B	E	U	R	R	E	■	C	A	N	E	■
11	L	■	Z	E	E	■	T	A	L	E	N	T
12	E	X	■	Z	A	N	C	L	E	■	T	E

RECTIFICATIF

L'ANNONCE

Tricofil

parue le 15 décembre aurait dû se lire comme suit:

GRANDE VENTE

au Centre Culturel de Longueuil

les 16, 17 et 18 décembre

100, rue St-Laurent O., Longueuil

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 16 décembre 1976

13



Pierre Beaudry

L'interdiction du français

Les Gens de l'air devant la Cour fédérale, lundi

par Guy Deshaies

La validité de l'ordonnance émise par le ministère fédéral des Transports pour interdire l'usage du français dans les communications aériennes sera contestée devant la Cour fédérale lundi prochain à Québec.

La date de l'audition de la requête a été fixée en effet au 20 décembre et l'Association des gens de l'air du Québec, représentée désormais par Me Guy Bertrand (Me Clément Richard étant désormais président de l'Assemblée nationale) fera valoir que cette ordonnance émise en juillet dernier à la demande des associations canadiennes des pilotes et des contrôleurs est contraire à la loi sur les langues officielles.

Si la Cour fédérale donnait raison à l'AGAQ cela pourrait théoriquement signifier que les expériences de simulation ne sont pas nécessaires et que la Commission nommée pour évaluer l'usage du français par rapport à la sécurité aérienne n'a plus d'utilité.

Jusqu'en juillet dernier six aéroports du Québec étaient bilingues dans les communications sol-sol et dans les communications air-sol pour le vol à vue. Mirabel et Dorval ne font pas partie de ces aéroports bilingues. Cependant il n'existait nulle part d'interdiction comme telle du français dans les communications aériennes. Pour mettre fin à leur grève les membres de la Canadian Air Line Pilots Association (CALPA) appuyés par ceux de la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) en arrivaient à une entente avec M. Lang aux termes de laquelle ce dernier émettait une ordonnance interdisant l'usage du français sauf pour le vol à vue dans les six aéroports du Québec déjà bilingues.

C'est cette ordonnance qui est contestée devant la Cour fédérale bien qu'elle n'ait donné lieu jusqu'à présent à aucune sanction de la part du ministère et même si elle est violée régulièrement notamment à Québec où au moins une quinzaine de communications de vol par instruments se font en français quotidiennement.

Une décision de la Cour fédérale favorable à l'Association des Gens de l'air rendrait difficile la position de la CATCA qui veut introduire dans ses demandes syndicales l'application stricte de l'ordonnance et elle rendrait inopérante la commission nommée par M. Lang pour évaluer les dangers de l'usage du français dans les communications aériennes. La commission doit tenir des audiences publiques à compter du 17 janvier à Montréal notamment pour discuter de l'opportunité d'étendre le bilinguisme non seulement à Dorval et Mirabel mais aussi à l'ensemble des opérations aériennes incluant le vol à vue. Un des éléments de cette enquête sera la simulation électronique, un programme expérimental visant à étudier le fonctionnement du bilinguisme par des appareils de simulation. Pour bien mener ces expériences les dirigeants du programme, à la tête desquels le ministre vient de nommer officiellement M. Pierre Proulx, ancien contrôleur aérien et membre du personnel de cadre dans la direction de la circulation aérienne au Canada, doivent compter sur la participation des contrôleurs québécois. Ces derniers jusqu'à présent obéissent à une directive de leur association de boycotter le programme.

Sanctions contre le pilote du DH-125 québécois?

Le ministère fédéral des Transports ne prendra pas, semble-t-il, de mesures disciplinaires contre un pilote des services aériens du gouvernement du Québec qui a communiqué en français avec le centre de contrôle aérien de Montréal mardi en ramenant le premier ministre René Lévesque d'Ottawa à Québec.

C'est un pilote d'Air Canada, à bord d'un DC-9 voyageant de Fredericton à Toronto qui a annoncé qu'il porterait plainte en entendant le commandant Martin Renaud, 52 ans, 18,000 heures de vol, s'adresser en français au centre de contrôle de Montréal alors qu'il dirigeait le bi-réacté DH-125 du gouvernement québécois sur Québec.

Appuyé par la Canadian Airline Pilots Association (CALPA) et la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA), le pilote anglophone d'Air Canada a demandé au ministère d'appliquer l'ordonnance émise par le ministre des Transports, M. Otto Lang, en juillet dernier et au sujet de laquelle justement les négociations achoppent entre la CATCA et le Conseil du Trésor actuellement. Le ministre avait promis de ne pas prendre de sanctions individuelles contre des pilotes qui utiliseraient le français là où l'ordonnance l'interdit c'est-à-dire dans toutes les procédures de vol par instruments (IFR) et à toutes les procédures de vol à vue (VFR) sauf aux aéroports où le français est admis pour le vol à vue.

La CATCA veut inclure dans la nouvelle convention l'obligation pour le ministère de punir ceux qui violent cette ordonnance. Avant juillet dernier, c'est-à-dire avant la grève des pilotes et l'entente CALPA-CATCA-Lang l'interdiction du français n'existait pas comme telle. Le contrat actuel expire le 31 décembre prochain.

Le commandant Martin Renaud se trouvait en vol par instruments lorsqu'il a utilisé le français comme cela se fait dans environ 20% des communications au centre de Québec et un peu moins au centre de Montréal. Il ne s'agit pas des tours de contrôle des aéroports mais des centres de radar et d'information qui contrôlent la circulation aérienne et se relaient. Ainsi en partant d'Ottawa le DH-125 du premier ministre Lévesque dépendait du centre de contrôle d'Ottawa, après quoi il était couvert par Montréal jusqu'à Trois-Rivières et enfin par Québec et à Québec par la tour de contrôle de l'aéroport de Québec pour l'atterrissage seulement.

Il est clair que les communications en français en IFR sont contraires à l'ordonnance de M. Otto Lang. Le commandant Renaud était accompagné du co-pilote Denis Malette dans la cabine de pilotage et le contrôleur de Montréal a donné les instructions en français d'où la plainte annoncée par le commandant du DC-9 d'Air Canada.

Le premier ministre a été informé aussitôt de cette plainte et il a indiqué, hier, qu'il s'agissait là d'une plainte scandaleuse visant un avion du gouvernement du Québec, survolant le ciel québécois. Il a révélé que son gouvernement appuierait de tout son poids le pilote Renaud s'il était menacé de sanctions.

En réalité le ministère fédéral préfère attendre la décision de la Cour fédérale sur la validité de l'ordonnance en vertu de laquelle ces sanctions seraient prises.

Le président de la CALPA, le capitaine Kenneth Maley, qui a été réélu à son poste le 26 novembre dernier, a fait savoir qu'il s'agissait là d'une atteinte à la sécurité aérienne mais que la décision d'Ottawa paraissait devoir être plus politique que strictement axée sur des impératifs de sécurité.

Océaniques prisonniers des glaces

Les températures particulièrement basses et les vents violents qui ont sévi la semaine dernière ont perturbé la circulation maritime dans la Voie maritime du Saint-Laurent au point que certains océaniques risquent sérieusement de demeurer prisonniers des eaux canadiennes pour l'hiver.

À Saint-Lambert les écluses fermeront à 8 h samedi matin le 18 décembre et les navires qui se trouvent en amont ne pourront plus regagner l'océan après cette date.

Hier quatre navires ont passé les écluses de Saint-Lambert mais au moins sept autres océaniques se trouvent aux portes des éclusent du canal Welland attendant leur tour pour gagner le lac Érié et descendre.

Toutefois la glace a paralysé le cargo des Grands Lacs "Stewart Cort" dans les écluses du Sault Sainte-Marie retardant la circulation de plusieurs heures. Sur le lac Érié les vents violents ont obligé 17 navires dont cinq océaniques à aller jeter l'ancre dans des parages abrités pour attendre un meilleur temps ce qui retarde encore leur arrivée à Montréal. Le cargo libérien "Unimar", de 550 pieds, est toujours échoué près de Sault-Sainte-Marie mais il n'obstrue pas la voie maritime même si sa poupe s'avance d'une vingtaine de pieds dans le chenal.

Les embouteillages causés par les navires en détresse samedi, dimanche et lundi permettent de croire que certains océaniques ne pourront pas franchir à temps les écluses de Saint-Lambert.

Deux programmes, un objectif.

Créer de nouveaux emplois.

Qui n'a pas déjà eu une bonne idée susceptible de créer des emplois pour des gens sans travail? En fait, nous n'avons qu'à observer autour de nous pour trouver des choses constructives à faire. C'est pourquoi le Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration lance deux programmes de création d'emplois. C'est le temps de faire de vos bonnes idées... des réalités.

CANADA AU TRAVAIL

JEUNESSE-CANADA AU TRAVAIL

CANADA AU TRAVAIL

«Canada au travail» est un programme de création d'emplois qui sera lancé dès janvier prochain. Il a pour but de combattre le chômage dans votre localité, et il le fera en créant quantité de nouveaux emplois.

Toutes les associations, les corporations et les organisations reconnues sont habilitées à parrainer la réalisation de projets. La majorité des subventions consenties pour ces programmes sera destinée aux régions particulièrement touchées par le chômage. Les projets devront aussi tenir compte des besoins spécifiques locaux.

«Canada au travail» est un programme à longueur d'année qui emploiera des gens sans travail dont les services et les aptitudes ne sont pas utilisés actuellement par le secteur privé. Les formulaires d'inscription à ce programme pourront être présentés deux fois par année, soit en hiver, soit en été.

Au début de janvier, vous pourrez vous procurer un formulaire d'inscription au Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité. On vous donnera aussi un guide détaillé sur ce programme.

Pensez-y dès maintenant et regardez bien autour de vous. Il y a une foule de possibilités.

JEUNESSE-CANADA AU TRAVAIL

«Jeunesse-Canada au travail» est un programme estival pour étudiants et créera plus de 20,000 emplois. Les projets devront être d'une durée maximum de 14 semaines.

Les projets devront créer des emplois assortis aux perspectives de carrière des étudiants, ce qui facilitera leur accès éventuel au marché du travail. Bien sûr, dans l'immédiat, le fruit du travail de ces étudiants devra profiter à l'ensemble de la population de la localité où le projet sera réalisé.

Tout comme pour **«Canada au travail»**, le Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité vous fournira un guide détaillé ainsi qu'un formulaire d'inscription, dès le début de janvier.

Pensez-y dès maintenant, ce sera une expérience enrichissante pour vous et pour les étudiants!

Main-d'oeuvre et Immigration
Bud Cullen
Ministre

Manpower and Immigration
Bud Cullen
Minister

Créons des emplois, c'est important!

variétés / Gerber-Zeller ou la folie du génie

par Nathalie Petrowski

Il y a des soirs à l'Evêché où quelque chose de magique plane dans l'air, un je ne sais quoi de vague et de flou qui vous donne envie de vous caler dans votre siège, de vous arrêter et de vous installer pendant quelques heures. C'est ce qui s'est passé hier avec Gerber-Zeller qui seront à l'Evêché jusqu'au 19 décembre. Alan Gerber et Jim Zeller, deux merveilleux fous qui hantent les clubs de Montréal depuis les premiers temps du Shakey Al's Band et qui depuis le temps ont appris tous les rudiments du métier.

Ça commence! La scène n'est presque pas illuminée, Zeller, grand roseau mince et noir au regard endiablé par le maquillage et par le désir perpétuel de s'envoler, entre en scène, lorgne le public d'un mauvais oeil, porte ses mains à la bouche et entame un solo d'harmonica. Il se tord, se convulse, saute dans les airs, joue du regard, tape des pieds, rugit, ressemble progressivement à un démon en état de crise, à une bête déchaînée qui a vendu son âme à la musique. Branché à une machinerie électrique de fils et boîtes lumineuses, il s'amuse avec l'écho, invente des effets spéciaux, étranges, sonorités folles, directement inspirées de films de science-fiction; sous les projecteurs, Zeller est presque l'interplanétaire dont il prétend être le frère dans le quotidien des néons.

Peu de temps après, Gerber entre en scène, chemise blanche, cheveux foncés, il est l'ange, celui qui nous ramène à la réalité saine et fondamentale d'une musique entraînante, dynamique, fortement imprégnée de blues. Avec Gerber, le déchaînement est moins évident, moins ouvert; le pianiste commence calmement, mine de rien, donne toute la place à Zeller, puis brusquement sans prévenir, il éclate, se lève de son banc de piano comme si une force inconnue le poussait, l'entraînait. À eux deux, ils ressemblent presque à Don Quichotte et Sancho Panza, deux aventuriers partis sur une route qu'ils connaissent bien, mais qui tout à coup décident de jouer des tours à leur imagination.

Entre deux chansons, ils parlent au public dans un français cassé, tout croche et qui pourtant témoigne de leur profond enracinement à Montréal, peu importe le langage qu'ils utilisent. Leur musique est le résultat de nombreuses nuits dans les clubs de la ville, des soirées entières à labourer le piano et l'harmonica, à se trouver un son unique, le mélange de deux énergies, le côté terre-à-terre, dynamique, hystérique et puis le côté spatial, spirituel, électrique, éthéré. À la limite des deux pôles, Gerber-Zeller sont aussi deux amoureux de la vie, de l'émotion, de l'amour, qui chantent des mélodies débordantes de sensibilité et de poésie.

"Louise" et "L'Amour vient", des chansons de Lewis Furey, sont complètement transformées par Gerber-Zeller, prennent une ampleur romantique et sensuelle qui échappe à Furey. Puis tout à coup, voilà que ça repart, que la folie des rythmes les reprend dans son filet. "Ça commence" ne cesse de répéter Zeller, voilà le train qui approche, qui grandit, grossit, le voilà qui fonce directement sur le spectateur, envahit la salle; le long sifflement de l'harmonica sous les spasmes du diable Zeller, un blues agonisant de gare délaissée, qui se transforme en blues de l'espace, le train a quitté la terre, vogue seul dans l'univers à la recherche des astres alors que Gerber et Zeller le suivent tranquillement, se laissent glisser dans la musique comme deux enfants parfaitement heureux de ce qu'ils sont.

Déjà le spectacle est terminé, trop tôt, trop vite, les diables se sont envolés. Il faudra voir et revoir le spectacle absolument.

Goncourt du roman policier

PARIS (AFP) — Le 28ème prix du quai des Orfèvres, surnommé "Goncourt du roman policier", a été attribué récemment à Yves Jacquenard et Jean-Michel Sénécal pour "Le crime de la maison Grun" Fayard. Par ailleurs, le 27ème grand prix de littérature policière, qui récompense chaque hiver le meilleur roman policier étranger de l'année, est allé au britannique Eric Ambler pour "Dr Frigo" Fayard.

Le prix du quai des Orfèvres, d'un montant de 1,000 francs ($200), est décerné sur manuscrit présenté de façon anonyme. Le jury dont le président d'honneur est le préfet de police et le président, le directeur de la police judiciaire, est composé essentiellement de hauts magistrats, de hauts fonctionnaires de police et du secrétaire général d'Interpol.

Les deux écrivains qui ont eu le prix sont tous deux nés en 1943. Ils écrivent depuis une dizaine d'années des pièces de théâtre, ils se définissent dans la lignée d'Agatha Christie et de Gaston Leroux.

Quand à Eric Ambler, lauréat du grand prix de littérature policière, il est né à Londres en 1909, et s'est rendu célèbre par ses nouvelles et ses scénarios de films. Il a écrit notamment "Voyage dans l'épouvante", "Une sale histoire", "Complot à Genève", "Le Levantin". Son dernier ouvrage, "Dr Frigo", raconte avec un humour grinçant la triste histoire du Dr Castillo, obligé de troquer son métier paisible dans un hôpital des Antilles contre une vie d'intrigues et de mensonges.

musique

L'OSM continue la tradition

par Gilles Potvin

Depuis nombre d'années, l'Orchestre symphonique de Montréal inscrit à son programme de décembre une présentation du *Messie* de Haendel. Cette tradition s'est poursuivie mardi, avec reprise mercredi, en l'église Notre-Dame illuminée. Contrairement aux saisons précédentes, l'OSM s'est contenté d'un choeur professionnel d'une cinquantaine de voix préparé par René Lacourse, au lieu des grandes masses chorales utilisées précédemment. Pierre Hétu, qui dirigeait ici l'oeuvre pour la première fois, avait choisi l'édition de Watkins Shaw, généralement acceptée comme étant la plus conforme à l'original, l'orchestre réunissant les cordes seules et l'orgue, avec la participation occasionnelle de trompettes et timbales. La basse continue est par ailleurs assurée par un clavecin, un violoncelle et une contrebasse.

L'on a pu se rendre compte qu'une présentation intime de l'oeuvre célèbre ne lui enlève rien de sa puissance et de sa majesté. C'est que Haendel, en grand musicien dramatique qu'il était, savait ménager ses effets réservant, par exemple, ses trompettes et timbales pour de grands choeurs comme le célèbre *Alléluia* et *l'Amen* final. Disposant d'un choeur réduit, donc beaucoup plus souple, Pierre Hétu a adopté des tempi très vifs, sans que la clarté et l'équilibre en souffrent. L'ensemble a ainsi été animé d'une vie et d'un relief exceptionnels, ce qui contrastait avec ces exécutions massives et pédantes que l'on entend parfois.

Du côté des solistes, c'est la jeune basse américaine James Morris qui a dominé. Doué d'une voix d'une puissance et d'une beauté remarquables, il a été une véritable révélation, possédant un style et un tempérament allant de pair avec ses dons vocaux. À ses côtés, le soprano Joan Patenaude, le mezzo-soparno Janice Taylor et le ténor David Astor, s'ils ont fait du travail généralement propre, ont paru assez pâles. Mlle Taylor, dont le timbre est particulièrement riche, a cependant chanté *He was despised* avec une belle émotion. Joan Patenaude possède la technique pour chanter *Rejoice* à un tempo rapide mais la qualité vocale en souffre. Son *I Know that my Redeemer Liveth* manquait de conviction et l'on aurait souhaité une plus grande "ligne" vocale. Malgré un organe qui a ses limites, David Astor montre qu'il est un chanteur expérimenté.

Sur le plan instrumental, chacun s'est bien acquitté de sa tâche, particulièrement le trompette James Thompson qui a brillé dans l'important obligato qui lui est dévolu dans l'air *The Trumpet Shall Sound*.

la boîte à échos

C'est le temps des fêtes! La compagnie de danse *Entre-Six* a donc pensé aux enfants à qui elle propose "Pierre et le loup". Les représentations auront lieu au Centaur 1 (453 St-François Xavier) du 26 au 30 décembre ainsi que le 2 janvier à 11 h. et 14 h 30. De son côté, *l'Académie des Grands Ballets canadiens* présentera le traditionnel "Casse Noisette" à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Neuf spectacles sont prévus: les 22, 23, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre à 20 h 30 et les 23, 24 et 26 décembre à 14 h 30. Les élèves de l'École Pierre-Laporte et ceux de l'Académie des Grands Ballets canadiens participeront à ce spectacle.

●

Le Théâtre du Vieux Moulin vous invite à son spectacle des fêtes. Ce sera en effet une "-farce" en trois actes écrite par un jeune auteur québécois, Denis Chouinard, et intitulée *"On n'est pas né pour un p'tit pain"*. Cette pièce sera représentée du 18 au 30 décembre à la Bibliothèque nationale du Québec (1700, rue St-Denis) à 20 h 30. La mise en scène est de Réjean Wagner.

●

Une exposition-vente d'oeuvres d'artisans québécois se tiendra au Victoria Hall (4626 ouest, rue Sherbrooke) les 20 et 21 décembre de 10 h. à 22 h. Les participants, au nombre d'une soixantaine, ont été sélectionnés avec le plus grand soin et présenteront un vaste choix d'oeuvres originales, nous assure-t-on.

●

Pour la première fois, les employés de l'Institut de recherches cliniques de Montréal organisent une exposition d'oeuvres artisanales réalisées par eux. Cette exposition débutera le 20 décembre et se terminera le 23 à midi (au 110 ouest, avenue des Pins).

●

Le quatrième numéro de la "revue québécoise des communications", qui porte nom de *Antennes*, vient de paraître. On pourra y lire particulièrement un dossier sur la presse avec des textes sur *le pouvoir américain et la presse, le journaliste africain: soldat du développement ou simple griot, l'interprétation de la réalité québécoise dans la presse anglophone*, et finalement un texte de Jean-Louis Servan-Schreiber sur les *entretiens de Rimouski*.



DERNIÈRE REPRÉSENTATION, demain vendredi 19h30.

Benoit Girard et France Desjarlais dans Ines Pérée et Inat Tendu de Réjean Ducharme à la Nouvelle Compagnie Théâtrale.

KING KONG

Suite de la page 15

un peu de chance. Mais elle ajoute, aussi que son producteur, Dino de Laurentis, a été assez "extraordinaire". "J'en connais pas beaucoup de producteurs qui ne se seraient pas cru obligés de me rappeler que j'étais responsable de quelques millions de dollars. Lui il ne m'a jamais mise sous pression. J'ai donc pu m'en tirer sans trop m'en rendre compte".

Quels conseils donne-t-elle aux millions de spectateurs qui se précipiteront voir "King Kong" à partir du 17? "Qu'ils s'oublient pendant deux heures de leur vie et se laissent aller à deux heures de pure fantaisie", nous lancera Jessica Lange. Car, ajoute-t-elle, "c'est un film très rafraîchissant, comme le sont tous les contes de fée, l'histoire de King Kong, c'est avant tout un merveilleux conte de fée qui vous sort de la violence quotidienne, des catastrophes et du sexe que vous propose généralement le cinéma".

En d'autres termes, voilà un film pour toute la famille. Sauriez-vous y résister?

14 Ans
une dramatique histoire d'amour
l'oeuvre ultime de LUCHINO VISCONTI
L'INNOCENT
CINEMA FLEUR DE LYS 858 Ste-Catherine Est 288-3303 BERRI DE MONTIGNY
Lundi à ven.: 7.15 - 9.30 Sam.: 2. - 4.30 - 7. - 9.30 Dim.: 1. - 3.30 - 6.00 - 8.30

LA FÊTE DE LA VICTOIRE
présentation des ministres et des députés de la région de Montréal
SPECTACLE
RAYMOND LÉVESQUE
PAULINE JULIEN
LE CLAN MURPHY
DANSE
Parti Québécois
17 décembre à 20 h. Vélodrome — Site Olympique
Vente: locaux de comté et 8785, Ave du Parc
Entrée: $2.50 — Réservations: 256-3761 279-2578

elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7 30; 9 30
SALLE RESNAIS 14 ANS
"Un suspense choquant... L'intrigue est bouleversante." JOURNAL DE MONTRÉAL
"Génial... Remarquable... Brutal..." LE JOUR
"Une habilité exceptionnelle" LA PRESSE
un film de YVES BOISSET
"DUPONT LAJOIE"
avec JEAN CARMET GINETTE GARCIN

SALLE EISENSTEIN 14 ANS
PHILIPPE NOIRET MARINA VLADY
QUE LA FETE COMMENCE...

ANDREW WYETH
GRAND CHOIX DE SUJETS
LES TERRASSES
705 OUEST, RUE STE-CATHERINE
STATION McGILL, NIVEAU MÉTRO
849-8243
NOUS ACCEPTONS CHARGEX ET MASTER CHARGE
atelier 66 DMC

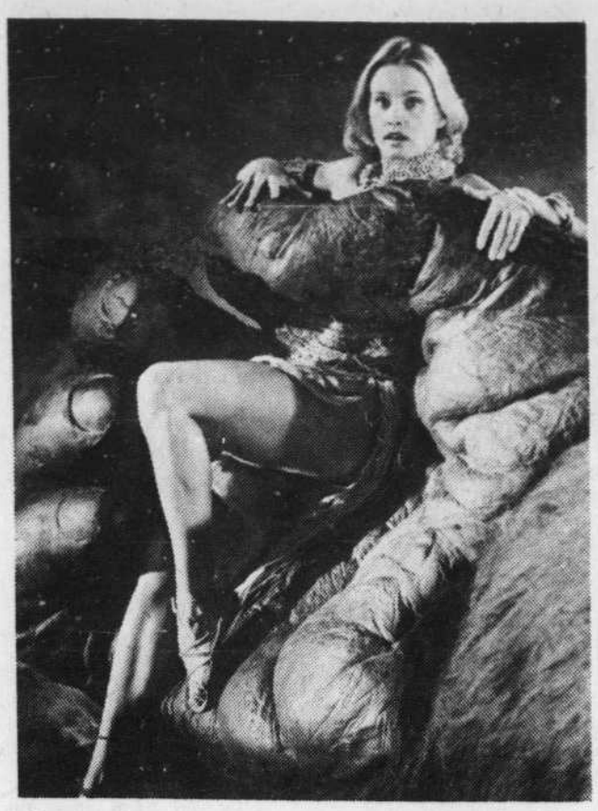
les ballets jazz
eva von gencsy geneviève salbaing
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID PELLETIER
7-8 JANVIER 20 h. 30
9 JANVIER 14 h. 30
BILLETS 3.00 4.00 *6.00 *7.00 8.00
en vente • à la Place des Arts
• au Montréal Trust
• à la compagnie "Les Ballets Jazz" (1231 Ouest, Ste-Catherine, suite 205)
ou achetez vos billets par téléphone avec Chargex ou Master Charge à 849-0940 (entre 13h00 et 17h00)
*Étudiants: $4.50, $5.25 jusqu'au 18 déc.
GROUPES: 849-0940
En scène avec du MAURIER

"Des comédiens à la hauteur de la pièce... Jeanine Beaubien accomplit un excellent travail et ses acteurs espagnols et sud-américains se trouvent à la hauteur de la tâche".
(Lawrence Sabbath, The Star)
À L'AFFICHE en ESPAGNOL
Île Ste-Hélène "LA DOBLE HISTORIA DEL DOCTOR VALMY"
Air climatisé de Buero Vallejo
dans une mise en scène de Jeanine Beaubien
les 10-11-16-17 et 18 déc.
avec
FRANCISCO — BEGONA ZABALA — JULIO ALARCIA — CARMEN ALTAMIRANO — CARMEN VALDIVIA — PABLO VELASCO — ANITA DE SINAI — DOMINGO MARTINEZ — JOSÉ LORENZO — AMALIA ALCALDE.
Réservez vos billets dès maintenant pour le spectacle des marionnettes
PREMIÈRE LE 19 DÉC.
Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mt-Royal Suite G-20, 526-0821
Guichet ouvert de 12h à 18h.
Ainsi qu'au Montreal Trust P.V.M.

DÈS VENDREDI, 17 DÉCEMBRE
Film parfait à tous points de vue. Robert CHAZAL (FRANCE SOIR)
Un film de la même famille que "Un Homme et une Femme". Jean de BARONCELLI (Le MONDE)
Laissez-vous emporter... sans condition, sans réflexion. Remo FORLANI (R.T.L.)
LELOUCH des plus grands jours, quelle fête ! SORTIR
Bourré d'oxygène, de vitamines, de globules rouges... Michel FLACON (Le POINT)
On sort avec l'œil allègre et le cœur léger. José BESCOS (PARISCOP)
... on ressentait l'intense nostalgie du cinéma de "Happy End". Henri CHAPIER (QUOTIDIEN DE PARIS)
... deux actrices merveilleuses. LELOUCH se divertit, et nous aussi. Michel MOHRT (Le FIGARO)
Vous avez de la chance vous qui n'avez pas encore vu "Si c'était à refaire" : vous allez le voir... François CHALAIS (EUROPE N° 1)
CATHERINE DENEUVE ANOUK AIMÉE
POUR TOUS
LE NOUVEAU LELOUCH
SI C'ÉTAIT A REFAIRE
avec CHARLES DENNER
FRANCIS HUSTER • JEAN-JACQUES BRIOT • NIELS ARESTRUP
CARREFOUR STE-CATHERINE—BLEURY 866-8057

Le bijou pour elle: Ce nouveau et remarquable collier de diamants
Dans un style nouveau, à l'avant-garde dans le domaine de la joaillerie, ce collier-choker en or et diamants est aussi remarquable qu'il est joli.
Des maillons d'or jaune 18 ct, traités en feston, rejoignent un arc élégant d'or blanc 18 ct serti de 10 diamants.
C'est un cadeau dont vous serez fier, un collier qu'elle portera avec ravissement.
$800.
Carré Phillips seulement
BIRKS JOAILLIERS

LES ATELIERS DE FRANÇOISE GRAHAM ENRG.
5110 ave du Parc (coin Laurier)
DANSE CONTEMPORAINE
• Stage intensif: du 3 au 7 janvier '77
• Fréquentation régulière: Inscription en tout temps
• Renseignements: 273-2213
Permis de culture personnelle du ministère de l'Éducation no: 749870



Jessica Lange dans la main mécanique de King Kong. Ce qui semble être à la fois très confortable et fort agréable.

Un "King Kong" trilingue à Montréal

par Jean-Pierre Tadros

Le communiqué de presse, rédigé en français, nous annonce fièrement que la toute nouvelle vedette du cinéma américain, Jessica Lange, grâce à ses nombreux séjours à Paris, "parle français couramment". Avec un petit sourire modeste, la jeune actrice confiera cependant aux journalistes francophones venus hier la rencontrer dans un hôtel de la métropole, que le "couramment" était quelque peu exagéré. Car si elle comprend le français, le parler est tout autre chose. Quant à ses séjours à Paris, il serait bon de rappeler qu'elle y est allée pour y suivre des cours... de mime. Ce qui explique peut-être certaines carences du côté du vocabulaire...

N'empêche, Jessica Lange était là et en anglais nous parlera de King Kong, ce monstre qui fit il n'y a pas longtemps les délices des plus vieux et que Dino de Laurentis fait revivre aujourd'hui. Cela lui a coûté la modeste somme de $24 millions. Je ne compte naturellement pas le budget de la campagne de publicité et de promotion qui est évalué à quelque chose se rapprochant à $15 millions (10 ans de cinéma québécois!). Ce sont là des chiffres peut-être extravagants, mais cela permettra au film de sortir le 17 décembre dans des milliers de salles (et parmi les meilleures s'il-vous-plaît) à travers le monde. Pensez donc: 2,200 copies du film ont été tirées, et j'imagine dans un peu toutes les langues. Rien qu'à Montréal on aura droit à trois versions: l'anglaise naturellement, mais aussi une française et une italienne. Qui l'aurait cru! Un "King Kong" trilingue à Montréal, et simultanément. Il n'y a rien à dire: il doit y avoir de l'argent à faire avec ça. Car même Toronto (linguistiquement chatouilleuse) présentera un "King Kong" dans des versions anglaise, italienne et... française.

Bon! Revenons maintenant à Jessica Lange. Elle se trouvait hier à Montréal, et bien contente d'être parmi nous. Car voilà quelques semaines qu'elle parcourt le monde, répétant j'imagine la même chose sur ce grandiose film que ne peut manquer d'être "King Kong". Et Montréal marque la dernière étape de cette épuisante randonnée! C'est avec un certain soulagement qu'elle nous l'apprend.

Mais que sont ses impressions de tournage? Que pense-t-elle de son principal partenaire, King Kong? Elle hésite à répondre, car elle n'aura fait vraiment la connaissance de ce monstre mécanique de 45 pieds de hauteur qu'après quatre mois de tournage. Les premières séquences tournées l'ont été, si l'on peut dire, dans la main du gorille, une main mécanique qui fait sensation. Et finalement, ce King Kong, c'est un peu par petits bouts qu'elle en fera connaissance. Qu'importe, elle le trouve malgré tout étonnamment humain, en tout cas beaucoup plus que ses prédécesseurs.

Mais pour un premier film — car c'est là le premier rôle de Jessica Lange au cinéma — n'était-ce pas un défi un peu gros à porter? "J'étais naïve", reconnaît-elle aujourd'hui, "et puis je voulais faire du cinéma, alors comment refuser?". Oui, elle voulait faire du cinéma; et si elle a été mannequin, c'est tout simplement parce que cela pouvait l'amener à Hollywood, avec

Voir page 14: King Kong

théâtre

Duguay empêtré dans son voyage

par Adrien Gruslin

"Ô Je Teme ou le BbGuèGueGuéMan" s'ouvre comme un long poème visuel. Un choeur de huit personnes psalmodie des couplets sur le cosmos et l'éternité. Baignée dans des éclairages savamment bleutés, entourée de toiles rectangulaires aux représentations de l'univers lunaire et/ou terrestre, la scène d'ouverture capte d'autant mieux l'oeil et l'attention entière que la musique d'André Angélini se révèle un accompagnement merveilleux.

Tout le spectacle des finissants de l'École Nationale de Théâtre, présenté au Monument National jusqu'à samedi inclusivement, conserve les qualités visuelles et musicales de l'entrée. Cependant l'abondant texte de Raoul Duguay, déroutant et fascinant et "parti" tout à la fois, finit par lasser lorsqu'il se perd en de longs et maladroits épanchements.

Le projet de l'auteur de "L'Apokalypso" possède la vastitude du pays. Il définit lui-même son message: "Tout Kébékois qui verra ou entendra cette pièce aura l'occasion de passer de lui-même à lui-même en ses multiples visages et pourra se demander pourquoi il vit sur la Terre et surtout, sur la Terre-Kébec. Et le reste n'est question que de questions avec ou sans réponses: l'Homme Terrestre et/ou l'Homme Extra-Terrestre?" Luoar Yaugud ne s'écarte pas de ses propos et de ses manières habituels à la différence qu'ici, il se perd dans un dédale de rajouts inutiles.

Au choeur d'ouverture, formé des huit élèves de deuxième année interprétation, succède un retour aux sources. Un homme des cavernes naît du ventre de la terre sous les yeux d'une fillette, Christophine-Colombine. L'Homme au sexe protubérant, à la braguette magique, naît à la vie et réapprend le langage. L'image n'innove pas et Raoul Duguay ne fait rien pour la renouveler. Défilent ensuite les protagonistes: Djak le policier bègue, Posss sa patronne, All Touttt le motard justicier venu faire violence à la violence et prêcher l'amour, et finalement la princesse Sioux Migwetch autre image suggestive d'un retour aux sources.

L'oeuvre est baroque. A ma connaissance, c'est une première oeuvre théâtrale que tente celui qui a écrit le "Manifeste de l'Infonie". Le public, habitué à ses sautes de langage et ses cabrioles, ne se surprendra pas de l'allure de la pièce. Mais dans son approche cosmique, non seulement le poète multiplie les thèmes au point que tout y passe, mais il mêle également les langages. Les brisures au gré d'accumulation sans fin, tuent le charme de l'écrit. Bien avant la fin, je n'écoutais plus, conscient de perdre de belles paroles par moments mais tanné de l'échevelure constante. Généreux comme à son habitude, Raoul Duguay n'a su cette fois s'épurer et s'est empêtré de belle façon dans ses voyageries.

Les six comédiens-finissants de l'ENT excellents sauf quand ils se mettent à chanter. La très belle musique n'arrive pas à atténuer les failles sur ce plan, certains acteurs faussent terriblement. Par contre tous dansent habilement sur des réglages variés de Cynthia Hendrickson. De plus, dire les textes de Duguay n'est pas une sinécure et tous s'en acquittent avec talent. Il est toujours frappant et agréable de constater leur facilité à évoluer sur la scène.

En dépit d'une mise en scène adroite de Gilbert Lepage, "Je Teme ou le BbGuèGueGuéMan" ne passe pas bien. Certes les irréductibles de Luoar Yaugud le resteront mais les autres, plus nuancés et plus nombreux, seront déçus de ce grand texte bavard.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 La boite à lettres
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les animaux chez eux: "Retour à l'île aux Pélicans".
12.00 Prince noir
12.30 Les coqueluches
1.30 Télejournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "La porteuse de pain" (mélodrame — Franco-Italien 1950)...■
4.00 Bobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 Les corsaires
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Harold-Lloyd...■
7.30 Les grands films: "Destination Zebra: station polaire".
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Brigade spéciale
12.05 Cinéma: "Le shérif ne pardonne pas" (western — Américain 1973)
2.00 Télejournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonn'heure
10.30 Pour vous mesdames
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-jeudi: "Jeromin l'invincible" (drame historique — Espagnol 1965)...■
3.15 Droit de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Capitaine Scarlet
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma: "Les bonnes causes" (drame — Franco — Italien 1963)...■
10.00 Montréal en parle
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Mannix
12.25 Cinéma: "Vidock" (drame — Français 1939)...■
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les cent tours de Centour
14.15 Sunrunners
14.30 Intermède musical
15.30 Les marmitons
16.00 D'une école à l'autre
16.30 Surville
17.00 Laissez-passer
18.00 Chacun son tour
18.30 L'âge de la parole "Ah... si Racine savait ça"
19.00 Ce coin de pays: "Iles-de-la-Madeleine"
19.30 Dossier Afrique: "De Schéhérazade à Sélima"
20.00 Portrait de l'univers: "Un héritage menaçant"
21.00 Le sens de la vie "L'éducation"
22.00 A vrai dire

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It' Your Choice
4.30 Vision On
5.00 What's New
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Hollywood Squares
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 The Carol Burnett Show
9.00 The Watson Report
9.30 Teleplay
10.00 Upstairs downstairs
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
12.57 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp: "The Last Angry Man" (drame - 1974)
2.30 The Alan Hamel Show
3.30 Another World
4.30 The Flintstones
5.00 First impressions
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Legend of the Christmas messenger
7.30 Sanford and Son
8.00 Billy Graham's San Diego crusade
9.00 Nancy
9.30 Highway to die
10.00 Streets of San Francisco
11.00 The National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "Experiment in terror" (drame - 1962)

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Two minute warning" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Confession of a driving instructor" 7.30, 9.20.

AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Bugsy Malone" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Strangers" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40. "Ultima" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Super express 109" 3.00, 6.20, 9.40 et "Soldat Duroc ce sera ta fête 1.15, 4.45, 8.00.

CARREFOUR: 318 rue Ste-Catherine 866-8057 "D'amour et d'eau fraiche" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Roller ball" 1.00, 5.00, 9.20. "Le canardeur" 3.00, 7.15. (Salle II) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 12.10, 2.20, 4.35, 7.00, 9.25.

CHEVALIER: 1590 St-Denis "Le procès de Billy Jack" 1.00, 4.55, 8.30.

CINE-CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (ciné-centre I): "Bananas" 1.00, et "Everything you always wanted to know about sex..." 2.30, et "Sleeper" 4.00, et "Trash" 7.00, et "Heat" 9.30. (ciné-centre II) "To have and have not" 6.00, 8.00, 10.00.

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.00.

CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7395 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goëland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II) "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45 (Salle III) "Le despote cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55 (Salle IV). "L'important c'est d'aimer" 12.40, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.

CREMAZIE: 861 St-Denis 288-4210 "La bataille de midway" 7.00, 9.30.

DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Lumière" 7.15, 9.10 (Salle McLaren) "Le sauvage" 7.30, 9.30.

ELYSEE: 35 Milton O. 842-0563 (Salle Resnais) "La marquise d'O" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "L'incorrigible" 7.30, 9.30.

KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Golden Rod" 7.00, 9.00.

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Un Noël tragique" 7.30 et "Les merceanaires" 9.15.

MERCIER: 4246 Ste-Catherine E. 255-6224 "Super express 109" 6.15, 9.50 et "Le secret" 8.00.

MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "The Omen" 1.00, 5.00, 9.10 et "Lucky Lady" 2.55, 7.00.

OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Les diables" 7.00 et "Johnny s'en va-t-en guerre" 9.30.

PALACE: 698 Ste-Catehrine O. 866-6991 "Carrie" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Vincent mit l'âne dans un pré" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40. (Salle II) "Je suis loin de toi mignonne" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle III) "Ce cochon de Paolo" 12.20, 2.40, 5.00, 7.20, 9.40. (Salle IV) "Spécial magnum" 1.00, 3.05, 5.20, 7.15, 9.20. (Salle V) "Face à face" 1.20, 3.45, 6.10, 8.35.

PIERROT: 1590 St-Denis "Le mouton enragé" 12.05, 2.00, 3.55, 5.50, 7.45, 9.40.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Clown murders" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Let's talk about man" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "How funny can sex be" 12.20, 2.30, 4.40, 6.55, 9.05.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Space love" 12.00, 3.00, 5.45, 8.30 et "Whistle Blowers" 1.30, 4.20, 7.10, 9.50.

SNOWDON: 2552 Décarie 842-1322 "Carrie".

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Lies my father told me" 7.15, 9.15.

VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Complot de famille" 8.00 et "Don Angelo est mort" 6.10, 9.40.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Rollerball" 9.15 et "Le canardeur" 7.15.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Bambina" 12.30, 2.00, 3.45, 5.25, 7.20, 9.15.

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "The next man" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Falstaff" (d'Orson Welles — Suisse-Espagne) 20h00.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "Another thin man" (de W.S. Van Dyke — Américain 1939) 7.00 et "Flamingo road" (de M. Curtiz — Américain 1949) 9h00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Centaur I): Relâche. (Centaur II): "Anatol" de A. Schnitzler du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00, matinées samedi 14 h 00.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964. "Ines Pérè et Inat Tendu" complet tous les soirs sauf vendredi 19 h 30. Samedi 20 h 30. Relâche: dimanche.

PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Jacqueline Barrette — semaine et dimanche 21 h 00. Samedi 20 h 00 et 23 h 00.

PATRIOTE-EN-HAUT: "La grande Aurore" de Serge Mercier — Semaine et dimanche 20 h 00. Samedi 19 h 30 — 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.

SALLE WILFRID PELLETIER: Petula Clark — 20 h 30.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche.

THEATRE MAISONNEUVE: "Equus" de Peter Shaffer — 20 h 30.

THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. Relâche.

THEATRE PORT-ROYAL: "Je veux voir Mioussov" de Valentin Kataïev — 20 h 30.

THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277. "Mandrake chez lui" production du grand cirque ordinaire tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.

THEATRE DU RIDEAU-VERT: 355 rue Gilford — 845-0267. "Gapi" d'Antonine Maillet. Du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche lundi.

ARCHIV PRODUKTION

SOLDE 30% SUR TOUT LE CATALOGUE RÉGULIER

DEUTSCHE GRAMMOPHON

ESCOMPTE SPÉCIALE DE 40% SUR LE PRIX SUGGÉRÉ MFG



LISTZ: Les 2 concertos pour piano et orchestre. Lazas Berman — Giulini. DGG 2530770. Prix sugg. mfg. $8.98. Prix de solde: $6.29.



PAGANINI: Les concertos pour violon et orchestre accords. Orch. phil. de Londres, Dutoit, 5 disques 2740 121. Prix sugg. mfg. $44.98. Prix de solde $26.98.



STEVE REICH: Drumming. Six pianos. Musique pour instruments, voix et orgue interprétés par Steve Reich et ses musiciens. 3 disques. 2740 106. Prix sugg. mfg. $26.98. Prix de solde: $15.98.



RAVEL: Intégrale de la musique pour orchestre. Orch. symphonique de Boston — Ozawa, 4 disques 2740 120. Prix sugg. mfg. $35.98. Prix de solde: $21.98.



SCHUBERT: Quatuor à cordes no. 14 "La jeune fille et la mort". Quatuor Amadeus. DGG 138048. Prix de solde: $6.29.



CHOPIN: Sept polonaises pour piano. Pollini DGG 2530659. Prix sugg. mfg. $8.98. Prix de solde: $6.29.



BEETHOVEN: Symphonie no 7. Carlos Kleiber. Orch. phil. de Vienne. DGG 2530706. Prix sugg. mfg. $8.98. Prix de solde: $6.29



SCRIABIN: Poème à l'extase, Tchaikowsky: Roméo et Juliette. Orch. symphonique de Boston Claudio Abbado. Prix sugg. mfg. $8.98. Prix de solde: $6.29.



J.S. BACH: Suites pour violoncelles seul. no. 1 et 2. Pierre Fournier. 198 186. Prix sugg. mfg. $8.98. Prix de solde: $6.29



DEBUSSY: Musique de chambre: Sonates violon/piano, flûte/alto/harpe. Syrinx pour flûte seule. Musiciens de l'orchestre symphonique de Boston. DGG 2530049. Prix sugg. mfg. $8.98. Prix de solde: $6.29.

SOUSCRIPTION 1975

MONTEVERDI: Vêpres de la Vierge — Magnificats I et II — Messe "In Ille Tempore" — Direction: H.M. Schmidt — 2723 043
Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

MOZART: Cosi fan Tutte — Janowitz Prey Schreier — Orch. phil. de Vienne — Karl Bachm — 2740118
Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

MOZART: Les 6 quintettes à cordes — Quatuor Amadeux. 2740 122.
Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

SCHUBERT Intégrale des quatuors à cordes — Quatuor Melos de Stuttgart 2740123
Prix sugg. mfg: $62.98 — PRIX DE SOLDE: $37.98

BRAHMS: Intégrale des chants populaires (Volkslieder) — Mathis — Schreier 2740 124.
Prix sugg. mfg. $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

BRAHMS: Les sonates pour violon et piano — Les deux sonates pour alto et piano. Zikerman — Barenboim. 2740 125. Prix sugg. mfg.: $26.98 — Prix de solde: $15.98

TCHAIKOVSKY: Symphonies no 4, 5, 6, Marche slave — Caprice italien, conc. de piano no 1. Roméo et Juliette, etc. Herbert von Karajan 2740 126. Prix sugg. mfg.: $53.98 — PRIX DE SOLDE: $31.98.

SOUSCRIPTION 1974

LISZT: Intégrale des rapsodies hongroises pour piano Roberto Szidon 2720072
Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

MONTEVERDI: L'orfeo. (Version intégrale chantée en italien) Rogers — Jurgens 2723 018.
Prix sugg. mfg. $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

HAENDEL: Le Messie, dans l'arrangement de Mozart. Mathis, Schreier — Mackerras. 2723 019.
Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

MOZART: L'enlèvement du sérail — L'impression (version intégrale en allemand) Auger — Schreier. Karl Bachm 2740 102. Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

MENDELSSOHN: Intégrale mélodies sans parole pour piano, D. Barenheim 2740 104.
Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

MOZART: Les Symphonies nos 25 à 41 — Orch. phil. de Berlin — Karl Boehm — 2740110
Prix sugg. mfg. $62.88 — PRIX DE SOLDE: $37.98

RICHARD STRAUSS: Poèmes symphoniques (Don Juan, Tell l'espiègle, ainsi parlait Zarathoustra...) H. Von Karajan 274011. Prix sugg. mfg.: $44.98 — PRIX DE SOLDE: $26.98

J.S. BACH: Messe en si mineur — Janowitz — Ludwig — H. Von Karajan 2740112.
Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE: $15.98

HUGO WOLF: Lieders sur des poèces de Meirike — Fisher — Duskau — Barenholm 2740 113.
Prix sugg. mfg.: $26.98 — PRIX DE SOLDE $15.98

ÉDITION BACH

2722011 — Les concertos — Concertos brandebourgeois, concertos de clavecin, concertos de violon, quatre suites d'orchestre Karl Richter E. Melkus. Prix sugg. mfg. $87.98 — PRIX DE SOLDE: $52.98

2722013 — Musique de chambre — Vol. II, 6 suites pour violoncelle seul. Offrande musicale, 4 sonates pour flûte et clavecin, Nicolet-Fournier — K. Richter.
Prix sugg. mfg.: $55.98 — PRIX DE SOLDE: $33.98

2722014 — Musique d'orgue — Vol. I. Préludes et fugues — Sonates en tro — Toccates et fugues (dont celle en ré mineur HWV 565) Walcha. Prix sugg. mfg. $64.98 — PRIX DE SOLDE: $37.98

2722015 — Musique de clavecin, vol. I. Variations Goldberg, Clavien bin tempéré (intégral). Les inventions: Prix sugg. mfg.: $87.98 — PRIX DE SOLDE: $52.98

2722016 — Musique d'orgue — Volume II. Petit livre d'orgue — Art de la fugue. Walcha.
Prix sugg. mfg.: $63.98 — PRIX DE SOLDE: $37.98

2722018 — *ORATORIO DE NOEL:* Magnificat — Cantates # 1 — Richter
Prix sugg. mfg. $87.87 — PRIX DE SOLDE: $52.98

2722017 — Messe en si mineur — 8 motets, 26 chants sacrés.
Prix sugg. mfg. $63.98 — Prix de solde: $37.98

2722019 — Cantates Vol. II — Cantate de café, cantate des paysans, cantate # 51, K. Richter; K. Thomas. H. Koch. Prix sugg. mfg.: $87.98 — PRIX DE SOLDE: $52.98

2722-020 — Musique de clavecin, volume II, suites françaises, suites anglaises, concerto italien-fantaisie chromatique. Prix sugg. mfg.: $79.98 — PRIX DE SOLDE: $47.98

2722021 — Les Passions. Version intégrale de la Passion selon St-Jean et de la Passion selon St-Mathieu. K. Richter. Prix sugg. mfg.: $55.98 — Prix de solde: $33.98

EXCELLENT CHOIX DE MUSIQUE CONTEMPORAINE

l'alternatif

1587 ST-DENIS (Près Maisonneuve) TÉL.: 845-8887

MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY

Lorsque les mots ne savent tout dire

Les bagues de fiançailles Mappins. Elles disent tout. Une collection complète allant de la tradition au contemporain.

Chaque bague est aussi personelle que la quintessence de votre amour.

La bague à diamant unique encerclée de huit autres diamants, sur or 14k, $600. L'anneau assorti est également offert.

Mappins, lorsque les mots ne savent tout dire.

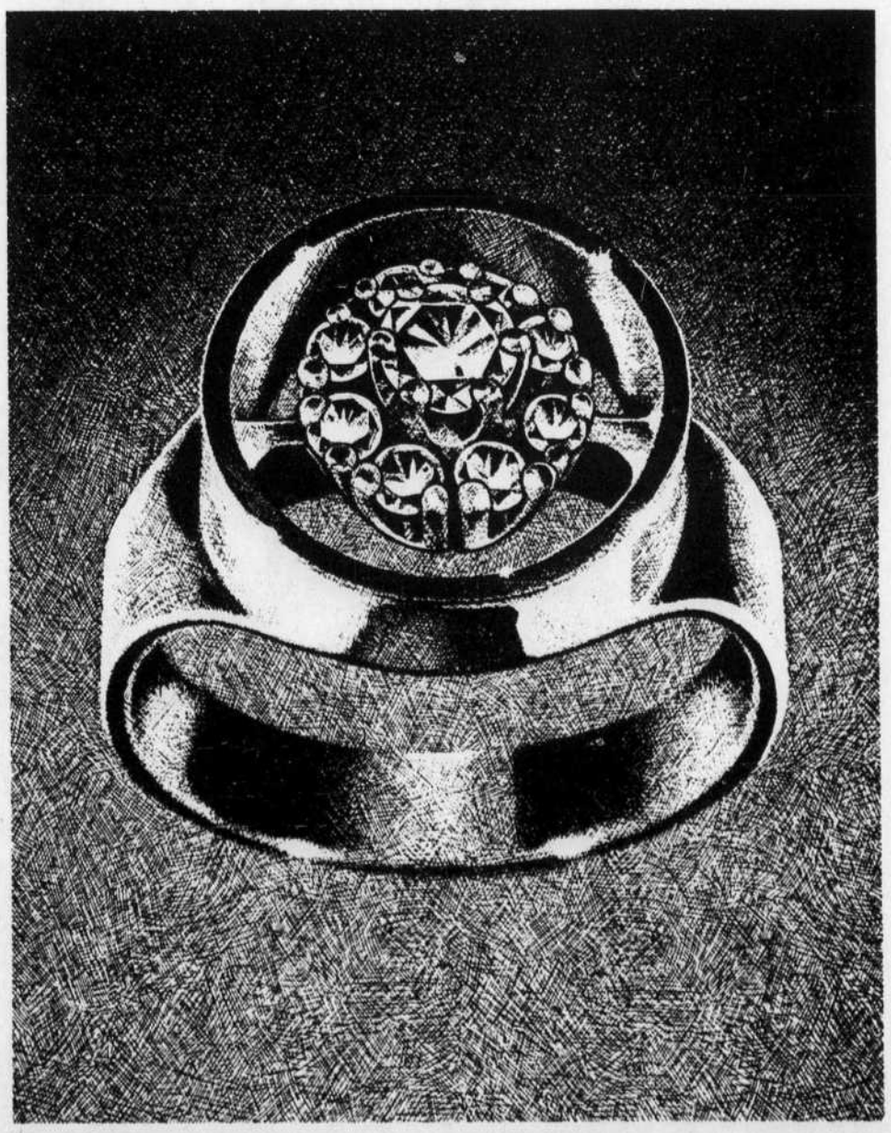
Mappins

Quel que soit votre choix

1000 ouest, rue Sainte-Catherine 866-7431
3131, chemin Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent

LES TERRASSES

705 ouest, rue Sainte-Catherine



Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361
Compétence: **Christine Légaré**

SURVEILLANTS DES PROJETS DE CONSTRUCTION

La Commission de la Capitale nationale, Ottawa, l'organisme fédéral chargé à l'aménagement de la région de la Capitale nationale, cherche des surveillants pour contrôler la qualité de production et les techniques de divers projets de construction.

Les projets sont de l'ordre de millions de dollars et comprennent la construction d'usines d'épuration, d'égouts collecteurs, de routes et de ponts. Les candidats doivent avoir un diplôme en technologie de la construction et avoir plusieurs années d'expérience sur les chantiers de construction, y compris quelques années en tant que surveillant. De l'expérience en dessin serait un atout.

Certains postes sont bilingues. Les candidats unilingues peuvent faire demande s'ils indiquent qu'ils sont prêts à suivre des cours de formation linguistique aux frais de l'Etat. Les autres postes exigent la connaissance et l'usage de l'anglais.

Traitement: $8.00 de l'heure pour une semaine de 40 heures.

Veuillez faire parvenir vos demandes avant le 7 janvier 1977, en rappelant le numéro du concours 1976-73, à:

L'agent principal de dotation
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

ÉCONOMISTE INTERNATIONAL

Entreprise commerciale fédérale qui fournit de l'aide financière pour faciliter le commerce d'exportation du Canada, la Société pour l'expansion des exportations cherche un économiste pour son service Recherche économique.

Dans le domaine de l'économie internationale, le titulaire sera particulièrement chargé de faire des analyses économiques et de conseiller la haute direction.

Ce poste intéressera tout particulièrement une personne ambitieuse ayant une maîtrise en économie et de 2 à 4 années d'expérience en systèmes bancaires internationaux et (ou) en finances internationales. La rédaction de rapports est une qualité essentielle et être bilingue constitue un atout.

Veuillez répondre à:

La Société pour l'expansion des exportations
Case postale 655
Ottawa (Ontario) K1P 5T9

A l'attention de:

M. R.C. Mercier
Agent des carrières

HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE P.Q. 819-275-2118

Centre Hospitalier des Laurentides
recherche

INFIRMIER/INFIRMIÈRE AUTORISÉ(E) et AUXILIAIRES

Recherchez-vous un coin tranquille où vous pourriez tout en exercant votre profession profiter au maximum de vos loisirs ?

Si oui, le Centre Hospitalier des Laurentides et son environnement vous en offrent la possibilité.

Les Laurentides sont d'ailleurs l'endroit idéal pour vous faire oublier le stress de la vie quotidienne.

Un emploi permanent vous attend dès votre entrée en fonction en plus de conditions spécifiques pour l'infirmier (infirmière) autorisé(e) et ce à l'engagement.

Si tout ça vous dit quelque chose, n'hésitez pas à nous contacter au:

Centre Hospitalier des Laurentides
Service du personnel
L'Annonciation, Comté Labelle
Québec
Téléphone: (819) 275-2118, poste 351

Un arbre de Noël bien éclairé, c'est agréable à l'œil, mais les millions d'ampoules qui scintillent partout au Québec, ajoutent des milliers de kilowatts à la charge du réseau électrique

La puissance électrique nécessaire pour alimenter les ampoules de Noël, représente à peu près la moitié de la production d'une centrale comme celle de Manic 5.

Aidez-nous à réduire la consommation d'électricité aux heures de pointe.

En semaine, évitez d'allumer les ampoules de Noël avant 7h du soir.

Si chaque abonné y va de son petit effort, nous pourrons passer l'hiver sans manquer d'électricité, particulièrement aux heures de pointe.

Q

le panier à provisions

La gastronomie de la minceur

par Renée Rowan

À la veille de Noël, ce panier à provisions prend un caractère un peu spécial. C'est notre surprise à nous. Nous vous présentons deux livres qui viennent tout juste d'être publiés en France et qui nous arrivent tout frais sur les ailes de l'avion: *La grande cuisine minceur*(1) et *Je cuisine comme un chef*(2).

Pourquoi vous présenter ces deux livres de recettes quand il s'en publie ici, particulièrement à cette période de l'année, un nombre incroyable dont quelques-uns sont d'une valeur certaine.

C'est que l'un et l'autre nous apportent quelque chose de nouveau, d'inédit qui représentent la cuisine de l'avenir. Les deux constituent une nouvelle approche à la gastronomie: le premier, qui connait déjà un succès international, nous présente des plats gastronomiques "minceur" tandis que le second nous propose une méthode pour réussir de la gastronomie française même si on ignore tout de la cuisine.

L'auteur de la gastronomie mini-calories, Michel Guérard, est la coqueluche en France depuis quelque temps déjà. **L'Express** (édition du 6-12 décembre 1976) lui consacre, dans sa section Vie moderne, deux pages. "Michel Guérard, même ses pairs le reconnaissent, est certainement le cuisinier le plus doué de sa génération", écrit dans la préface Claude Lebey qui, en publiant *La grande cuisine minceur*, inaugure chez Robert Laffont une nouvelle collection consacrée aux maîtres de la "cuisine nouvelle".

La "nouvelle cuisine", c'est la cuisine qui est sortie de la cuisine classique traditionnelle pour un "retour à la nature des choses", comme le soulignait récemment le "New Yorker". C'est une cuisine simplifiée, personnalisée, libérée. Toutefois, Michel Guérard, de toute cette nouvelle lignée des grands cuisiniers, est le seul qui, en plus d'avoir réussi à simplifier la gastronomie, l'a allégée. Pour les autres, la crème et le beurre restent les ingrédients obligatoires.

Plus imaginatif, davantage ingénieux, Michel Guérard cuit ses viandes sans gras: pochées dans des fonds (ou bouillons) dégraissés — "pocher, souligne-t-il, ne veut pas dire "cuire à l'eau" avec tout ce que cela sous-entend de triste, voire de désespérant!" —, cuites à la vapeur ou sautées dans un poêlon qui ne colle pas, cuites à la paresseuse dans la cheminée ou à la broche.

Même les titres de ses recettes chantent: gigot de poulet cuit à la vapeur de marjolaine, pintadeau grillé au citron vert, volaille "truffée" au persil... épices et condiments, aromates et fines herbes font partie intrinsèque de sa cuisine: "messagers de céans ou messagers d'ailleurs ils prodiguent avec poésie à la cuisine, parfum de terre ou de mer, de feu ou de fraicheur, âcreté, acidité, amertume, sucre ou douceur". La seule lecture des grands principes de la cuisine-minceur donne envie de se mettre à table.

Mais qu'arrive-t-il de ces sauces d'où est née la renommée de la cuisine française? Rassurez-vous, le cuisinier de Saint-Eugénie-les-Bains a réinventé un système pour en arriver à réussir une sauce onctueuse à partir d'un "bouillon clair", dégraissé



toujours, épaissi avec des purées de légumes frais, du lait écrémé, du fromage à la pie (cottage) au lait écrémé et assaisonné de fines herbes.

Les légumes choisis très frais, sont à peine cuits à la vapeur ou dans très peu d'eau bouillante; les fruits, bien mûrs, sont mis en purée, puis on leur ajoute des jaunes d'oeufs en quantité modérée, et plusieurs blancs. Cette préparation sert de base à des sorbets, des mousses, des compotes, des soufflés dont la seule description vous met l'eau à la bouche.

Un autre des grands principes de la grande cuisine-minceur de Michel Guérard est la quantité des portions sur l'assiette et la présentation raffinée où l'on joue sur les textures et les contrastes de couleurs — un peu comme dans la cuisine japonaise. Ce que l'on perd au niveau de l'estomac, on le retrouve au niveau des yeux.

Le livre m'emballe? Bien sûr, je ne peux le cacher. C'est évident, des éléments de cette cuisine sont introuvables ici ou sont des produits de luxe... mais c'est finalement de la grande cuisine, ne l'oublions pas. Ce qui est important, ce sont les principes que l'on peut adapter à ce que nous avons sous la main, à nos produits. Ainsi, plusieurs se demanderont ce qu'est le sucre Oda? Il s'agit d'un succédané de sucre. Mais au lieu de s'efforcer d'en trouver l'équivalence, pourquoi tout simplement ne pas utiliser du sucre tout court, mais en en mettant le moins possible. Comme ce sont pour la plupart des desserts sans cuisson, il suffit de s'arrêter en cours de préparation... pour goûter et rajouter si nécessaire.

Vous retrouverez dans plusieurs recettes la quantité *c1* qui vous posera sans doute un point d'interrogation: souvenez-vous qu'un *c1* vaut 2 c. à thé. Quant au fromage blanc 0%, il s'agit tout simplement de fromage à la pie (cottage) écrémé.

Ce que Michel Guérard a écrit pour nous, c'est "une ronde allègre de repas de fête pour maigrir parcourue de salades fraiches comme des rires d'enfants, de poissons brillants et lourds de pêche interdite, de volailles parfumées, celles des déjeuners sur l'herbe de (son) enfance".

On ne peut résister, avant de dire quelques mots de notre deuxième livre surprise, au plaisir de vous donner un exemple de menu minceur de ce grand cuisinier, un menu pour un déjeuner de fête.

Tourte aux oignons doux
Gigot de poulette cuit à la vapeur de marjolaine
Julienne de légumes
Gelée d'amandes aux fruits frais

Je cuisine comme un chef — est écrit par Vercors, ingénieur, dessinateur, écrivain et cuisinier à ses heures. Ce n'est pas un livre de grands cuisiniers, destinés à des cuisiniers. C'est un livre, précise-t-il, écrit pour ceux qui ignorent tout de la cuisine, à qui il faut pour réussir, plus de trois lignes d'indications.

On trouve ici les recettes les plus raffinées, souvent des recettes gastronomiques, mais expliquées dans une langue simple: l'auteur s'attarde sur la préparation; l'exécution est décomposée de façon détaillée, méthodique. Rien n'est oublié et Vercors ajoute des remarques personnelles souvent pertinentes.

C'est un livre intéressant parce qu'il parvient à démystifier les secrets de la gastronomie.

(1) La grande cuisine minceur, par Michel Guérard, éditions Robert Laffont, 446 pp., $25.60.
(2) Je cuisine comme un chef, par Vercors, éditions Guides pratiques Seghers, 256 pp., $15.35.

Les notions de vie et de mort à l'étude

OTTAWA (PC) — La Commission de réforme du droit prépare un plan d'étude sur les problèmes soulevés par les notions de vie et de mort, soit plus précisément les questions de l'euthanasie et de l'avortement.

C'est ce que révèle le rapport annuel de la commission, qui a été déposé hier aux Communes par le ministre de la Justice, M. Ron Basford.

Selon un porte-parole de la commission, l'un des objectifs de cette étude serait de soumettre au Parlement une définition légale précisant quand commence et quand finit la vie.

La question a été soulevée l'an dernier au New Jersey, alors que les tribunaux ont été appelés à se prononcer à savoir si l'on pouvait cesser de maintenir en vie artificiellement la jeune Karen Quinlan.

L'an dernier, le gouvernement du Manitoba a adopté une loi statuant que la mort survient au moment où le cerveau cesse de fonctionner.

Par ailleurs, le rapport de la commission indique que l'étude commencée il y a deux ans sur un nouveau projet de loi sur le vol et la fraude sera bientôt rendu publique.

On prépare également des rapports sur l'outrage au tribunal, les infractions d'ordre sexuel, le jury, les procédures préalables au procès et les procédures présentencielles.

La commission indique d'autre part qu'elle prépare un document relatif à la Loi sur les enquêtes, de même qu'une étude portant sur les implications de la mise sur ordinateur du système de paiements.

Au cours de l'année qui s'achève, la commission a rendu publiques des études sur les méthodes d'implantation du système de déjudiciarisation préalable au procès, sur le désordre mental dans le processus pénal, sur le droit de la famille, sur l'expropriation et sur l'observance du dimanche.

Un fonds d'appui au sport amateur

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Joliette, M. Roch La Salle, a demandé hier au gouvernement fédéral d'apporter une aide spéciale au sport amateur en créant un fonds spécial d'appui à l'entraînement des athlètes canadiens en prévision des Jeux olympiques de Moscou.

Dans une motion présentée aux Communes, M. La Salle a rappelé l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône en vue de fournir une aide additionnelle au sport amateur.

M. La Salle a par ailleurs soutenu que les cinq pour cent des recettes de Loto Canada qui seront affectés à la santé et au sport amateur représentent une "somme insignifiante".

"Ce qu'il nous faut, c'est un fonds spécial suffisant pour assurer au pays une représentation adéquate pour les Olympiades de Moscou", a-t-il dit.

Cyclone sur Lesbos

LESBOS (AP) — Un cyclone a soufflé dimanche sur Lesbos, près du littoral turc, déracinant des milliers d'arbres, drossant les bateaux de pêche à la cote et faisant d'importants dégâts aux habitations.

On ne signale pas, toutefois, de blessés graves.

affaires sociales

Rencontres pour personnes du 3e âge — Un groupe du 3e âge réuni à l'occasion d'un projet "Nouveaux horizons" ayant pour objectif les services à domicile auprès de personnes âgées vivant seules en logement, a décidé de fonder l'Amicale âge d'or, ainsi qu'un petit journal servant de moyen d'échange entre les membres et leurs amis. Pour plus de renseignements, écrire au Journal Amicale âge d'or 5265, rue Angevin, Saint-Léonard (376-7831).

Besoin de bénévoles... A Ville Saint-Laurent pour visiter une dame malade une ou deux fois la semaine... dans l'ouest de la ville pour encourager un garçonnet de huit ans dans des activités sportives. un peu partout pour vendre des cartes de Noël au profit d'enfants défavorisés... dans le nord de la ville pour aider un jeune garçon dans ses travaux scolaires... dans le centre-ville pour la rédaction d'un journal communautaire, la projection de films, le montage d'une bibliothèque, etc. Pour offrir ses services: 844-4442.

Plaisirs de la Table

À **Magog**, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ-NOUS
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

SYMPOSIUM
5334 avenue du Parc — 274-9547
SPÉCIALITÉS GRECQUES
DANSE — BOUZOUKI
ouvert à 18 heures tous les jours sauf le lundi
Préparez vos réceptions avec **NIKOS...**
Chez les Anciens Grecs, un **SYMPOSIUM** était tout à la fois une réunion intellectuelle et un banquet...
Aujourd'hui, le **SYMPOSIUM** vous offre une authentique joie de vivre...
EN BAS: La Pêcherie - Le Rendez-vous des amateurs

"LA PETITE BOÎTE FRANÇAISE OÙ L'ON MANGE BIEN"
2063, rue VICTORIA (à l'arrière Les Terrasses), 844-1624
MENUS DE NOËL
$5.95 à $9.50
Menu du réveillon de la Saint-Sylvestre
6 menus gastronomiques
$9 à $15
LE CAVEAU
MENUS DU NOUVEL AN '77
7 MENUS
TABLE D'HÔTE
$5.95 à $9.50
Réservez tôt

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE TABLE POUR NOËL LE RÉVEILLON DU NOUVEL AN ET LE JOUR DE L'AN
L'AMBIANCE RÈGNE TOUJOURS AU SABAYON
Spectacle continuel pendant que vous dégustez notre fameuse cuisine grecque et française
Diners d'affaires tous les jours de 11 h a.m. à 6 h p.m.
"LA MAISON DE ZORBA"
Réservation
288-0373
288-3872
Promenade des magasins
Le Sabayon
666 ouest, rue SHERBROOKE

Après une absence d'un an, Annemarie Proell effectue un retour extraordinaire

CORTINA D'AMPEZZO (AFP) — Sur sa lancée, Annemarie Proell-Moser, dut prendre l'échappatoire, et elle ne put s'arrêter que 200 mètres après la ligne d'arrivée, derrière un talus. D'où elle se trouvait, quand elle eût remonté ses lunettes, elle ne pouvait pas voir le tableau d'affichage. Elle ne parut d'ailleurs pas s'en soucier. Elle était sûre d'avoir gagné la première descente de la coupe du Monde.

Annemarie Proell-Moser, ce phénomène sans cesse redécouvert, quand elle remporta, cinq années consécutivement, la coupe du Monde, n'a donc pas fini d'étonner, et même ces coéquipiers ne comprennent pas très bien ce qui peut la faire gagner dès son retour à la compétition, après plus d'une année d'absence. "Elle a une force morale qui nous dépasse, racontait Nicola Spiess, une de ses coéquipières, qui a terminé quatrième. Elle est animée d'une motivation telle, qu'hier soir, à table, quand elle nous a dit: "Personne ne peut me battre dans une descente", personne n'en a plus douté".

"Je crois que personne ne connait ses limites exactes" poursuivait Nicola Spiess, sans même une ombre de jalousie, tant elle semble la situer dans un monde à part, avant d'ajouter: "Pourrant, elle n'est pas en condition physique. Quand nous partons pour le footing, elle se traine toujours derrière".

La jeune Autrichienne ne suscite ainsi que de l'admiration teintée de respect. Patricia Emonet, la slalomeuse française qui s'était postée dans la pente, commentait: "J'ai vu passer toutes les meilleures dans un "s" difficile. Eh bien, Annemarie a été la seule à attaquer et à passer tout droit! quelle force!"

Elena Matous, bien que défendant les couleurs de l'Iran, était pourtant la régionale de l'étape, puisqu'elle est née à Bolzano et qu'elle prit ses premiers virages à ski ici-même à Cortina d'Ampezzo.

L'Italo-Iranienne expliquait avec émotion sa carrière peu commune: "J'ai d'abord pris une licence dans la république de San Marin. Et puis, il y a deux ans, j'ai "émigré" en Iran. C'est sous les couleurs iraniennes que j'ai participé aux Jeux olympiques, à Innsbruck. Je crois que je vis ma plus belle satisfaction de sportive, car je ne considère pas vraiment comme une défaite d'être battue aujourd'hui par Annemarie Proell. Et puis, je prends une belle revanche sur la Fédération italienne qui m'avait évincée".

C'est le moins que l'on puisse dire, et les dirigeants italiens doivent maintenant se demander s'ils n'ont pas agi un peu hâtivement en se séparant d'Elena Matous, alors que la première Italienne "authentique", Wanda Bieler, n'a terminé que 15ème, à 3.97/100 de "La Proell", et à 3.24/100 de Mlle Matous.

D'autre part, la Suissesse Lise-Marie Morerod, gagnante du premier slalom spécial de la saison disputé à Apprica, dans le cadre des Wolrd Series, sera la favorite du premier slalom comptant, cette fois, pour la coupe du Monde.

Les principales rivales de Lise-Marie, dans cette compétition, devraient être les Françaises Perrine Pelen, Patricia Emonet, Danielle Debernard et Fabienne Serrat, l'Italienne Claudia Giordani, Hanni Wenzel, du Liechtenstein, Elena Matous et, à un degré moindre, Proell-Moser.

La course aura d'autant plus d'intérêt qu'elle comptera pour le premier combiné de la coupe du Monde 1976-77. Proell-Moser possède une grande avance en secondes pour s'attribuer ce combiné, mais sera-t-elle capable de terminer les deux manches? Sinon, auront des chances pour le combiné: Matous (2ème à la descente), l'Allemande de l'Ouest Irene Epple (7ème), Wenzel (10ème), Debernard (16ème), Giordani (17ème) et aussi Morerod (20ème).

Le classement de la coupe du Monde pourrait être bouleversé aujourd'hui.

Russi, le plus rapide à Gardena

VAL GARDENA, Italie (AFP) — Le Suisse Bernard Russi a réussi le meilleur temps des deux premières descentes d'entrainement chronométrées, en vue des deux épreuves de coupe du Monde, qui seront disputées, demain et samedi, à Val Gardena. Au cours de la première descente, Russi en 2.05.98, a été crédité du meilleur temps de la journée. Il a alors devancé son compatriote Walter Tresch de 6 centièmes, l'Autrichien Franz Klammer, champion olympique, de 91 centièmes, et un autre Suisse, René Berthod, de 99 centièmes de seconde.

Viennent ensuite l'Italien Herbert Plank, à 1.94.100, le Suisse Erwin Jausi, à 2.00, un autre Suisse, Philippe Roux, à 2.10.100, l'Autrichien Werner Grissman, à 2.43.100, le Suisse Walter Vesti, à 2.66.100, l'Allemand de l'Ouest Sepp Ferstl, à 2.70.100.

Par ailleurs, dans la deuxième descente, le Canadien Ken Read est passé au troisième rang, à 87 centièmes du vainqueur, Franz Klammer, auteur d'un 2.07.56. Walter Tresch a terminé deuxième avec 67 centièmes de retard sur Klammer. Herbert Plank a pris 1.51 secondes de retard sur le vainqueur, suivi de l'Autrichien Ernst Winkler à 2.06. Russi est alors venu en sixième rang, à 2.26.100. On a ensuite noté Berthod, à 2.35.100, Hans Enn, un Autrichien, à 2.64.100, le Norvégien Erik Haker, à 2.89.100, et Roux, à 3.01.100.



Bobby Hull, une des légendes du hockey canadien, en Europe, a donné hier une conférence de presse aux journalistes de sport soviétiques. Hull participe, avec les Jets de Winnipeg, de l'Association mondiale, au célèbre tournoi des Izvestia, à Moscou. (Téléphoto TASS)

Montréal trouve son souffle puis écrase Colorado 8-2

Les Canadiens de Montréal ont facilement écrasé les Rockies de Colorado 8-2 hier soir, malgré une première période pénible où les Glorieux semblaient chercher leur souffle.

Puis, en deuxième période, la machine offensive du Tricolore se mit en marche et le match fut dès lors à sens unique. Des joueurs en ont profité pour mettre fin à une période de léthargie offensive contre les défenseurs assez peu mobiles des Rockies. Ainsi les Wilson, Gainey, Jarvis, Mahovlich, Houle, Riseborough et Tremblay trouvaient le fond des filets, alors que les Shutt et Lafleur restaient muets. Arnason au premier vingt et Croteau dans une cause perdue comptaient pour Colorado. Michel Larocque fut brillant devant les filets du Canadien.

Ailleurs, le gardien Rogatien Vachon a bloqué les 19 lancers dirigés vers lui en première période puis ses coéquipiers ont pris le match en main alors que les Kings de Los Angeles ont vaincu les Flames à Atlanta par le pointage de 3-1.

Willie Plett a finalement déjoué Vachon en début de deuxième période mais le plus petit gardien de la ligue Nationale a stoppé les 20 autres lancers pour faire subir aux Flames leur deuxième revers lors de leurs 16 dernier matches.

Tom Williams a ouvert le pointage pour les Kings en faisant dévier un lancer au-dessus de Daniel Bouchard. Gene Carr a marqué depuis le cercle rouge à la gauche du gardien des Flames et Marcel Dionne a profité d'une punition à Ed Kea pour compter le troisième filet des Kings.

Pour sa part, Wayne Thomas a offert une bonne performance devant les filets et le défenseur Borje Salming a joué un autre fort match quand ils ont conduit les Maple Leafs de Toronto à une victoire de 4-1 contre les Blues de St-Louis.

Thomas, oublié cette année à cause des performances du jeune Mike Palmateer, a été privé du blanchissage à 51 secondes de la fin quand il a été déjoué par Garry Unger.

Salming a récolté deux passes, a vu un de ses tirs toucher le poteau et a été une muraille à la ligne bleue des Leafs. Scott Garland, Inge Hammarstrom, Lanny McDonald et Dave Williams ont marqué pour les Torontois dans ce match présenté devant 16,356 spectateurs. Les Blues, qui n'ont pas connu la victoire au cours de leurs huit derniers matches, ont dirigé 40 tirs vers les filets de Thomas.

Par ailleurs — Bob Murdoch a marqué trois buts et a conduit les Barons de Cleveland à leur troisième victoire d'affilée, un triomphe de 7-3 contre les Red Wings de Détroit dans la Ligue nationale de hockey. La recrue Mike Fidler y est allée de deux autres buts pour les Barons.

Frank Spring, qui en était son premier match dans l'uniforme du Cleveland, et Wayne Merrick ont inscrit les autres filets des Barons. Dennis Polonich, Nick Libbett et Bill Lochead ont riposté pour Détroit. Il s'agissait du deuxième match d'affilée à domicile où les Barons marquaient sept buts.

hockey

Ligue Nationale

Mardi soir
Rangers NY 4, Islanders NY 4
Philadelphie 3, Minnesota 3
Los Angeles 4, Washington 2
Buffalo 6, Vancouver 3
Hier soir
Los Angeles 3, Atlanta 1
Montréal 8, Colorado 2
Détroit 3, Cleveland 7
St-Louis 1, Toronto 4
Ce soir
Rangers NY à Buffalo
Chicago à Philadelphie
Cleveland à Pittsburgh
Vancouver à Détroit
St-Louis à Boston

Association Mondiale

Mardi soir
N.-Angleterre 3, Québec 1
San Diego 6, Edmonton 1
Houston 8, Phoenix 3
Hier soir
Birmingham à Phoenix
Minnesota 0, Cincinnati 5
Ce soir
Edmonton à San Diego
Minnesota à Indianapolis

Ligue Majeure du Québec

Mardi soir
Trois-Rivières 8, Montréal 3
Hull 4, Shawinigan 0
Chicoutimi 7, Cornwall 5
Ce soir
Chicoutimi à Hull
Montréal à Cornwall
Shawinigan à Sorel
Demain soir
Montréal à Sherbrooke
Chicoutimi à Shawinigan
Trois-Rivières à Québec

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
ISLANDERS NY	30	19	7	4	110	73	42
PHILADELPHIE	30	16	7	7	110	85	39
ATLANTA	31	15	9	7	104	88	37
RANGERS NY	32	13	12	7	123	110	33
Section Connie Smythe							
ST-LOUIS	31	12	15	4	89	113	28
CHICAGO	30	10	17	3	94	112	23
COLORADO	30	8	17	5	85	108	21
VANCOUVER	32	8	21	3	86	126	19
MINNESOTA	31	6	18	7	81	134	19
Section Charles Adams							
BOSTON	30	19	9	2	114	93	40
BUFFALO	28	17	8	3	97	68	37
TORONTO	31	14	11	6	118	104	34
CLEVELAND	31	9	15	7	87	102	25
Section James Norris							
MONTRÉAL	33	24	5	4	160	72	52
LOS ANGELES	33	12	12	10	108	103	32
PITTSBURGH	30	12	13	5	91	100	29
DETROIT	29	9	16	4	78	102	22
WASHINGTON	30	8	18	4	83	125	20

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	32	19	12	1	142	117	39
CINCINNATI	29	17	10	2	137	98	36
INDIANAPOLIS	29	16	11	2	97	107	34
MINNESOTA	30	12	14	4	101	99	28
N.-ANGLETERRE	31	12	15	4	101	111	28
BIRMINGHAM	32	9	22	1	104	129	19
Section Ouest							
WINNIPEG	31	18	12	1	145	105	37
SAN DIEGO	32	17	13	2	108	103	36
HOUSTON	28	14	10	4	95	83	32
EDMONTON	32	13	18	1	88	118	27
PHOENIX	31	12	17	2	102	138	26
CALGARY	29	11	16	2	87	91	24

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TROIS-RIVIERES	36	22	9	5	226	153	49
QUÉBEC	37	21	12	4	190	154	46
CHICOUTIMI	35	22	12	1	205	157	45
SHAWINIGAN	36	6	21	9	123	192	21
SOREL	37	7	25	5	154	229	19
Section Ouest							
SHERBROOKE	37	18	12	7	192	180	43
CORNWALL	35	18	14	3	156	142	39
HULL	35	15	14	6	148	141	36
MONTRÉAL	36	15	16	5	157	171	35
LAVAL	36	10	19	7	157	192	27

LCF: Gabriel est la seule étoile choisie unanimement

TORONTO (PC) — L'ailier rapproché Tony Gabriel, des Rough Riders d'Ottawa, a connu une excellente saison. Après avoir dominé la Ligue canadienne de football pour les passes captées, il a été choisi le joueur canadien par excellence, et a accepté la passe de touché qui a procuré la coupe Grey aux siens.

Et maintenant, il est le seul choix unanime sur l'équipe des étoiles de la LCF. Gabriel, qui mérite cet honneur pour une quatrième fois en cinq saisons, sera entouré de deux coéquipiers. Les chroniqueurs canadiens, qui ont annoncé leur choix, hier ont voté pour le demi Art Green, une deuxième saison d'affilée, et le secondeur Mark Kosmos, sélectionné lorsqu'il s'alignait avec les Alouettes, en 1971.

Le quart Ron Lancaster, des Roughriders de la Saskatchewan, revient lui aussi, comme l'an passé, et pour une quatrième fois depuis 1970. Mais l'exploit par excellence revient au bloqueur défensif John Helton, des Stampeders de Calgary, qui s'inscrit sur l'équipe toute étoiles pour une sixième saison d'affilée.

Les Alouettes sont bien représentés avec quatre joueurs. Il s'agit, à l'offensive, du bloqueur Dan Yochum et du garde Dave Braggins et, à la défensive, de l'ailier Junior Ah You et du secondeur Dickie Harris.

Le grand absent est sans doute le demi Johnny Rodgers, choisi les trois saisons précédentes. Rodgers a manqué plusieurs matches, cette saison, mais a néanmoins dominé la ligue pour les retours de bottés de dégagement.

L'offensive de l' "équipe de rêve" se compose de Ron Lancaster, au quart, avec Jimmy Edwards, du Hamilton, Jim Washington, du Winnipeg et Art Green du Ottawa, les demis. Rhett Dawson, de la Saskatchewan, George McGowan du Edmonton jouent comme receveurs éloignés, et Tony Gabriel en tant qu'ailier rapproché.

A la ligne, on retrouve Dan Yochum, Butch Norman, du Winnipeg, Ralph Galloway, de la Saskatchewan, Dave Braggins des Alouettes, aux postes de gardes, et Al Wilson, de la Colombie-Britannique, au centre.

La défensive se compose des ailiers Bill Baker, de la Colombie-Britannique et Junior Ah You, du Montréal, des bloqueurs Granville Liggins, du Toronto et John Helton, du secondeur intérieur Harry Walters, du Winnipeg, des extérieurs Mark Kosmos, du Ottawa et Roger Goree, de la Saskatchewan. Aux postes de demis défensifs, Lorne Richardson, de la Saskatchewan. Brian Herosian, du Winnipeg, Dickie Harris, du Montréal, David Shaw, du Hamilton, Paul Williams, de la Saskatchewan, et Lewis Porter, du Hamilton.

La Saskatchewan a donc six joueurs dans l'équipe, les Alouettes et Winnipeg quatre, chacun, les Tiger-Cats et les champions canadiens, trois, les Lions avec deux, et Calgary, Edmonton et les Argonauts de Toronto, en ont un chacun.

Quant à Gabriel, originaire de Burlington, en Ontario, il a capté 72 passes pour 1,320 verges et a compté 14 touchés en saison régulière, soit plus de 300 verges de mieux que le meneur dans l'Ouest, Rhett Dawson.

Mais son attrapé le plus réussi fut celui de 24 verges, pour le touché qui accordait la victoire aux Rough Riders avec 20 secondes à jouer dans le match de la coupe Grey.

Lancaster, âgé de 38 ans, qui a dominé la ligue avec une moyenne de .601 en passes complétées, a largement éclipsé le quart Tom Clements du Ottawa, dans le vote pour l'équipe d'étoiles.

Edwards, Washington, Dawson, Norman, Galloway, Ah You, Walters, Herosian et Shaw en étaient à leur première sélection, tandis que Green, meneur pour les gains au sol avec 1,257 verges en 234 essais pour une moyenne de 5.4 verges, a été choisi l'an dernier, tout comme Yochum, Braggins et Wilson.

Les Reds: toujours aussi bons, même sans "agents"

CINCINNATI (AP) — Les Reds de Cincinnati ne semblent pas dérangés par le fait de n'avoir effectué aucun échange depuis la fin de la dernière saison.

Leur gérant, Sparky Anderson, a même mentionné qu'il serait satisfait d'entreprendre la prochaine saison avec la même équipe qui a remporté la série mondiale de baseball au cours des deux dernières années.

Les Reds n'ont fait aucune transaction lors des assises du baseball, et n'ont pas participé non plus au repêchage des agents libres. "Je ne me plains pas parce que nous n'avons pas effectué d'échanges", a dit Anderson.

Les Padres de San Diego, eux, ont sensiblement amélioré leur sort avec l'acquisition des agents libres, et Anderson croit que c'est très bien ainsi.

"Si les équipes moins fortes s'améliorent, cela veut dire que nous n'aurons pas besoin d'autant de victoires pour remporter le championnat. La section sera mieux équilibrée. Il est difficile pour une équipe de devoir remporter 100 victoires par saison. Je crois que nous n'aurons besoin que de 92 ou 93 victoires pour mériter le championnat. Je sais que nous pouvons y parvenir."

Anderson prétend que l'équipe la plus redoutable dans la section ouest de la Ligue nationale, est encore les Dodgers de Los Angeles. Mais il croit que les Dodgers ne se sont pas améliorés. "Ils n'ont pas de bons jeunes joueurs qui monteront dans les majeures, cette saison. S'ils veulent conclure des échanges, ils devront se départir de bons joueurs, et ils ne le veulent pas."

Par ailleurs, une liste de statistiques de la Ligue nationale révèle, entre autres, que trois Reds ont été les meilleurs, à leur position respective, dans le circuit. Ainsi, Pete Rose a été le meilleur au troisième but, avec une moyenne défensive de .969.

George Foster, pour sa part, a dominé les voltigeurs avec une moyenne de .994 et Johnny Bench a été le meilleur receveur de la Ligue, avec .997.

sommaires

Ligue Nationale

Saint-Louis 1, Toronto 4

Première période
1—TORONTO: Carland (5) Salming, Ashby 8:06
2—TORONTO: Hammarstrom (11) Sittler, McDonald 17:29
3—TORONTO— McDonald (22) Salming 17:45
Pénalités: Plante StL 7:05.
Deuxième période
4—TORONTO: Williams (10) Glennie 4:25
Pénalités: McKenny Tor 6:36, Irvine StL 9:27, Sanderson StL mineure, inconduite 10:03, Neely Tor 10:34, Gassoff StL 13:25.
Troisième période
5—SAINT-LOUIS: Unger (15) MacMillan 19:09
Pénalités: Glennie Tor 4:46, Carlyle Tor 7:50, Turnbull Tor 11:58, Sanderson StL double mineure 13:33, Butler StL 15:58.
Tirs au but

SAINT-LOUIS	12	14	15-41
TORONTO	11	10	10-31

Gardiens: Staniowski, Saint-Louis; Thomas, Toronto.
Assistance: 16,356.

Los Angeles 3, Atlanta 1

Première période
Aucun but.
Pénalités: DeMarco (LA) 12:01, Flett (Atl) 19:09, Sargeant (LA) 19:48.
Deuxième période
1—ATLANTA: Flett (10) Bennett 0:13
2—LOS ANGELES: Williams (21) Goring, Sargent 7:50
Pénalités: Aucune.
Troisième période
3—LOS ANGELES: Carr (10) Murphy, Dionne 2:37
4—LOS ANGELES: Dionne (20) Goring, Sargeant 8:38
Pénalités: Rea (Atl) 7:09.
Tirs au but

LOS ANGELES	8	8	9—25
ATLANTA	19	11	10—40

Gardiens: Vachon, Los Angeles; Bouchard, Atlanta.
Assistance: 11,264.

Détroit 3, Cleveland 7

Première période
1—CLEVELAND— Murdoch (8) Gardner, Hampton 5:00
2—CLEVELAND— Murdoch (9) Meeke 9:24
3—DÉTROIT: Polonich (7) McKechnie 11:41
4—CLEVELAND: Fidler (7) Merrick, Meeke 12:36
5—DÉTROIT: Libett (6) McKechnie 16:06
6—CLEVELAND: Fidler (8) Merrick, Spring 16:43
7—CLEVELAND: Spring (1) Merrick, Gardner 18:48
Punitions: Wilson Dét. 2:32; McKechnie Dét. 2:57; Patrick Cle. 11:01, Polonich Dét. majeure 15:19.
Deuxième période
8—CLEVELAND: Merrick (7) Patrick, Kusyk 4:18
9—DÉTROIT: Lochead (4) Hextall, Maloney 13:33
Punitions: aucune.
Troisième période
10—CLEVELAND: Murdoch (10) Maruk 16:45
Punitions: Cameron Dét. 16:02; Kuzyk Cle. 19:30.
Tirs au but

Détroit:	8	13	8—29
Cleveland:	15	8	7—30

Gardiens: Giacomin, Détroit; Meloche, Cleveland. Assistance: 3,220.

Association Mondiale

Minnesota 0, Cincinnati 5

Première période
1—CINCINNATI: Plumb (4) Abgrall, Leduc 2:10
2—CINCINNATI: Abgrall (13) Leggs, Leduc 7:69
3—CINCINNATI: Leduc (18) Hughes 17:51
Pénalités: Butters Min 11:14, Dudley Cin 12:06.
Deuxième période
4—CINCINNATI: Dudley (16) Steele, Hughes 10:21
Pénalités: Locas Cin 6:30, Maxwell Cin 16:52.
Troisième période
5—CINCINNATI: Plumb (5) Sobcbuck, Larose 7:41
Pénalités: Inkpen Cin 4:40, Steele Cin mineurs double, McKay Min 11:10.
Tirs au but

MINNESOTA	8	13	10-31
CINCINNATI	16	12	11-39

Gardiens: Curran, Minnesota; LaPointe, Cincinnati. Assistance: 6,608.

SUCO
éducation à la solidarité

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

ROSEN & ROBINSON
notaires
conseillers juridiques
LEONARD ROSEN - DAVID ROBINSON
1010 STE-CATHERINE O., SUITE 843
TÉL.: 875-5115
"BUREAU SOIR POINTE CLAIRE"
225 HYMUS (coin St-Jean)
PT. CLR TÉL.: 697-7721

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST C.A.
ROLAND PROVOST C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau C.A.
Armand H. Viau C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waquih Boulos C.A.
H. Lionel Robin C.A.
Jean-Jacques Quesette C.A.
Jacques R. Chadillon C.A.
Jacques Joyal C.A.
Richard De Bellefeuille C.A.
Louis Baril C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

La Lorraine
Desjardins
FRUITS DE MER SEA FOOD
TRADITIONS ET QUALITÉ
PASSEPORT GASTRONOMIQUE
1175 MACKAY
RÉVEILLON
VENDREDI
31 DÉCEMBRE
Célébrez la nouvelle année à prix populaire - Aucun frais de couvert dans toutes nos salles - Vous faites votre choix À la Carte - Danse dans la Cave Lorraine - Distribution de ballons, flûtes et chapeaux de fête dans toutes les salles.
UN CADEAU
toujours apprécié à l'occasion des fêtes
UNE INVITATION À DÎNER CHEZ DESJARDINS
Bons d'achat en vente maintenant
aussi
SALONS PARTICULIERS pour PARTIES DE BUREAU
STATIONNEMENT GRATUIT — RÉSERVATIONS 866-9741

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES SEBJ 76-3160

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTRÉAL

Jeudi, le 13 janvier 1977

Fourniture de camions de divers types et d'un fardier de 60 tonnes.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage Montréal, Qué. H2L 4M8 Canada

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE DOLLARS ($100,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins CINQ POUR CENT (5%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES SEBJ 76-3216

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTRÉAL

Mardi, le 18 janvier 1977

Fourniture de:
— un (1) chargeur à courroie portatif de 60" x 60'

— un (1) transporteur à courroie radial de 48" x 100'

— Un (1) poste de déchargement pour camions de 35 tonnes.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. De Maisonneuve 19e étage Montréal, Qué. H2L 4M8 Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT CINQ MILLE DOLLARS ($25,000.), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES SEBJ 76-3143

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTRÉAL Mardi, le 11 janvier 1977

Fourniture de sept (7) compacteurs vibrants automoteurs, d'un poids statique de 10 tonnes sur le rouleau. Deux (2) compacteurs vibrants tractés, d'un poids statique de 10 tonnes sur le rouleau.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage Montréal, Qué. H2L 4M8 Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS ($22,500.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'Énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins CINQ POUR CENT (5%) de la somme totale de la soumission jusqu'au concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 décembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ABIE KERR FAISANT AFFAIRES SEUL SOUS LA RAISON SOCIALE A. & A. KERR CO. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7e jour de décembre 1976 sous le numéro 2744188. Ce 9e jour de décembre, 1976. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES SEBJ 76-2964

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTRÉAL Mardi, le 11 janvier 1977

Fourniture de machines à écrire manuelles et électriques

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. De Maisonneuve 19e étage Montréal, Qué. H2L 4M8 Canada

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES SEBJ 76-3072

DATE DE FERMETURE: pour 15 h 30 HEURE DE MONTRÉAL Mardi, le 11 janvier 1977

Fourniture de trois (3) niveleuses, traction 6 x 4 poids de 20,000 lb.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage Montréal, Qué. H2Z 4M8 Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLES DOLLARS ($10,000.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins CINQ POUR CENT (5%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 novembre, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à U-Teck Office Systems Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jérôme le 9e jour de décembre 1976 sous le numéro 502610. Ce 13e jour de décembre, 1976. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-041001-764

BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Demanderesse,
-vs-
FRANZ OTTO
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
A FRANZ OTTO

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de $1,351.83 plus intérêts et frais. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

A. BEAULIEU
GREFFIER
Cour Provinciale Montréal

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500, Place d'Armes, # 2750
Montréal, Qué.
Avocats de la demanderesse

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES SEBJ 76-3027

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTRÉAL

Mardi, le 11 janvier 1977

Feuille de papier pour impression de plans "procédé ammoniaque" (Diazo) de diverses grandeurs

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage Montréal, Qué. H2L 4M8 Canada

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

"Avis vous est donné que le trente et un janvier mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), une requête sera présentée à la Cour Supérieure, District de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre M. André Lachance et Dame Francine Gagnon, son épouse, domiciliés tous deux à Montréal, au numéro 6225 du Boulevard Pie IX, constatées en un contrat de mariage passé devant Me Jacques Chapleau, notaire, le vingt-deux novembre mil neuf cent soixante-seize (1976).

Me Jacques Chapleau, notaire,
5835 boul. Léger,
Suite 302, Montréal-Nord."

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-12-064-741-766

ERIKA ZELLER, secrétaire, épouse en société d'acquêts de Sandu Moscovici, domiciliée au 3270, rue Ellendale, ville et district de Montréal,
Requérante
vs
SANDU MOSCOVICI, de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé SANDU MOSCOVICI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

Montréal, le 13 décembre 1976
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN, SHAPIRO, LANGLOIS & FLAM
Procureurs de la requérante

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES SEBJ 76-2965

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTRÉAL Mardi, le 11 janvier 1977

Fourniture de calculatrices

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. De Maisonneuve Montréal, Qué. H2L 4M8 19e étage Canada

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

Agro Industries de St-Robert Enrg. M-505728, Claude Thibodeau M-506537,
demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis additif région 10 pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1976-77.

Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les cinq jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère parution 15 décembre 1976
2ème parution 16 décembre 1976
3ème parution 17 décembre 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-065521)761

DENISE BÉLAIR
Requérante
-vs-
PIERRE PARENT
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PIERRE PARENT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vo us.

MONTRÉAL, le 7 décembre 1976

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Saint-Aubin, Londéi, Charbonneau & Lacroix
3509, boul. de la Concorde
Suite 207, Duvernay est
Ville de Laval
Tél.: 661-9791

Dom. élu: 31 ouest, St-Jacques
Montréal, P.Q.
a/s: M. P.E. Linteau, H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

DEMANDE DE TRANSFERT
REG. 2(1976) — ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS que la compagnie, FRATAR TRANSPORT INC., du 7232, Dollier, Montréal, Province de Québec, détentrice de deux permis M-505575 D-008 et M-505575 D-011, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'elle détient sur les permis M-505575 D-008 et M-505575 D-011, pour la région 10, catégorie Entrepreneur, à la compagnie, EXCAVATION PIGEON & FILS INC., du 8778, Alexandre, Ville d'Anjou, Province de Québec.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapître 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — PLace du Cercle, Montréal.

1ère publication: LE 16 DÉCEMBRE 1976
2e publication: LE 17 DÉCEMBRE 1976
3e publication: LE 18 DÉCEMBRE 1976
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

200 ouest, St-Jacques,
Suite 900, Montréal, P.Q.
PAR: LOUIS LAVOIE

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 7 décembre 1976, Stylon Fabrics Ltd. — Les Tissus Stylon Ltée, vend, cède et transfert à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 9 décembre 1976 sous le numéro 2744759.
Montréal, le 10 décembre 1976
Compagnie Financière Canadienne

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que MAURIZIO GERARDUZZI, faisant affaires sous la raison sociale de COLUMBIA LEASING REG'D/LOCATION COLOMBIE ENR., au 5800, rue Charles-Roi, App. 6, Montréal, Québec, détenteur du permis no: 2107-DYV s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de demander à être autorisé à céder son commerce de location à COLUMBIA LEASING INC./LOCATION COLOMBIE INC., dûment incorporée ayant son siège social au 5800, rue Charles-Roi, App. 6, Montréal, Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère PUBLICATION: Le 16 décembre 1976
2ème PUBLICATION: Le 17 décembre 1976
3ème PUBLICATION: Le 18 décembre 1976
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

COMMISSION DES TRANSPORTS

RÈGLEMENT NO. 19 — TRANSPORT SAISONNIER — CATÉGORIE REGULIÈRE

La requérante, Service de Limousines Murray Hill Ltée, demande à la Commission des Transports l'autorisation d'effectuer le transport saisonnier suivant:

Service:

Transport de skieurs et de leurs bagages à destination de centres de ski des Laurentides, des Cantons de l'Est et du Vermont:

A) Endroits d'embarquement:
Beaconsfield, Pointe-Claire, Baie d'Urfé, Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Laval et Montréal pour le compte des clubs de ski suivants:
Raven Ski Club
Rod Roy Ski Schools
Sunshine Ski Club
RCMP Country Ski Club
West Island Ski Club
Pierrefonds Comprehensive H.S. Ski Club
Open Road Ski Club I.S.S. Ski School

B) Endroits d'embarquement:
Hudson Heights, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Dorval, Beaconsfield et Montréal pour le compte du club de ski suivant:
Ski Jays Ski Club

C) Endroits d'embarquement:
Montréal pour le compte des centres de ski suivants:
Centre de ski Immaculée Conception
Canabec Ski Club

Ce permis saisonnier est demandé pour la saison de ski 1976/77.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande de permis saisonnier dans les cinq (5) jours de la troisième publication en formulant à la Commission des Transports, une opposition à cette fin.

GUERTIN, GAGNON & LAFLEUR
Procureurs de la requérante
1ère publication: 15 décembre 1976
2ème publication: 16 décembre 1976
3ème publication: 17 décembre 1976

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AMR. 60475.F
Mardi,
18 janvier 1977
FOURNITURE D'UNE (1) REMORQUE À BOBINE DE CÂBLE, MOTORISÉE (PESANTEUR MAXIMUM DE LA BOBINE 16,500 LB.)
Garantie de soumission: $4,000.

CPE.60682.F
Mardi,
11 janvier 1977
FOURNITURE DE SUPPORTS EN ACIER POUR POSTES À 315kV ET 25kV
MONTRÉAL, P.Q.
Garantie de soumission: $6,000.

EAP.62987.F
Mardi,
11 janvier 1977
MANCHONS, GAINES, FICHES POUR CONNEXION SOUTERRAINE
Garantie de soumission: $3,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant.

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire M.-A. DEMERS

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

CITÉ DE WESTMOUNT

règlement 829

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le "RÈGLEMENT POUR PERCEVOIR UNE TAXE POUR RENCONTRER LES DÉPENSES DE LA CITÉ DE WESTMOUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 1977" était adopté par le Conseil municipal de la Cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, le mardi, 7 décembre 1976.

Les détails se rapportant audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 829, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au bureau du Greffier, hôtel de ville, Westmount.

R.B. Seaman
Greffier

Donné à Wesmount, P.Q.
ce 9e jour de décembre 1976

VILLE DE BAIE D'URFÉ COMTÉ POINTE-CLAIRE

QUE l'Avis Public paraissant dans l'édition du 2 décembre 1976 de ce journal est par les présentes annulé et remplacé par le suivant:

Avis public est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'Hôtel de Ville de Baie d'Urfé, mercredi, le cinquième jour du mois de janvier, mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Nom des propriétaires	Cadastre	Subdivision
Daly, Jeremiah, F.J.	305	Pt. 292, Pt. 293
Shelley Investment Corp. et al.	Pt. 311 Pt. 312	
Keess, H.J.R.	320	20
Williams, Walter	321	103
Williams, Walter	321	95
Moshonas, Mme Harry	325	208
	326	1
Williams, Walter	325	209
Williams, Walter	325	213-1, 214-2
Williams, Walter	328	82
Marlboro Construction Ltd.	329	19

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne du Bout de l'Île, et situés dans le territoire de la Ville de Baie d'Urfé.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées aux dits immeubles.

Donné dans la Ville de Baie d'Urfé, ce deuxième jour de décembre, mil neuf cent soixante-seize (1976).

ALICE HOPGOOD
Secrétaire-Trésorière

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

No 038182 — Réaménagement d'une partie du rez-de-chaussée, Énergie, Mines et Ressources, 615, rue Booth, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: jeudi, le 13 janvier 1977.
Dépôt: $50.00.

Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants des travaux d'électricité et de mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ontario), au plus tard à 15 heures le mardi, 11 janvier 1977, conformément aux dispositions du document intitulé 'Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux', deuxième édition, 1er avril 1970.

PROLONGATION

No 77291/1720 — Installations d'athlétisme, Institut de perfectionnement du ministère des transports Canada, Cornwall, Ontario.

Veuillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 21 décembre 1976, est reportée au mardi, le 11 janvier 1977.

Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants sont informés par la présente que les soumissions pour les travaux d'électricité et de mécanique, prévues pour le 17 décembre 1976 devront être soumises par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le vendredi, 7 janvier 1977, conformément aux dispositions du document intitulé 'principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux', deuxième édition, 1er avril 1970.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Administrateur intérimaire, services financiers et administratifs, capitale nationale
F.J. Brazeau

CITÉ DE WESTMOUNT

Règlement 826

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le "RÈGLEMENT POUR ANNULER LE RÈGLEMENT 738 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LA CITÉ DE WESTMOUNT AUTORISANT LE CONSEIL À EXÉCUTER OU SUJET À ÊTRE EXÉCUTÉS DES TRAVAUX JUSQU'À UN MONTANT DE $4,313,300.00" était adopté par le Conseil municipal de la Cité de Westmount lors d'une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, le lundi 29 novembre 1976.

Les détails se rapportant audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 826, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées au bureau du Greffier, hôtel de ville, Westmount.

R. Seaman
Greffier

Donné à Westmount, P.Q.
ce 9e jour de décembre 1976

CITÉ DE WESTMOUNT

règlement 828

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le "RÈGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE RÈGLEMENT 699 CONCERNANT LE FONDS DE PENSION DE LA POLICE ET DES POMPIERS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT" était adopté par le Conseil municipal de la Cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, le mardi, 7 décembre 1976.

Les détails se rapportant audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 828 lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées au bureau du Greffier, hôtel de ville, Westmount.

R.B. Seaman
Greffier

Donné à Westmount, P.Q.
ce 13e jour de décembre 1976

Le patronat propose la rémunération au rendement

Un comité d'atelier verrait à fixer les normes salariales et sécuritaires

par Michel Vastel

Au lendemain de sa rencontre avec le nouveau ministre du Travail, le Conseil du Patronat publie une déclaration de principe sur la rémunération au rendement.

Reconnaissant qu'il peut se glisser quelques "faiblesses" dans ce système de rémunération, le CPQ demande aux entreprises de l'appliquer en se confirmant à six règles de base. L'une de celles-ci devrait conduire les employeurs à "développer des systèmes de rapports entre contremaîtres, chefs d'équipe et travailleurs, propres à favoriser un sentiment véritable d'appartenance à l'entreprise."

Interrogé sur le sens exact qu'il attache à ce "système de rapports", le vice-président exécutif de la confédération patronale québécoise y voit une sorte de "comité d'atelier où les partenaires de la rémunération au rendement, ceux qui fixent les normes, ceux qui voient à leur application et ceux qui les subissent, prendraient le temps, de temps à autre, de discuter des cadences adoptées, de l'élimination des risques d'accidents et des conditions de sécurité en général".

Cette recommandation ne manque pas d'importance puisque le CPQ précise par ailleurs qu'il "n'appuiera d'aucune façon un système de rémunération au rendement qui n'appliquera pas de tels critères de base".

Parmi les autres éléments d'une politique de rémunération au rendement, le Conseil du Patronat suggère aux entreprises québécoises:

- Que le taux de base soit l'équivalent d'une rémunération équitable pour une quantité standard de travail, toute prime au rendement ne devant venir que récompenser un effort supplémentaire.
- Que tout système de boni soit administré par un personnel compétent.
- Que le système de rémunération soit suffisamment clair pour être compris de tous les employés.
- Que l'employeur s'assure, par tous les moyens justes et raisonnables, de la sécurité de ses employés.
- Qu'enfin il s'assure que les techniques qu'il utilise pour la détermination de ses normes-standard sont justes et équitables.

De tels critères de base pour la rémunération au rendement ne sont pas nouveaux puisqu'ils ressemblent à ceux déjà approuvés par le Bureau International du Travail, un organisme bipartite patronal-syndical. Ils arrivent cependant, au Québec, à un moment où plusieurs entreprises ont connu des conflits très longs: le fabricant de meubles Vilas avec la CSN et le fabricant d'appareils ménagers Bélanger, de Montmagny, avec la CSD.

Les syndicats québécois ont réalisé un véritable front commun sur cette question et tant la CSD que la CSN, rejoints hier soir par LE DEVOIR, conservent, malgré cet énoncé de politique patronale, leur opposition de principe au système.

Pour le délégué syndical de Bélanger, M. Georges Clavette, les comités d'atelier proposés par le Conseil du Patronat ne sont que des "comités de braillards" puisqu'ils n'ont, en fait, aucun pouvoir décisionnel.

M.Clavette reconnait, dans une certaine mesure, que la méthode de détermination du taux de base, proposée par l'organisme patronal, est acceptable puisque la CSD elle-même tente d'obtenir, dans ses négociations, que ce taux de base soit identique au taux de salaire moyen d'une région ou du secteur industriel concerné. Le délégué des employés de Bélanger prétend justement que dans cette entreprise, l'employeur n'offre que $3.92 l'heure alors que la moyenne du secteur, au printemps de 1976, était de $4.62. Ce qui fait dire à M. Clavette que les employés de Montmagny doivent travailler 20% plus fort pour obtenir le même salaire que leurs collègues des autres entreprises.

Cet argument, quant à une certaine mauvaise foi des employeurs, est repris par la CSN qui prétend que les normes du Conseil du Patronat, comme celles du BIT, sont inapplicables, en théorie comme en pratique. Elles sont inadmissibles pour le travailleur: "il s'agit du système de la carotte" affirme M. Claude Minville, qui rappelle que sa centrale est résolument contre le principe même de la rémunération au rendement.

M. Minville reconnaît par ailleurs le bien fondé de l'argumentation patronale voulant que le système de rémunération au rendement augmente la productivité... "Mais au profit de l'entreprise", précise le porte-parole de la CSN tandis que le document du Conseil du Patronat affirme que "seule une augmentation de la productivité peut assurer, dans bon nombre de cas, la survie de certaines entreprises ou même de certains secteurs industriels", allusion probable à des secteurs québécois comme les fabricants de meubles ou les industries de la forêt.

Le Conseil du Patronat dit par ailleurs ne pas comprendre l'opposition de principe des syndicats québécois à une formule largement acceptée dans le monde, "dans les pays tant capitalistes que socialistes". Le vice-président de l'organisme cite par exemple les statistiques de l'OCDE selon lesquelles 65% des employés de l'industrie manufacturière en Suède sont soumis au régime de la rémunération au rendement. Les pourcentages sont de 55% en Norvège, 40% au Danemark et de 30 à 35% aux États-Unis. Même s'il n'existe pas de chiffres pour le Canada, encore moins pour le Québec, M. Dufour estime qu'ils sont voisins des statistiques américaines.

L'organisme patronal rejette enfin l'argumentation syndicale selon laquelle les accidents du travail seraient plus nombreux dans des entreprises appliquant le système de rémunération au rendement. Le porte-parole patronal cite des rapports de la Commission des Accidents du Travail selon lesquels une entreprise qui, en 1976 justement, faisait face à une grève sur la question de la rémunération au rendement et dont aussi bien le taux de fréquence que le taux de gravité des accidents est inférieur à la moyenne des entreprises de son secteur. Ainsi, son taux de fréquence était de 42.3 en 1975 alors qu'il était de 73 en moyenne pour toutes les entreprises du secteur. Quant au taux de gravité, il était de 1612 pour l'entreprise et de 3983 pour le secteur.

M. Minville, de la CSN, rejette cependant du revers de la main de tels chiffres qui sont des statistiques fournies par la partie patronale.

De toute évidence, une bataille se prépare sur cette question de la rémunération au rendement, répandue dans des secteurs aussi variés que le meuble, les industries du bois, le camionnage, etc. Les syndicats espèrent obtenir l'abolition de toute formule, ou planboni du nouveau gouvernement tandis que la partie patronale compte bien que, pour une fois, ce gouvernement regardera du côté du "modèle scandinave"!

Le document du Conseil du Patronat accuse d'ailleurs les opposants à la formule de la rémunération au rendement d'être "de ceux qui ne croient qu'au collectivisme et à l'égalitarisme"...

Imperial augmente le prix de son huile à chauffage

MONTRÉAL — La Compagnie Pétrolière Impériale Ltée augmente le prix de son huile à chauffage de 44.3 cents à 45.8 cents le gallon, à compter d'aujourd'hui.

Cette augmentation de 1,5 cent compensera partiellement la diminution de 3.2 cents que l'Impérial avait appliquée en juin dernier au prix de son huile à chauffage en raison des conditions du marché créées par les stocks accumulés l'hiver dernier. Le nouveau prix traduit une importante diminution des stocks. Ce prix reste à 1.7 cent sous le prix approuvé par le Fédéral, qui a été établi à 47.5 cents.

Dans les autres régions du Québec, les augmentations varieront de zéro à 1,5 cent.

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

hec

FISCALITÉ
et
PRISE DE DÉCISION

STAGE INTENSIF à l'intention des comptables agréés, des avocats, des notaires.

les 27, 28, 29 janvier 1977
de 9 à 17 heures

THÈMES:

- L'individu: planification fiscale et successorale . . .
- La Compagnie: formation, imposition, pertes et surplus . . .
- La Société: les formes, le contrat, calcul du P.B.R. . . .

Date limite d'inscription: le 14 janvier 1977

Renseignements: (514) 343-4497

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal H3J 1V6

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 18

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que Germain Provencher faisant affaires sans la raison sociale Location de véhicules Pie IX Enrg à 8260 Boul Pie IX à Montréal détenteur du permis no: 1190 DYV s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder son commerce de location de véhicules à Location Pie IX Inc. dont il possède 99.8% des actions. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère publication: 16 décembre 1976
2ème publication: 17 décembre 1976
3ème publication: 18 décembre 1976

SIGNE: Adrien R. Paquette, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

Prenez avis que Transport Marcel Brunet Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer des actions actuellement détenues par Marcel Brunet (236 actions ordinaires), Camille Brunet (2) et Gaston Gagnier (2) à Paul Verville (236 actions ordinaires), Raymond Verville (2) et Richard Verville (2), la présente demande étant faite en vertu des articles 36 et 39 de la Loi des Transports et de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé qui désire s'opposer à la présente demande devra le faire dans les cinq jours qui suivent la troisième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

1ère publication: 16 décembre 1976
2e publication: 17 décembre 1976
3e publication: 18 décembre 1976

Pierre Delorme, avocat
Lapointe Rosenstein
1117 rue Ste-Catherine Ouest
Suite 923, Montréal
(849-5311)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE Germain Provencher, camionneur, 6570 Jean Tavernier, Montréal, détenteur du permis no: 22212V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder son système de transport à la compagnie Germain Provencher Ltée, 6570 Jean Tavernier, Montréal dont il possède 99.8% des actions.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère publication: 16 décembre 1976.
2ème publication: 17 décembre 1976
3ème publication: 18 décembre 1976

ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 76-3219
DATE DE FERMETURE:
pour 15 h 30
HEURE DE MONTRÉAL
Mardi, le 11 janvier 1977
Fourniture d'un (1) treuil à deux tambours

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS ($3,500.00), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Nos: 500-43-001369-76
500-43-001370-76
Monsieur et madame X,
Requérants.

RE: adoption de Sylvie et Stéphane GÉLINAS
AVIS A: Monsieur Yvon GELINAS, d'adresse inconnue.

PRENEZ AVIS que deux requêtes en adoption pour les enfants Sylvie et Stéphane GELINAS seront présentées devant l'Honorable Juge Lavallée siégeant en Chambre 100A de cette Honorable Cour de Bien-Être Social, au 410 est, rue Bellechasse, en les cité et district de Montréal mardi le 1er février 1977 à 10h00 de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence.

MONTRÉAL, le 7 décembre 1976
d'AMOURS & VILLENEUVE,
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-065354-767
DAME NICOLE TRACHY
Requérante
-vs-
RICHARD LEBLANC
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RICHARD LEBLANC est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 8 décembre 1976
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE
HARGREAVES, MONETTE, TRUDEL, LEDUC
Maître Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke est
Suite 350
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que PIERRE BOUDREAU, faisant affaires sous la raison sociale SERVICE DE COURRIER RAPIDE ENR'G dans le district de Montréal, au 620 rue Cathcart, Suite 218; détenteur du permis no: 22993-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de demander d'être autorisé à céder son système de transport à LES ENTREPRISES PIERRE BOUDREAU LTÉE, ayant son siège social à Montréal, au 620 rue Cathcart, Suite 218; dont il demeure le seul actionnaire de cette compagnie incorporée en vertu de la Loi Fédérale des Compagnies.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère PUBLICATION: le 16 décembre 1976
2ème PUBLICATION: le 17 décembre 1976
3ème PUBLICATION: le 18 décembre 1976

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 76-3042

DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTRÉAL

Mardi, le 11 janvier 1977

Fourniture de papiers de différentes qualités et de différentes grandeurs pour impression ainsi que couvertures de carton

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les oumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

Jean Chrétien modifiera légèrement les quotas d'importations de vêtements

OTTAWA — Le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce songe à introduire quelques changements mineurs à la liste de quotas qu'il vient d'imposer sur les importations de vêtements. M. Chrétien a toutefois précisé qu'il ne cèdera pas à toutes les demandes des importateurs et des détaillants de vêtements importés: "si nous devions céder à toutes ces demandes, déclarait M. Chrétien aux Communes mardi dernier, cela voudrait dire que la politique que nous avons annoncée, il y a dix jours, perdrait tout sens et toute efficacité".

M. Chrétien faisait face aux protestations de divers députés de l'Opposition officielle prétendant que ces quotas, fixés par le gouvernement canadien, imposent des contraintes exagérées à l'industrie de la Haute Couture. M. Chrétien devait répondre que "tout en garantissant une part acceptable du marché à l'industrie textile canadienne et aux manufacturiers de vêtements, il faut aussi accepter la vente de ces chemisiers à $200 pièce!".

C'est le 29 novembre dernier que le ministre Jean Chrétien annonçait que les importations de vêtements devraient se limiter au niveau de 1975, ce qui signifiait, en fait, une réduction de 30% du volume des importations prévu pour l'année 1976. On sait que ces importations avaient augmenté de 52.1% au cours des sept premiers mois de 1976, comparativement à la même période de 1975 et que, dans le même temps, les exportations canadiennes diminuaient.

M. Chrétien avait alors justifié cette mesure par la protection des 200,000 emplois que fournit l'industrie textile et du vêtement, dont 65% au Québec. La plus grande partie des importations de vêtements proviennent de pays comme la Corée du Sud, Taiwan ou Hong Kong, où les coûts de production sont très inférieurs à ceux de l'industrie canadienne.

Les quotas imposés par le Canada n'ont pas manqué de soulever des protestations, à la fois par les pays producteurs et les importateurs et détaillants canadiens. Ainsi hier, une délégation d'industriels de la Corée du Sud hantait déjà les couloirs du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Il semble que ce sont surtout des importateurs et des détaillants de vêtements de mode, généralement importés d'Europe, qui protestent le plus contre le quasi gel imposé par le gouvernement fédéral. Ainsi le président des magasins Le Château, M. Yvon Goyette, déplorait que le gouvernement n'ait pas limité les importations à 80% du niveau de 1976, plutôt que de revenir brutalement à celui de 1975.

De même, le président des magasins "Expansion-20 Ans" soutenait que les mesures Chrétien pourraient entrainer le licenciement d'environ 6,000 employés du secteur du commerce des vêtements.

Les importateurs et les détaillants se plaignent que le gouvernement décrète ces quotas avant même de connaître les résultats d'une étude qu'il a lui-même commandée, pour la fin de 1977, sur toute la question des importations de textiles primaires et de vêtements.

Les manufacturiers canadiens prétendent pour leur part qu'ils ne pourront attendre aussi longtemps. Outre les importations de vêtements qui ont augmenté de 52% en sept mois, celles des textiles primaires faisaient un bond de 32.6%. Sans les mesures Chrétien, on s'attendait à ce que le Canada importe, cette année, une douzaine de pièces de vêtements par habitant!

l'UNIQUE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
FILIALE D'UNIGESCO inc.

M. Jean Marchand, Président de l'Unique Compagnie d'Assurance sur la Vie est heureux d'annoncer les nominations suivantes:



M. Jean-Claude Thériault, *M.Sc.C., C.L.U.,* actuellement adjoint au Directeur-Général, occupera en plus les fonctions de Directeur de la Mise en Marché.



M. Jacques Laliberté, *C.A.,* qui était Contrôleur de la compagnie, est nommé Trésorier.



M. Raoul Garneau, *B.A.L.Sc.Adm.,* qui était Directeur Administratif Adjoint de la succursale de Québec, devient Directeur Administratif.



M. Pierre-Yves Caron, *M.Sc.C.,* qui était représentant, devient Directeur Administratif Adjoint de la succursale de Québec.

Un rappel aux détenteurs d'actions, classe A, de

PEMBINA PIPE LINE LTD.

Votre compagnie désire convoquer les détenteurs d'actions ordinaires, classe A, sans droit de vote, à une Assemblée Générale distincte le 28 décembre 1976.

Cette assemblée considérera, à sa discrétion, d'adopter une Résolution reclassifiant les actions, classe A, en actions ordinaires (votantes), et ce faisant, les rendant conformes à tous égards, et de rang égal, aux actions, classe B, en cours.

Nous appuyons fermement cette résolution comme étant présentée dans le meilleur intérêt des détenteurs d'actions, classe A. Le personnel de chacune de nos succursales demeure à votre service à cet égard.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le soussigné. Nous sommes engagés par Pembina Pipe Line Ltd. pour former un groupe de sollicitation dans le but de faciliter la remise des procurations en faveur de cette Résolution. Nous, ainsi que le groupe de sollicitation, serons rémunérés pour ce faire.

Nesbitt Thomson et Compagnie Limitée

Succursales dans les principales villes canadiennes

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

10% INTÉRÊT ANNUEL
5 ans
Dépôt initial minimum $5,000

DÉPÔTS GARANTIS

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

9 3/4% INTÉRÊT SEMI-ANNUEL

Renseignez-vous à votre Caisse populaire ou directement à la Fiducie du Québec, au soin de:

M. Gilles Morissette
FIDUCIE DU QUÉBEC
5, Complexe Desjardins
C.P. 34, Place Desjardins
Montréal, Qué. H5B 1E4 Tél.: 281-8979

toronto

Légère hausse

Les cours étaient légèrement à la hausse sur un marché passablement animé hier à la Bourse de Toronto.

L'indice des valeurs industrielles a monté de 0.63 et atteint 167.56 et les titres pétroliers ont gagné 0.92 à 215.89. Par contre, les aurifères ont fait une chute de 4.19 à 297.46 et les métaux communs ont retraité de 0.34 à 75.51.

On a constaté 228 titres en hausse, 210 en baisse et 241 n'ont pas changé de valeur. La veille, les résultats étaient de 201, 232 et 254, dans l'ordre.

Le volume des transactions comprenait 2.3 millions d'actions d'une valeur globale de $21.6 millions, contre 2.33 millions de titres d'une valeur de $19.64 millions, la veille.

Parmi les 16 compartiments des valeurs industrielles, 13 ont marqué des progrès et trois ont connu des pertes. Les sociétés de fiducie, les raffineries de pétrole et l'industrie des boissons ont réalisé les plus gros gains. Par contre, les secteurs de la fabrication, les mines et les services publics ont été les perdants.

Sur le marché des options, 165 contrats ont été transigés, mercredi, ce qui constitue une baisse au regard de 219, mardi.

Parmi les titres industriels, Toronto Canada a monté de un à $23, Trizec de un à $10, National Sea Products A de un à $12 1-4, PE Ben Oilfield de 85 cents à $2.75 et Canadian Pacific Investments de 3-4 à $17. Mais MacLaren Power A a perdu 7-8 à $30 1-8, Asbestos Corp. 5-8 à $23 1-8, Cockfield Brown 45 cents à $3.30, Trimac 1-2 à $5 3-4 et Sandwell 3-8 à $5 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Gln A	2450	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Abby Gln w	z250	75	75	75	
Abitibi	10916	$9¼	9	9	— ⅛
Abitbi 10	z110	$51½	51	51	
Acme Gas	6000	7	6	6	— 1
Adanac M	z200	13	13	13	
Aetna In	500	100	100	100	+10
Afton Min	500	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Agnico E	725	395	390	390	−10
Agra Ind A	750	$6½	6⅜	6⅜	
Ahed M	200	180	180	180	−10
Akaitcho	1700	66	66	66	+ 1
Albany	11000	27½	27	27½	+ ½
Alt East G	200	$13¾	13¾	13¾	
Alt Energy	3828	$11⅜	11¼	11⅜	
Alta Gas A	11532	$13⅛	13	13	+ ⅛
Alta G C p	126	$55	55	55	
Alta G E p	100	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
Alta G F	125	$27	27	27	
Alta G 9.76	4090	$26¾	26¾	26¾	+ ⅛
Alta Nat	715	$27½	27½	27½	+ ¼
Alcan	10985	$22¾	22⅜	22⅜	— ⅛
Algo Cent	150	$11	11	11	
Algoma St	27786	$17⅜	17⅛	17⅜	+ ⅜
AStel p	750	$26⅛	26⅛	26⅛	+ ⅛
Allarco Dv	750	$10¾	10½	10¾	+ ¼
Alminex	1325	$7	6¾	7	+ ¼
Alumin 4 pr	100	$12½	12½	12½	
Almin 4½ p	145	$34	34	34	
Alum 3rd p	6100	$27½	27¼	27½	+ ¾
Am Bonza	7950	$6⅜	6¼	6¼	
Am Larder	10000	14	12	14	− 1
Am Eagle	3500	40	39	39	
Am Leduc	1100	7½	7½	7½	+ ½
Andres W	950	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Ang U Dev	2000	79	78	79	− 1
Aquitaine	6000	$16¼	15¾	16⅛	+ ⅛
Arbor C	z200	52	52	52	
Argus B pr	900	$28¾	28½	28¾	— ½
Asamera	5200	$10⅞	10½	10½	— ½
Asbestos	5307	$23¾	23½	23½	— ⅜
Ashland C	600	$9½	9½	9½	
Asoc Porc	11000	55	55	55	+ 2
Atco A	4685	$12⅛	12	12⅛	— ⅛
Atl C Cop	20000	24	22½	24	− 1
Auric Res	1000	20	20	20	− 2
BC Sugar A	275	$24	23¾	23¾	— ¼
BP Can	12670	$7⅞	7⅜	7⅜	+ ⅛
Banister C	100	$9	9	9	+ ⅛
Bank BC	z15	$20	20	20	
Bank Mtl	16770	$13½	13¼	13½	+ ¼
Bank N S	12764	$19¾	19¾	19¾	
Bankeno	2300	143	141	142	− 3
B Cdn Nat	1315	$13¼	13¼	13¼	− 2
Beavr E A	100	420	420	420	+10
Bell Canad	19428	$45⅞	45½	45¾	
Bell A pr	425	$45¾	45¾	45¾	— ¼
Bell B pr	z110	46	45⅝	46	
Bell C pr	920	$25	24¾	24¾	— ¾
Bell D pr	1580	$48	47¾	47¾	— ¼
Bell 2.28	5925	$25½	25¼	25⅜	
Bell 1.80	2780	$20⅛	20	20	
Bell Can W	19975	280	270	280	+ 5
Beth Cop A	470	$11¼	11¼	11¼	
Biltmo A p	100	265	265	265	
Bl Hawk	2000	17	16	16	− 2
Blakwod A	1300	310	310	310	
Block Bros	3750	455	450	455	+15
Bomac	100	200	200	200	−10
Bombdier	343	$6	5¾	6	− ⅛
Bovis Cor	5700	60	58	60	
Bow Valy	4140	$22¼	21¾	21¾	− ¼
Bralor Res	100	296	296	296	− 9
Bramalea	500	$5½	5½	5½	− ⅛
Brameda	4795	124	116	123	+ 7
Brascan A	12915	$11¾	11½	11⅝	
Brscan B	z50	$11⅞	11⅞	11⅞	
Brscn 8½ p	2400	$25½	25¼	25¼	
Brenda M	400	$7	7	7	— ⅛
Bridger	34325	$7⅝	7⅜	7½	
Brinco	400	340	335	340	+10
BCFP	1120	$23½	23½	23½	− ¼
BC Pack A	z60	$18½	18½	18½	
BC Phone	2000	$12⅞	12⅞	12⅞	
BCPh 4.84	100	$13¼	13¼	13¼	− ½
BCPh 5¾ p	100	$61	61	61	
BCPh 6 pr	z25	$64	64	64	
BCPh 6.80	z50	$18¼	18¼	18¼	
BCP 7.04 p	550	$19¾	19¼	19¼	
BCP 10.16 p	250	$27	27	27	− ½
BCP 2.32 p	105	$28¼	28¼	28¼	+ ⅛
Broul Reef	7500	20	19	19	− 1
Brunswk	3528	475	470	470	−10
Bulora Cor	500	12	12	12	− 1
Burns Fds	z6	$11¼	10½	10½	
C					
CAE A	175	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
CFCN	500	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Cad Frv	60000	$8¾	8½	8¾	— ¼
Cad Frv A	z20	$16¼	16¼	16¼	
Cal Pow A	11704	$31¾	31⅜	31⅜	— ⅛
Cal P 7½ p	100	$81	81	81	— ½
Cal P 10 p	90	$107	106	107	+ ½
Cal P 9.80	50	$104	104	104	
Cal P 9.75	150	$104¾	104	104¾	+ ¾
Calvrt Dle	200	215	215	215	
Cam Mine	7500	31½	30½	30½	− 1
Camflo	2200	$9⅝	9⅜	9⅜	
C Chib A	1175	290	280	290	
Camp RL	400	$25	25	25	— ½
Campau A	1750	375	365	365	
Can Cem A	26005	$7¾	7½	7½	— ¼
CCe C p	200	$14	14	14	
CDC pr B	455	$98½	98⅜	98⅜	— ⅛
Can Malt A	200	$18⅞	18½	18½	— ¼
C Nor West	4000	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Can Perm	4116	16	15⅞	16	+ ¼
CS Pete	9000	315	310	310	− 5
Can Trust A	4900	$19½	19½	19½	
C Trust 7¼	1300	$18⅜	18½	18⅜	+ ⅛
C Tung	3800	495	485	485	− 5
Cdn Arrow	1000	11	11	11	
C Cabiesy	1500	$14¼	14¼	14¼	
C Cabliew	500	150	150	150	+ 2
Cdn Cel	2160	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
C Curtis	1400	45	45	45	
C Ex Gs	2025	$6¼	6⅛	6⅛	
C Found pr	100	$9½	9½	9½	
CG Invest	148	$17½	17½	17½	
C Hidrogas	5300	110	108	110	+ 5
C Homestd	7600	$5¾	5½	5⅝	+ ⅛
C Hydro	6100	$7¼	7	7⅛	+ ⅛
Cl Bk Com	6825	$24½	24¼	24¼	— ⅛
CIL	510	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
Cl Powr A	1150	$14½	14¼	14½	+ ⅛
C Malart	6000	30	30	30	
C Manoir A	600	420	410	420	+ 5
C Merrill	11400	$12⅞	12⅛	12⅞	+ ⅜
CNat R	4200	370	350	370	+40
C Ocdental	200	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
CP Inve	5715	$17¼	16½	17	+ ¾
CP Inve pr	z10	$33⅜	33⅜	33⅜	
CP Ltd	7900	$16	15¾	16	+ ¼
CPL A p	400	$8¾	8¾	8¾	— ¾
C Reserve	3000	460	450	460	
Cdn Sup O	700	$40	39⅜	39⅜	— ⅛
Cdn Tire A	1844	$41½	41¼	41¼	+ ¼
C Utilties	4994	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ¼
C Util $1.25	z37	$25½	25½	25½	
C Util w	3300	435	425	435	+ 5
Canbra	1000	350	350	350	
Canron	800	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
Capit Div	2600	25	25	25	
Carl OK	7540	294	291	291	+ 1
Carl A p	110	$21½	21½	21½	— ½
Carl B p	z50	$26	26	26	
Carma A	100	$5½	5½	5½	— ¼
Cassiar	1350	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Casidy A p	100	$6	6	6	— ¼
Celanese	2968	320	305	310	+ 5
Celan 175 p	125	$16	16	16	
Ctl Fund A	500	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Cent Pat	z100	63	63	63	
Charter Ol	200	325	325	325	
Chib Kay	2000	10	10	10	— 1
Chieftan D	3100	$10⅜	10¼	10¼	
Chieftain p	400	$51¼	51⅛	51¼	+ ¼
Chimo	z400	90	90	90	
Chromaco	z16	195	195	195	
Chrysler	2140	$19¼	19⅛	19⅛	— ⅛
CHUM B	100	$7½	7½	7½	— ⅛
C S 10¾	2000	$10¾	10¾	10¾	
Claiborne	z100	77	77	77	
Cockfield	1150	365	325	330	−45
Coles Book	900	$7⅜	7¼	7¼	
Cominco	3540	$37	36½	37	+ ⅜
Cominco A	2400	$28	28	28	+ ¼
Com Cap	2750	360	355	360	+10
C Holiday I	500	365	365	365	− 5
CHIns A p	200	$18½	18½	18½	+ ¼
Cotech A p	z30	$6	6	6	
Coniagas	1300	67	65	65	− 6
Con Bath A	1200	$26¼	25⅞	25⅞	− ⅜
Con Bath p	100	$15⅛	15⅛	15⅛	
C Bath 68 w	300	$10¼	10¼	10¼	
Con Bldg	1000	239	238	239	+ 4
Con Fardy	1021	325	320	320	− 5
C Durham	1500	61	60	60	− 2
C Marben	2000	94	93	93	− 1
C Morisn	1400	150	150	150	+ 2
Cons Prof	8322	16	15½	16	− 1
C Rexspar	2000	98	98	98	
Con Distrb	14500	310	300	300	
Cons Gas	83389	$13¾	13½	13½	− ⅜
Control F	1000	270	270	270	− 5
Conwest	300	305	305	305	
Cooper C	200	465	460	465	+ 5
COPELAND	½???		⅝—	⅝—	⅝
Cop Fields	100	166	166	166	
Corby vt	220	$18⅛	18	18¼	+ ⅜
Corby B	100	$16⅜	16⅝	16⅜	
Cornat Ind	600	$5	5	5	+ 5
Coseka R	18890	415	405	415	
Costain R	200	$7⅛	7	7	— ⅛
Costin R w	600	215	215	215	+ 5
Courvan	1000	6½	6½	6½	
Craigmt	2610	$5½	5⅛	5¼	
Crain R L	330	$8	8	8	
Crestbrk	320	430	430	430	− 5
Crwn Life	131	$39	39	39	
C Zeirba A	170	$18	18	18	
Crush Intl	2275	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Cuvier M	1700	59	57	59	+ 2
Cygnus B	10	$5	5	5	
Cyprus	100	$9⅛	9⅛	9⅛	
		D to G			
DR Ltd A	200	450	450	450	
Dale-R	370	$8½	8½	8½	
Daon Dev	400	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
D Aragon	17500	20	18½	18½	−1½
Datline	z90	375	375	375	
Decca R	4000	$5⅞	5¾	5⅞	
D Eldona	2600	54	54	54	+ 1
Delhi Pac	2000	11	11	11	−1½
Denison	605	$58½	58½	58½	+ ½
Dicknsn	2811	390	380	380	−10
Discovry	z125	43	43	43	
Dist Tr A	1700	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Doman I	2800	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Dome	1206	$44¾	44½	44½	— ½
Dome Pete	6275	$38¼	37¾	38⅛	+ ⅛
D Bridge	1500	$19	18	18¾	+ ½
D Citrs A	1900	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
D Explor	6000	13	11	13	+ 2
Dofasco A	5730	$25¾	25	25⅛	+ ⅛
Dom Store	1200	$14¾	14¼	14¾	+ ⅛
D Textie A	975	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Domtar	12790	$14¾	13¾	14⅜	+ ⅛
Doniee M	100	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ¼
Dunde Pal	9833	32	30	30	− 2
Du Pont	1005	$13	12⅞	13	− ⅛
Dylex Ltd	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅜
Dylex L A	2436	$6⅜	6	6¼	
E-L Fin	400	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
East Mal	221	177	177	177	− 8
EASTSulA	5530	100	100	100	+ 4
Ego Mines	2500	63	59	59	− 6
Electro K	z375	30	30	30	
Electro A	2250	256	255	255	
Electro p	z25	$44	44	44	
Emco	850	$5¾	5⅜	5¾	
Emco w	100	142	142	142	+ 1
Exquisite	100	240	240	240	
Extndcar	200	$6¾	6¾	6¾	
Falcon C	11825	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Falcon	1187	$31	30¾	30⅞	— ⅛
Fed Ind A	100	$5	5	5	+10
Fields S	300	$7¼	7⅛	7⅛	+ ⅜
Finning T	z65	$12⅛	11¼	12⅛	
F City Fin	600	$11¾	11¾	11¾	
F City F wt	1350	$5¼	5	5	
Foodcrp Lt	340	365	365	365	+15
Foodex S	200	$5½	5½	5½	
Ford Cnda	140	$85¼	85¼	85¼	— ¾
F Seasons	200	272	271	271	— 2
F Sea A pr	1000	$5¾	5¾	5¾	
Francana	1000	$5¾	5½	5⅜	— ⅛
Fraser A	6510	$22½	22¼	22½	+ ½
G&H Steel	1100	285	280	280	
Gaz Metr	600	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
G Distrb A	1800	$6¾	6⅝	6⅝	
GMC	2384	$77	76½	76¾	+ ½
Genstar L	3185	$22	21¾	22	
Gnstar L w	1300	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Gnt Masct	2300	125	121	125	+ 3
Giant Yk	z20	$7	7	7	
Gibraltar	6420	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Glendale	z400	92	92	92	
Goldund M	4000	25	25	25	+ ½
Goldray	15500	60	59	59	− 3
Goodyear	6200	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
Goodyear p	100	$30	30	30	
Graff G	z50	$23⅞	23⅞	23⅞	
Granduc	27200	97	95	97	+ 2
Gt Oil Sds	z60	$5⅜	5	5	
G L Nickl	1500	60	52	60	+ 8
GL Paper	300	$31¾	31¾	31¾	
GL Pap w	500	$8¼	7¾	7¾	— ½
Gt W Life	400	$50¼	50¼	50¼	+ ¾
Gt West S	1200	305	296	296	− 4
G West wt	2300	100	93	100	+10
Greyhnd C	1550	36	36	36	
Guar Trst	2168	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Guard Cap	z10	310	310	310	
Gulf Can	30360	$23	22½	22⅞	+ ¼
Gulfstrem	25000	41	38	40	+ 1
Hambro C	1793	285	280	280	− 5
H Group A	3700	260	250	250	−10
Hand Chm	100	$6¾	6¾	6¾	
Hnd C pr	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Hardee	z199	85	80	85	
Hard Crp A	275	455	455	455	−10
Harlequin	1000	$11	11	11	
H Wood	1600	92	92	92	+ 9
Hawker A	6687	450	440	440	+ 5
Hayes D A	3266	$5⅝	5⅜	5⅜	— ¼
Hedway A	100	240	240	240	−25
Highmont	2000	99	95	99	+14
Holinger A	300	$27	26¾	27	+ ¼
Homco A	1700	91	91	91	
Home A	5167	$27⅜	27¼	27½	— ⅛
Hud Bay A	495	$17¾	17⅜	17⅜	— ⅛
Hud Bay B	z50	$17⅜	17⅜	17⅜	
H Bay Co	5330	$14⅛	13⅝	14	+ ¼
HB Oil Gas	700	$35⅜	35	35⅜	+ ⅜
HB Oil G pr	100	$35	35	35	— ¼
Husky Oil	2975	$19¼	19⅛	19⅛	— ¼
Husky E w	300	$5	5	5	
Hy's Ltd	200	211	211	211	
IAC	3915	$15	14⅜	15	+ ¼
ITL Ind	600	95	95	95	
IU Intl	7603	$11¾	11½	11⅝	+ ¼
IWC Com	200	177	177	177	− 3
Imasco A	1691	$22	21¾	21¾	
Imasco A p	100	325	325	325	+ 5
Imp Oil A	41571	$20⅛	19¾	20	+ ⅜
Imp Oil B	500	$19¾	19¾	19¾	
INCO A	21474	$30¼	30	30	— ⅛
Indal	250	$12⅞	12⅞	12⅞	— ⅛
Indusmin	z65	$9½	9⅛	9⅛	
Ind Adhes	400	$23	23	23	+ ⅛
Inglis	250	$11	11	11	— ½
Inland Gas	500	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Inter-City	3197	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
InterCBW	¾??	⅜⅛⅜	⅜⅛?		⅜⅛⅜
IBM	145	$272	270	270	
Int Mogul	2600	265	260	263	
I Mogul A	685	$11½	11⅜	11½	+ ¼
Int Pipe A	8870	$13¾	13¼	13½	+ ⅜
Ipsco	396	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
Inv Grp A	2750	$6⅜	6¼	6⅜	
Inv Grp 5 p	100	$13½	13½	13½	— ¼
Island Tel	100	$11	11	11	
ISO	1000	90	90	90	− 5
Ivaco A	1800	$5⅞	5¾	5¾	
Jannock	300	$6¾	6¾	6¾	
Jannock A	100	$12¾	12¾	12¾	
Jannock B	z18	$11½	11½	11½	
Joliet	1000	7	7	7	
Jorex Ltd	28000	11	10	11	+ 1
Kaiser Re	4250	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Kaiser wt	100	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Kam Kotia	10100	49	48½	48½	− ½
Kaps Tran	24400	86	81	85	− 1
Keen Ind	3100	77	75	75	
Keeprite B	150	$9	9	9	− ¼
Kelly D A	100	$5¼	5¼	5¼	
Kenfing	100	$16¾	16¾	16¾	— ½
Kerr A A	1174	$12¾	12¾	12¾	
K Anacon	1033	20	20	20	+ 2
Koffler A	1420	470	465	470	+ 5
Labatt A	5350	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
Labatt A p	z25	$15¾	15¾	15¾	
Lab Min	155	$28½	28½	28½	— ¼
Lacana	1550	325	325	325	5
Laidlaw A	2250	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅜
LOnt Cem	1500	320	315	315	−15
L Shore	187	200	200	200	−10
Lau Fin	1120	$6½	6	6	— ⅛
Lau Fn 6¼	100	$13¾	13¾	13¾	
Leigh Inst	2900	195	191	191	+ 1
Liberian	100	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅜
Livingsto	500	$11⅞	11¾	11¾	— ¼
Lob Co A	1547	270	265	265	
Lob Co B	2200	265	256	262	+ 7
Lob Co pr	290	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
Lob Ltd Ap	1175	$13¼	13	13	— ¼
Lochiel	8500	119	115	115	− 3
Loeb M	800	270	265	270	+ 5
Logistec A	200	225	225	225	−15
Lost River	1000	225	225	225	− 1
Lytton M	3400	22	22	22	+ 1
		M to O			
MDS Helth	100	240	240	240	+ 5
MEPC	200	$6½	6½	6½	
MICC	1630	$8⅛	7⅞	8	
MTS Inter	2506	18	15	18	+ 3
Maclarn A	500	$31	30½	30½	— ⅞
MH Cable	325	$10¼	10⅛	10¼	— ¼
Mclan H A	210	$7	7	7	+ ¼
MB Ltd	13028	$22⅞	22½	22⅞	+ ⅜
Madeline	23069	80	75	80	+ 5
Magna Int	722	$20	19⅞	20	— ¼
Magnason	900	190	190	190	
Magnetcs	1000	61	61	61	— 1
Maislin I	200	225	225	225	−15
Majstc Wil	5200	209	195	199	— 6
Malartic	500	67	67	67	
Man Bar	1734	72	71	72	— 1
M Lf Mills	151	$28¼	28¼	28¼	+ ⅛
Maritime	1900	$18½	18¼	18¼	— ¼
Martim A p	200	$7½	7½	7½	— ¼
Mar T 940	600	$10⅜	10¼	10¼	
Markboro	300	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
MarkelF	100	490	490	490	— ⅜
Martin	2000	7½	7½	7½	— ½
Mass Fer	11297	$24⅛	23¼	23¼	— ⅜
Mas F A	300	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
Mas F B	600	$26½	26½	26½	
Matgmi A	350	$13¼	13¼	13¼	+ ½
McGraw H	200	455	455	455	
Mc Intyre	1260	$28¼	28	28	— ⅛
McLaghln	625	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ⅛
Melchers	1400	320	310	320	+15
Melcor	1000	410	405	410	+10
Mercantil	1100	$15½	15⅛	15½	
Merland E	12450	360	350	355	
Met Stors p	z25	$13⅜	13⅜	13⅜	
Mindamr	10000	12	11½	11½	— ½
Mindustrl	100	$5¾	5⅝	5¾	
Minri Res	2700	150	141	141	— 6
Moneta P	1000	55	55	55	
Mtl Trust	200	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Moore	22958	$35	34¼	34⅝	+ ⅜
Multi Acc	535	325	315	315	+ 5
Murphy	700	$7	7	7	
Mymar M	z22	34	34	34	
N B Cook	z200	59	58	59	
NBU Mine	3600	140	135	135	— 5
NRD Min	1000	18½	18½	18½	— 1
NSI Mark	1500	54	54	54	— 1
NaChrs I	6600	$5¾	5⅜	5⅜	
Nabrs Dig	200	$12¾	12¾	12¾	
Nat Pete	2100	24	24	24	— ½
Nat Sea A	550	$12½	12	12¼	+ 1
Neonex	3260	185	181	185	+ 4
New Ath	54500	3	1	2	−1½
NB Tel	2975	$17¼	17	17⅛	
NB Tel 1.85	325	$20	20	20	
N Dimens	4600	50	50	50	
N Goldvue	1000	4½	4½	4½	
N Kelore	6000	13	12½	13	+ 1
N Provid D	2900	13	11	11	−2½
N Senator	1000	8	8	8	−1½
N Yok Oil	1172	110	110	110	+ 3
Newconx	1000	370	370	370	— 5
Nfld LP A	1000	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Nld Tel	800	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Niag Struc	100	$19	19	19	
Nick Rim	4000	10	10	10	− 1
Noble M	3000	48	48	48	
Noranda A	16987	$27⅛	26⅜	26¾	+ ⅛
Norbaska	z200	11	11	11	
Norcen	8099	$10¾	10½	10⅜	+ ⅜
Norcen B	1600	$19½	19½	19½	— ½
Norcn 150	1450	$21	20¼	20⅞	+ ⅜
Norcen w	7150	70	66	70	+ 3
Nordair L	400	158	155	155	+ 3
Norlex	14000	8	8	8	
NC Oils	400	$6⅞	6⅞	6⅞	
Nor Ct 260p	100	$25	25	25	— ½
Nor Tel	11042	$30⅜	30¼	30⅜	+ ⅜
NTecm B w	3800	$11	10⅜	10¾	+ ¼
Northgat	2600	470	450	450	−35
Northld	5000	7½	7⅜	7½	— ½
NS Savngs	100	$11	11	11	
Nowsco W	600	$16⅞	16⅞	16⅜	+ ⅛
Nu-Wst A	1350	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅛
Nudlama	2000	16	16	16	+ 1
Nufort Res	43166	17	16½	16½	— ½
Numac	3300	$9⅜	9½	9½	
OPI Ltd	500	455

Seule l'habitation échappera à la baisse marquée dans la construction

par Michel Nadeau

Tant au Québec qu'au Canada, les rayons de soleil se feront rares dans l'industrie de la construction en 1977. L'habitation évitera probablement la chute marquée que connaîtra l'ensemble de ce secteur au Québec l'an prochain alors qu'au Canada, seule l'Alberta connaîtra une hausse importante des activités en 1977.

Devant un groupe de membres de l'Association de la construction de Montréal et du Québec, Madame Danielle Marchand, directrice du Service des analyses bancaires et financières de la Banque de Commerce et M. R.J.A. Fricker, vice-président exécutif de la firme Dominion Bridge de Montréal ont tenté hier de dégager les éléments d'optimisme dans le panorama assez sombre de l'industrie de la construction en 1977.

Dans le domaine de la construction résidentielle, après près de 60,000 mises en chantier, le Québec atteindra un niveau record en 1976. Mais cette performance ne pourra être maintenue, selon Madame Marchand, en raison du climat d'incertitude qui prévaut au Québec, de l'accroissement assez faible de la population, d'un taux modéré d'augmentation du revenu personnel moyen et d'une attitude d'attentisme chez les consommateurs à l'endroit d'achats importants.

Cependant, la demande demeurera assez vigoureuse en raison de trois facteurs principaux: la baisse des taux hypothécaires, la croissance moins rapide au Québec du prix des maisons et le taux relativement bas d'inoccupation de nouveaux logements.

Si ce secteur représente 50% de la valeur totale des permis, la construction commerciale et industrielle compte pour 32% de l'ensemble. De ce côté, l'économiste de la Banque de Commerce ne cache pas son pessimisme. La stagnation ou la baisse des contrats accordés annoncent déjà une période peu faste.

"L'offre d'espace commercial disponible dépasse toujours la demande mais la situation pourrait changer vers la fin de l'année prochaine" selon Madame Marchand qui ajoute que l'habilité du gouvernement du Québec à assurer un climat de travail raisonnable sera un facteur déterminant.

Elle a rappelé deux données intéressantes en ce qui concerne les relations de travail. En 1975, le temps perdu par suite de grèves et de lock-outs dans la construction représentait 9% du total au Canada; au Québec, cette proportion n'était que de 3½%. Mais dans l'ensemble des hommes-jours perdus au Québec au cours des huit premiers mois de 1976, la part du Québec égale la moitié du total canadien.

Enfin, du côté institutionnel et gouvernemental, il y aura ralentissement de la croissance des déboursés. Depuis trois ans, la portion gouvernementale des permis totaux a baissé de 17½% à 10% en 1976.

"Il est impossible d'anticiper avec certitude les plans du gouvernement Lévesque en ce qui a trait aux dépenses de construction. On a parlé de stimuler la création de logements à prix modiques mais en général, on peut s'attendre à des coupures importantes des dépenses de même qu'à des changements majeurs dans l'ordre des priorités" poursuit l'économiste.

Et de conclure Madame Marchand: "Lorsqu'on envisage l'avenir, en raison des incertitudes actuelles et de la croissance ralentie du produit provincial brut, le secteur de la construction n'aura peut-être pas l'élan requis pour connaître l'an prochain une croissance égale à celle de cette année."

Au début de son exposé, celle-ci avait souligné l'importance de cette industrie dans l'économie québécoise: 18% de la production totale de biens. Ce secteur emploie 147,000 personnes et la valeur totale des permis de construire dépassera probablement $2.75 milliards en 1976.

Pour sa part, M. Fricker a brossé un tableau régional et sectoriel de la construction dans le reste du Canada en 1977. Les projets reliés à l'énergie seront nombreux. Par contre le secteur des richesses naturelles demeurera anémique sauf peut-être le développement d'une mine de charbon. Pas de changement dans le domaine commercial et les dépenses d'immobilisation des institutions seront à la baisse.

L'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario devraient connaître de bonnes années alors que la Saskatchewan, le Manitoba et les Provinces de l'Atlantique se maintiendront à un niveau stationnaire ou fléchiront légèrement.

Cinq facteurs expliqueraient cette morosité du marché: réduction des dépenses des gouvernements, taux d'utilisation des équipements industriels insuffisants pour justifier des agrandissements d'usines, faible liquidité des entreprises, le secteur manufacturier et des richesses naturelles devient de moins en moins concurrentiel par rapport aux USA et les craintes des investisseurs devant le foisonnement des organismes de contrôle gouvernemental: Commission anti-inflation, Agence de tamisage des investissements étrangers etc...

Le ciel s'éclaircira peut-être dans deux ou trois ans avec la réanimation de grands projets, selon le vice-président de Dominion Bridge. A ce sujet, il a mentionné les projets hydro-électriques et miniers en Colombie-Britannique, les développements dans les secteurs pétrochimiques et des pipe-lines en Alberta, la prochaine phase du développement de la rivière Nelson au Manitoba et un nouveau démarrage des programmes à long terme de l'Hydro-Ontario.

"Un certain nombre de ces grands projets sortiront de l'ombre entre 1978 et 1980 et donneront à l'industrie canadienne le coup de pouce nécessaire pour reprendre son dynamisme et sa force" a conclu M. Fricker.

$39 millions de revenus bruts pour Télé-Métropole

C'est un ensemble de résultats financiers remarquables que présentera aujourd'hui le président-directeur général de Télé-Métropole, M. Roland Giguère lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du canal 10. Seront alors réunis les cinq exécuteurs testamentaires de la Succession J.A. DeSève et les trois fiduciaires de la Fondation J.A. DeSève qui contrôlent la presque totalité des actions votantes classe "A" et environ 75% des actions non votantes classe "B". Ces dernières se transigent à la Bourse depuis 1974.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 août dernier, les revenus bruts de l'entreprise ont dépassé $39 millions, une amélioration de 25.5% sur l'année précédente. La publicité, tant du côté national que local, a progressé au rythme d'environ 25%.

La croissance des deux filiales, Paul L'Anglais Inc (représentation commerciale) et JPL Productions (messages commerciaux) a été supérieure à 20%. Pour ce qui est du chiffre d'affaires de la station CJPM de Chicoutimi contrôlée à 50% par la compagnie de la rue Alexandre-DeSève, la hausse a été de 18% pour le dernier exercice.

Consolidés, les bénéfices nets sont passés de $4.4 millions à près de $6 millions. Par action, il s'agit d'un gain de $1.64 par rapport à $1.21 en 1975, un bond de 36%.

Aussi, la direction a décidé de doubler les dividendes qui sont passés de cinq cents à dix cents au cours du mois d'octobre.

Dans son rapport annuel, Télé-Métropole présente une vue d'ensemble des résultats au cours des huit dernières années.

Sur un revenu net cumulatif de $171 millions depuis 1969, les bénéfices ont été de $21.8 millions. Il importe de remarquer que plus de 92% de ces profits ont été réinvestis dans les opérations de la compagnie. Le solde, $1.7 millions, a été versé aux actionnaires.

Par ailleurs, dans son message aux actionnaires, M. Giguère questionne c'est à l'été 1977 que se fera la prise de possession des nouveaux studios. Prévue pour le mois de septembre dernier, cette entrée a été retardée par suite de problèmes dans les relations de travail dans la construction.

Une note aux états financiers indique que le coût total pour la construction des deux édifices est estimé à $19 millions. L'inflation qui a frappé l'industrie de la construction a également touché le complexe Télé-Métropole puisque lors de l'annonce du projet, le 22 août 1973, le coût de l'expansion était évalué à $9 millions.

Mais l'intégration de plusieurs services sous un même toit ne manquera pas, selon M. Giguère, d'accroître le taux de productivité tout en assurant le développement de la compagnie.

Le p.-d.g. compte également sur les efforts de diversification amorcée par la réalisation de co-productions à caractère éducatif et culturel et de super-productions par JPL.

Tout en soulignant la popularité des émissions de divertissement et de détente, le rapport annuel précise que "les émissions d'affaires publiques occupent désormais sept heures par semaine de l'horaire du canal 10."

Pétrole: vers une hausse modérée

QATAR (Reuter) — Les ministres du Pétrole de l'OPEP, Organisation des pays exportateurs de pétrole, sont réunis depuis hier à Doha et il semble bien que l'on s'achemine vers une hausse "modérée" du prix du brut fixé il y a quinze mois à $11.51 le baril, et gelé depuis.

Principal exportateur de pétrole du monde, l'Arabie Séoudite, qui s'était déjà opposée à un relèvement des prix, en mai dernier, à Bali, Indonésie, souhaiterait que ceux-ci soient maintenus à leur niveau actuel pour une nouvelle période de six mois. Son ministre du Pétrole, Cheikh Ahmed Zaki Yamani, a expliqué avant l'ouverture de la réunion que la reprise économique dans le monde n'était pas suffisante pour rendre acceptable un nouveau relèvement.

Cheikh Yamani est toutefois prêt à réviser sa position à Doha et, de fait, trois de ses collègues, les ministres du Pétrole libyen, vénézuélien et irakien, ont prédit, à l'issue de la première séance de travail, mercredi, que le prix du pétrole sera augmenté. Il appartient à la majorité des treize pays membres de fixer le prix et "non à un ou deux États," a déclaré M. Tayeh Abdel Karim, Irak. "Nous sommes habitués à ce genre de déclarations," a fait remarquer M. Ezzedin Mabrouk, Libye, au sujet des propos tenus par Cheikh Yamani.

Le prix du pétrole serait donc relevé mais de combien? M. Abdel-Karim s'était prononcé mardi en faveur d'une augmentation de 25%. Mercredi, il a déclaré que la majorité des pays membres de l'OPEP étaient favorables à une augmentation "au moins aussi grande que le taux d'inflation".

Sans doute faisait-il allusion à un rapport de la commission économique de l'OPEP qui, déclarait mardi un ministre, estime à 26.9% la réduction du pouvoir d'achat des pays membres de l'organisation depuis le dernier relèvement des prix, de 10%, en octobre 1975.

Toutefois, selon un document à usage interne de la société de Banque Suisse, le prix des exportations des pays pétroliers a augmenté beaucoup plus rapidement que ceux des pays industriels entre le deuxième trimestre 1974 et le deuxième trimestre 1976: 34,0%, 11,2%.

M. Christian Lutz, économiste de la banque, a souligné à l'agence Reuter que ceci met en évidence le fait que le pouvoir d'achat des membres de l'OPEP a augmenté durant cette période, contrairement à leurs allégations voulant qu'il ait énormement diminué.

M. Lutz a déclaré qu'une hausse de sept à douze pour cent du prix du pétrole ne réduirait pas à néant la croissance économique du monde industriel. Des études antérieures de la Banque montrent qu'il faut s'attendre à moyen terme à une hausse moyenne de cinq pour cent par an sur le prix du pétrole.

L'économiste a déclaré qu'en tant qu'ensemble, l'OPEP ne pourrait plus disposer d'excédents en 1978, ceux d'Arabie Séoudite, du Koweit et de l'Union des Emirats Arabes étant compensés par les déficits des autres exportateurs.

M. Valentin Hernandez, ministre vénézuélien du Pétrole, a déclaré mercredi que les prix augmenteraient et que la hausse serait "modérée". Le ministre a parlé d'une augmentation "malsaine" de 6% du prix du pétrole sur le marché libre par rapport au prix officiel. Aussi estime-t-il nécessaire un relèvement minimum du prix de 5 à 6%.

C'est également de hausse modérée que M. Jamshid Amouzegar, ministre d'État iranien chargé des questions pétrolières, a parlé à son arrivée mercredi à Doha. "L'Iran est pour la modération, qui sera le mot-clé de la conférence", a-t-il dit. Son pays, a-t-il ajouté, souhaite trouver un juste milieu entre les demandes maximales et minimales présentées par les autres pays.

La conférence, qui se tient dans la salle de bal du plus luxueux hôtel de Doha, a été ouverte par l'émir de Qatar, Cheikh Khalifa Bin Hamad al-Thani, qui a souligné la nécessité d'une augmentation pour compenser la diminution du pouvoir d'achat des pays producteurs. Cette augmentation est également nécessaire pour permettre aux producteurs d'honorer leurs engagements envers les pays en voie de développement pauvres, a-t-il dit.

Les actions de Bell Canada se transigent à moins de $46

En glissant à 45⅜, les actions de Bell Canada ont touché au cours des derniers jours leur plus bas niveau du semestre. Hier, les titres de la compagnie de téléphone ont gagné un quart de point pour fermer à 45⅞ à la Bourse de Montréal.

Plusieurs courtiers sont d'avis qu'au cours actuel, Bell est un achat intéressant même pour le court terme.

L'analyste Andrew Agnew de Pitfield, Mackay, Ross souligne les deux raisons d'une hausse probable de l'action.

En octobre 1975, l'entreprise de la côte du Beaver Hall a attaché avec la vente d'actions de sa filiale Northern Telecom des droits d'achat d'actions de Bell au prix de $46 l'action. La date limite d'exercice est le 30 juin prochain. Ces droits d'achat devraient rapporter à Bell un montant de $120 millions en capital-actions ordinaires.

Il ne fait aucun doute que Bell va tout mettre en oeuvre pour que le marché cote le titre au-dessus de $46 afin d'être assurée de l'exercice des droits.

Des augmentations appréciables des profits et un relèvement éventuel du dividende ($3.74 actuellement) pourraient être des toniques vivifiants pour la valeur de l'action. Aux livres, le titre de Bell dépasse $50.

L'acceptation par la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de la requête déposée le 3 novembre dernier serait également de nature à rassurer les actionnaires actuels et potentiels. Les hausses tarifaires proposées produiraient une majoration des revenus de $138 millions à condition d'entrer en vigueur dès le 15 mars prochain. Il n'est pas certain cependant que cette dernière échéance soit atteinte.

Si Bell obtenait une réponse favorable avant cette date, son revenu net ferait un bond de 26.6% en 1977

Le Salon de l'auto revivra à Montréal le mois prochain

par François Barbeau

Le Salon de l'auto revient à Montréal, le mois prochain, et ses organisateurs espèrent qu'il accèdera, cette fois, au niveau des Salons de Paris, Londres, Genève et Milan.

Dans ce but, la formule a quelque peu été modifiée. "Ce ne sera pas un showroom gigantesque pour exploiter les consommateurs", explique le président du Salon de l'auto 1977, M. Maurice St-Germain.

Dans ce but, les organisateurs ont tenté d'éliminer à 90% la vente qui se faisait au salon par les années passées. Il n'en restera pas moins que deux concessionnaires occuperont des espaces au Salon.

M. St-Germain a annoncé hier que deux fabricants avaient choisi Montréal pour y présenter des premières mondiales et 14 autres pour y montrer des primeurs nord-américaines.

"Notre Salon atteint enfin le niveau de ceux de Paris, Londres, Genève et Milan", a-t-il lancé.

Pour auréoler encore plus cet événement, les organisateurs ont invité à son inauguration une brochette de personnages: le maire de Montréal, M. Jean Drapeau; le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada, M. Jean Chrétien; le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Rodrigue Tremblay et enfin les ambassadeurs ou les consuls des sept pays représentés à cet événement: l'Allemagne, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Suède.

Une journée du Salon sera spécialement consacrée à chacun de ces pays. Il y aura en outre une journée du Canada, une journée du Québec et une journée pour toutes les nations représentées.

Les deux voitures qui seront exposées pour la première fois à Montréal seront la Mazda GLC, petite automobile japonaise économique destinée, souhaitent ses fabricants, à une diffusion populaire, et la Boa, voiture sport américaine, de grand luxe et par conséquent coûteuse, qui s'adressera à un marché plus limité.

Parmi les premières nord-américaines, on verra: la Renault 30TS, la Peugeot 604, quatre Mercedes-Benz redessinées, une Volkswagen diesel, le coupé sport 630CSi de BMW, une Toyota "canadienne", une Datsun, la Lotus Esprit, la Gremlin 4 cylindres, une Lancia et une Ferrari.

Les organisateurs ont prévu une garderie pour les parents qui ne peuvent laisser leurs enfants à la maison. Les frais d'entrée seront de $2.50 pour les adultes, de .75 pour les enfants de moins de 12 ans, et un tarif spécial de $1.10 a été institué pour les écoliers qui devront, pour en bénéficier, présenter une passe scolaire, entre 11 h et 17 h.

Le Salon sera inauguré officiellement le jeudi 13 janvier et se poursuivra jusqu'au 23 janvier, à la place Bonaventure.

NOMINATIONS SUN LIFE



Jacques Deschênes, F.S.A.



François Vachon, F.S.A.

Thomas M. Galt, Président, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, annonce les nominations suivantes par le Conseil d'administration: Jacques Deschênes, F.S.A., vice-président et actuaire et François Vachon, F.S.A., vice-président et contrôleur.

Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec



M. PHIL THÉRIAULT

M. Phil Thériault, e.a., a récemment été élu à la présidence de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec. Le nouveau président, qui est chef de service Acquisition, Propriétés immobilières, Hydro-Québec, sera secondé par MM. Claude Métras, e.a., premier vice-président; Émile Larochelle, e.a., deuxième vice-président; Gilles Dion, secrétaire; André Poisson, ing., e.a., trésorier.

PIERRE MORAZAIN ET ASSOCIES INC.

Actuaires

— consultation en avantages sociaux
— négociation de contrats

152 est, Notre-Dame
Suite 905
Montréal, H2Y 1C4
871-9994

TOUR DE LA BOURSE
PLACE VICTORIA

ESPACES DE BUREAUX À LOUER
DÉJÀ SUBDIVISÉS
RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE
866-2953 — Poste 271
C.P. 306, Succursale Postale
Tour de la Bourse
Montréal, P.Q. H4Z 1H3

Profitez des avantages de
BUFFALO FOREIGN TRADE ZONE NO. 23
• Entreposage sécuritaire (illimité)
• Surveillance des douanes américaines
• Tarifs d'assurance très bas
.... et aucune douane à payer jusqu'à ce que vos produits entrent sur le marché américain.
Aucun frais de retour.
Appeler/écrire
Buffalo Foreign Trade Zone No. 23
893 Fuhrmann Blvd. Buffalo, N.Y. 14203, U.S.A.
(716) 856-4436

Quand vous en avez assez de servir les mêmes digestifs... servez du sentiment



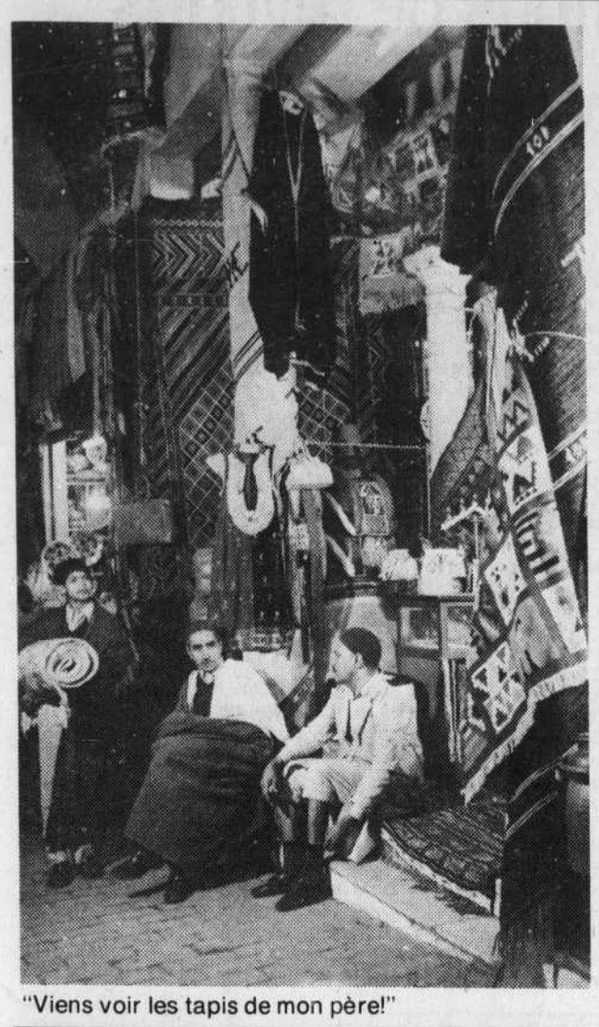
Ça vous brasse jusqu'au fond de l'âme

Distillé et embouteillé en Irlande par The Irish Mist Liqueur Co. Ltd.

Au pays du chameau qui tourne

KAIROUAN

par MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale



"Viens voir les tapis de mon père!"

KAIROUAN (Tunisie) — "Viens voir le chameau qui tourne!" dit le jeune Kairouanais qui s'est improvisé guide dans la Médina de Kairouan. "Le chameau qui tourne?". On croit qu'il s'agit là d'un bar ou d'une boite, car il nous entraine, par un dédale, dans de sombres escaliers.

Au haut des marches peu rassurantes, se trouve un moulin à eau dont la roue est actionnée par... un chameau. "Le chameau qui tourne", bien sûr.

Autrefois, on aveuglait les dromadaires (que l'on appelle des "chameaux" en Afrique du Nord) pour accomplir ce travail, car la tête leur chavire à tourner sans cesse en rond. Aujourd'hui, plus humainement, on leur couvre les yeux de minuscules paniers d'osiers. Mais celui que nous montre le jeune guide est différent: pour qu'il soit plus beau, on lui a attaché un fichu rose autour du cou...

Fier de son coup devant notre mine épatée, le jeune cicerone s'enhardit: "Viens voir mon père. Il a 30 ouvrières qui font des tapis. Il te fera un bon prix!" dit-il.

On le suit à travers des souks, où tous les vendeurs nous accostent, mais refusent de faire leur prix. "Combien tu donnes?" qu'ils disent. Si on leur répond, le dialogue s'engage. Si le prix qu'on offre est trop bas, ils diront, désolés: "Tu peux vraiment pas donner plus? Fais un petit effort."

La Médina (ancienne ville fortifiée) de Kairouan est un enchevêtrement de petites rues à gros pavés, où des marchands, sur le pas de leur porte, vantent la qualité de leurs produits. Des hommes vieux sont accroupis devant une chaudière d'huile bouillante et y trempent une pâte visqueuse. Ils enseignent à de jeunes garçons comment s'y prendre et nous offrent d'y goûter.

Ville de tapis

Arrivé chez son père, le petit guide nous présente comme ses protégés. Vêtu d'une djellabah rouge, coiffé d'un fez noir et chaussé de babouches dorées, le père, tout sourire, nous fait visiter son domaine.

Des tapis y couvrent les murs de bas en haut. Même les colonnes supportant le plafond en ogives sont recouvertes de tapis, et à terre on marche sur une mer de tapis.

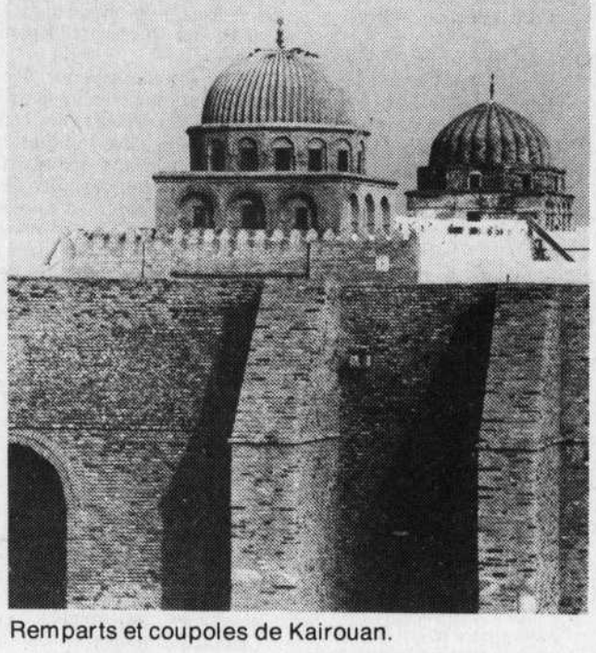
Des ouvrières sont assises devant des métiers. Elles connaissent leur dessin par coeur et travaillent avec une célérité étonnante. Elles passent la laine à travers la trame, en font un noeud de cravate et la coupent à hauteur voulue en des gestes si vifs qu'il est difficile de les suivre.

Il faut, à une ouvrière travaillant six heures par jour, 15 jours pour compléter un mètre carré de tapis. Il prend à quatre femmes environ quatre mois pour terminer un tapis de dimension normale.

Les ouvrières débutent d'habitude à 14 ans, car c'est une occupation traditionnelle à Kairouan qui est la capitale des tapis tunisiens. On y travaille à la transformation de la laine depuis le VIIIème siècle. Aujourd'hui 8,000 familles y font du tissage.

Ces tapis, aux dessins géométriques et riches en coloris, sont reconnus de par le monde pour leur beauté. Malgré cela, leurs prix sont raisonnables.

Mais comment rapporte-t-on un tapis de Kairouan au Canada? Sur son dos? Le papa du petit guide veut bien l'expédier jusqu'à Paris, mais hésite à prendre la responsabilité de l'envoyer plus loin. On reste donc sur sa faim. Bien sûr, on peut se faire expédier un tapis de Tunis, mais il sera plus coûteux.



Remparts et coupoles de Kairouan.

Le miracle sorti de la steppe

Un sol aride à perte de vue, une route monotone que bordent des légions de cactus, des dromadaires labourant une terre qui s'effrite et des moutons cherchant une herbe parcimonieuse, ce ne sont pas là des présages d'un miracle. Pourtant il apparait éblouissant de lumière, doré de soleil, ce miracle qui porte le nom de Kairouan.

Située à 60 km de la mer et à 60 km des montagnes, dans cette steppe qui est le trait d'union entre le jardin de la Tunisie et son désert, Kairouan — qui veut dire "caserne" en arabe — fut fondée au VIIème siècle par des Arabes venus du nord. Ils l'entourèrent de puissants remparts qui ont conservé, malgré l'outrage des ans et des hommes (Kairouan fut bombardée durant la dernière guerre mondiale), la couleur chaude du sable et la fière crénelure des châteaux-forts du moyen âge.

Kairouan fut un temps la première ville spirituelle du monde arabo-musulman. Aujourd'hui elle a cédé sa place à la Mecque et à Jérusalem, mais elle est restée un haut-lieu de pélerinage, comme en font foi les 184 mosquées et mausolées dont elle se pare.

Pour visiter ces mosquées le touriste requiert cependant une permission spéciale. Ensuite, accompagné d'un guide, il a le droit de pénétrer dans une mosquée. Mais seulement dans les cours et différents vestibules, et non dans le temple même du culte, réservé aux seuls musulmans, qui se déchaussent avant d'y pénétrer.

Le barbier de...Mahomet

Le guide nous emmène d'abord à la mosquée du Barbier. C'est en réalité la mosquée "du compagnon du Prophète". Mais parce que celui-ci coupa quelques poils de la barbe de Mahomet et les emporta dans sa tombe, la mosquée fut surnommée la mosquée du "barbier".

Cette mosquée est plutôt un mausolée où les fidèles viennent se recueillir sur la tombe de l'ami du Prophète. C'est aussi dans cette pièce mortuaire qu'a lieu la cérémonie de la circoncision des jeunes garçons à l'âge de 5, 6 et 7 ans.

On remarque que les femmes qui se sont déchaussées pour pénétrer dans le lieu saint, ont les pieds peints au henné, ce qui est ici une forme de coquetterie.

Certaines portent un voile blanc, d'autres un voile noir. Ce voile leur couvre la tête, la partie inférieure du visage et descend jusqu'à la taille.

Le voile noir est porté par les femmes traditionnelles, celles qui porteront le voile toute leur vie. Le blanc, par les femmes plus évoluées, d'habitude plus jeunes, qui espèrent un jour vivre dévoilées.

Les murs du hall d'entrée de la mosquée du Barbier sont tapissés de céramiques dont les dessins harmonieux et les tons chauds servent d'inspiration à la confection des tapis.

Son dôme est rond, mais accuse de profondes nervures, ce qui lui donne un peu l'allure d'un énorme melon. Le plafond de stuc est de style andalou. Cette mode fut rapportée par les Maures après qu'ils eurent quitté l'Espagne.

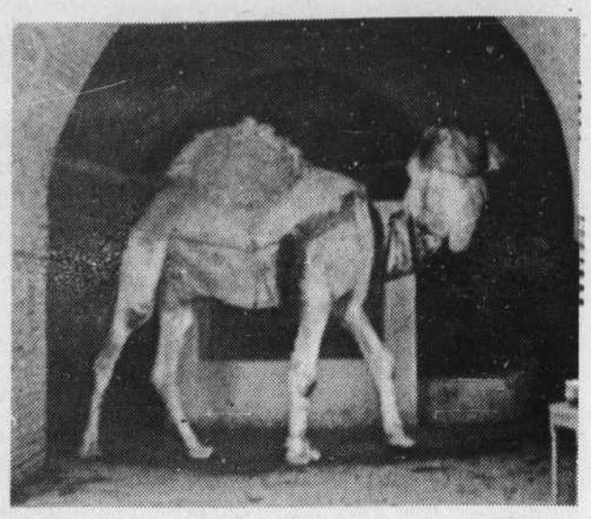
Le plâtre sculpté est remarquablement bien conservé, grâce à la sécheresse du climat.

La Grande Mosquée

En route pour la Grande Mosquée, un arrêt s'impose aux bassins des Aghlabites. C'est à ces bassins datant du IXème siècle et captant l'eau venue de 105 km plus loin, que Kairouan doit son développement, l'eau étant ici un élément substantiel de survie.

Chemin faisant on jette un coup d'oeil sur le cimetière de la ville qui étonne par le fait que les tombes des hommes sont recouvertes d'un dôme, alors que celles des femmes ne le sont pas.

Mais le point de mire de Kairouan est sa Grande Mosquée de Sidi Ogba. C'est la plus vaste du monde islamique. Elle peut aussi compter parmi les plus belles, grâce à son architecture à la fois sobre et dépouillée, mais somptueuse de simplicité. Comme disait le guide: "Seule la foi peut créer une telle beauté".



Le grand luxe de cette mosquée, vieille de 13 siècles, réside dans le fait que son temple du culte est érigé avec des colonnes subtilisées à des ruines antiques. On y trouve donc un curieux amalgame de colonnes corynthiennes, romaines et byzantines, en granit, en porphyre ou en marbre. Elles sont posées sur des socles de bois afin de les égaliser.

Dans le temple, où les services se font le vendredi après-midi, les femmes se mettent à gauche, les hommes à droite. Au fond se trouve un autel garni de faïences dorées, cadeau d'un sultan du IXème siècle, tandis que la Chaire de Vérité, en bois de cèdre savamment sculpté, occupe l'avant-plan.

Dans l'immense cour centrale, qu'un soleil intense inonde de lumière, deux cadrans solaires posés à des endroits opposés indiquent l'un, les heures du matin, l'autre, celles de l'après-midi.

La Grande Mosquée de Kairouan est une des rares où le muezzin appelle encore lui-même les fidèles à la prière après avoir hissé le drapeau vert en haut du minaret. Ailleurs on se sert habituellement d'un enregistrement.

L'eau précieuse

Dans ce pays extrêmement sec, l'eau a toujours été vénérée. Et afin de ne pas en perdre une goutte, les Arabes ont inventé un système ingénieux pour récolter l'eau de pluie tombant sur la mosquée de Sidi Ogba.

A cet effet, la cour intérieure est construite sur des colonnes invisibles. Quant il pleut, l'eau tombant sur la cour, dont le plan est légèrement incliné, s'accumule en son centre où elle est récoltée par une fosse centrale sculptée d'empreintes d'animaux. Ces empreintes sont forées de trous minuscules, empêchant ainsi les petites pierres et autres détritus de s'écouler.

L'eau ainsi partiellement filtrée est récoltée dans la citerne souterraine et redistribuée dans quatre puits qui servent encore à désaltérer les fidèles venus de loin se recueillir dans ce lieu.

La main de Fâtima

On ne pourrait quitter Kairouan sans prendre un repas à l'hôtel des Aghlabites et se familiariser avec une salade "méchouia", faite de piments, de poivrons et de tomates à laquelle s'ajoutent du thon et des oeufs durs. On la fera suivre d'une "brik", espèce de pâte feuilletée passée à l'huile d'olive, dans laquelle se logent un oeuf et de la viande et qui se mange avec les doigts. Le tout arrosé d'un Thibar Vieux, respectacle et costaud. Et si l'on est brave on couronnera le tout d'une Boukha. C'est un distillé de figues, très fort et qui fait un peu songer au calvados.

Et comme souvenir — faute de tapis — on se laissera tenter par une "main de Fâtima" en filigrane d'argent. On en trouve de fort jolis à Kairouan, de ces bijoux qui représentent une main à plat, avec le pouce et le petit doigt écartés. L'origine de ce bijou, qui est aussi considéré comme talisman, Fâtima (ou Fatma comme on dit là-bas) était la fille de Mahomet. Elle était, paraît-il, d'une grande générosité. Et c'est en hommage à cette qualité qu'on a fait des bijoux de sa main...

Une croisière à la voile qui devient stage

Plusieurs ont déjà goûté ce qu'était la navigation sur quillards et désireraient en savoir plus long... D'autres ont fait de la voile sur dériveurs et pensent à la croisière. Deux stages d'école de mer, Croisière Niveau I, répondront à ces désirs dans le cadre de la programmation de Tourbec. Il s'agit d'une initiation à la croisière d'une durée de deux semaines pendant lesquelles les participants bénéficieront d'une formation sérieuse en pilotage et en navigation. Le contenu du stage comprend des cours théoriques et une croisière pratique qui couvriront les sujets suivants:

La sécurité
- Vestes et harnais
- Accidents de bord
- Froid et fatigue
- Incendie et explosion
- Abordages

La vie à bord
- Quart, fonctions et responsabilités
- Vêtements
- Cuisine
- Rangement
- Rapports individuels (éthique)

La route et la navigation
- Lecture de cartes — échelles, amers, balisage, feux, courants.
- Calcul de marée
- Utilisation des instruments — compas de relèvement — loch — sonde — baromètre — radio
- Pilotage, faire le point, choix du cap.

Les manoeuvres
- Appareillage, accostage
- Mouillage
- Hisser, affaler
- Prise de ris
- Virement de bord
- Près, vent arrière, largue
- Moteur

Notions théoriques
- Réglage des voiles — vent/voile — voile/bateau
- Allures
- Équilibres du bateau
- Descriptif du bateau
- Matelotage (noeuds)



La Météorologie

Les stages se dérouleront sur 2 bateaux: un Brise de Mar 31' sur lequel se fera le perfectionnement en manoeuvres et un Morgan 41' sur lequel la navigation et l'expérience de vie à bord prendront une importance particulière. Chaque stage est ouvert à 14 personnes et s'intègre dans le nouveau programme de croisière de la Fédération de Voile du Québec. Il permet à un individu d'apprendre les rudiments de la croisière côtière.

Les stages se tiendront en Martinique dans le cadre des activités de croisières de Tourbec. Les deux chefs de bord instructeurs seront: Marc Létourneau et Yves Lépine.

Les stages auront lieu le 15 janvier au 29 janvier et le 21 mai au 4 juin.

Une session de préparation et d'information au stage se tiendra à Tourbec avant chacun des départs. Les stages ne demandent qu'une connaissance élémentaire de la manoeuvre d'un voilier (dériveur ou quillard).

Pour toute information, contacter Tourbec:

à Montréal: 347 est rue St-Paul 866-1063

à Québec: 29 rue d'Auteuil 694-0424

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

PÉROU-ARGENTINE-BRÉSIL

Séjours au MÉRIDIEN COPACABANA, à Rio

Lima — Cuzco — Machu Picchu — Buenos Ayres
Les Chutes Iguaçu — Rio de Janeiro

21 jan. au 6 fév. - 11 au 27 mars - 1er au 17 avril

16 jours - $1,390

AUTOUR DU MONDE 1977

Via le PACIFIQUE-SUD: Los Angeles - Polynésie française - Nouvelle-Zélande - Australie - Bali - Singapour - Malaisie - Sri Lanka, Ceylan - Inde - Paris

4 février au 12 mars - 36 jours $4,588

LE PACIFIQUE - SUD

Los Angeles - Polynésie française - Nouvelle-Zélande - Australie - Fidji

Même itinéraire que pour le TOUR DU MONDE depuis le départ de Montréal jusqu'au départ de Sydney, Australie.

4 février au 22 février - 18 jours $3,090

LES VOYAGES hone HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h.
le jeudi jusqu'à 21h.
le samedi de 9h30 à 13h.

Permis 50178

tourbec

le bureau de tourisme des étudiants et des jeunes du Québec

Vacances de ski de fond dans les Cantons de l'Est à la base de plein air de JOUVENCE

PRIX: $24.00 pour une fin de semaine
$12.00 base par jour, pour la semaine

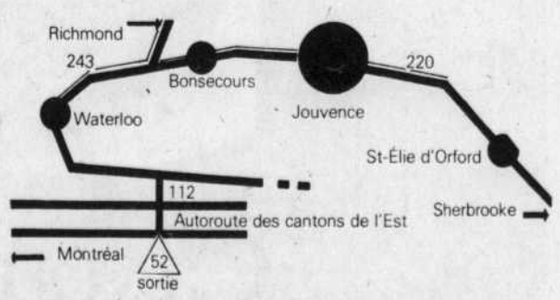
Le prix comprend:
- les repas (style cafétéria)
- l'hébergement dans des maisonnettes ou chambre de 2-3-6 personnes (confort modeste, douches, toilettes sur l'étage ou dans une maison en annexe)
- l'équipement de ski de fond
- les services de moniteurs.

Vous pouvez réserver en contactant Tourbec. Il est souhaitable de vous inscrire au moins quinze (15) jours à l'avance. (Places limitées).

Jouvence, c'est une maison à la campagne. L'accueil y est toujours chaleureux car vous ne dérangerez personne; on vous y attend. Avec simplicité.

Il y a de l'intimité pour les solitaires, des petites chambres pour les amoureux, des maisonnettes pour les familles et des dortoirs pour les groupes.

Il y a aussi des salles pour différentes activités, deux foyers pour se réchauffer, une grande salle à manger pour se rencontrer. Et le cuisinier aime son métier !



SPÉCIAL POUR LES FAMILLES

Moitié prix pour les enfants quelque soit leur âge, s'ils sont accompagnés de leurs parents.

Pour de plus amples informations:
Tourbec 347 est, rue St-Paul Montréal 866-1063
Tourbec 29, rue d'Auteuil Québec 694-0424
No de permis: 75-01-50215

voyages RM travel
388-9241
Permis No 50475
Une équipe dynamique pour vous servir.
1220 EST, FLEURY, MONTRÉAL, QUÉBEC H2C 1R1

VOULEZ-VOUS
- du soleil assuré ?
- la découverte de mondes nouveaux ?
- un voyage pas comme les autres ?

22 JOURS DE RÊVE DANS LE PACIFIQUE SUD

3-25 mars
TAHITI-MOOREA FIDJI-AUSTRALIE NOUVELLE ZÉLANDE
... le voyage de votre vie dans les plus belles îles du monde
$3,135. tout compris

VOULEZ-VOUS
profiter de Paris au cours de sa vraie saison ?

Le PARIS des PARISIENS
une semaine à Paris
DÉPARTS
tous les vendredis, retour un samedi.
PRIX avion compris bien sûr, au départ de Montréal
Forfait minimum **$432**
Avec hôtels de qualité à partir de **$474**
Ne décidez aucun voyage à Paris cet hiver sans avoir consulté notre brochure.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"
Permis 50430

Un guide pour revoir L'ILE-DE-FRANCE

par

LOUIS-MARTIN TARD
collaboration spécial



"Comme Chartres, Provins surgit au milieu des blés dont elle tire sa substance. Mais elle est restée profondément rurale, une petite ville provinciale qui semble très loin de Paris, avec des places où s'alignent les tilleuls, des bancs qui attendent le passant, des promenades aux doubles rangées d'arbres. Curieusement, alors qu'elle regorge de trésors architecturaux, elle ne cherche guère à attirer les touristes, se satisfait de ceux qui savent la découvrir et ne s'anime que pour le festival de la rose. Les remparts de la Ville Haute, dignes de Carcassone ou d'Aigues-Morte, enserrent une cité médiévale un peu sommeillante autour de quelques monuments exceptionnels, où se tiennent à l'aise des maisons rurales, de beaux jardins envahis par les roses — la rose de Provins, celle de Lancastre, — des vergers et des vignes, et mêmes des champs".

Il est bon de trouver des guides touristiques qui s'expriment ainsi, rompant avec une fastidieuse tradition, celle du livre pour voyageurs épris de grands soucis culturels qui ne voient jamais les hommes rencontrés et leurs travaux, leurs joies et leurs peines, ni les arbres, ni les diverses couleurs du ciel et de la terre, ces ouvrages pour le tourisme de grand-papa, confiés à des universitaires hautement qualifiés en histoire de l'art ou en géologie.

Je viens de recevoir, dans la collection renouvelée des Guides Bleus-Hachette, le dernier-né: L'Île de France. J'ai aimé ce ton si nouveau, la typographie aérée, les rubriques bien faites qui invitent aux départs. Et au hasard des pages, j'ai refait en pensée un voyage de naguère.

Au sortir de Paris, Versailles, évoquée en sa grandeur royale, dans le guide qui propose plutôt qu'il n'impose et rend vivante l'Histoire attachée à ces lieux: On imagine dans le parc, le Roi-Soleil s'entretenant avec Le Nôtre et Molière, Louis XV se glissant par l'escalier secret des petits appartements vers le boudoir de Madame de Pompadour, l'enfant Mozart touchant le clavecin devant la famille royale ou Marie-Antoinette jouant à la bergère dans le Hameau.

Versailles était le point de départ d'une randonnée circulaire qui, sans jamais m'éloigner plus de 60 milles du coeur de Paris, me faisait retrouver tous les charmes de l'Île de France. Après la préfecture des Yvelines, Marly, riche d'un parc sans château et d'une forêt close, puis Saint-Germain aimable cité désuete. Son solide palais contient une sainte-chapelle, soeur légèrement plus âgée que celle de Paris et aussi belle ainsi qu'un passionnant musée d'antiquités consacré à l'histoire de l'homme sur la terre française depuis l'hominien des ères glaciaires jusqu'aux enfants d'Astérix.

A travers le Mantois, le long des boucles de la Seine, voici Vétheuil où arrivent déjà les souffles de la Manche. Le guide me rappelle que cet endroit "ressemble à un village de pêcheurs avec ses maisons basses aux couleurs ocres, ses ruelles dévalant vers la rive et sa belle église Renaissance". Voici Giverny, la maison de Monet, le jardin plein de roses et l'étang aux nymphéas. Les impressionnistes, en quête de sensations, attirés par la lumière douce, les eaux mouvantes, les ciels changeants de cette région, se sont attachés à en peindre les subtiles variations, Sisley, Renoir, Pissarro aussi ont planté leur chevalet dans cette vallée. On retrouve Pissarro à Pointoise où il a désormais son musée. Près de là, à Sannois Utrillo et à Auvers, Césanne et bien sûr Van Gogh.

A Vernon, la Seine reçoit l'Epte, historique frontière entre le Vexin normand et le Vexin français, belle rivière encaissée. Sur les hauteurs, face à face, la série de châteaux-forts bâtis par les rois de France et les Plantagenêts. A Gisors, une importante forteresse et ses abords, nous offrent, dit-on, "un des plus beaux ensembles d'architecture militaire du Moyen-Age qui reste en France". Je connais bien cette place forte transformée en un parc qui domine des maisons à toits en pente et qui ont gardé leurs colombages.

De là, en route pour Pontoise par le pays de Thelle qui "mêle les vastes espaces picards aux paysages normands: les herbages et les vergers le disputent à la grande culture de plateau. Dans les petits villages isolés, au bord des cours d'eau ou à l'ombre des boqueteaux — témoins de l'ancienne couverture forestière — s'est longtemps maintenue une florissante activité artisanale, née au siècle dernier". Je revois les derniers fabricants de corozo de Méru et les sculpteurs de nacre qui faisaient des éventails.

Au gré des chapitres, je remonte la vallée de l'Oise, tantôt bordée de villages tranquilles, tantôt d'immense usines ravitaillées par des trains de péniches.

Un arrêt de Chantilly. Souvenir d'aimables auberges forestières d'élevages de pur sang et le château des Condé. Il contient des oeuvres d'art disposées hors de tout souci chronologique, selon la fantaisie des princes qui les ont acquises et offertes au plaisir du public. Je me resouviens nettement des miniatures tirées des très riches heures du duc de Berry, de la Joconde nue de Léonard de Vinci et du portrait de Simonetta, la belle Génoise au gracieux profil. Dans le parc romantique, au bord d'un étang onirique, la maison de la belle "Sylvie" qui recevait là les poètes de son temps.

Avec le mot Senlis, je me vois marchant sur les antiques pavés de cette ville hors du temps protégée du monde par une enceinte gallo-romaine entourée de jardinets fleuris. Avec Ermenonville, je retrouve les odeurs d'un grand parc peuplé de faux dolmens, de temples grecs postiches, de ruines artificielles; sur une île de l'immense pièce d'eau, veillé par des peupliers, le cénotaphe de Jean-Jacques Rousseau qui avait souhaité un tel décor pour ses promenades solitaires.

Après le Valois, la Brie traversée pour aller à Provins, retraversée pour visiter Vaux-le-Vicomte. Ici Nicolas Fouquet, surintendant des finances, s'est senti plus puissant que son souverain. Il inaugurait un merveilleux château, conçu par les plus grands artistes de son temps, dressé au milieu d'un parc où l'on avait multiplié les terrasses, les perspectives, les grottes, les cascades, les pièces d'eau, les statutes, les réduits de verdure. Il avait donné une fête insensée. C'était le 17 août 1661. Au premier rang des invités, Louis XIV mortifié par le faste de son ministre, le fait arrêter, et le visage couvert, le fait conduire à la prison où il finira ses jours, créant la légende du chevalier au masque de fer. Ce soir-là aussi, le monarque décide qu'il fera bâtir un palais plus beau encore. Il reste le prodigieux ensemble de Vaux. On y erre en songeant au destin de Fouquet le Magnifique tombé soudain dans les goulags du grand Siècle. Mais sans lui, y aurait-il eu Versailles?

Par le travers de la page 694 du guide azuré, je me retrouve à Moret au bord du Loing, entre ses deux hautes portes fortifiées qui vers l'est, défendent l'entrée de la forêt de Fontainebleau et ses mystères étalés sur un mini-massif montagneux. Au coeur de ces bois tourmentés, la ville royale et impériale, l'auberge de l'Aigle noir, sa table somptueuse, les chambres où l'on dort dans du mobilier napoléonien. Plus loin, Barbizon. Bonjour l'auberge du Bois-Bréau et les maisons des peintres.

A travers les petits villages de la vallée de Chevreuse, retour à Versailles. La boucle est bouclée. L'Île de France revisitée.

Ce guide insiste peu sur les hôtels et restaurants. Il est complété par un ouvrage du même éditeur, plus maniable: Week-ends en île de France, de Mme Yveline Dupuy, qui procède par itinéraires, une cinquantaine en étoile autour de Paris.

Pour ceux que les joies de la table passionnent plus que les sites, le tandem- Gault-Millau vient de publier son guide de la France 1976: 2500 restaurants (quelques-uns en Suisse, Belgique et Luxembourg) et 850 hôtels sont décrits et jugés dans un style incisif. Au hasard, cette mention qui donne le ton: **"Ivry-la-Bataille** 27. Paris 82 (km). Dreux 24 (km) (Eure) **Au grand Saint-Martin,** 9, rue d'Ezy. Tél (32) 36.41.39. 12/20 (note) F. lundi et janvi. Jusqu'à 21 h. 10 ch. de 51 à 114 F (serv. compris) pet. dej. 8.70. Pension, tout compris de 90 à 147 F. La cuisine y demeure exemplaire de simplicité et le décor toujours aussi platement "coquet". On le dirait "surchargé de pâtisseries", si celles du chef n'étaient pas précisemment à l'inverse: franches et rustiques. Comme le meilleur de ce que propose le reste de la carte: frais poisson tout droit venu de la Manche, viandes et superbes volailles des alentours. Accueil empressé du personnel qui ne manque pas, lui non plus, de saveur. Menus: 32 F, 45 F, 72 F, service compris. Spec: Truite Philibert Delorme (22F). Coquelet poëlé à crème d'estragon (22F). Tarte aux pommes chaude (9 F)".

Sachez aussi que la revue crée par les deux compères a désormais un supplément canadien. Réalisé à Montréal par la petite équipe de Gérard Spitzer, elle donne des bons tuyaux, des recettes, des conseils pour voyager dans la Province. Dans le numéro de novembre une liste de 40 restaurants montréalais où le repas coûte moins de dix dollars. Les commentaires sont faits de façon anonyme sur un mode très critique, un style volontiers agressif, surtout pour les établissements classés dans les catégories "passable" ou "médiocre". Certains n'aimeront certes pas les jugements, mais comme dit Gérard Spitzer: "nous sommes au service du client et pas là pour nous faire des amis parmi les gargotiers de second ordre".



TROIS RAISONS de choisir une CROISIÈRE de préférence à tout autre vacance d'hiver:

— ***Le repos sans la monotonie***, puisque votre hôtel flottant vous conduit de rive en rive, de rêve en rêve.

— ***Le luxe sans dépense excessive***, puisque tout est compris à bord dans le prix de votre passage.

— ***Le soleil assuré sans chaleur pénible***, puisque la brise marine vous rafraichit à toute heure.

SIX RAISONS de choisir une CROISIÈRE PAQUET:

— ***Les itinéraires*** — Le ***"Mermoz"***, chaque dimanche au départ de San Juan, vous emmène pour ***une semaine*** vers les plus belles ***Antilles***.

Le ***"Renaissance"***, les 5 décembre, 15 et 27 janvier, 8 et 20 février, 4, 16 et 28 mars, 9 et 21 avril, au départ de Miami, vous emmène pour ***12 jours*** vers les ***Antilles*** et sourtout vers l'***Amérique Centrale*** à la découverte des extraordinaires civilisations Mayas.

— ***Les navires*** — "Mermoz et "Renaissance", modernes, confortables, service raffiné et courtois, sont ce qu'il y a de mieux pour les croisières.

— ***Les prix*** — Une semaine ***"Mermoz"*** à partir de $490. Douze jours ***"Renaissance"*** à partir de $785. À ce prix est assuré le summum de qualité.

— ***La gastronomie*** — Matin et soir à votre disposition une carte comparable à celle des plus fameux restaurants de Paris. Vin gratuit à discrétion.

— ***Navire français*** — ***Équipages français (du midi de la France, en plus, avec l'accent...), ambiance française irremplaçable. Cette raison seule dicterait votre choix.***

— ***La vente*** — Réservation et émission du billet, le plus facilement du monde, grâce au représentant de Paquet à Montréal, les ***Tours Chantecler Inc.***

Pour un Québécois c'est CROISIÈRE PAQUET
CROISIÈRES FRANÇAISES
sous le signe de la qualité

VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

C'est une réalisation des

Tours Chantecler inc.

Permis 50431

Voyez votre agent de voyages

La solution . . . Permis no 50,493

LA PLUS AGRÉABLE ET ÉCONOMIQUE

POUR VISITER L'EUROPE EN TOUTES SAISONS

'L'AUTOMOBILE'

EUROP AUTO et AIR FRANCE ont mis au point pour vous quatre solutions originales aux meilleurs prix -

a) Pour un court séjour la location EUROPCARS Kilométrage illimité -
b) Pour un séjour de 21 jours à 6 mois Le Plan SÉJOUR VACANCES (achat - rachat) pour une somme forfaitaire vous bénéficiez d'un véhicule neuf. TT. Garantie usine, assurance tous risques - kilométrage illimité -
SIMCA - RENAULT - CITROEN - V.W. AUDI - FIAT
c) Pour un long séjour le plan ACHAT FERME - Hors taxe - (tous modèles disponibles)
d) Location d'un CAMPER Kilométrage illimité -

— Exigez de votre agence de voyage ou demandez-nous notre catalogue "AIR FRANCE - EUROPAUTO"

Notre Devise "Qualité - Service"

EUROP AUTO 5193 Côte des Neiges, Montréal - 735-3083



tourbec

le bureau de tourisme des étudiants et des jeunes du Québec

DÉCOUVERTE DE CUBA

Séjour au bord de la mer, visite de la capitale et d'une coopérative d'habitation et agricole en milieu rural, rencontre avec les Cubains.

PRIX: $379.00 et $8.00 taxe d'aéroport (une semaine)

CE PRIX COMPREND: — transport aérien — transferts — hébergement — pension complète — service d'une personne-ressource de Tourbec

DATES: départ régulier à toutes les semaines à partir du 8 janvier jusqu'au 8 avril 1977
séjour de 2 semaines du 25 mars au 8 avril ($549.00 et $8.00 taxe d'aéroport)

TCHÉCOSLOVAQUIE
26 décembre au 8 janvier

$599. plus $8.00 taxe d'aéroport
Ce prix comprend: transport aérien, transferts, hébergement, pension complète, activités services d'une personne ressource.

HISSEZ LES VOILES

Croisières à la voile dans les Antilles, initiation à la navigation.

PRIX $644.00 et $8.00 taxe d'aéroport

CE PRIX COMPREND: — transport aérien Montréal / Fort de France / Montréal — transferts de l'aéroport au bateau et du bateau à l'aéroport — hébergement à bord du bateau pour 14 nuits — tous les repas pris à bord — les services d'un capitaine-représentant Tourbec — activités à bord du bateau



Du 15 janvier au 29 janvier
du 29 janvier au 12 février, 2 départs par mois, jusqu'en juin.

Pour renseignements:

Bureau de Montréal 347 est, rue St-Paul 866-1063
Bureau de Québec 29 rue d'Auteuil 694-0424
Bureau de Sherbrooke 475 rue Park Local 121 563-3150 Ext. 227

No de permis : 75-01-50218

Parizeau aura besoin de $338 millions pour boucler l'année

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Obligé de financer dans l'immédiat les engagements pris sous l'ancienne administration libérale, le nouveau ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a maintenant besoin de $590 millions supplémentaires pour boucler son année financière.

A cet effet, il a déposé hier à l'Assemblée nationale un budget supplémentaire qui porte l'ensemble des dépenses de l'État pour l'année financière 1976-77 à $10,246 millions tandis que les revenus, revisés par la nouvelle administration, n'atteidront que $9,310 millions, laissant ainsi un déficit budgétaire de $937 millions.

Par contre, si on ajoute à cette dernière somme le coût d'un certain nombre d'opérations non budgétaires ainsi que celui des emprunts à rembourser, ce déficit — qui représente en même temps le total des argents que le gouvernement devra emprunter au cours de cette année — atteint 1,331 millions. De cette somme, $993 millions ont déjà été empruntés si bien que M. Parizeau aura à dénicher auprès des marchés financiers $338 millions en cours des trois prochains mois.

Interrogé au sujet de ce programme d'emprunt, le ministre a déclaré qu'il ne prévoyait pas rencontrer de difficultés à trouver ces sommes. Il a cependant reconnu que le montant total — $1,331 millions — était énorme, signalant que si on y ajoutait les emprunts effectués au cours de l'année par l'Hydro-Québec et la Régie des installations olympiques, c'est près de $4 milliards que le Québec aura emprunté au cours de cette année.

C'est évidemment le coût supplémentaire des conventions collectives négociées en juillet et août derniers par l'ancien gouvernement avec ses employés des secteurs des affaires sociales et de l'éducation qui prend la part du lion de ce budget supplémentaire, soit $377 millions.

De plus, un certain nombre de dépenses additionnelles aux Affaires sociales coûteront $43 millions supplémentaires. L'indexation de contrats de transport scolaire, des travaux d'entretien routier — sans doute ceux effectués durant la campagne électorale — et l'aide financière accordée aux municipalités pour des travaux d'amélioration aux routes et aux chemins d'hiver coûteront $35 millions de plus que prévu.

Des subventions d'équilibre budgétaire au Conseil scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'un prêt à l'Université de Sherbrooke amènent des dépenses supplémentaires de $17 millions au ministère de l'Éducation, tandis que l'accroissement et l'accélération du programme d'emprunt coûteront $30 millions de plus au ministère des Finances. Enfin, la campagne électorale aura coûté $14 millions aux contribuables.

Au total, de ce budget supplémentaire de $590 millions, seuls $45 millions sont affectés à des dépenses autorisées depuis le 15 novembre dernier, le reste faisant suite aux engagements du gouvernement précédent.

On se souviendra par ailleurs que dans une conférence de presse donnée quelques jours après le scrutin, l'ex-ministre des Finances avait évalué à $537 millions ce budget supplémentaire et que le premier ministre, M. Lévesque, parlait la semaine dernière d'un budget qui ne dépasserait pas $500 millions.

M. Parizeau affirme maintenant que les deux ont fait une mauvaise évaluation. Ainsi, un certain nombre de dépenses ont malheureusement augmenté depuis la conférence de presse de M. Garneau, notamment celles du service de la dette. Quant à M. Lévesque, il a peut-être évalué de façon un peu trop optimiste les effets du programme de compression budgétaire que le gouvernement est maintenant en voie d'appliquer.

Ce programme, a dit hier le ministre, devrait rapporter $70 millions. Si tel était le cas, le budget supplémentaire — qui n'en tient pas compte — aurait dû être de $520 millions. Ce programme, on le sait, vise principalement à geler un certain nombre de dépenses prévues mais non encore engagées, à réduire au minimum les frais de déplacement des fonctionnaires et à interdire l'embauche d'occasionnels et de contractuels de même que l'achat de matériel nouveau d'ici la fin de l'année financière.

On le voit aisément, la marge de manoeuvre du gouvernement au cours des trois prochains mois est à peu près inexistante mais le nouveau ministre des Finances est loin de paniquer devant une situation financière aussi serrée.

Il estime que le malaise qui a frappé les milieux financiers au lendemain du scrutin commence à se dissiper et qu'on en verra d'ici quelques jours des manifestations concrètes, faisant ainsi allusion à l'emprunt d'environ $500 millions que Sidbec et Donohue — filiale de la SGF — s'apprêtent à réaliser sur les marchés financiers. M. Parizeau a d'ailleurs déposé hier, à l'Assemblée nationale, un projet de loi précisant le type de garanties que le gouvernement est prêt à consentir dans le cadre de tels emprunts.

Ces précisions originent de demandes faites par les avocats impliqués dans ces dossiers.

Cet optimisme affiché par M. Parizeau allait d'ailleurs dans le même sens que celui dont avait fait preuve le premier ministre quelques minutes auparavant alors qu'il répondait aux questions de l'Opposition sur le climat général qui prévaut depuis l'élection du 15 novembre.

M. Lévesque a déclaré à cet égard que les représentants des milieux financiers — qu'il a rencontrés au moins à une reprise depuis, le scrutin — étaient davantage préoccupés par la bonne administration des fonds publics et l'assainissement du climat des relations de travail que par l'éventuelle indépendance du Québec.

Il a ajouté que la confiance de la communauté financière québécoise et internationale n'avait pas été ébranlée par les événements du 15 novembre et que le climat qui prévaut maintenant est loin de ressembler à la catastrophe que plusieurs ont évoqué durant la campagne électorale.

Interrogé par ailleurs sur les mesures concrètes qu'entend prendre le gouvernement pour réduire le chômage — dont le taux atteint actuellement 10% —, le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, a répété que la réorientation de la politique d'achats vers les petites et moyennes entreprises allait faire sentir ses effets dès le début de la prochaine année. Il a ajouté qu'il allait de plus faire connaître sous peu une série de mesures ponctuelles pour pallier à la situation.

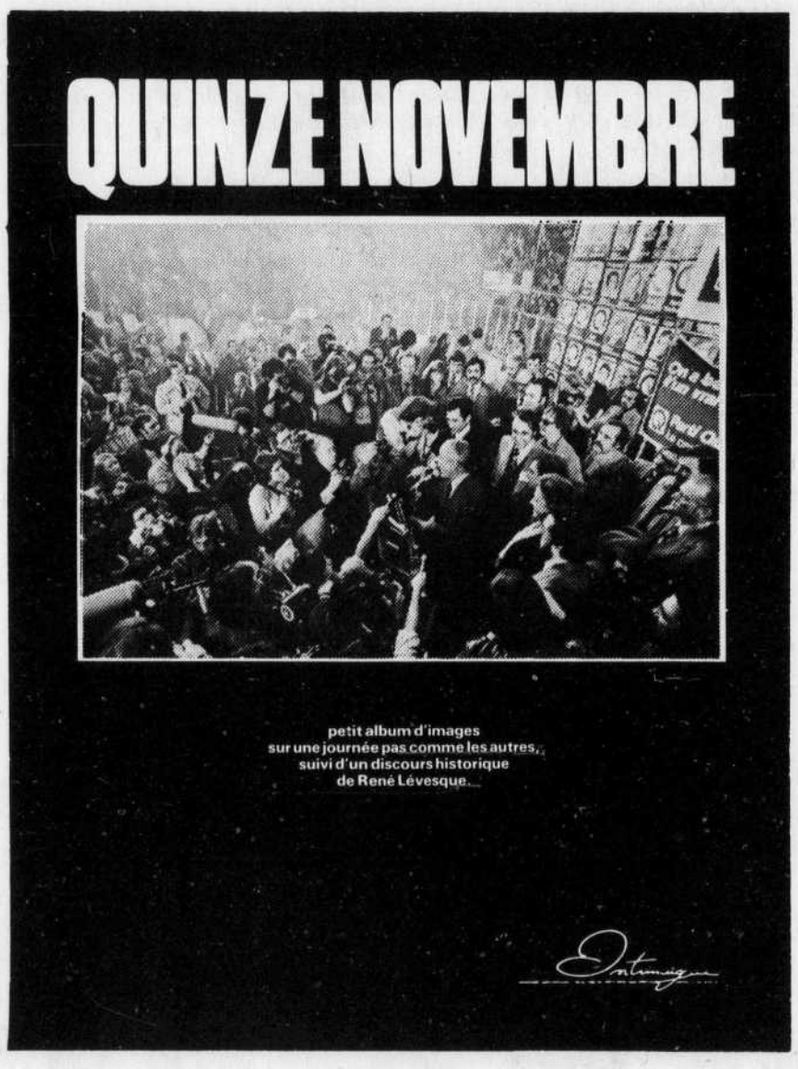
Quelques minutes plus tôt, M. Lévesque, en réponse à la même question, avait déploré n'avoir trouvé dans les tiroirs de l'ancien gouvernement rien qui aurait pui lui permettre de bâtir ce programme d'urgence de lutte au chômage. Quant aux mesures déjà annoncées par le gouvernement fédéral, le premier ministre estime que les sommes sont trop modestes et pas nécessairement bien orientées.

Ces réponses n'ont évidemment pas trouvé bonne grâce auprès de l'opposition libérale, Raymond Garneau signalant que son parti avait perdu l'élection et qu'il faudrait peut-être cesser de tout lui mettre sur le dos.

De plus, le parti libéral semble vouloir faire de ce thème des impacts économiques de l'indépendance son principal cheval de bataille au cours des prochains jours puisque M. Garneau inscrivait hier, au feuilleton de l'Assemblée Nationale, une notion disant qu'il est absolument essentiel pour le bien-être des Québécois que le gouvernement définisse immédiatement la façon dont il entend mener le Québec à la séparation du reste du Canada et comment il entend, dans ce contexte, déterminer les grandes orientations de sa politique économique".

De plus son leader parlementaire, M. Jean-Noël Lavoie inscrivait une question demandant au gouvernement de préciser, par écrit, le mode de fonctionnement et les délais impartis au comité chargé de préparer le scénario du referendum.

Le quinze novembre, les Québécois se sont faits un cadeau.



Les grands et les petits moments
de cette mémorable journée
ont été fixés dans ce très bel album souvenir

Quinze novembre
petit album d'images
sur une journée pas comme les autres,
suivi d'un discours historique de René Lévesque.

•

Ce livre, qui contient entre autre
plusieurs photos inédites prises au centre Paul Sauvé,
paraît en librairie le 17 décembre.
Offrez-le à votre père, à votre mère,
à votre soeur, à votre frère et à vos nombreux amis.
Gardez-le précieusement
pour vos enfants et vos petits enfants.

•

Je désire commander_____exemplaires du livre QUINZE NOVEMBRE (à $5.95 chacun). Ci joint un chèque ou mandat de $_____ à l'ordre de : **Les Editions Intrinsèque, 1651, rue St-Denis, Montréal H2X 3K4. Tél.: 843-7625.**

Veuillez les expédier aux adresses suivantes: (Nous joindrons une carte avec votre nom dans l'emballage).

NOM: _____ NOM: _____ NOM: _____

ADRESSE: _____ ADRESSE: _____ ADRESSE: _____

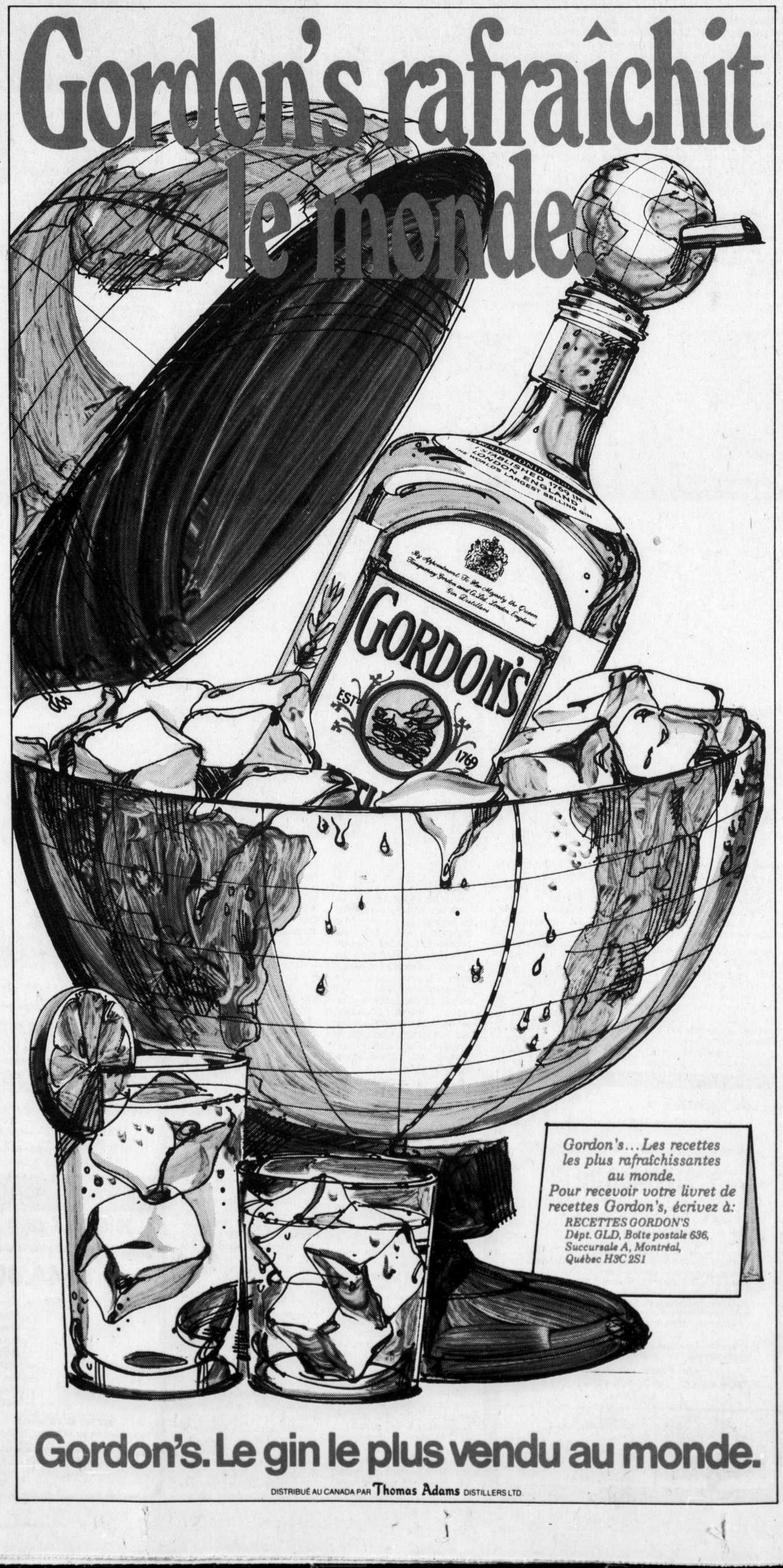
VILLE: _____ VILLE _____ VILLE: _____

Ce cadeau provient de:

NOM: _____ ADRESSE: _____

VILLE: _____ TÉL.: _____

Gordon's rafraîchit le monde.



Gordon's... Les recettes les plus rafraîchissantes au monde.
Pour recevoir votre livret de recettes Gordon's, écrivez à:
RECETTES GORDON'S
Dépt. GLD, Boîte postale 636,
Succursale A, Montréal,
Québec H3C 2S1

Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.

DISTRIBUÉ AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD.